

NORMAN GOLB

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE CHICAGO (É.-U. A.)

Les Juifs de Rouen au Moyen Âge d'après les sources médiévales

Les historiens et paléographes français savent depuis longtemps que l'ancien toponyme ROTOMAGUS, qui désignait l'actuelle Rouen au début de l'ère gallo-romaine, avait connu une évolution phonétique jusqu'à devenir vers le VIII^e siècle ap. J. C. Rotom, Rodom, et d'autres abréviations similaires. Nous pouvons citer de nombreux érudits français qui relèvent de tels noms :

- Amputatis manus ipsius **Rodomum** transmisit (Frodoard, X^eme siècle, voir Cheruel, *Histoire de Rouen*, 1843n p. xiiix).
- Mercatores **Rotomo** commorantes (Dudon de Saint Quentin, XI^eme siècle, voir Cheruel, *ibid.*, p. 6).
- Quando Normanni **Rotomum** vastarunt (Orderic Vidal, XII^eme siècle, voir Cheruel, *ibid.*, p. lxxxv).
- **Rotomo, Rodomi, Rotom ci., Rotomio** (cité par H. Leclerc, art. « Rouen », dans F. Cabrol éd., *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, XV (1950), col. 109).
- Pépin le Bref célèbre la fête de Pâques en 768 « **in Rodomo civitate** » et, en 779, Charlemagne cite **Rodomo** parmi les *portus et civitates* de son empire (Cabrol, *ibid.*, col. 109).
- E. Caron, *Les Monnaies féodales françaises* (Paris, 1882, p. 14) signale que certaines monnaies du « Trésor de Saint Taurin » (Musée des Antiquités de Rouen, inv. No. 1181) portent la légende **RODOM CIFIT** et **RUODOMA CIFITA** (voir antérieurement Leblanc, *Traité historique des monnoies de France*, Paris, 1690, pp. 64-65).

(Il convient toutefois d'ajouter que ces formes découlent de l'habitude du français d'apocoper les toponymes à l'époque mérovingienne et jusque plus tard au Moyen Âge, ce que le lecteur pourra constater par lui-même en consultant le *Dictionnaire topographique de la France* et en y remarquant les nombreux toponymes apocopés qui y sont étudiés en détail).

Toutefois, les universitaires français ont longtemps ignoré que ces mêmes abréviations de Rotomagus se trouvent dans des sources **hébraïques** médiévales, surtout celles venant de

l'actuelle France. En revanche, dans son ouvrage *Gallia Judaica*, devenu depuis un classique, Henri Gross a clairement remarqué ce phénomène :

L'ancienne dénomination latine de cette ville est *Rothomagus*, d'où l'adjectif *Rothomagensis*... Au Moyen Âge, ce nom de *Rothomagus*, comme tous les noms de lieux terminés en *-agus*, fut écourté et devint *Rothomus* ou *Rothoma*, *Rodomus* ou *Rodoma*, ou encore *Rotoom*, qu'on trouve sur les monnaies du temps des mérovingiens. On explique ainsi que la ville de Rouen soit appelée en hébreu RDWM, dans un ancien récit de persécutions que subirent les Juifs d'Ile-de-France, sous le duc Richard... (ibid, art. « Rouen », pp. 622-623).

Qu'il ait écrit dans la suite de son ouvrage que ce même terme pouvait également désigner la ville de Dreux, en Eure-et-Loire, est une malencontreuse erreur probablement due au fait qu'il n'a pas pu consulter le livre de Hericher sur la toponymie normande. (Pour la prononciation hébraïque de RDWM, voir la Note sur la transcription et la prononciation des toponymes en hébreu a la fin de cet article.)

Notre première approche de ces faits eut lieu à l'automne 1966 au British Museum, où une ancienne lettre préservée dans la collection de la Genizah (MS B.M. Or. 5544, no.1) se révéla être un texte relatant les aventures d'un certain « Reuben ben Isaac de la ville de **R'dom**, qui est dans le pays de Frantza ». Nous avons pu, suite à ce repérage, dénombrer un certain nombre d'autres occurrences de ce toponyme abrégé dans des manuscrits hébreux médiévaux de savants juifs de France. Une énumération de ces toponymes rouennais se trouve à la page 455 de notre livre *Les Juifs de Normandie au Moyen Âge*, et aux pages 620-621 de notre livre *The Jews in Medieval Normandie*. Ces listes comptent pas moins de vingt-sept occurrences de RDWM, cinq de RWDM, une de RWDWM, et deux de RW'M (ce dernier prononcé ROEM, toponyme plus courant du bas Moyen-âge). De même, l'appellation arabe de la ville au Moyen Âge était RADUM ou RADHUM (cf., e.g. G. Jacob, *Arabische Berichten von Gesandten an germanische Fuerstenhoeefe*, Berlin-Leipzig, 1927, p. 28).

Supposer que nous avons cerné l'histoire et la culture des Juifs de Rouen sur la simple base d'une analyse toponymique serait cependant une regrettable erreur. Une telle entreprise n'a été que le préalable à et le catalyseur d'une enquête historique poussée. La première étape en a été, bien sûr, une étude du Rouen médiéval, grande capitale de la Normandie des siècles passés, dans le but de déterminer quels indices ou quelles preuves pouvaient révéler un passé culturel juif comparable à celui d'autres villes importantes d'Europe du Nord. Contrairement à ces autres pôles culturels médiévaux, Rouen n'est pas cité comme un centre de culture hébraïque dans les ouvrages de référence actuels, ce qui constitue une anomalie.

Peu après la découverte de 1966 au British Museum, nous avons entrepris des recherches sur les textes concernant les Juifs de Rouen, qui se poursuivirent jusqu'à la publication de notre premier ouvrage dix ans plus tard. Nous avons commencé par étudier de nombreux

manuscripts et textes imprimés portant sur la ville et ses environs, incluant des volumes qui contenaient des passages étonnamment riches concernant les Juifs qui y habitaient et leur culture, avec des preuves topographiques décrivant les anciens monuments juifs de la ville.

Parmi les nombreux auteurs qui ont dépouillé les archives municipales et qui ont mis en lumière l'existence d'une importante communauté juive à Rouen, les trois plus précis dans leurs observations sont Rondeaux de Setry (1790), E. De la Querier (1871) et Charles de Beaurepaire (1888). Setry a localisé avec exactitude la « place aux Juifs », qui s'étendait du Sud de la rue aux Juifs au Nord de la synagogue, tandis que la Querier a décrit plus particulièrement la synagogue elle-même. Beaurepaire a étudié l'ensemble de l'ancien quartier juif, et fut le premier à noter qu'un bâtiment à l'Est de l'imposante synagogue semblait avoir une fonction académique. Ces savants avaient une connaissance profonde de l'histoire de Rouen et des manuscrits (tels que ceux cités ci-dessus) dans lesquels le toponyme latin Rotomagus avait connu des évolutions phonétiques décrites dans de nombreux documents.

Charles de Beaurepaire était lui-même un savant rouennais qui a grandement contribué à la reconstitution de l'histoire médiévale de la ville. Un siècle avant les découvertes archéologiques réalisées en 1976 dans la cour du Palais de Justice, il a examiné avec attention des documents médiévaux sur Rouen. L'on peut citer, parmi ses nombreux travaux, ses *Chroniques normandes* (Rouen, 1870), son *Nouveau Recueil de notes historiques* (Rouen, 1888), et ses *Nouveaux Mélanges historiques et archéologiques* (Rouen, 1904). Dans un article paru dans l'édition de 1891-1893 du *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine inférieure* (pp. 196 ff.), Beaurepaire décrit certains aspects de ses recherches sur la communauté juive médiévale de Rouen. Dans son étude de la rue aux Juifs, il note que la synagogue existait encore au XVIII^{ème} siècle, mais que quelques années avant la publication de son article dans le *Bulletin*, l'édifice—situé au 55, rue aux Juifs—avait été détruit. Il écrit ainsi : « L'appareil des murs et plus encore la hauteur de ce caveau présentaient quelque chose d'extraordinaire, et c'est un sujet de regret pour moi qu'on n'en ait point relevé exactement les dimensions, qu'on n'en ait point pris un dessin pour l'album de la Commission des Antiquités du département » (ibid., p. 197). On trouve des descriptions plus anciennes de la synagogue chez Jacques Le Lieur (1525) et R. Vernisse (1738). Conformément à l'ancienne tradition juive, la synagogue était surmontée d'une tourelle de style roman, d'après la description de le Lieur, et dont la taille considérable est mentionnée dans un dessin d'architecture du XVIII^o siècle conservé aux Archives Départementales de Seine Maritime et intitulé *Pignon de la synagogue*.

Quoique visiblement ému par le traitement finalement réservé à cet édifice historique, de Beaurepaire poursuit ses recherches, et trouve ainsi un autre reste majeur du passé juif de Rouen, dont les ramifications n'apparaîtraient que des années après sa mort. Parlant de cette même aire du Clos aux Juifs et de la Synagogue, Beaurepaire écrit que :

« **Un peu plus loin, toujours dans la même rue, en se dirigeant vers la rue du Bec, il y avait une maison qui aurait servi d'école aux Juifs, d'après un témoignage du XV^e siècle, que je me rappelle avoir vue, mais que je n'ai pu retrouver** » (Beaurepaire, *Communication*, *ibid*, p. 199).

Nous avons trouvé cette mention au cours de nos recherches à la Bibliothèque municipale de Rouen vers la fin des années 1960. Cela nous a permis de refaire le trajet effectué par Beaurepaire, et de visiter un édifice connu sous le nom d'Ecole des Juifs, situé près de la synagogue, « vers la rue de Bec », donc à l'Est de celle-ci. Cela nous a conduit à l'extrémité orientale de l'ancien Palais de Justice, qui en 1499 n'était pas construit sur les traces de l'actuel Palais de Justice, mais plutôt vers le Parlement de Normandie. Nous avons ainsi supposé que l'école mentionnée par Beaurepaire avait été détruite plusieurs siècles avant la synagogue, de manière à laisser la place au Parlement, construit à la fin du XV^e siècle à cet endroit. Nous avons exposé cette conjecture dans la version manuscrite de notre premier ouvrage sur les Juifs de Rouen, qui a finalement été publié en Israël en 1976 (voir ci-dessous, Appendice, [a]), quelques mois seulement avant la découverte d'un monument juif de première importance à cet endroit même de Rouen, dans la cour du Palais de Justice, après qu'un tracteur a accidentellement abîmé la chaussée et s'est enfoncé dans le sol.

Lorsque cet événement singulier eut lieu, la nouvelle de la publication de notre ouvrage en langue hébreu n'était cependant pas encore parvenue jusqu'à Rouen, et les archéologues et universitaires de Rouen débattaient sur la nature de l'édifice, dont le rez-de-chaussée très bien conservé a rapidement été nettoyé des débris qui l'encombraient. Le lavage des murs a permis d'identifier des traces de lettres hébraïques, menant à la conclusion—alors tout à fait plausible—que le bâtiment aux dimensions impressionnantes avait été à l'origine une synagogue. Le Professeur Michel de Bouard, éminent archéologue à l'Université de Caen et à l'Institut de France, fut mandaté pour visiter le site, et en tira cette conclusion prudente : « s'il s'agit bien d'une synagogue, c'est une découverte sensationnelle ».

C'est seulement à partir de là qu'à la suite du Professeur Bouard et à la demande des archéologues locaux, Bernhard Blumenkrantz, spécialiste en études hébraïques au CNRS, vint examiner le monument suite à l'invitation de nombreux officiels. Il se rangea à l'avis de Bouard selon lequel le bâtiment pouvait être une synagogue, mais exigea des fouilles supplémentaires afin de s'assurer de la présence d'une abside rituelle sur le mur Est (donc en direction de Jérusalem). Son avis a été appuyé par son collègue, le docteur Gérard Nahon.

A ce moment cependant—toujours pendant l'été 1974—la parution de notre ouvrage en hébreu avait été relayée à Rouen, et le livre était disponible à la Bibliothèque municipale. Nous avons ainsi été invités à Rouen afin de présenter les différents types de preuves attestant l'importance de la communauté juive de Rouen, notamment les documents relatifs à la localisation de la synagogue, du côté méridional de la rue aux Juifs, à la

localisation et aux dimensions du grand cimetière juif sur le Mons Judaeorum (au Nord-Ouest de la ville), et à l'abondante documentation sur les savants juifs de la communauté médiévale et sur les preuves de la concentration de leurs activités dans une école hébraïque d'enseignement supérieur située dans la ville même de Rouen. C'est vers cette période qu'il nous a été suggéré d'entamer la rédaction d'un ouvrage en français sur l'histoire et la culture médiévales des Juifs de cette communauté.

Pendant ce temps, et durant les mois qui ont suivi les péripéties de cet été, le mur occidental a été exhumé conformément aux exigences du Docteur Blumenkrantz, mais sans laisser apparaître aucune trace d'une abside à cet endroit ni en aucun autre lieu du bâtiment. De surcroît, l'entrée principale se trouvait au Sud du monument, alors que les autorités rabbiniques des régions septentrionales de l'Europe exigeaient que l'entrée principale d'une synagogue se trouve sur le côté Ouest, à l'opposé du mur Est qui était le plus proche de Jérusalem, chose que doivent savoir les universitaires français malgré leur silence assourdissant sur la question. (Voir ci-dessous, Appendice, [b].)

Il est par là même logique que la véritable synagogue monumentale de Rouen, située du côté Sud de la rue aux Juifs et localisée à cet endroit par les documents historiques, soit naturellement décrite comme ayant une entrée sur le mur Ouest, ce que l'on retrouve dans d'anciens documents que peuvent consulter aussi bien les universitaires que les simples curieux.

De plus, juste avant la publication des *Juifs de Rouen au Moyen Age* (1985), un chercheur rouennais, Lucien Delsalle, retrouva dans les archives municipales un document daté de 1363 qui situait « l'école des Juifs » (*l'escole as juys*) précisément à l'endroit où le monument juif de Rouen avait été découvert six siècles plus tard. La mise au jour de ce document confirma également les qualités scientifiques de Charles de Beaurepaire, qui était presque parvenu un siècle plus tôt à élucider ce mystère (le texte complet du document est republié dans *Les Juifs de Rouen au Moyen Age*, p. 30). (Voir ci-dessous, Appendice, [c] et [d]). Depuis, pas l'once d'une preuve n'a permis d'établir que ce monument serait autre chose qu'une académie juive qui occupait les lieux il y a près d'un millénaire—monument qui reste aujourd'hui le seul témoignage architectural d'une forme d'enseignement juif dans l'Europe médiévale.

La présence dans des manuscrits médiévaux et dans d'anciens textes imprimés de noms et d'activités de savants juifs associés à l'école de Rouen donne à la découverte de ce monument un intérêt particulier. L'un de ces savants était le célèbre Samuel de Falaise, connu dans les sources en latin comme Morellus Judaius ou Sire Morel de Falaisia, qui depuis ses terres dans la ville de Falaise en Normandie a grandement contribué à des projets financiers menés par le pouvoir en place, tout en s'intéressant à des questions liées à l'enseignement juif. L'on trouve parmi ses écrits des descriptions de ses années d'études à la *Yeshivah de Rouen* et des cours dispensés par les savants qui y officiaient. Il écrit ainsi : « mon maître Menahem interdisait [les boissons à base de miel en Pâques], mais à RDWM après la mort de mon maître on se montra plus indulgent [...]. Certains

pourtant n'autorisaient le miel qu'acheté par tonneaux entiers [...] ». Plus loin, il ajoute : « il parle d'ailleurs de mon maître Menahem [i.e., l'éminent Menahem Vardimas de Rouen] et **tous les grands de RDWM** [...] ».

Ces observations et quelques autres de Samuel de Falaise, corroborées par des remarques d'autres savants rouennais éparpillées dans plusieurs sources heureusement conservés par leurs disciples, montrent que la Yeshivah de Rouen était le lieu d'une activité intense. Par ailleurs, les remarques millénaires de ces grands maîtres montrent clairement la grandeur du bâtiment qui hébergeait des disciples assidus dans leur quête de savoir.

De même, la localisation et les nombreux descriptions et dessins de la monumentale synagogue de Rouen—descriptions trouvées précisément à la fois dans les archives municipales et dans les archives départementales de Seine-Maritime—ne laissent aucun doute sur le fait qu'elle se trouvait bien du côté Sud de la rue aux Juifs (cf. illustration ci-dessous). Les représentations de l'édifice montrent par ailleurs clairement que celui-ci, muni d'une tour, avait été construit dans le strict respect des règles de construction édictées par les autorités rabbiniques en vigueur dans les régions septentrionales de l'Europe—règles énumérées dans des textes qui nous sont parvenus.

L'évolution démographique de la communauté juive de Rouen au cours du Moyen Age a par ailleurs été soigneusement étudiée à travers l'examen de sources écrites nombreuses, de bâtiments et d'objets qui ont traversé les siècles, et de relevés topographiques minutieux. A l'époque, Rouen était l'une des grandes villes de l'Europe occidentale et sa communauté juive jouait un rôle de premier plan dans le poids culturel et économique de la métropole, comme c'était le cas pour d'autres centres urbains importants du continent. Cependant, il n'y a qu'à Rouen qu'on a pu retrouver les restes d'une authentique école rabbinique médiévale.

* * *

Il convient d'ajouter quelques mots pour rappeler que, malgré cette multitude de preuves, G. Nahon a émis l'hypothèse purement arbitraire et spéculative selon laquelle le terme RDWN ne renverrait pas à Rouen, mais à la petite ville de Dormans, proche de Reims en Champagne-Ardenne¹. Cette suggestion ne fait aucun cas des preuves étymologiques

¹La suggestion de Nahon repose sur une interprétation spéculative du toponyme RDWM comme renvoyant au terme hébreu qui signifie « allongé » et qui, selon lui, serait une traduction du mot français « dormant ». Voir Collection des études augustinienne, Série Moyen Age et Temps Modernes, 48, pp. 29-50, Paris 2011. Cette thèse s'inscrit clairement dans le contexte des efforts déployés par Nahon pour arguer, avant même la publication du document découvert par Lucien Delsalle, que le monument hébraïque de Rouen n'était pas une école, mais une synagogue. (Dans toute ville abritant une population juive, on peut s'attendre à trouver une synagogue ; seule une communauté importante justifie de la présence éventuelle d'une yeshivah ou école.) Le lecteur notera en outre que notre ouvrage *Les Juifs de Rouen au Moyen Age — Portrait d'une culture*

relatives à l'usage attesté des termes qui, en latin, en ancien français et en arabe, désignent le Rouen médiéval. Nahon ne présente d'ailleurs pas la moindre preuve de l'existence d'une Rue aux Juifs à Dormans, la moindre preuve archéologique d'une présence juive dans cette ville, ni la moindre référence à une population juive de Dormans dans des documents médiévaux en latin ou en français. Son hypothèse ne tient pas compte non plus des preuves historiques et géographiques établies par plusieurs manuscrits hébraïques. Le voyage de RDWM à Pont-Audemer, par exemple, qui amène deux étudiants (voir JRMA, pp. 151-154) à passer de la rive gauche à la rive droite etc. n'a de sens que si l'on donne à RDWM son sens étymologique normal ; en revanche, si ces étudiants étaient partis de Dormans, la description de leur itinéraire défierait toute logique et omettrait curieusement de mentionner les étapes qui auraient pourtant dû jaloner leur long parcours. Face à de telles hypothèses, l'enquêteur doit se demander laquelle des deux explications alternatives est la plus sensée au vu de l'ensemble des preuves empiriques dont nous disposons. En l'occurrence, il semblerait que celle de Nahon ne puisse résulter que de motivations personnelles ou d'un esprit de contradiction, et non d'un examen sérieux des preuves disponibles à la lumière de principes philologiques de base.

Pour mieux comprendre la genèse de cette mésaventure, il faut rappeler que peu de temps après que le Monument Hébraïque de Rouen a été découvert, mais avant que des preuves écrites pertinentes concernant l'histoire du quartier de la rue aux Juifs en vinrent à être connues dans la ville, un éminent archéologue de Caen s'était penché sur une explication selon laquelle le bâtiment était une synagogue : un savant français bien connu (B. Blumenkranz), spécialiste d'histoire juive avait apporté son soutien en faveur de cette identification, et le jeune collègue de ce chercheur, Gérard Nahon, a rapidement rejoint son rang. De Bouard a finalement commencé à comprendre ce qu'était une yeshiva médiévale, et a fini par abandonner sa position première. Mais les deux savants de Paris ont maintenu une opposition catégorique aux conclusions du chercheur américain. On en est donc venu à une situation où l'identification du monument en tant que synagogue devait être défendue à tout prix, car en nommant la description de Rondeaux de Setry relative à la synagogue de Rouen — qui s'ouvre sur les deux phrases suivantes : «La Synagogue des Juifs. Elle se voit encore dans l'entrée de la rue aux Juifs, à droite en revenant du marché neuf » — Blumenkranz a *omis* cette phrase d'ouverture dans sa propre description étant donné qu'elle décrit sans équivoque la synagogue comme étant située du côté sud de la rue aux Juifs et à proximité de son entrée ouest.² (Voir ci-dessous, Appendice, [b].)

Par la suite, le jeune disciple de Blumenkranz, c'est-à-dire Gérard Nahon, a tenté de soutenir la revendication de son collègue selon laquelle le monument découvert était, ou pourrait être, une synagogue en affirmant que certaines anciennes descriptions plaçaient

oubliee (Publications de l'Université de Rouen, n° 66, 471 pp., 1985) n'est pas cité dans l'article en question.

² Cf. Blumenkranz, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1976: 682-683; *idem*, *art et Archéologie des Juifs en France médiévale*, Toulouse, 1980), p. 296.

une ou plusieurs synagogues du côté nord de la rue, et que, par la même occasion, le monument découvert pourrait être l'une de ces synagogues, ainsi que Blumenkranz le revendiquait, et non une école. Dans ses affirmations, cependant, on remarque qu'il a toujours manqué de faire une distinction entre les déclarations *généralisées* de certains écrivains antérieurs (selon lesquelles les Juifs possédaient des lieux de culte dans leurs domiciles rouennais), par opposition aux déclarations *précises* d'autres écrivains qui placent *la synagogue* au 57 rue aux Juifs, et précisaient en outre sa position exacte en décrivant le fait qu'elle était située à l'angle sud-est de la rue aux Juifs et de la rue Massacre. On possède également plusieurs *illustrations* de cette synagogue, y compris les deux présentées ci-dessous.

Par contraste, on ne peut trouver la moindre représentation ou description d'une synagogue rouennaise du Moyen Age si ce n'est de celle-ci. Plus grave encore est le fait que, au cours de ses multiples affirmations, Nahon n'hésite pas à citer la déclaration de Rondeaux de Setry pour qui, à l'angle de la place aux Juifs, « était autrefois la synagogue des Juifs » — mais il s'abstient, tout comme Blumenkranz auparavant, de citer la partie la plus importante de cette déclaration concernant l'emplacement exact de la synagogue, à savoir :

« La synagogue des Juifs. Elle se voit encore à l'entrée de la rue aux Juifs, à droite en revenant du marché neuf ».

Cette déclaration de Rondeaux place la synagogue précisément là où elle se trouve dans les représentations du bâtiment — représentations qui montrent, qui plus est, un édifice conforme en tout point aux règles rabbiniques en vigueur dans l'Europe du Nord médiévale, et qui régissaient l'architecture des synagogues. (Voir les illustrations ci-dessous.)

En somme, l'idée de (a) Blumenkranz pour qui la découverte du monument de l'Ecole aux Juifs était en réalité une synagogue, et l'idée de (b) Nahon, pour qui l'Ecole aux Juifs et la synagogue authentique auraient toutes deux pu être des synagogues, ne sont pas des idées viables qui peuvent être appuyées par des preuves empiriques sérieuses. Il en est de même de la nouvelle « hypothèse Dormans » de Nahon. Ces idées virent plutôt au ridicule, et ne peuvent qu'embrouiller les lecteurs qui ne sont pas au courant des faits.³

³ On est en outre tenu d'indiquer que ces dernières années, ce même auteur a continué à persévérer dans sa rhétorique ad hominem déroutante. Dans son article intitulé «Les Juifs de Normandie au Moyen Age», dans *l'Institut d'Etudes Augustiniennes* (Paris, 2011), pp 29 et suiv.) il persiste à désigner l'Ecole aux Juifs de Rouen comme une « synagogue » malgré le fait que pas la moindre preuve empirique justifie cette identification ; et il passe sous silence la documentation existante qui prouve qu'il s'agit d'une école rabbinique. — Il faut aussi ajouter que les efforts d'un des anciens élèves de Nahon pour creuser ailleurs dans le voisinage de l'Ecole rabbinique, dans l'espoir apparent d'y trouver une synagogue, n'a pas non plus rencontré de succès. Par

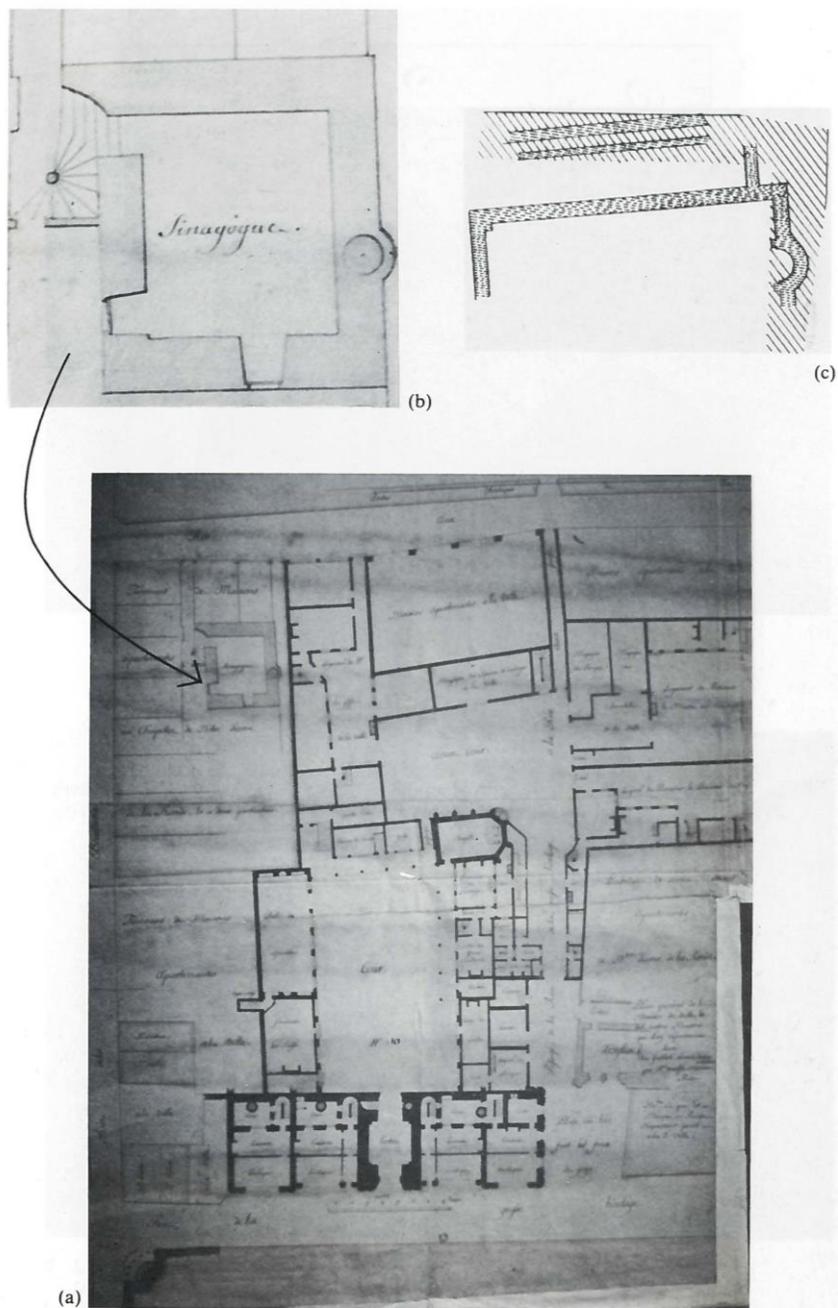
Récapitulons : l'abréviation du nom de lieu d'origine *Rotomagus* par les formes médiévales plus concises de *Rotom*, *Rodom*, *Rothom* et autres variantes proches représente un changement phonétique commun bien documenté dans le corpus critique français depuis plusieurs siècles. De telles apocopes et autres formes de changement phonétiques sont détaillées, par exemple, dans les volumes du *Dictionnaire Géographique de la France*, et il n'est pas possible de traiter scientifiquement de l'histoire et de la géographie de la France médiévale et de sa population sans traiter des diversifications onomastiques qui s'y rattachent tout au long cette longue période de temps.

Notre connaissance de l'existence d'une importante communauté juive dans la ville médiévale de Rouen, cependant, ne s'appuie pas seulement sur des enquêtes onomastiques, mais elle est elle-même renforcée par diverses sources textuelles situées dans les bibliothèques de France, et en particulier, bien sûr, dans celles de Rouen et de Paris. Ces sources décrivent un *vicus* ou *terra* juif — c'est-à-dire un quartier reconnu et licite — avec une rue principale qui le traverse, en plein centre de Rouen ; un mur d'enceinte qui, apparemment, définit les frontières originales du quartier juif; un clos ou place aux Juifs dans l'enceinte du quartier; une synagogue monumentale située à l'angle sud-ouest de la rue aux Juifs; une Ecole aux Juifs située du côté nord de cette rue; une maison extraordinaire appartenant au Juif Bonnevie; une vaste zone hors les murs, constituant le « Mont aux Juifs » où cette communauté possédait son propre cimetière — tout cela entre des maisons, terrains et jardins appartenant à des Juifs à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de leur quartier qui ont finalement été expropriées par la municipalité de Rouen après l'expulsion des Juifs de la ville en 1306. Toutes les sources essentielles sont, je l'espère, traitées dans mes volumes sur Rouen selon une méthode de recherche standard, mais jamais sans les éléments de preuves onomastiques qui doivent constituer une partie essentielle de toute recherche historique sur le passé médiéval. Malgré ces diverses preuves, toutefois, certains semblent étrangement réticents à reconnaître qu'il y avait une Ecole aux Juifs dans la capitale normande.

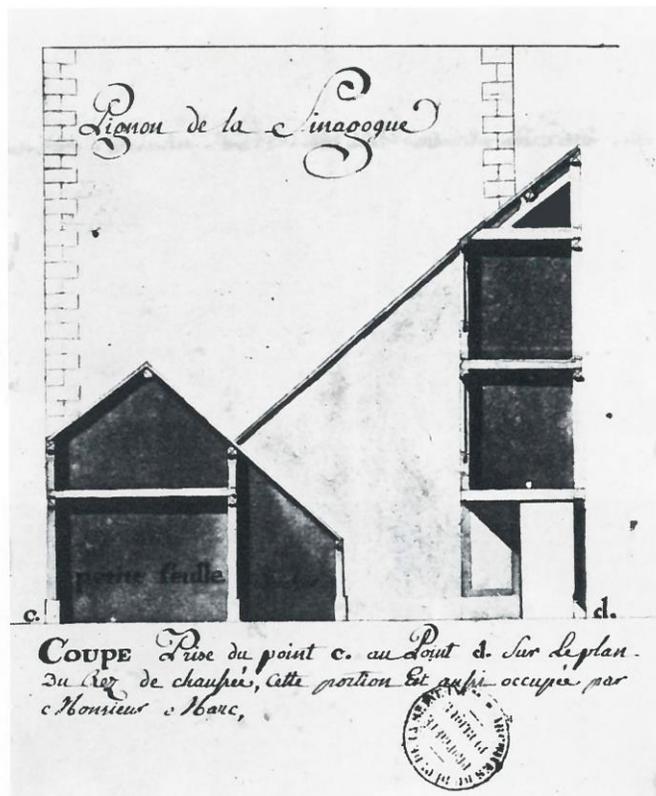
L'architecture du monument hébraïque lui-même ne suit cependant pas les règles bien documentées de l'architecture des *synagogues* telles que mandatées par les autorités rabbiniques dans le nord de l'Europe. Au contraire, elle représente un autre phénomène qui évoque la culture *intellectuelle* juive médiévale de Rouen — culture qui existait également, bien sûr, dans d'autres grandes villes de la France médiévale, comme Paris et Reims, où l'on pouvait trouver à la fois des synagogues et des écoles. (Voir ci-dessous, Appendice, [e].) La différence est que l'Ecole Rabbinique de *Rouen* est la seule *yeshivah* médiévale de France, et même d'Europe, dont les vestiges aient survécu jusqu'à notre époque — raison pour laquelle elle doit évidemment être considérée comme un trésor national à la fois protégé par le gouvernement français et respecté par son peuple.

contre, les efforts de Nahon et des élèves ont visiblement eu l'effet de décourager, pendant trois décennies, les autorités municipales, qui ne sont pas censées juger de controverses d'apparence scientifique, de présenter le monument hébraïque au public.

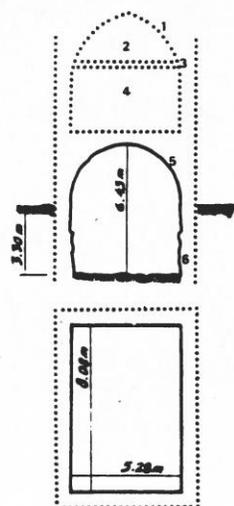
Fig. I. L'ancienne synagogue monumentale de Rouen (no. 20), côté sud de la Rue aux Juifs. (Pour les autres illustrations concernant la question des Juifs de Rouen au Moyen Age, se reporter au répertoire iconographique se trouvant entre les pages 433 and 439 du livre *Les Juifs de Rouen au Moyen Age*, Presse Universitaire de Rouen, 1985).



- 5 (a) « Plan général de la maison de ville et des autres maisons qui lui appartiennent » par R. Vernisse (1738). Manuscrit, Bibliothèque Municipale de Rouen.
 (b) Détail montrant la « synagogue » dans le même plan.
 (c) L'abside dans le mur est de l'ancienne synagogue de Francfort.



6 (a) « Pignon de la synagogue » plan du XVIII^e siècle conservé aux Archives Départementales de la Seine-Maritime.



Plan des vestiges de la synagogue du «clos aux Juifs». Traits pleins : reconstitution d'après un texte précis. Pointillés : hypothèses d'après des textes imprécis.

1. Voûte en blocage «un peu ogive».
2. Etage «fort bas».
3. Plancher.
4. Pièces «sans intérêt».
5. Voûte en moellons.
6. Pierres non parées.

(b) Plan de la synagogue par A. Gasperini (1976), d'après la description littéraire d'E. de la Quèrière (1821).

Note sur la transcription et la prononciation des toponymes en hébreu

Les langues sémitiques (comme l'hébreu) ont des alphabets qui forment des systèmes de vocalisation imparfaits (comme c'est le cas, dans une moindre mesure, de certaines langues indo-européennes). A l'époque biblique, les consonnes *Aleph* (un « coup de glotte »), *He* (le h anglais), *Waw* (le w anglais), et *Yod* (le y français) jouaient souvent le rôle non de consonnes, mais de voyelles. *Aleph* comme *he* servaient souvent à rendre le *a* long (comme dans le mot *gare*), tandis que le *waw* était utilisé à la fois pour le son *o* (comme dans *origine*) et pour le son *ou* (comme dans *loutre*), et *i* pour les sons *i* (comme dans *litre*), *ai* (comme dans *raid*) et *ei* (comme dans le mot anglais *aye*). Ces voyelles n'étaient toutefois pas toujours écrites sous leur forme consonantique habituelle, et n'étaient parfois pas écrites du tout. Ainsi, les sons *a*, *è* et *o* n'étaient souvent pas retranscrits. Leur prononciation était en fait connue du lecteur ou de l'orateur, qui devait être capable de prononcer correctement le mot. Ainsi, par exemple, le mot « engagement » s'épelle *BRYT* si l'on conserve les seules consonnes, mais se prononçait *berit*. Le mot signifiant « hauteur » s'écrivait *MRWM* mais se prononçait *marom*. On a bien inventé un système complet de vocalisation de l'hébreu (la vocalisation dite massorétique) permettant la vocalisation des textes bibliques à l'époque byzantine et aux débuts de l'Islam, mais ces signes diacritiques (des points représentant des voyelles) n'étaient quasiment jamais utilisés dans la prose hébraïque à l'époque médiévale, littéraire comme scientifique.

Les toponymes bibliques qui désignaient à l'origine des régions ou des lieux proches d'Israël et de la Judée, et dont la prononciation était fixée par la vocalisation massorétique, étaient souvent employés par les auteurs de l'époque post-biblique pour désigner des lieux fort éloignés des terres de la Bible. Ainsi, *SFRD* (Sefārad) désignait l'Espagne, *ŠRFT* (Šārefat) la France et *ŠKNZ* (Achkenaz) les territoires germanophones. Ces régions étaient également (et plus fréquemment) désignées dans les textes hébreux médiévaux par leurs noms dans la langue vernaculaire locale à l'époque à laquelle le texte était écrit, retranscrits aussi exactement que possible dans un alphabet hébreu qui n'était pas à l'origine créé pour imiter les sonorités des langues européennes ou des autres langues sémitiques. C'est pourquoi la transcription hébraïque de ce qui est aujourd'hui écrit Cordoba ou Cordova, mais qui était prononcé Qurṭuba lorsque la péninsule ibérique était sous domination arabe, est *QRṬBH*, prononcé comme le faisaient les Arabes. Narbona (qui devint Narbonne) était retranscrite *NRBWNH*, Marseilha (Marseille) *MRŠLYYH* (avec quelques altérations orthographiques minimales qui ne laissent cependant guère place au doute pour l'identification de ces noms de lieux). Dans le cas de la transcription hébraïque des toponymes français, de nombreuses incohérences de transcription sont apparues, dues entre autres choses à l'absence d'une orthographe instituée en français médiéval. Il n'est ainsi pas rare de trouver dans le très complet *Dictionnaire topographique de la France* six ou sept acceptions pour un même lieu dans la langue médiévale. Là encore, les auteurs hébreux qui vivaient en France au Moyen Age écrivaient parfois les noms de lieux selon leur orthographe, parfois selon leur prononciation (ainsi, on trouve à la fois *RYYMS* et *RYYNS* pour Reims, entre autres orthographes existant pour cette ville).

Malgré ces obstacles, et quelques autres, combiner la cohérence interne des textes et la grande continuité dans l'orthographe consonantique des noms de lieux en hébreu, en particulier ceux qui nous sont parvenus des manuscrits anciens, permet généralement d'identifier avec certitude la plupart des toponymes dans les textes hébreux écrits en France au Moyen-Age. Il est ainsi évident que l'hébreu *PRYS* dans la France médiévale ne peut signifier que Paris, sans même prendre en compte l'appui que constituerait une voyelle après la première consonne. De même, *TRWYYS* signifie Troyes, *BLGNŞY* Belgenti[um] (Beaugency), *MNPŞLYR* Montpellier, etc. Dans les pages suivantes, seules les consonnes des toponymes hébreux seront retranscrites si nécessaire afin d'aider le lecteur à saisir la logique qui permet leur compréhension. On notera par ailleurs qu'aucune recherche d'ampleur n'a encore été menée sur la phonétique diachronique et l'évolution de la transcription des sons en hébreu en parallèle avec celle des toponymes français, ouvrant un champ intéressant pour les spécialistes de linguistique historique.

APPENDICE

(a)

N. Golb, *Toledot hayehudim be'ir rouen bimé habenayim*
(Tel Aviv: Dvir, 1976), pp. 230-238.

על הרחוב והרובע של היהודים,
ועל בתי הכנסיות ובית הקברות שהיו להם ברדום

בספרייה העירונית ברואן יש חומר רב על מגורי היהודים שם בימי הביניים, ותודתי נתונה לספרנים על עזרתם האדיבה כשהשתמשתי בחומר הזה שם בקיץ שנת תשכ"ט ובאביב שנת תשל"א. מבדיקת החומר למדתי שעד ראשית המאה ה־ט שרדו ברחוב היהודים וגם ברחוב הגדול rue des Carmes, הסמוך לו (ראה במפה). לא מעט בתים מימי הביניים, ובכללם גם שרידי בתי כנסיות. וראה דברי Periaux: 'On voit encore des preuves de l'existence de synagogues dans une partie des caves de la rue aux Juifs, vers le Palais de Justice, et dans quelques-unes de celles de la rue des Carmes' (*Dictionnaire*, p. 133). ברם כיום אין שום שריד מחורבות אלו.

הבניין הכי חשוב היה עד אמצע המאה ה־יט קרוב לבניין המפואר של בתי המשפט, אך בצד הדרומי של הרחוב. זה היה בניין מרובע גדול בן שתי קומות, שלפי מסורות מהימנות היה בית כנסת בימי הביניים. את הבניין הזה תיארו כמה אנשים, וביניהם Rondeaux de Sétry, בהערותיו למפת העיר העתיקה שצייר. ב'תכנית שנייה של העיר רואן', שצייר בשנת 1782 (היא שמורה בספריית רואן), כתב על בית הכנסת הזה: 'C'est un grand pavillon de pierre presque carré, qui a deux étages voûtés, dont l'intérieur est un demi-souterrain de dix-neuf pieds d'élévation.' את מקום בית הכנסת ראה בהעתק מפה זו שהבאתי כאן, צילום 6 (הוא צוין במספר 20). מפה זו, עם תיאורי המחבר, הופיעה גם בתוך ספרו של Laverdy (*Notices*, pp. 595 f.) Quérière. (*Description*, pp. 149-150) מציינ גם כי היה אפשר להבחין בשרידים של ציורי פרסקו על כותלי בית כנסת זה. בספרו מצאתי את התיאור המפורט ביותר. הוא מציינ כי בניין זה נמצא ברחוב היהודים, מאחורי הבית הנוכחי מס' 57, וכי הוא 'מעורב עם בנייה מודרנית'. הוא מוסיף ואומר:

Il consiste d'abord en une salle longue de vingt quatre pieds et demi, large de seize pieds et demi, et haute de dix-neuf pieds et demi. Cette pièce, solidement construite en pierre de taille, est enfoncée de dix pieds au dessous du sol, et il est à remarquer que, sur cette profondeur, six pieds du partour sont construits en pierres non parées. La voûte est faite de moellon. Les murailles ne présentent d'autre ouverture que deux meurtrières du côté du midi, vers le haut. On arrive à l'étage supérieur par un escalier placé en dehors. Divisé en plusieurs pièces, il ne présente rien de curieux. La voûte qui termine l'édifice n'est séparée de cet appartement que par un plancher fort bas; elle est un peu ogive et fait de blocages; on y aperçoit encore de légers fragments de peinture à fresque.

לפי התיאורים האלה הואיל האדריכל מר Alain Gasperini, איש רואן, לצייר בשבילי את התכנית של בית הכנסת (ראה צילום 32). הוא גם הואיל בטובו לשלוח לי העתק של תכנית בית העירייה של רדום והבניינים הסמוכים לו, שהוכנה בשנת 1738 ונתפרסמה בספרו של Cerné (*Hôtels de Ville*).

fig. 3; וראה צילום 28). בתכנית זו צוין המקום המדויק של בית הכנסת, והוא קרוב לסימטת רחוב היהודים ורחוב Massacre, מאחורי בניינים שהיו שם בעת הכנתה.

החוקר Beaurepaire מביא עוד עדויות כי במאה ה־יח זיהו את הבניין הזה כבית כנסת של היהודים ('Communication', p. 198). הוא גם מציינ כי שנים מספר לפני כתיבת מאמרו הרסו את הבניין מס' 55 ברחוב היהודים, ומצאו למטה ממנו שרידי בניין עתיק, והוא סבור שאלה היו שרידי בית הכנסת:

... on put voir, pendant plusieurs jours, une construction souterraine en bons matériaux, éclairée du côté du midi par une fenêtre grillée de barres de fer. L'appareil des murs et plus encore la hauteur de ce caveau présentaient quelque chose d'extraordinaire, et c'est un sujet de regret pour moi qu'on n'en ait point relevé exactement les dimensions, qu'on n'en ait point pris un dessin pour l'album de la Commission des Antiquités du département. (*Ibid.*, p. 197)

ובכן, מחלקת העתיקות המחויבת לא טרחה לצייר את שרידי הבניין, שעשו רושם בלתי רגיל על חוקר זה. רוחב הבניין היה יותר מחמישה מטרים, ואורכו יותר משמונה מטרים – כלומר מידות לא גדולות-אולם גובהו היה גדול במידה לא פרופורציונאלית (ראה בציורו של מר גאספריוני). העובדה שהיו ציורים על כותלי הקומה השנייה של הבניין מוכיחה שקומה זו היתה חשובה בעיני בעלי הבית; ואולי התפללו היהודים שם, ולא בקומת הקרקע. את אבני הבנייה הגדולות ואת עומק היסודות בקרע אפשר להשוות עם אלה של עוד בניין עתיק, שנמצא מתחת לרצפת מאפייה גדולה בצד הצפוני של הרחוב הסמוך, הוא Rue de la Gros-Horloge (ראה בציילום 30). חדר תת-קרקעי זה היה מאחורי חדר המאפייה שלמעלה, כלומר סמוך לחצר ולמבוי שבין רחוב Gros-Horloge לרחוב היהודים; ומעניין ביותר כי מאחורי החדר הזה היה שער שכעת הוא סתום, אילו חפרו דרך השער הזה בכיוון צפונה, היתה החפירה מגיעה אל יסודותיו של בית הכנסת ברחוב היהודים. מתעוררת אפוא השאלה למה נבנה שער כזה מצפון לאותו חדר גדול ומפואר, ואם היה אי פעם קשר כלשהו בין הבניין העתיק הזה לבניינים ברחוב היהודים, ובעיקר לבית הכנסת העתיק.

בית כנסת עתיק זה היה הבניין היחיד שנודע בעת החדשה כשריד של היישוב היהודי ברדום בימי הביניים. אולם נדמה שגם הישיבה הגדולה של רדום (ראה לעיל, פרקים ו, יא) לא מיד נהרסה, אלא בניינה היה קיים במאה ה־טו. וראה את דברי Beaurepaire: 'Un peu plus loin, toujours dans la même rue, en se dirigeant vers la rue de Bec, il y avait une maison qui aurait servi d'école aux Juifs, d'après un témoignage du xv^e siècle, que je me rappelle avoir vu, mais que je n'ai pu retrouver' (*ibid.*, p. 199). חבל מאוד על אבדן העדות הזאת על הישיבה, שהיתה אולי מאפשרת לחוקרים לדעת את מקומה המדויק ברחוב היהודים. העובדה שבניין זה לא נזכר לאחר המאה ה־טו מאשרת את ההשערה שהיה בצד הצפוני של הרחוב, ושנהרס בומן בניית בתי המשפט בסוף המאה ה־טו ובמאה ה־טז.

לפי מסורת מקומית היה בית המטבחיים של היהודים ברחוב היהודים קרוב לבית הכנסת, בתוך בניין שלאחר מכן היה בית המלאכה של המו"ל של Corneille. ראה: Dubosc, 'Les Synagogues', p. 177: 'On sait... que la boucherie juive... a longtemps existé dans cet endroit, dans une maison où Laurens Maurry, l'imprimeur de Pierre Corneille, eut son atelier.'

1267 היתה אחוזה בתוך ה-Paroisse Notre-Dame-de-la-Ronde 'a vico de Dordonne per ante: usque ad terram judaeorum per retro' (ibid., G. 6716). (תודתי נתונה למר Alaine Sadourny שהעירני על התיאור הזה.)

סביב הרובע היהודי היתה כנראה חומה, כפי שמרמזת מובאה זו: 'Mention d'une maison "dessus de la porte de la rue as Gyeus" dans un acte du 19 avril 1341, Cartul. de la Cathédrale, no. 8, fol. 28' (Beaurepaire, p. 196, n. 2). 'Il semble que [le Clos-; Dubosc] devait être entouré de portes murailles assez hautes, dont on a retrouvé les vestiges derrière la maison Guérin' ('Les synagogues', p. 174).

באמצע המאה הי"ט היו חפירות ברחוב היהודים וסביבו, אך הן לא העלו שום עדויות ברורות על מגורי היהודים שם בימי הביניים. את יסודות החומות שנתגלו אז ברחוב des Carmes, בסימטת רחוב היהודים וברחוב סמוך לרחוב Saint-Lo ייחסו הארכיאולוגים לתקופה הרומית (סיכום חפירות אלה J. M. Thaurin בעיתונה של רואן (19 fév. 1859; 19 mars 1859; 10 avril 1859), *Journal de Rouen*, 19 fév. 1859; 19 mars 1859; 10 avril 1859), אולם יש עדויות שחומות אלו היו עדיין קיימות בימי הביניים, ואפילו לאחר מכן:

'... La Muraille antique a été entaillée sur toute sa hauteur, quand on construisit l'une des parois des très anciennes caves normandes, à arceaux ou contreforts circulaires, qui existaient sous les maisons actuellement démolies. (*Journal de Rouen*, 10 avril 1859)

מסתבר שכל השטח שבתוך החומות היה ידוע בשם 'אדמת היהודים'. באשר לגודל רובע היהודים, אציין ראשית כול את הכתוב בשטר מ-1306, המעניק לעיר את כל מה שהיה רובע היהודים (לעיל, נספח יא). לבד מבית הקברות (ראה את החומר עליו שהבאתי למטה, בנספח זה), מוכיר השטר את 'הבתים, הגנים... הקרקעות, הנכסים וכל מקרקעים שהיו ליהודי רואן בעיר רואן וסביבותיה'. (נדמה שלא מעט מהיהודים שגרו בתוך הרובע היהודי היו בעלי אדמות בסביבת בות העיר. כדוגמת מר ראובן ב"ר יצחק הזקן ור' יעקב ב"ר יקותיאל במחצית הראשונה של המאה הי"א.) במחצית הראשונה של המאה הי"ד ידע הנוטריון האפוסטולי Pierre Cochon לומר:

MCCC et XVIII [!]. Les Juys qui tenoient à Rouen beaucoup d'eritagez ès parois-ses de Saint Erblant, Nostre Dame la Roonde et à Saint Lo, et avoient une rue appelée la rue aux Juys, et encore est appelée, et estoit leur moustier en une place de present appelée le Clos as Juys, furent boutez hors de la dicte ville, et leurs heritages confissiez au roy. (Delisle, *Recueil*, XXIII, p. 224)

הוא מוכיר אפוא כי לפני גירושם היה ליהודים רחוב בשם 'רחוב היהודים', כי היה להם בית כנסת במקום שכינוהו 'le Clos as Juys', ויתר על כן – כי היו להם 'הרבה ירושות' בשטחים שונים של הכנסייה.

גבולות השטחים הכנסייתיים האלה תוארו בידי Fiquet et al. (*Mélanges*, pp. 80 f.):

St. Herblant: Des 4 Vents, en partie—de la Chapellerie—parvis de N. D., en partie—des Carmes, en partie—Grosse Horloge, en partie—du Bec, en partie.

חוקרי רואן הזכירו גם בתי כנסת נוספים בעיר העתיקה. אולי היתה הכנסייה-Notre-Dame-de-la-Ronde (שכבר נהרסה) לפני כן בית כנסת, וכן גם קאפלה עתיקה ברחוב Saint-Lo:

Quelques anciens historiens, entre autres Taillepied, affirment que l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde, aujourd'hui disparue, aurait dans l'origine servi de synagogue. L'auteur des *Lettres sur Rouen* fait aussi mention d'une vieille chapelle, qui était dans la rue Saint-Lo, au-dessus de la rue Boudin, et qui aurait servi au même usage. (Periaux, *Dictionnaire*, p. 339)

במשפט השני הכוונה לספר *Lettres sur la ville de Rouen* מאת A. Lesguillez, שהופיע בלי הזכרת שם מחברו ברואן בשנת 1826. המחבר הזה * אומר שם:

Il existait autrefois, dans la rue Saint-Lo, un peu au-dessus de la rue Boudin, une vieille chapelle, qu'on croit avoir servi originairement de synagogue: cette chapelle, située au fond d'une cour, fait aujourd'hui partie d'une propriété particulière. L'on m'a assuré que dans les titres, il était fait mention d'une ancienne synagogue au même endroit, ce qui paraît assez probable, puisqu'elle se trouvait dans le quartier assigné aux Juifs. (pp. 153–154)

לפי *Encyclopédie Larousse du XXe siècle* (VI, p. 58) הכנסייה Sainte-Marie-la-Petite היתה גם היא לפני כן בית כנסת. אולם אין כנראה ראיות ברורות לזיהויים אלה, וגם Beaurepaire מטיל ספק רב בזיהוי של Notre-Dame-de-la-Ronde כבית כנסת (46–47) (*Nouveau recueil*). בפרקים אחדים של גוף הספר ראינו כי התחום היהודי של רדום מוגדר לפעמים בתעודות לאטי-ניות כ-*vicus judaeorum* (ראה לעיל, עמ' 70–73). אולם לא ברור אם משמעות המלה *vicus* אחת בכל התעודות, שהרי אפשר לציין בה את הרובע כולו, או את רחוב היהודים, או אף רק את הכיכר שהיתה באמצע הרובע. בשטר מכירת הקרקעות של יוסי ביר' יצחק משנת 1203 (עמודים 70–73 לעיל ונספח ו) צוין שהיתה למוכר אחוזה 'in vico Judaeorum'. אולם בהמשך השטר כתוב כי אחוזה זו משתרעת בין ה-*vicus* לבין הקרקעות של ג'ון מסיט קאנדיד, וכאן מורה המלה כנראה על הרחוב, או על הכיכר, שאם לא כן היינו צריכים להבין שקרקעות היהודי יוסי לא היו בתוך הרובע היהודי, אלא רק סמוכים לו! המונח הזה נזכר גם בתיאור השרפה הגדולה, שיצאה מן ה-'*vico Judaeorum*' בשנת 1116, והרסה חלק גדול של העיר (לעיל, הערה 185), וכאן אי אפשר לדעת למה בדיוק הכוונה. במאה הי"ג נזכר התחום היהודי גם במונח 'terra judaeorum' – אדמת היהודים. ברשומות הארכיון יש הערה משנת 1256 על בית שהיה ברחוב דורדון: 'a vico usque ad terram judaeorum' (Archives départementales de Seine Maritime, Série G. 4302. Clerc de Ville.) באוקטובר שנת

* נדמה שלא היה מאוהבי ישראל, כפי שמעידים דבריו הבאים: 'Comme les Juifs ne sont plus persécutés aujourd'hui, ils habitent partout où bon leur semble; c'est-à-dire partout où ils espèrent gagner de l'argent, et notre ville en possède un certain nombre. Ils ont une espèce de synagogue située dans le passage de St-Jean, administrée par un rabbin et deux notables, dans laquelle ils se rassemblent tous les samedis pour prier ensemble, en attendant l'arrivée du Messie: laissons-les dans cette attente, et retournons au Palais de Justice, que cette petite digression sur les enfants d'Israel m'a fait perdre un instant de vue.' (pp. 154–155)

אקר. על זה ועל בעיית המידה של האקר הנורמני בתקופות היסטוריות שונות ראה (Navel, *Recherches*). השטר מציין כי השטח הזה עתיק, וכי הוא קרוב להיכל המלך ('pres le chastel'). הכוונה להיכל המבוצר שהיה סמוך לשער Bouvreuil, הוא השער שבין שער Cauchoise לבין שער Beauvoisine, שהיום נשאר ממנו רק החלק הידוע כעת כמגדל St. Jean או Le Donjon (בית הסוהר). המפה מראה כי החלק של רחוב Porcherie-Pouchet הקרוב למקום ההיכל הוא החלק המזרחי של השטח הנדון. השטר מציין עוד כי השטח היה מוגבל מצד ההיכל על-ידי רחוב בשם Varvot. השטח של בית הקברות היהודי (הר היהודים) ושל כיכר היהודים השתרע אפוא בערך בתחום שבין רחוב St.-Maur ממערב, רחוב Pouchet מדרום, ורח' Verte ממזרח (שהרי רחוב זה היה קרוי לפנים Varvot, כדברי Periaux [1870], p. 251]: *Dictionnaire*. . . 4^o Section. Le nom de cette rue vient de sa position vers la campagne. . . Elle est connue aussi sous le nom de rue du Varvot, a cause d'un ancien varvot, qui fut desséché en 1776, et des eaux qui y croupissaient encore il ya 'peu de temps, avant qu'elle fut nivelée'. גבולו הצפוני של השטח אינו ברור; מכל מקום, הוא מגיע לכל הפחות עד לרחוב Campulley של היום, וגודל כל השטח הזה בערך ארבעה אקרים (אורך רחוב Pouchet קצת יותר מ-200 מטר, ואורך רחוב St.-Maur מרחוב Pouchet ועד רחוב Campulley יותר מ-75 מטרים. מתקבל אפוא שטח גדול מ-15,000 מטר מרובע, וארבעה אקרים שווים ל-16,000 - 17,000 מטר מרובע, הכול לפי המקום וזמן המדידה). זה היה אפוא שטח גדול מאוד לגבי בית קברות בזמן ההוא. ייתכן כי את החלק הידוע בשם 'כיכר היהודים' (שני אקרים) קנו היהודים בימי הביניים בשביל קברות חדשים, והוא לא מילא את ייעודו מחמת גירוש יהודי רדום מערים במאה הי"ד.

השטח הזה היה בידי העיר עד למאה הט"ו. ביוני שנת 1362 השכירה אותו העיר לשימוש חקלאי לתשע שנים בשכר תשע ליברות לשנה, ובשנת 1364 השכירה אותו לשש שנים בשכר מאה סו לשנה (ראה: Beaurepaire, 'Communication', p. 199). מסתבר שעד אז כבר נהרסו מצבות בית הקברות. במאה הט"ו מכרה העיר את השטח לאגודה הדתית של Hôtel-Dieu, וזו יסדה שם בית קברות משלה (ראה: Periaux, *Dictionnaire* [1870], p. 576).

עתה נשוב לשאלת גודל הרובע היהודי עצמו בימי הביניים, ונשווה את אורכו ורוחבו של הר היהודים לממדי הרובע הזה כפי ששיערו החוקרים העוסקים בתולדות רואן. ניווכח כי גודל בית הקברות כמעט שווה לגודל הרובע היהודי המשוער, והרי אין זה מתקבל על הדעת. מהשוואה זו אפשר להסיק שתי מסקנות: או שבית הקברות היהודי של רדום שימש גם הרבה יהודים שישבו בערים אחרות שבחלק זה של נורמנדיה; או שהמידות המשוערות של הרובע היהודי קטנות ממידותיו האמיתיות בימי הביניים, עד למאה הי"ג. לי נראית יותר האפשרות השנייה. אני נוטה לחשוב שהיו ליהודים קרקעות גם ממערב לכיכר היהודים, וסימנתי גם את השטח הזה בקווים במפה המובאת בצילום 35, אבל בקווי שתי וערב, כדי לציין את קיומו של ספק אם אמנם היה השטח הזה שייך אי פעם ליהודי רדום. המסתכל במפה יראה שהיהודים היו מלווים את מתייהם מהרובע היהודי מערבה עד לרחוב Cauchoise, עוברים בשער שהיה קרוי באותו שם, ומשם היו פונים צפונה עד בואם אל 'הר היהודים'.

נוסף על השטחים האלה, שהחזיקו היהודים בימי הביניים, היה עוד מקום ברואן שנקרא 'רחוב היהודים', בשכונת St. Sever שמעבר לנהר הסיין. עתה קרוי הרחוב הזה Emile Masqueray (הוא קרוב לרחוב הגדול בשם Avenue de Caen), אולם במאה הקודמת עוד נקרא rue aux Juifs, כפי שמראה

La deuxiesme passee devant Fralm Anfrye [Aufrye?], tabellion a Rouen, le vint^{me} de janvier [mil] quatre cens quarante deux. Comme Guilleme Alorge et Jehanne Dutot, sa femme, demeurans a Saint-Vincent, confesserent avoir prins a rente de Pierre Daron, procureur general de ladite ville, *une piece de terre nommee les [fol. 74 a] mont clos et cimetiére aux Juifz*, assise soulz et environ Saint Mor hors ladicte ville pres le chastel en la parroisse Saint-Patrice, vielle piece limitee en deux parties, *l'une partie nommee le mont ou Cymetiére aux Juifz contenant deux acres, troys vergees et dix perques, et ledit clos contenant deux acres*, en ce compris une portion de ce ou sont a present unes butes qui contiennent une vergee. *Le toul ensemble contenant quatre acres, troys vergees et dix perques, anciennement bournee j'oux[te?] la rue appelee Varvot entre la rue par ou l'on va a Varvot en la rue de Saint-Nicolas de Beauvoir*, d'un costé a la terre qui fut Guillaume de Harcourt a cause de Denise sa femme, et d'autre aboutant d'un boult a la terre qui fut Vincent Michel, et d'autre boult aux heritages qui furent Jehan de Linsez [?], les hoirs Jehan Pellerin, Guillemete la Pellee, Richard Verete, Godeffroy Lalleman, Jacques Barre, Jehan Mutel et Jehan de Caudebec, par le prix de huit livres tournoys de rente par an, dont lors fut baille en assiette six livres tournoys de rente en deduction d'icelles huit livres de rent, c'est assavoir quatre livr[e]s tournoys de rente deulz ans dits mariez a cause de ladite femme par Symon Houlette, plastrier, restans de six livres de rente sur la maison cy desous bournee en la premiere lettre, assise a Saint Jehan, et quarante solz tournoys de rente que ledit Guilleme Alorge avoit pris nagueres eulz et acquis a tiltre d'eschange dudit Daron en son propre et prive nom. Ledit Daron en son prive nom avoit acquis lesdits xl solz tournoys de rente de Jehan Morelet, es-cuier, seigneur de Quenonville, lesquelz quarante solz tournoys estoient cretz [?] et deulz par fieffe ferte. a Guilleme Davoult par Jehan Morelet, pere dudit Jehan Morelet, d'une maison, edifices et jardin assis en la parroisse Sainte-Marie-la-Petite, bournee es lettres passees devant ledit Henry Le Vigner on en l'an mil quatre cens et ung, le xxv^e de novembre. Et par ce ne restoit que quarante solz tournoys a prendre sur *le mont et cymetiére aux Juifz*, paiables a Saint-Michel et Pasques, ... (Archives municipales de Rouen, reg. T. 1: Chartes et vidimus de chartes, fols. 73b-74a)*

השטר הזה מתאר שטח שהיה ידוע בשם 'ההר', הכיכר, ובית הקברות של היהודים ('une piece de terre nommee les mont clos et cimetiére aux Juifz'). השטח הזה נחלק לשני חלקים: האחד נקרא 'ההר ובית הקברות של היהודים', שגודלו היה כמעט שלושה אקרים; השני נקרא 'כיכר היהודים', וגודלו היה שני אקרים. גודל השטח כולו היה אפוא כמעט חמישה אקרים. (המונח vergée משמעו רבע

* אני מודה לגברת Madeleine Fournié, חוקרת וספרנית של הספרייה העירונית של רואן, אשר הואילה בטובה להעתיק בשבילי את נוסח השטר הזה באביב שנת תשל"א. ההדגשות שלי. בטקסט המקורי אין אקצנטים, וכך הועתק.

רשימת הלוחות
קונקורדנציה של כתבי-היד
ביבליוגרפיה
מפתחות

סידרת המפות של קטעי רחובות העיר שהוכנה אז, והשמורה כיום במשרדי העירייה (ראה בצילום 33 הניתן כאן). לדעת Periaux [1819], p. 133) *Dictionnaire* נקרא רחוב זה כך מפני ששם היה בית קברות של היהודים, 'שעדיין היה קיים בסוף המאה הקודמת' (= המאה הי"ח) ' (La rue des Juifs [11° Section, Saint Sever] a pris son nom de Cimetière des Juifs, qui existait encore à la fin du siècle dernier'. בורפר (*Mélanges*, p. 246) מצטט תעודה צרפתית משנת 1786, המציינת כי בחורה יהודייה מאלזאס תיקבר 'במקום ששם קבורים היהודים, בפרוור St.-Sever, בין השיכון של האחים Saint-Yon והשדרה הגדולה החדשה'. המחקר מניח כי מדובר בבית קברות מאוחר (devait être de date assez récente), שלא היה קיים הרבה שנים. אולם לדעתי אילו היה שם רק בית קברות, היו מכנים את הרחוב על שמו, ולא בשם הכללי 'רחוב היהודים'. ייתכן אפוא ששם גרו יהודים בזמן מן הזמנים שבהם הורשו לחזור לרואן לאחר הגירוש של 1306, שהרי מאותה שנה ואילך שוב לא היתה להם חוקה לא על הרובע היהודי ולא על 'הר היהודים'.



(b)

N. Golb, "Nature et destination du Monument hébraïque découvert _ Rouen": *Proceedings of the American Academy for Jewish Research*, XLVIII (1981), pp. 100-82.

NORMAN GOLB

Nature et Destination
du Monument Hébraïque
Découvert à Rouen

JERUSALEM

1981

Tirage à part de PROCEEDINGS OF THE AMERICAN ACADEMY
FOR JEWISH RESEARCH, Vol. XLVIII, 1981

NATURE ET DESTINATION DU MONUMENT
HEBRAÏQUE DECOUVERT A ROUEN

PAR NORMAN GOLB

I. INTRODUCTION

Il est désormais bien connu, en France et ailleurs, que dans la cour du Palais de Justice à Rouen a été découvert, pendant l'été de 1976, un remarquable bâtiment roman d'origine juive datant manifestement du début du douzième siècle.¹ C'est au cours de travaux d'aménagement de la cour, le 11 août, qu'un bulldozer, effectuant les terrassements, perça la voûte d'une cave, le chantier fut arrêté et les responsables des Monuments Historiques accompagnés d'archéologues se rendirent sur les lieux. A la faveur des sondages alors effectués dans la cour la semaine suivante, on découvrait, le 17 août, un mur roman à l'angle nord-est de la cour. Les fouilles qui furent poursuivies pendant les semaines suivantes ont révélé, dans la partie ouest de la cour, une cave romane voûtée, d'orientation nord-sud, de 8,43 m de longueur sur 5,02 m de largeur, et 4,70 m de profondeur, avec des murs d'une épaisseur maximale de 1,25 m. Côté sud-est, un escalier menait à la cave, dotée d'une

¹ Au sujet du déroulement de la découverte et de ses conséquences, voir en particulier le journal quotidien *Paris-Normandie* (Rouen), éditions des 14/15 août, 19 août, 2 septembre, 18 septembre, 9/10 octobre, 23 novembre, 30 décembre 1976; 23/24 avril, 12 mai, 25 septembre, 30 novembre 1977; 17 mai et 11/12 novembre 1978. Outre ces articles (de D. Horst et J. Vasseur), il faut mentionner les reportages de Y. Christ, B. Freudenheim, J. Kandell, M. Kopuit, R. Lemonnier, E. Mausi, R. Parment, et S. L. Shneiderman dans plusieurs journaux d'Europe, des Etats-Unis, et d'Israël. Quant aux articles dans la presse scientifique, voir la liste bibliographique à la fin de l'article.

La présente étude se limite principalement aux aspects archéologiques et épigraphiques du bâtiment hébraïque. Quant aux aspects historiques, cf. Golb, N., 1976 et 1979, et mon livre en français sur l'histoire des Juifs de Rouen au Moyen Age qui sera publié l'an prochain dans la série historique des publications de l'Université de Rouen.

porte voûtée en plein cintre. On pouvait apercevoir, dans le mur sud, une petite niche de 54×56 cm et une inscription, en hébreu, d'un seul mot (voir ci-dessous, graffiti no. 18), et au centre du mur nord, deux meurtrières jumelles.² L'extension des fouilles dans la partie est de la cour amena la mise à jour du bâtiment hébraïque qui est le sujet de la présente étude. Le mur roman découvert initialement représente la face nord de cet édifice. (Voir figs. 1-5.)

A en juger par les premiers articles parus dans les journaux et par des discussions auxquelles j'ai participé à Rouen au cours des jours qui suivirent la découverte, celle-ci fut sans doute matière à surprise et étonnement: premièrement, rares sont les bâtiments romans de Rouen;³ deuxièmement, en raison du fait qu'elle constitue la seule preuve archéologique indiscutable de la présence d'une communauté juive à Rouen pendant les périodes ducale et angevine. Ce que l'on ignorait généralement alors, c'était que le sujet principal de mes recherches dans les manuscrits durant une période proche d'une décennie avant cette découverte, était précisément l'histoire de cette communauté juive de Rouen au Moyen Age, dont le souvenir était presque totalement oublié.

Après avoir constaté que l'appellation médiévale de Rouen en latin était Rodom,⁴ j'ai retrouvé en automne 1967 ce même

² On pense (Blumenkranz, B., 1976, 683-685) que la cave servait de bain rituel juif. A mon avis, pourtant, les arguments en faveur de cette identification (et de toute autre) sont très faibles. Le présent article ne traite pas de cette cave.

³ Les vestiges romans de Rouen sont: 1) la crypte de la Cathédrale; 2) la Tour aux Clercs de l'église Saint-Ouen; 3) le chevet de l'église Saint-Paul. Quant aux monuments romans dans les environs de Rouen, voir Blumenkranz, B., 1976, 668 note 1.

⁴ Pour l'évolution Rothomagus — Rothoma/Rodoma — Rodom en latin médiéval, cf. par ex. Leclerc, H., 1950, col. 109. Pour l'équivalence RDWM/Rouen en arabe médiéval, voir Jacob, G., 1927, 28.

Voir Gross, H., 1897, 622-623, qui reconnaît l'équivalence רודום (RDWM)=Rouen sans enthousiasme, puisqu'il a déjà lu ce même terme: DRWM (רודום), "le Sud", insistant que ce terme avait valeur d'épithète pour

terme dans une lettre autographe du onzième siècle provenant de la Guenizah du Caire, manuscrit British Museum Or. 5544, fol. 1 recto.⁵ Commença alors pour moi une enquête systématique sur d'anciens manuscrits hébreux dans le but de déterminer si ce terme se retrouvait en d'autres contextes.⁶ J'ai rencontré maintes fois ce nom, qui, dans les manuscrits plus récents et dans les textes imprimés, a été déformé de diverses manières, telles que DRWM, DRWS et RDWS. Ces erreurs sont dues aux similarités de forme des caractères hébreux correspondants, et au fait que les scribes tardifs ignoraient le sens du terme Rodom. J'ai trouvé ce nom dans une grande variété de contextes (Golb, N., 1979, 24-31), écrit ordinairement RDWM, mais aussi RWDWM (écriture pleinfie) et RWDM (changement d'accent de la syllabe ultime à la penultième), ainsi que dans plusieurs sources latines. L'évidence manuscrite témoigne de l'importance économique de la communauté juive de Rouen, de la présence d'une culture littéraire hébraïque très développée dans cette communauté et de l'existence d'une école de hautes études juives (en hébreu: *yechibah* ou *bet midrach*) au moins pendant les douzième et treizième siècles. Comme Rouen n'a jamais été identifiée dans le passé comme siège de culture hébraïque médiévale (voir par exemple Gross, H., 1897, 184-185), j'ai estimé important de publier ces découvertes. Mon livre intitulé *Toledoth hayehudim be'ir rouen bimé habenayim* (Histoire et Culture des Juifs de Rouen pendant le Moyen Age), comprend une étude détaillée de tous les documents et textes que je connaissais à l'époque,

Dreux — où il a placé par erreur un grand centre d'études juives — en vertu du fait qu'il y avait une concentration d'érudits juifs dans le sud de Palestine pendant la période romaine, voir *ibid.* 176 sqq. A la lumière des constatations manuscrites, on n'a aucun besoin aujourd'hui de cette explication tortueuse.

⁵ Voir le premier rapport sur cette constatation dans Golb, N., 1969, 71 note 9. Sur le terme géographique MNYW se trouvant dans le manuscrit de la Guenizah Cambridge T.-S. 16.100 (sujet de l'article cité) voir aussi Golb, N., 1966, 1-63 et *idem*, 1968, 241-254. Sur les manuscrits précieux de la Guenizah du Caire, voir particulièrement Goitein, S. D., 1967, 1-28.

⁶ Voir le rapport préliminaire sur le sujet dans Golb, N., 1970, 557-558.

ainsi que la publication de ces sources elles-mêmes. Il a paru au printemps 1976 (éd. Dvir, Tel-Aviv), seulement cinq mois avant les découvertes de la cour du Palais de Justice.⁷

Quant à la topographie de l'ancien quartier juif de Rouen, je l'ai étudiée dans l'Appendice XII de l'ouvrage (pp. 230-238), en publiant pour la première fois le "vidimus" d'un document français du quinzième siècle (dont l'original est maintenant perdu) qui décrit les dimensions précises d'un terrain de plus de quatre acres situé en dehors des murs de la ville, et qui se nommait "les mont, clos et cimetière aux Juifz" (voir pp. 235-236 et planche 35 du même ouvrage, et Golb, N., 1979, 10).⁸ Dans cet Appendice, j'ai décrit l'emplacement

⁷ Une liste des manuscrits utilisés dans cette enquête se trouve aux pp. 243-244 de mon livre. Le manuscrit de Parme concernant Jacob ben Jequthiel de Rouen, décrit par B. Blumenkranz (*idem*, 1976, 671 note 5) comme ayant besoin d'une réédition après sa première publication au XIXe siècle, a été, justement, republié par moi aux pp. 171-173 de ce livre (voir aussi *ibid.* planche 4), avec correction complète des diverses erreurs (plus de 70) de la première édition. Il n'est pas sans intérêt de noter que c'est le seul texte hébraïque que l'auteur de l'article cité ait utilisé en discutant "l'histoire des Juifs de Rouen" (Blumenkranz, *ibid.*, 670-676). Le nom pour Rouen dans le manuscrit concernant Jacob ben Jequthiel est, bien entendu, RDWM, Rodom. Il est donc clair que B. Blumenkranz accepte l'équivalence Rodom/Rouen en hébreu médiéval, comme en latin. Mais il y a beaucoup d'anciens manuscrits hébreux qui conservent la lecture authentique Rodom, dans divers contextes historiques, et dont j'ai publié une grande partie, avec photographies, dans mon livre susmentionné (reproductions d'une partie de ceux-ci dans Golb, N., 1979, 24 ff.). Il est donc difficile de comprendre pourquoi, alors que l'auteur accepte l'équivalence Rodom/Rouen, il n'a pas utilisé ces divers manuscrits hébraïques dans sa reconstitution de l'histoire des Juifs de Rouen.

⁸ Il n'y avait qu'un cimetière médiéval des Juifs à Rouen, et non pas deux, comme on l'a suggéré (Blumenkranz, B., 1976, 275). La citation, prise directement de la pièce justificative publiée par A. Cheruel (*idem*, 1844, 311-313), n'a malheureusement pas été comparée au vidimus lui-même que Cheruel a copié. La lecture du vidimus au point crucial est "cymetière", au singulier, et c'est ainsi qu'il figure dans mon livre (p. 228, voir *ibid.* planche 28a). La rue et le cimetière des Juifs du quartier Saint-Sever (rive gauche) ont été établis après le début du XIVe siècle seulement (voir *ibid.* 237-238 et planche 33).

précis où se situait, jusqu'au début du XIXe siècle, le bâtiment monumental connu des historiens de Rouen et de ses habitants depuis le Moyen Age comme "La Synagogue": au coin sud-est de la rue aux Juifs et de la rue Massacre. J'ai cité plusieurs sources décrivant cette structure remarquable, y compris la description précise de E. de la Quèrière (voir ci-dessous, p. 142) qui montre sans aucun doute sérieux que la synagogue était de style roman, fait clairement souligné également par la carte de 1738 de R. Vernisse. (Voir fig. 7.)

Dans ce même Appendice, j'ai souligné (p. 231) la référence faite par Charles de Beaurepaire aux ruines de cette même synagogue redécouvertes vers la fin du XIXe siècle, ainsi qu'à un autre bâtiment, situé plus loin vers l'est dans la rue aux Juifs. Décrivant les ruines de la synagogue, de Beaurepaire constatait la "construction souterraine en bons matériaux" et remarquait que "l'appareil des murs, et plus encore la hauteur de ce caveau présentaient quelque chose d'extraordinaire ..." Après avoir décrit cette structure, il continuait:

"Un peu plus loin, toujours dans la même rue, en se dirigeant vers la rue du Bec (c.-à-d. à l'est de la synagogue) il y avait une maison qui aurait servi d'école aux Juifs, d'après un témoignage du XVIe siècle, que je me rappelle avoir vu, mais que je n'ai pu retrouver." (Beaurepaire Ch., 1894, 197 et 199).

J'ai remarqué que le silence s'est installé après le XVIe siècle au sujet de l'école des Juifs et que la synagogue des Juifs, sur le côté sud de la rue, continua d'exister bien après le XVIe siècle et d'être identifiée comme telle en raison de ses caractéristiques architecturales inhabituelles et de son caractère monumental. Un bâtiment de ce type n'aurait pas servi à l'origine d'école pour enfants (laquelle aurait été petite et d'allure modeste), mais n'aurait pu être interprétée que comme une école d'études juives supérieures. De plus, j'ai estimé que le manque total de références à ce bâtiment, évidemment monumental, après le XVIe siècle ne pouvait guère s'expliquer que par l'hypothèse de sa situation sur le côté nord de la rue

et de sa démolition ultérieure pour faire place au Palais de Justice.⁹

Telle est l'opinion que j'ai émise dans mon livre (p. 231), et il faut dire que jusqu'à ce jour, je n'ai trouvé aucune raison ni de douter de l'exactitude de l'interprétation donnée par M. de Beaurepaire du document du XVe siècle, ni de modifier mes conclusions, suggérées par sa description du document, concernant l'emplacement de l'École des Juifs, conclusions auxquelles je suis arrivé quelques années avant la découverte faite dans la cour du Palais de Justice.¹⁰

Or, les fondations et le rez-de-chaussée du bâtiment roman découverts pendant l'été 1976 ont été trouvés sur le côté nord de la rue aux Juifs, dans la cour du Palais de Justice — c'est-à-dire, exactement là où j'avais conclu dans mon livre sur les Juifs de Rouen, d'après les indications du document vu par Beaurepaire, que l'académie juive avait dû exister. Le monument, qui selon les observations faites sur le site (Bertin D., 1976, 56) fut utilisé jusqu'à l'année 1306 (date d'expulsion des Juifs hors du royaume par Philippe le Bel), était d'une grande beauté: édifice de 9,40 m de largeur sur 14,15 m de longueur comportant, d'après M. Duval,¹¹ "six travées, aux murs épais

⁹ Reste la possibilité que le bâtiment roman de la cour du Palais fut démoli après le XVIe siècle. Voir *Paris-Normandie* du 19/X/76: "Le sommet de ce mur [=le mur du bâtiment roman] ... se situe à environ 35 cm au dessous du sol goudronné ...". Or, le niveau du sol pendant les XVIe et XVIIe siècles était plus bas que cela, tandis que la hauteur du sommet devrait indiquer le niveau du sol au temps de la destruction du bâtiment.

¹⁰ Quant aux recherches menées après la publication du livre hébraïque sur les Juifs de Rouen, voir Golb. N., 1976 (b), 195-211, et *idem*, 1977 (b), 545-549. La présence de Simson de Chinon, éditeur final des Tossafot du Talmud babylonien, à Rouen à la fin du XIIIe siècle (Golb, N., 1977 (b), 547 f.) démontre que l'académie de Rouen a fonctionné pleinement jusqu'à la période d'expulsion de 1306.

¹¹ Cf. Duval, G., 1977, 13. L'auteur ajoute que la hauteur du bâtiment est "d'environ 3 m par rapport au niveau extérieur et de 4,50 m par rapport au sol. La qualité de son exécution et plus particulièrement celle de ses parements permettent de dater l'édifice de la fin du XIe siècle ou du début de XIIe par

de 1,50 m et décorés sur trois faces de contreforts flanqués de colonnes dont les bases d'une grande qualité sont décorées de motifs géométriques, à l'exception d'une qui figure deux lions renversés sur le dos." Les parements intérieurs et extérieurs, en contraste avec les moellons du cœur du bâtiment, étaient entièrement en pierres hachées de Caumont, chaque pierre étant d'une hauteur uniforme de 23 cm. L'élégance du bâtiment se conformait à ce que l'on connaît de l'importance des écoles européennes de hautes études juives au Moyen Age. J'étais d'autant plus encouragé à identifier cet édifice avec une école puisque je connaissais l'emplacement de la synagogue monumentale, elle-même de style roman, de l'autre côté de la rue, à quelques mètres à l'ouest. D'autres personnes travaillant sur le site prétendaient pourtant que le bâtiment lui-même pouvait être une synagogue.

Le 30 septembre 1976, de retour à Chicago, j'adressai au Conservateur Régional des Bâtiments de France de Haute-Normandie un rapport détaillé où je discutais de la signification de cette découverte.¹² Citant les cartes et descriptions qui situent la synagogue monumentale sur le côté sud de la rue, près du coin de l'actuelle rue Massacre, je rapportais la déclaration de Beaurepaire concernant l'école des Juifs. J'indiquais que les murs du bâtiment alors dégagés, dont deux au moins étaient sans fenêtres, rappelaient les plans des bibliothèques

comparaison ou analogie avec la crypte de la cathédrale ou avec l'église Saint-Paul de Rouen."

¹² Ce rapport, dans lequel j'ai discuté, *inter alia*, la date du bâtiment à la lumière d'événements historiques à la fin du onzième siècle, fut traduit sous la direction du Professeur Jacques Leclaire, Vice-Président de l'Université de Rouen, et distribué ensuite à différents chercheurs en France. Le Conservateur Régional des Bâtiments de France de Haute-Normandie l'a soumis à la Secrétaire d'Etat à la Culture le 26 octobre 1976. Il était suivi d'un autre rapport, présenté par la responsable des fouilles devant la Commission française des Archives juives le 28 novembre (Bertin, D., 1976, 55-59) et par la communication de M. Blumenkranz devant l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres le 3 décembre de la même année (Blumenkranz, B., 1976, 663-687).

ques de certaines abbayes cisterciennes, également de style roman. Je pensais, en citant ce fait, aux aménagements qui se retrouvent par exemple dans les abbayes de Fossa Nuova (Italie) et de Furness (Angleterre) (Clark J.W., 1902, 81 ff.; Golb N., 1979, 20-21).

Cependant, en automne 1976, seuls trois des quatre murs du bâtiment avaient été mis à jour. Le mur est était, à cette époque, recouvert par le grand escalier de pierre de la Cour d'Appel. Aucune réponse définitive ne pouvait donc être apportée à la question de la fonction originelle du bâtiment — hormis qu'il s'agissait d'un monument, plutôt que d'une maison privée. A cette époque, d'ailleurs, la responsable des fouilles, qui penchait alors pour l'hypothèse de la synagogue, avait fait publier son rapport préliminaire, où elle constatait que "pour confirmer l'hypothèse de la synagogue, il faut explorer le mur est, où l'on pourrait trouver un oculus, et une loge ou abside pour l'armoire de la Tora, ainsi que des niches ou un rebord courant pour installer un luminaire" (Bertin D., 1976, 57). Cela était aussi, à la fois, l'opinion de B. Blumenkranz, exprimée déjà à Rouen au rendez-vous de chantier le 28 septembre 1976.¹³

¹³ Voir la transcription mot-pour-mot de ses paroles, dans le procès-verbal de ce rendez-vous, p. 5, se trouvant dans les fiches du Bureau Courier et Archives de Monuments Historiques au Palais Royal (Paris). Cf. *Paris-Normandie*, le 23/XI/76: "Le directeur des archives du CNRS date lui aussi l'édifice de la fin du XIe siècle. Et il ajoute que s'il s'agit d'une synagogue on trouverait derrière le dernier mur [=le mur est] la niche pour la thora ... et emplacement pour les lampadaires." Comparez, cependant, Blumenkranz, B., 1976, 683: "Voudrait-on accepter ma démonstration historique, personnellement je ne m'en contenterais pas: il semble inexcusable de ne pas en chercher la confirmation archéologique lorsqu'elle s'offre, toute proche. En effet, elle est contenue dans le mur oriental qui attend d'être dégagé. Un escalier qui, pour monumental qu'il soit, ne date que du XIXe siècle, en interdit pour le moment l'accès. Il paraît indispensable de reprendre la fouille, interrompue depuis début novembre, et la mener jusqu'à son terme — ce qui implique aussi le dégagement du mur oriental." Malgré ses paroles précédentes, l'auteur s'abstient ici de préciser en quoi consisterait cette confirmation archéologique.

Grâce à l'aide du Ministère de la Culture et des services régionaux, le dégagement de l'escalier de la Cour d'Appel fut achevé durant l'hiver et le printemps 1977, permettant un nouvel aperçu du bâtiment et offrant une solution plus satisfaisante à la question de son identité.

II. LE MONUMENT ET SES INSCRIPTIONS

Les fouilles qui furent effectuées après le dégagement de l'escalier révélèrent un mur oriental étroit et nu, sans aucune décoration architecturale, alors que tous les autres murs du bâtiment sont ornés de contreforts décoratifs et de colonnes d'une grande élégance.¹⁴ Tout près de ce mur, à une distance de 0,6 m, se trouvent les restes d'un deuxième mur, de 0,45 m d'épaisseur, appartenant à un bâtiment voisin, comme je l'avais supposé dans mon rapport du 30 septembre 1976; cela explique pourquoi le mur est du bâtiment roman ne porte aucune décoration. A l'intérieur, sur le mur est lui-même, il y a, sur une hauteur de 50 cm à partir du sol, une série horizontale de onze trous, dont les deux de gauche ont 27 cm de diamètre, et les autres, à droite, 17 cm de diamètre. L'un de ces petits trous contenait des débris de clou de fer. Il y a une distance de 1,78 m entre les deux trous de gauche, et une distance approximative de 0,24/0,28 m entre ceux de droite. Un autre petit trou se trouve dans le mur sud, près de l'angle du mur est. La signification de ces trous reste indéterminée, mais la fonction du bâtiment même, et particulièrement du rez-de-chaussée, peut aider à la comprendre (voir ci-dessous).

Le fait qu'il ne se trouve dans ce mur est aucune niche ou abside pour contenir les rouleaux du Pentateuque et autres rouleaux bibliques utilisés régulièrement pour le culte, démontre de manière probante que ce bâtiment ne peut pas avoir été une synagogue. La présence d'un arrondi convexe dans le

¹⁴ Il faut souligner que le mur est ne possède aucun des contreforts qu'on espérait y trouver: "Le mur ouest . . . permet d'extrapoler la présence de contreforts partout" (Blumenkranz, B., 1976, 668).

mur oriental, qui s'élève du sol, ordinairement, jusqu'à une hauteur de deux à trois mètres ou plus encore, était en effet le signe caractéristique des synagogues romanes de l'Europe du nord. On trouve cette abside, par exemple, dans les synagogues très anciennes de Francfort, Spire, Worms et Rouffach, où les ravages du temps n'ont pas totalement détruit les murs est.¹⁵ De plus, si l'on compare les plans de ces synagogues avec ceux de la véritable synagogue médiévale de Rouen, on observe à cet égard une identité parfaite: l'abside se dessine clairement dans le mur oriental du bâtiment. On n'avait pas jusqu'à présent remarqué l'existence d'une abside dans la synagogue monumentale de Rouen, dont le plan, en effet, ne figure dans aucun des livres traitant des synagogues médiévales d'Europe.¹⁶ (Voir figs. 6, 7.)

Or, l'hypothèse identifiant le bâtiment roman de la cour du Palais à une synagogue mène à la conséquence que, à une même époque, auraient été construites deux synagogues monumentales, l'une avec abside et l'autre sans, et sans aucun signe sur le mur est, ce qui est impensable. De plus, étant donné le style roman de la véritable synagogue, il est inutile de parler encore, sans considération d'absence ou de présence

¹⁵ Pendant le "Colloque sur l'Art et l'Archéologie des Juifs en France médiévale" organisé par M. Blumenkranz qui s'est tenu à Bec-Hellouin le 9-11 septembre 1979, on a insisté sur le fait que l'abside de la synagogue de Rouffach n'est que la reconstruction imaginaire de R. Krautheimer. Je me permets donc de citer les paroles de cet auteur (Krautheimer, R., 1927, 193-194): "C. Winkler hat in einem Anhang zu Ginsburgers 'Geschichte der Juden in Rufach' eine genaue Beschreibung der Synagogenreste, soweit er sie aufgefunden hatte, gegeben ... In der Mitte der Ostwand ... lag eine kleine, aussen halbkreis-, innen hufeisenförmige Apsis; ihr Dach setzte etwa 2,30 m über dem Erdboden an. Über ihr sass ein Entlastungsbogen." Voir les dimensions précises de l'abside *ibid.*, p. 193, Abb. 67; et les observations dans mon analyse du susdit colloque, VIIe section.

¹⁶ Malgré son importance, je ne trouve indication d'aucune connaissance de ce plan dans l'article de B. Blumenkranz (*idem*, 1976) ni dans celui des *Archives Juives* de la même année. Il faut donc se demander si l'on connaissait ce plan avant que ne se formât l'idée que le bâtiment de la cour du Palais put être une synagogue.

d'abside, d'une autre synagogue, elle-même de style roman, dans la cour du Palais. Dans aucun clos-aux-Juifs spécifique des villes de la France du nord ou d'Allemagne, il n'a jamais été trouvé au Moyen Age deux bâtiments monumentaux qui aient servi de synagogues communales officielles à la même époque.¹⁷ Pour démontrer une telle hypothèse extravagante, il faudrait trouver des signes, des indications particulières — qui manquent totalement à Rouen. L'existence dans la tradition orale rouennaise de petites maisons de prière dans la rue aux Juifs (voir ci-dessous) ne relève pas de la même question.

Or, pour éluder cette conséquence, il fut suggéré (Blumenkranz, B., 1976, 683) que la synagogue véritable, du côté sud de la rue, fut construite à une période postérieure à l'expulsion des Juifs de Rouen en l'an 1306. Mais cette affirmation n'est pas acceptable, étant donné le caractère roman de la synagogue même (voir aussi ci-dessous, IIIème Partie) et, de plus, étant donné qu'il n'existe aucun document indiquant qu'après l'expulsion de 1306, et le don de la rue aux Juifs à la ville par Philippe le Bel, des Juifs revenus à Rouen durant le XIVe siècle aient habité de nouveau la rue aux Juifs. L'histoire des Juifs de Rouen à partir du XIVe siècle est associée à la rue aux Juifs du quartier Saint-Sever, de l'autre côté de la Seine (Golb, N., 1976, 237-238 et planche 33 *ibid.*).¹⁸

Dans la même publication de 1976 (682-683), B. Blumenkranz voudrait appuyer son hypothèse de deux synagogues en suggérant que le célèbre plan de Rondeaux de Sétry montrant la ville de Rouen au XIIIe siècle, et la description jointe à ce plan, portent indication de l'existence d'une synagogue

¹⁷ Il ne s'agit pas ici des synagogues confisquées et transformées en églises, un sujet différent qui ne touche pas l'histoire des Juifs de Rouen entre 1099 et 1306. On ne connaît pas, en effet, une telle mesure contre les Juifs de Rouen pendant la période susdite.

¹⁸ Quant à l'abandon tacite de la part de B. Blumenkranz, pendant 1978, de l'hypothèse de deux synagogues consécutives, en faveur de l'hypothèse de deux synagogues coexistantes, voir la IVe section de mon analyse du colloque de B. Blumenkranz qui s'est tenue le 9-11 septembre 1979.

médiévale dans la cour du Palais, et d'une autre de l'autre côté de la rue. Malheureusement c'est seulement par omission de quelques mots cruciaux dans la description de Rondeaux de Sétry qu'une telle exégèse est possible. Voici la description:

19. *La place aux Juifs.* La cour du palais en occupe présentement une grande partie. Cette place, au coin de laquelle étoit autrefois la synagogue des Juifs, fut réunie au domaine, lorsqu'ils furent chassés de France par Philippe Auguste en 1181. Elle devint marché aux herbes en 1429. On commença d'y bâtir la grand'chambre du Palais en 1499. Peu d'années après, le marché fut transporté dans une place voisine que l'on forma exprès, à laquelle on donna le nom de marché neuf.

20. *La Synagogue des Juifs.* Elle se voit encore à l'entrée de la rue aux Juifs, à droite en revenant du marché neuf. C'est un grand pavillon de pierre, presque carré, qui a deux étages voûtés, dont l'intérieur est un demi-souterrain de dix-neuf pieds d'élévation.¹⁹

Sur cette carte l'emplacement de la synagogue (no. 20) est précisément là où elle se trouvait sur le plan de Vernisse de 1738. Rondeaux de Sétry indique premièrement que la synagogue médiévale était au coin de la place aux Juifs — c.-à-d. extérieure à la place — et, là, il écrit qu'elle — c.-à-d. ce même bâtiment — se voit encore à l'entrée de la rue aux Juifs. On ne trouve pas la phrase soulignée dans les pages citées de *Comptes Rendus*, ce qui permet à B. Blumenkranz d'insister sur le fait que l'hypothèse de deux synagogues médiévales est appuyée par une autorité rouennaise du XVIIIe siècle — ce qui n'est pas vrai. Il n'est donc pas nécessaire de penser que M. de Beaurepaire ait pu se tromper (Blumenkranz B., *ibid.* 683 note 33) dans un aspect quelconque de sa discussion. (Voir figs. 7, 8.)

Toutes ces considérations rendent totalement insoutenable

¹⁹ La carte de Rondeaux de Sétry se trouve à la Bibliothèque Municipale de Rouen; cf. la version imprimée dans Laverdy, 1790, 596-597, où on trouve malheureusement l'erreur "1449" à la place de "1499" du manuscrit. Voir la même erreur dans Blumenkranz, B., 1976, 682, au-dessous. — L'auteur persiste à exclure la phrase soulignée dans ses publications plus récentes.

l'hypothèse que le bâtiment roman de la cour du Palais fut une synagogue. Étant donné que le bâtiment est de style roman monumental, et qu'il s'agit d'un bâtiment hébraïque, de nature communale et non privée, le fait qu'il ne peut être une synagogue joue en faveur de l'hypothèse d'une école. Qui plus est, il existe un rapport d'un chercheur archiviste de Rouen, de haute probité, selon lequel il existait, d'après un manuscrit du XVe siècle, une école des Juifs, située le long de la rue aux Juifs, un peu plus loin que la synagogue en allant vers l'est; ce rapport nous oblige, en tenant compte du silence gardé sur cette école dans les textes postérieurs, à la placer sur le côté nord de la rue. Il n'est donc pas étonnant que les fouilles de 1977, jointes aux faits déjà connus concernant le bâtiment, et concernant les écoles de hautes études juives du Moyen Âge, aient avancé considérablement la probabilité que le bâtiment découvert dans la cour du Palais fut à l'origine une structure académique pour les hautes études juives, c.-à-d. la *Yechibah* de Rouen où les savants juifs ont enseigné et étudié les textes juridiques et bibliques. On y trouve les traits suivants:

A. Les murs:

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, les archéologues ont trouvé un mur est totalement aveugle et étroit, sans aucune abside, et sans aucune fenêtre ou meurtrière au rez-de-chaussée. Le mur ouest est également sans fenêtre, tandis que le mur sud possède un portail élégant (là se trouvait l'entrée du bâtiment depuis la rue aux Juifs, qui était fermée à l'origine par une grande porte) mais le mur lui-même est également sans fenêtre. C'est seulement dans le mur nord que l'on trouve quatre belles meurtrières en plein-cintre, permettant l'entrée d'un peu de lumière jusqu'au rez-de-chaussée. Les murs nus, sans fenêtre, comme ceux indiqués ci-dessus, se prêtaient au rangement de collections de manuscrits, et sont caractéristiques des bibliothèques des monastères cisterciens, eux aussi de style roman. La différence entre le rez-de-chaussée du bâtiment de

Rouen et les salles d'un caractère similaire déjà connues réside en ce que, alors que chacune des autres bibliothèques connues jusqu'à ce jour ne constitue qu'une partie du rez-de-chaussée, il n'existe à Rouen aucun partage de ce rez-de-chaussée en deux ou trois pièces. Par conséquent une seule rangée de fenêtres suffit pour permettre l'entrée de la lumière par un seul côté.

Toutes les salles susmentionnées se situaient au rez-de-chaussée des bâtiments; d'où la question de la pénétration d'humidité et d'eau en cas de pluies abondantes. Evidemment ceci posait un véritable problème au Moyen Age, aboutissant à la solution — à partir du XIII^e siècle semble-t-il — du transfert des manuscrits aux étages.²⁰ A Rouen, il semble qu'il existât un problème dû à l'eau pénétrant par la porte principale, par l'escalier qui allait à l'origine du niveau du sol droit en avant, c'est-à-dire vers le sud, à partir de l'entrée du bâtiment (celle-ci se trouvant en contrebas: voir fig. 12).

L'existence d'un tel problème est suggéré par le fait que, vers la fin du XII^e siècle probablement, on a construit devant la porte une petite pièce voûtée d'arêtes, et un autre escalier descendant à une nouvelle porte composant le mur ouest de la pièce voûtée. Tout l'escalier est orienté d'ouest en est et s'accroche à l'extérieur du mur sud. Peut-être ce nouvel escalier était-il protégé par une couverture (dais en bois) rendant plus difficile la pénétration de la pluie par la porte principale du bâtiment.

Quant à la superficie de la salle (largeur intérieure: 6,26 m; longueur int.: 9,98 m; hauteur d'origine du rez-de-chaussée: 2,75 m approximativement, sans tenir compte de la hauteur originale du plancher de rez-de-chaussée), il faut dire que cela indique l'existence d'une grande bibliothèque à l'École de

²⁰ Jusqu'à 1475, par exemple, on trouve que R. Valturio a légué sa bibliothèque à S. Francesco de Rimini, à condition que la bibliothèque même soit transférée du rez-de-chaussée à un étage supérieur (cf. e.g. Thompson, J. W., 1939, 559).

Rouen. Ceci n'est pas surprenant, mais correspond au contraire tout-à-fait à ce que nous savons de la culture littéraire juive au Moyen Age. En effet, on trouve dans le nord de la France, durant les XII^e et XIII^e siècles, une très grande activité intellectuelle parmi les Juifs. Les textes rabbiniques et bibliques sont étudiés dans de grandes écoles, où enseignent des savants célèbres, qui ont écrit bon nombre de traités sur la loi talmudique, ainsi que sur les Midrachim et sur les différentes parties de la Bible. Leurs commentaires constituent seulement une partie des textes accumulés dans les écoles. (Zunz, L., 1845, 157 sqq.). Il existait également une littérature en Provence, en Espagne, en Italie, en Afrique du Nord, et en d'autres pays, dont proviennent beaucoup de textes qui furent étudiés dans le nord de la France. Dans mon livre sur les Juifs de Rouen (Golb, N., 1976, 66), j'avais suggéré que la raison pour laquelle le grand exégète et astronome Abraham ibn Ezra avait choisi de venir de Provence à Rouen, plutôt qu'à Paris ou à Troyes, était qu'il savait fort bien de toute évidence, que c'était là, dans l'ancienne capitale de Neustrie, qu'il trouverait des manuscrits hébreux anciens et de la plus haute valeur, dont la recherche occupa la plupart de sa vie. Du fait que son séjour à Rouen ne dura pas moins de dix ans (aux environs de 1150 à 1160) avec quelques voyages en Angleterre, au cours de son séjour, prouve évidemment qu'il y trouva ce qu'il cherchait. Son étude des écrits des premiers exégètes français est mentionnée dans ses commentaires bibliques écrits à Rouen (voir particulièrement le commencement de son commentaire sur Zacharie). Elijah ben Berakiah ben Natronai est un autre écrivain rouennais qui signale son étude des anciens textes hébreux, dans le cas présent des écrits Masorétiques (Golb, N. *ibid.*, 140 ff.). Il y eut certainement une grande et importante bibliothèque de manuscrits hébreux à l'école des hautes études de Rouen, qui auraient été bien protégés.

Il est donc évident que ni la situation de la salle au rez-de-chaussée, ni sa taille, ne contredisent son identification de bibliothèque de l'Académie. Ces faits, au contraire,

viennent à l'appui de cette identification, permettant de donner à ce bâtiment une interprétation en harmonie avec les sources littéraires et documentaires dont nous disposons, et conforme également à nos connaissances de la topographie de la rue aux Juifs et de l'histoire des Juifs de Rouen. Quant à la fonction spécifique du rez-de-chaussée, il faut dire que lui aussi, comme d'autres bibliothèques déjà connues, servait évidemment en premier lieu à l'emmagasinage des manuscrits. On les rangeait le long des murs nus dans de grandes armoires à livres (voir Clark, J.W., 1902, 39 ff.) ou autres aménagements (pour la terminologie latine voir *ibid.*, 239). Les quatre meurtrières placées le long du mur nord permettant l'arrivée d'un peu de lumière dans la salle, il est évident qu'avec l'aide additionnelle de lampes à huile,²¹ dont quelques-unes furent découvertes dans les fouilles, la consultation des manuscrits dans la salle même était possible. Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, on trouve de petits trous dans le mur est à 0,50 m du sol. Ils indiquent apparemment — s'ils ne sont postérieurs à l'occupation juive du bâtiment — la présence de tablettes, à laquelle on enchaînait les manuscrits de grande valeur (Clark, *ibid.* 126 et *passim*). Les étudiants et les savants de l'Académie pouvaient évidemment consulter tel ou tel manuscrit dans la salle même pour vérifier, par exemple, quelques mots ou quelques phrases dans les textes traditionnels soumis à l'étude. Mais pour étudier la plupart des manuscrits *in extenso*, la salle des livres ne suffisait pas. Il fallait, au contraire, les emporter jusqu'à la salle d'études principale, ou jusqu'aux loges des savants, où l'on pouvait trouver une lumière suffisante pour un tel travail, ainsi que les conditions nécessaires pour discuter de la signification des commentaires et autres textes utilisés avec l'ensemble des étudiants poursuivant l'interprétation du traité talmudique étudié.

²¹ Voir les termes du *midrach* anonyme (Ginzberg, L., 1928, 77): "Quant au sujet des lampes — soit dans le Temple, soit dans les synagogues, soit dans les écoles, les Israélites sont obligés de les allumer ...".

B. Le premier étage du bâtiment:

A l'angle nord-ouest du bâtiment se trouvent les restes d'une tourelle semi-circulaire qui contient un escalier en colimaçon. Cet escalier menait aux étages supérieurs du bâtiment, dont les vestiges du premier étage seul ont été préservés. Presque tout ce premier étage fut détruit, y compris le plancher lui-même; mais il subsiste dans les quatre murs du bâtiment, des pierres de cet étage. Les murs du bâtiment s'élèvent, en effet, à une hauteur approximative de trois mètres. A 2,40 m au-dessus du sol on trouve 28 grands trous rectangulaires sur les murs sud et nord, 14 de chaque côté (hauts de 0,36 m, larges de 0,27 m, et épais de 0,45 m). Là devaient avoir été fixées les 14 grandes poutres (longues de 7,50 m chacune) sur lesquelles reposait le plancher du premier étage (aujourd'hui totalement disparu). Au-dessus de ces trous, on trouve des assises supplémentaires de pierre sur les murs à l'intérieur du bâtiment. Ces assises sont irrégulières en raison de la destruction du bâtiment à une période inconnue. La hauteur du mur est à son point culminant est aujourd'hui de 3,35 m. Seules les trois assises de pierre les plus hautes appartenaient au premier étage du bâtiment. Deux rangées de pierre du premier étage ont été préservées sur une partie du mur sud, aucune au mur ouest, et trois rangées sur une partie du mur nord. L'état de conservation de cette troisième assise suffit à indiquer qu'elle représente la rangée finale, car elle se trouve en alignement avec les assises sous-jacentes. Après cette assise, il y a une échancrure de 0,23 m interrompant l'élévation du mur. Les trois assises au-dessous de cette échancrure constituent donc une banquette de pierre, d'une hauteur approximative de 0,65 m au-dessus du plancher du premier étage. Elle courait de toute évidence le long du mur, d'un mur à l'autre, sauf à l'emplacement de l'escalier à colimaçon. On trouve sur le mur sud des indications d'un tel procédé de construction. Il faut donc envisager une grande salle de 10 m × 6,26 m (large de 6,72 m au-dessus des banquettes), sans cloison. La découverte des restes de pavage

d'une véritable fenêtre, longue de 1,40 m, dans le mur est,²² à une hauteur de 2,80 m — c'est-à-dire juste là où commençait le premier étage — indique une telle possibilité: à savoir, de grandes fenêtres, et non pas des meurtrières, aux autres murs du premier étage, permettant l'entrée d'une grande quantité de lumière dans la salle. On peut donc reconnaître par ce qui subsiste de cette salle qu'elle avait elle-même une destination académique. Etant donné ses dimensions et sa proximité de la salle qui était apparemment une bibliothèque, il est évident qu'elle constituait la salle d'études principale, où les maîtres de l'école enseignaient à tous les étudiants réunis le traité talmudique choisi. Cf. par exemple les "Lois anciennes pour l'étude de la Torah", 2ème section (Golb, N., 1976, 183; *idem*, 1979, 32-33): Le directeur de l'Académie devait commencer l'exposé du traité du Talmud, et les traducteurs (*meturgemanim*) devaient "intégrer sa méthode d'enseignement à chaque élément, dans leur ordre respectif". Lorsque le directeur avait fini son exposé, les traducteurs, à raison d'un pour dix étudiants, sortaient de la salle principale avec les étudiants et allaient dans leurs pièces individuelles et leurs loges, où ils reprenaient soigneusement la leçon avec les étudiants qui leur étaient confiés. Après avoir pris leur repas de midi, les étudiants devaient revoir la leçon une troisième fois, puis se présenter à nouveau devant le maître. Celui-ci continuait par l'exposé d'un nouveau sujet à l'intérieur du traité prescrit. Puis les étudiants et les traducteurs reprenaient le régime du matin. On révisait ensuite les deux leçons s'il restait du temps. Ce régime devait être pratiqué pendant les

²² L'existence d'indices de véritables fenêtres au premier étage du bâtiment ne peut que jeter le doute sur l'explication (Blumenkranz, B., 1976, 677) en ce qui concerne la présence des meurtrières sur le mur nord du rez-de-chaussée, à savoir qu'elles furent construites ainsi dans le but de protéger les habitants contre un assaut militaire. Cette explication est contredite encore par l'absence de meurtrières dans les autres murs du rez-de-chaussée, particulièrement dans le mur sud où se trouvait la porte principale, qui en aurait été nécessaire pour sa défense.

six mois de printemps et d'été, tandis qu'"en hiver", certains changements y étaient apportés.²³

²³ Quant à l'effort d'un des participants du Colloque à jeter le doute sur l'authenticité des "Lois anciennes", et mon examen de son idée, voir la VIIe section de l'analyse du susdit Colloque. Jusqu'à ce jour je n'ai pas rencontré d'arguments de valeur militant contre la conclusion (Golb, N., 1979, 33) qu'"on peut les considérer comme un schéma ou un plan d'éducation des étudiants juifs ... fondé sans aucun doute sur la réalité historique de l'époque à laquelle ces lois furent écrites ... On peut s'en servir comme guide pour comprendre le régime des études à l'Académie de Rouen, mais il ne faut pas appliquer trop strictement au cas particulier de cette Académie, à aucune des périodes de son existence, les dispositions relatives à l'ensemble des Académies. Il s'agit d'un régime théorique défini par un manuscrit qui n'est pas l'ouvrage originel autographe mais une copie médiévale tardive ...".

On trouve un bon exemple de la pratique du régime décrit dans les "Lois" dans la description de Yedaiah Bedersi (ou: pseudo-Bedersi) de l'Académie du Maître Mechullam à Béziers (XIIIe siècle). Voici la traduction d'extraits de cette description extensive (Neubauer, A., 1890, 245 ff.):

... Et moi, quand j'arrivai à la maison du travail, l'académie (*bet midrach*) [de R. Mechullam de Béziers], j'étais un jeune garçon de quinze ans, prêt à étudier le Talmud avec les autres chers jeunes hommes, un grand nombre d'entre eux, très honorables et plus âgés que moi ... J'étais en leur compagnie et je descendais à son "jardin" pour rassembler les fleurs et les aromates [d'étude] ... Je voyais des visions de Dieu par [l'intermédiaire de] la conduite du maître, alors qu'il préparait sa leçon, et qu'il donnait sa conférence aux étudiants: bien sûr, c'est sa bouche qui parlait, et les [élèves] qui tombaient en silence, chacun posant sa main à sa bouche jusqu'à ce qu'il finisse de parler et de leur expliquer tout ce qui était nécessaire à la profondeur de la loi ... Quel homme y-a-t-il dans cette génération, jusqu'à la France [du Nord], qui connaisse par cœur, l'explication de toute chose, comme lui? ... Quand je commençai mes études devant lui, j'étais jeune homme ...; j'ai été obligé d'étudier le texte, tout seul, le matin de bonne heure, avant l'arrivée du maître ... Le travail était dur; je faisais de grands efforts pour comprendre le sujet avec ses difficultés et les réponses et les additions qu'il ajoutait à son esprit ... Mon cœur n'était pas préparé à les assimiler la première fois, au temps de ma jeunesse, et je ne pouvais pas me réconcilier au fait que les étudiants, en répétant ce qu'ils entendaient, jetaient des cris jusqu'à ce que le monde se fendît, un grand bruit, fort et puissant ... Et toujours, quand ils se réunissaient, s'accrochant l'un à l'autre, personne ne pouvait entendre son camarade, et la ville tombait en tumulte à cause du vacarme, parce que plusieurs élèves étaient assis devant lui avec nous dans le "royaume" [de la *yechibah*] ne se taisaient pas, et les voix ne cessaient pas dans l'endroit

Quant à la possibilité d'estimer la hauteur d'origine du bâtiment de Rouen après l'achèvement des fouilles, il faut dire qu'aucune trouvaille nouvelle n'est venue jeter de lumière à ce sujet. Il reste la possibilité d'estimer hypothétiquement cette hauteur en considérant les aspects architecturaux du bâtiment déjà connus et sa fonction principale. Il est possible d'autre part d'avoir recours au plan de Rouen dessiné en 1525 par Jacques le Lieur, *Le Livre des Fontaines de Rouen* (reproduction fac-similé par Sanson, V., 1911) pour examiner la hauteur des bâtiments s'élevant dans la rue aux Juifs à l'époque. Plusieurs d'entre eux ont survécu durant la période d'expulsion des Juifs, soit de 1306 jusqu'à la première moitié du XVI^e siècle. Or, ce plan de la rue aux Juifs (voir Golb, N., 1979, 15) montre des dessins très précis de différents types de maisons, qui semblent avoir été représentées avec beaucoup de soin. Le plan montre de nombreuses maisons qui s'élevaient à une hauteur de trois ou quatre étages.²⁴ On sait d'ailleurs qu'une grande partie des édifices romans monumentaux furent d'une hauteur impressionnante. En outre, il faut reconnaître que les fondations et les murs de notre monument sont extrêmement larges et épais: au niveau du sol primitif, les murs sud et ouest, rebord extérieur inclus, mesurent plus de 1,54 m de large, le

de sainteté ... Quand je vis les élèves poser des questions, et le maître leur répondre, j'eus peur, car j'étais nu de sagesse, [donc ne pouvais] comprendre toutes ses paroles la première fois. Je me réveillais dans mon lit chaque nuit, chaque an l'été et l'hiver, sans pouvoir me rendormir [quelques heures] avant l'aube; j'eus l'idée d'étudier le texte à l'aide d'une chandelle, avant de me présenter devant le maître. Au matin, lors qu'il faisait soleil, on entendait sa voix quand il arrivait à la [place de] sainteté, son école (*bet midrach*), je le regardais droit au visage ... parce que je n'avais pas encore besoin d'étudier le texte, parce que je l'avais étudié avant (tout seul) et qu'il émanait de ma bouche tel un texte élémentaire d'enfants ... Mais à cause du péché des élèves et de toute la génération, le saint [maître Mechullam] mourut ... et personne ne l'a remplacé à la *yehibah* après cela.

²⁴ Notons au passage un groupement de trois files d'anciennes maisons juste à l'endroit où le bâtiment roman et le mur ouest du bâtiment voisin furent découverts; voir ci-dessus, note 9.

mur nord plus de 1,60 m, et le mur est plus de 1,50 m. Il est difficile de croire que des fondations si solides aient pu être construites uniquement pour un bâtiment prévu pour un ou deux étages. Qui plus est, les lignes verticales hardies des colonnes adossées à l'extérieur font penser à un édifice de grande taille, d'au moins plusieurs étages, assez semblable à d'autres hauts bâtiments médiévaux de style roman.

La possibilité d'une telle hauteur de trois ou quatre étages elle-même renforce l'hypothèse d'une Académie juive de hautes études. Ceci en raison du fait que le régime d'études supposait non seulement l'utilisation d'une bibliothèque, et d'une grande salle où le maître pût enseigner à tous ses étudiants réunis, mais également de chambres plus petites pour la répétition des leçons par de petits groupes d'étudiants durant le jour et la soirée. Dans un traité écrit par le fameux Morellus de Falesia (Samuel ben Salomon de Falaise),²⁵ celui-ci parle de trois grands maîtres²⁶ qui l'ont instruit pendant la période de ses études talmudiques à Rouen, ainsi que d'autres grands savants qui y vivaient à cette même époque.²⁷ Ce traité, parmi d'autres textes en hébreu concernant les savants de Rouen,²⁸ montre que les activités de l'Académie rouennaise

²⁵ Sur ce grand savant et homme d'affaires, cf. Golb, N., 1976, 100-102, et les articles cités *ibid.*, note 284.

²⁶ A savoir Jacob ben Meïr de Provins (Golb, N., 1976, 102-105), Salomon le Saint de Troyes (*ibid.*, 105-119), et Menahem Vardimas ben Peretz (*ibid.*, 92-100). D'après Salomon Luria, Menahem Vardimas "régna" jusqu'à sa mort en l'an 1224 (Golb, *ibid.*, 28 et *passim*); d'autres sources montrent qu'il fut le véritable chef de l'Académie durant le premier quart du treizième siècle.

²⁷ Ce traité est un commentaire d'un ancien poème en araméen rédigé par le savant français Joseph Tob-'Elem (Bonfils). Il fut publié il y a 120 ans, avec l'erreur de transcription caractéristique DRWM pour RDWM. Le plus ancien manuscrit de cette œuvre comporte, trois fois, l'orthographe authentique (Golb, *ibid.*, 27-28, 35). Voir *Or zaru'a* II, pp. 114-120.

²⁸ On lit par ex. dans le *Chalchelet haqabbalah* de Guedaliah ibn Yahya (*ibid.*, 98 ff.) que les savants qui ont participé à une discussion animée sur les phylactères à l'atelier de Menahem Vardimas comprenaient: Jacob de Provins, Isaac de Pont-Audemer, Abraham ben Samuel, Aaron ben Isaac, Crespia [b.

furent indubitablement plus variées et diversifiées que celles de l'académie conçue par l'auteur des "Lois anciennes pour l'étude de la Torah". Il faut reconnaître l'existence d'un assez grand bâtiment, et peut-être d'édifices contigus capables de contenir toutes les chambres et "ateliers" (en hébreu: *'aliyot*) des savants.

Celui-ci est conforme aux renseignements déjà bien connus des étudiants de la culture juive médiévale de la France. D'après une source manuscrite publiée avant 115 années (Zunz, L., 1865, 625 ff.), quand les Juifs "vinrent en France et en Angleterre, ils élevèrent des grandes écoles (*yechivot*) somptueuses, qui ne traitaient que de questions du Talmud babylonien, car les appuis, les gens riches du peuple, fournissaient tout ce qui était en leur pouvoir." Les *yechivot* françaises et provençales, qui se trouvent, au Moyen Age, dans toute grande ville où la culture hébraïque est florissante, ont été célèbres parmi les Juifs, encore plus que les synagogues, et furent toujours séparées de celles-ci. D'après les "Lois anciennes", il fallait établir une telle école dans "chaque ville principale de chaque royaume" (Golb, N., 1976, 183; *idem*, 1979, 32). Les étudiants sont appelés *peruchim*, c.-à-d. "ceux qui étaient séparés" des affaires du monde et qui pouvaient "épouser [seulement] deux ordres de choses, l'étude [de la loi juive] et l'accomplissement des commandements." Ils étaient astreints à des études très précises, qui duraient sept ans. Nous lisons dans les "Lois anciennes" (*ibid.*) que "quand le Directeur de l'Académie quittait la synagogue le matin, il devait se rendre tout droit à l'Ecole sans s'arrêter"; et, d'autre part, qu'une maison d'études (*midrach*) devait être achetée "près de la synagogue". Le célèbre voyageur du XIIe siècle, Benjamin de Tudèle, parle longuement des *yechivot* des villes de Provence qu'il a visitées; il ne parle pas des synagogues

Isaac), et des "jeunes hommes [scil. de la *yechibah*] connaissant bien la littérature juive." La présentateur de cette assemblée fut un certain Samuel, "prophète de vérité."

avant son arrivée au Moyen-Orient.²⁹ Il existait une culture littéraire avancée dans les grandes *yechivot*, et celles de la

²⁹ Voir Benjamin de Tudèle, *Itinéraire* (ed. Adler, M. N., 1907, 3-5):

"[Narbonne] est une ville ancienne par rapport à l'étude de la loi. C'est d'elle que la loi s'est répandue dans toutes les contrées. On y voit des sages et des princes très célèbres, à la tête desquels est R. Qalonymos fils du grand prince R. Todros ... Parmi ces principaux, on peut encore compter R. Abraham, chef de la *yechibah*, R. Machir, R. Judah, et plusieurs autres ... un grand nombre de sages disciples ... De là à Béziers il y a quatre parasanges. Il y a ici une communauté; ils sont disciples des sages. A leur tête sont R. Solomon Halafita et R. Joseph fils de R. Nethanel ... De là il y a deux journées à ... Montpellier ... On y voit des disciples des sages les plus célèbres de cette génération, qui ont à leur tête R. Reuben fils de Todros, R. Nathan fils de Zacharie, R. Samuel leur maître, R. Salomon et R. Mardoché. Il y a parmi eux écoles permanentes pour l'étude du Talmud ... De Montpellier à Lunel il y a trois parasanges. Il y a à Lunel une sainte congrégation d'Israélites qui s'exercent jour et nuit à l'étude de la loi. C'est là que se trouve R. Mechullam, le grand maître ... qui y a cinq fils très illustres par leur sagesse aussi bien que par leurs richesses, savoir: R. Joseph, R. Isaac, R. Jacob, R. Aron, et R. Acher le *parûch*, qui, s'étant séparé de toutes les affaires mondaines, est attaché jour et nuit sur le livre de la loi, jeûnant et ne mangeant point de viande. Il est extrêmement versé dans le Talmud. Outre ceux-ci, on y voit encore R. Moïse ... R. Samuel ... R. Otsimo, aussi bien que R. Salmon ... et R. Judah le médecin fils de Tibbon l'Espagnol. Ils nourrissent et enseignent tous ceux qui viennent chez eux de pays éloignés pour s'instruire dans la loi. On leur fournit gratuitement tout ce qui leur est nécessaire pour la nourriture et le vêtement, tant qu'ils vont au collège (*bet hamidrach*). Ce sont assurément de sages et saints personnages qui observent religieusement les préceptes, qui se présentent à la brèche pour tous leurs frères, soit voisins, soit éloignés ... De Lunel à Posquières il y a deux parasanges ... Il y a là une grande université (*yechibah*) gouvernée par le grand maître R. Abraham b. David, célèbre par ses ouvrages et par sa grande science dans le Talmud et dans les décisions légales. On vient des pays éloignés pour apprendre la loi chez lui, où il enseigne des disciples qui jouissent d'un grand repos dans sa maison. Et s'il y en a qui ne puissent pas subvenir à leur dépense, il leur fournit libéralement leur entretien de ses propres biens, car il est fort riche. Il y a encore là d'autres sages, tels que R. Joseph b. R. Menahem, R. Benveniste, R. Benjamin, R. Abraham et R. Isaac b. Moïse ... A trois parasanges de Posquières on trouve le bourg de Saint-Gilles ... il y a là des sages. A leur tête sont Isaac b. Jacob, R. Abraham b. Judah, R. Eliezer, R. Jacob, R. Isaac, R. Moïse, R. Jacob b. Levi ... C'est là que réside le prince R. Abba Mari, fils de R. Isaac, d'heureuse mémoire, officier du gouverneur (Comte) Raymond. A trois parasanges de là, on trouve la ville d'Arles; ... à la tête (des Israélites

France étaient connues de tout le monde juif occidental (Guedemann, M., 1880, 1er chapitre; Dinur, B., 1968, 126-202; Urbach, E., 1968, *passim*).

Il est donc regrettable de trouver dans l'article susmentionné (Blumenkranz, B., 1976, 678) la suggestion qu'il n'existait aucune séparation matérielle entre ces deux institutions. Quant au clos-aux-Juifs de Rouen, l'architecture du bâtiment de la cour du Palais et sa séparation totale d'avec la synagogue monumentale, de l'autre côté de la rue, montre suffisamment que l'expression "école des Juifs" dans le document du XVe siècle examiné par Ch. de Beaurepaire indique une tradition juste et précise.³⁰ Remarquons qu'il n'est fait mention dans le même article de M. Blumenkranz d'aucune référence à un texte hébraïque montrant un tel manque de différenciation entre les deux institutions. Or, les sources hébraïques médiévales font avec persistance une distinction très nette entre synagogue (*bet kenesset*) et école supérieure.³¹

d'Aries) sont R. Moïse, R. Tobie, R. Esaie, R. Salomon, R. Nathan le maître, et enfin R. Abba Mari. D'Aries à Marseille il y a deux journées. Marseille est une ville où il y a des *geonim* et des sages qui forment deux communautés d'environ trois cents Juifs. L'une est au bas de la ville, sur le bord de la mer; l'autre habite une tour au lieu élevé. Ils constituent[?] une grande *yechibah* des disciples des sages; R. Simeon, R. Salomon, R. Isaac b. Abba Mari, R. Simeon b. Anatoli, R. Isaac son frère, et R. Liba[?] ... ils sont les chefs de l'académie au-dessus. A la tête de la basse communauté sont R. Jacob Porfet le riche homme, R. Abraham b. Meir son genre, et R. Isaac b. Meir ..."

(Dans cette traduction, j'ai omis tous les passages n'appartenant pas directement à la présente discussion, par exemple des passages d'intérêt économique. La traduction est fondée sur le manuscrit le plus ancien, celui du British Museum.)

³⁰ Il n'est pas sans intérêt à remarquer que B. Blumenkranz lui-même, en racontant brièvement l'histoire des juifs de Rouen plusieurs années avant la découverte (Blumenkranz, B., 1971, cols. 351-352), s'est laissé aller à parler d'une synagogue et d'une école toutes deux dans la rue aux Juifs, en s'appuyant sur l'article de Beaurepaire — sans avoir recours à sa nouvelle explication.

³¹ Outre les sources déjà citées ci-dessus, voir, par exemple, les textes suivants:

(a) Quand l'émissaire des communautés de France est arrivé ici quêter

On peut donc en conclure que, d'un côté, la construction attendue, et nécessaire, d'un bâtiment abritant l'Académie juive de la capitale de Normandie, et, de l'autre, la révélation de l'édifice roman découvert dans la cour du Palais, ne se contredisent nullement. Bien au contraire, ils se complètent.

C. Les inscriptions:

Le lavage à l'eau des murs du bâtiment après son dégagement total au printemps de 1977 a révélé la présence de plus de quinze graffiti hébraïques. Ils comportent des noms propres et des phrases dont l'une est une phrase biblique répétée plusieurs fois. Comme les explications déjà publiées sur quelques-unes des inscriptions semblent indiquer des conceptions erronées, je ne peux faire autrement que de tracer un aperçu de l'ensemble.³²

pour des contributions des gens de ce pays (=Provence) pour [payer] les dépenses des saintes écoles (*bâté midrâchot*) de son pays (=la France septentrionale) pour enseigner aux enfants pauvres des Hébreux, il nous a demandé d'inspecter ses papiers d'identité ... ("Hereb hamuthapekhet," Appendice à *Hotam Tokhnit*, Amsterdam 1865, p. 24).

(b) Voilà ce que j'ai observé en Allemagne: on a beaucoup d'indulgence [en ce qui concerne les bénéfices provenant des intérêts], suivant le mandat des sages du pays. Et ainsi ils se sont toujours conduits, en cédant leur argent à la charité, selon les besoins des écoles (*bâté midrâch*) et des synagogues. (R. Acher, cité dans les Consultations de Maharam de Rotembourg, éd. Berlin, p. 321, no. 883.)

(c) Le maître R. Jacob, émissaire de confiance, a apporté [les signes des pierres tombales de Palestine] du Maître R. Yehiel de Paris, qui a, dans son école (*yechibah*) [en Palestine] trois cents étudiants ...; R. Jacob allait et venait partout en Palestine, à Acre et à tout autre endroit, chercher une grande contribution pour la grande école (*bêt midrâch*) de Paris. (R. Jacob, "Simânê haqehârôt" dans *Hame'amêr*, III, p. 51).

(d) Ne cessez pas d'étudier le Talmud [en présence de] votre maître. Il ne faut pas faire de rendez-vous avec les [autres] étudiants, sauf, parfois, certaines nuits où vous êtes sortis de l'école (*bêt midrâch*) de votre maître (Testament de Judah ibn Tibbon dans *Sawa'ot ge'onê yisra'el*, I, p. 81.)

Voir également les autres sources traduites ci-dessous, IIIe partie de l'étude et Appendice I.

³² Le déchiffrement des inscriptions fut complété par l'examen de photographies fournies par la Conservation Régionale des Bâtiments de France

1. Inscription sur le mur nord extérieur; photographie dans Blumenkranz, B., 1976, 666, où l'interprétation suggérée est que la première ligne comporte peut-être le nom Yehoram et la deuxième le mot *kohen*. On ne trouve guère ce nom de Yehoram chez les Juifs du Moyen Age; d'autre part les lettres mêmes de l'inscription ne forment pas ce nom: il faut donc rejeter cette interprétation. Les lettres sont évidemment

יהספיה Yehosafiah

forme amplifiée de יוסף, Joseph (les amplifications bibliques étant יהוסף Yehosef, Ps. 81:6, et יוספיה, Yosifiah, Ezra 8.10), dont nous trouvons des exemples parmi les Juifs français: Yehosafiah Binyamin (Urbach, E., 1968, 35) et Yehosafiah le Prosélyte (ibid., 194). L'inscription traite d'un autre Yehosafiah qui fut un Aaronide — le mot

כהן kohen (Aaronide)

me paraît assez net sur la pierre, 2ème ligne.

2. Inscription sur la tourelle: photographie dans Blumenkranz, B., 1976, 667. Le nom

יהושועה Yehochu'ah (Josué)

écriture pleine, avec la lettre *he* à la fin du mot.

3 & 4. Mur sud, 8ème assise, 9ème pierre et 7ème assise, 9ème pierre à l'ouest de la porte principale. Photographie dans le journal *Paris-Normandie*, 9/10 octobre 1976, où l'on peut lire que "Le rabbin Martiano les a identifiées. Il s'agit d'une inscription hébraïque signifiant *Efron est passé par là*." De même, dans Bertin, D., 1976, 56: "Signalons... un troisième graffiti sur le mur sud: Efron avar, 'Efron est trépassé'." Voir aussi Blumenkranz, B., 1976, 667.

Le nom Efron (dans le Pentateuque: l'homme hittite, non-juif, qui a vendu le caveau de Machpelah à Abraham; et aussi nom géographique, II Chron. 13:19; Jos. 15:9) ne fut

(Haute Normandie), ainsi que par leur confrontation avec les graffiti sur le site même en août 1977. Les recherches sur le lieu même du site étant achevées sans l'aide de lumière électrique, il reste toujours possible de découvrir de nouveaux traits dans ces graffiti, ou d'autres éléments susceptibles de modifier, ou de confirmer, les résultats de cette étude.

jamais utilisé comme nom juif, et il est difficile de croire qu'un graffiteur voulait faire allusion à ce personnage biblique non-hébreu. De plus, les lignes des lettres ne sont pas exactement celles des lettres nécessaires à une telle lecture. Pour lire רון, -rôn, il faut préciser que la lettre *nun* finale possédait un trait horizontal au-dessus, venant vers la droite, qui est très difficile à retrouver ici. Je souhaite avancer l'hypothèse que les trois traits en question ne constituent pas les lettres -rôn, mais qu'ils sont les traces des trois parties de la lettre ש, *shin*, constituant la lettre finale du mot נפש, *nefesh* (âme).³³ C'est le deuxième mot de la phrase *nuhō nefesh*, "que son âme repose en paix", que l'on ajoutait habituellement aux noms des pères décédés, en inscrivant les noms propres hébraïques. L'état de cette même pierre au-dessus de ce mot permet de considérer la présence d'un nom propre, à savoir:

פלי בן פלי [x fils de y

[נחור] que repose en paix]

(?) נפש (son). âme (?)

Le mot inscrit sur la pierre au-dessous de celui-ci fut interprété comme faisant partie du même graffiti, c'est-à-dire: "un homme nommé Efron est passé (ici)", ou "est trépassé". Mais si le mot supérieur est le mot final d'une phrase, le mot en question ne peut pas être le prédicat de celui-ci. D'autre part, le mot inférieur est ceinturé par les restes des lignes formant une boîte rectangulaire, ce qui indique qu'il ne fait pas partie de l'inscription précédente. Ces considérations jettent un doute sur l'interprétation de ce mot comme verbe, soit *'ābar* soit un autre. Nous ne sommes certains que de la lecture de la première lettre, *'ayin*. Les traits horizontaux supérieurs des

³³ La raison pour laquelle on a interprété la première lettre comme un ש, *'ayin*, est claire: il existe un mince trait vertical près du trait vertical du *nun*. Mais le mot נפש, *'efesh*, n'existe pas. De plus, cette ligne est trop proche du trait vertical du *nun* pour pouvoir être considéré comme la ligne diagonale du *'ayin*. C'est pourquoi j'interprète cette ligne comme une première tentative pour écrire *nun*, qui aurait échoué. En fin de compte, l'interprétation de cette inscription demeure vraiment incertaine.

lettres interprétées comme בר, *-bar* (qui avec le 'ayin aboutissent à 'ābar) sont impossibles à reconnaître dans ce graffite. D'autre part, on peut voir un trait vertical après la troisième lettre. Il faut donc lire seulement:

... פ ...

5. Mur sud, 5ème assise, 2ème pierre à l'ouest de la porte principale. Voir la description dans le *Paris-Normandie* du 12 mai 1977: "Le lavage à l'eau ... a permis ... de retrouver la trace de nouveaux graffiti hébraïques. Le rabbin Martiano les a identifiés et le grand rabbin en a confirmé l'interprétation ...; 'et la maison était suprême,' inscription accompagnée d'une date équivalente dans notre calendrier à 1288. Il pourrait s'agir du début d'un verset biblique et pourrait marquer la date d'expulsion des juifs,³⁴ commente le grand rabbin ...".

Il est sans doute exact que, après l'apparition du mot חזק, *hazaq* (bon courage) trois fois répété, la première partie de l'inscription comporte des mots provenant de la prière de Salomon, I Rois 11:8: *wehabayit hazeh yihyeh 'elyōn*, "et cette maison sera haute (élevée, suprême)³⁵; mais il est difficile de voir où l'on aurait pu trouver les traces d'une date dans la seconde partie de ce graffite. Le premier mot de la dernière ligne est clairement פד, "'d", qui peut être interprété comme "jusqu'à" (*'ad*) ou comme "témoin" (*'ēd*). Mais cette dernière lecture est impossible dans le contexte ("Et la maison sera haute. Témoin ..."), parce que l'inscription a trait à un verset biblique utilisé pour décrire la grandeur du bâtiment. Il ne

³⁴ Malheureusement on ne sait rien d'une expulsion des Juifs de Rouen pendant l'année 1288.

³⁵ La traduction de ce verset est sujette à caution. En effet, le verset biblique complet fut traduit: "Et cette maison sera un exemple (!), et quiconque passera auprès d'elle sera étonné, sifflera et dira: Pourquoi le Seigneur a-t-il fait ainsi à cette terre et à cette maison?" Mais la comparaison avec II Chron. 7:21 (récapitulation de la prière de Salomon): *wehabayit hazeh acher hāyāh 'elyōn lekol 'ōber 'ālāw yichām*. "et cette maison qui fut haute devant chaque homme qui est passé par là, sera détruite," montre la possibilité d'une corruption dans le verset de I Rois. Dans le cas de notre inscription, les quatre premiers mots du verset sont détachés de leur contexte biblique.

s'agit pas d'un contrat local où l'on pourrait trouver le mot 'ēd suivi des noms des témoins et d'une date. Il faut interpréter toute l'inscription comme un bloc syntaxique unifié: "... Et la maison sera d'une grande hauteur³⁶ jusqu'à ...". Suit nécessairement un verbe au future, dont le י, *yodh*, signe de l'inaccompli, troisième pers. du masc. sing., est discernable. Grâce à l'aide d'un moule de plâtre de cette inscription, que m'a fourni Mme Halbout-Bertin, je peux maintenant déchiffrer les lettres suivantes: רחם. Le mot est donc ירחם, *yerahem*, "aura pitié de". Le troisième mot de la ligne, le sujet du verbe, doit être שור, *chōr*, "boeuf": c'est-à-dire que les deux parties de l'inscription constituent le vœu que l'édifice soit d'une grande hauteur et magnifique "jusqu'à ce qu'un boeuf ait pitié de ...". C'est évidemment un proverbe par lequel on a voulu exprimer le souhait de l'éternité d'une chose dite, à l'exemple de celui qui se trouve dans plusieurs manuscrits, *wehasēfer hazeh yihyeh qayyām / 'ad ya'aleh hamōr sūlām*, "que ce livre soit, jusqu'à que l'âne monte l'échelle" — à savoir, toujours.³⁷ Les proverbes de ce type sont proverbes de rimes (*qayyām ... sūlām*), et ici également nous notons, après le mot qui semble être *chōr*, les traces d'un *waw* et d'un *nun* finale, à savoir, ון, *-on*, c'est-à-dire, la fin d'un mot qui rime avec le mot 'elyōn de la ligne précédente. Il y a de l'espace pour deux lettres avant *-on*; le seul mot qui semble plausible ici est donc ון[את], *ātōn*, "ânesse". L'interprétation proposée est donc la suivante:

חזק חזק חזק Bon courage! (3 fois)
 הנה הבית הזה Cette maison
 יהיה עליה Sera d'une grande hauteur
 עד ירחם שור [את]ן Jusqu'à ce qu'un boeuf ait pitié
 d'une [âne]sse.

6. Mur sud, 4ème assise, 11ème pierre à l'ouest de la porte

³⁶ C'est clairement la signification de l'adjectif 'elyon dans la Bible, par ex. la phrase *el 'elyon*, "Dieu le (plus) haut." "Dieu sublime."

³⁷ Cf. par ex. *Jewish Encyclopaedia*, s.v. "Ass" (II, 221) et "Ox" (IX, 452).

principale:

הבית הזה יהיה עליון Cette maison sera d'une grande hauteur.

C'est la même phrase biblique que dans le graffiti précédent, mais écrite d'une autre main, les lettres étant plus irrégulières. Il y avait d'autres lettres au-dessous, maintenant illisibles.

7. Mur sud, 5ème assise, 11ème pierre à l'ouest de la porte principale:

הבית La maison

le reste étant illisible.

8. Mur sud, 5ème assise, 1ère pierre à l'ouest de la porte principale: restes d'un graffiti illisible.

9. Mur sud, 4ème assise, 1ère pierre à l'ouest de la porte principale:

עמרם Amram

l'écriture étant assez rudimentaire et malformée.

Ce nom biblique (nom du père de Moïse) n'était pas connu, jusqu'à aujourd'hui, en tant que nom juif français, mais il l'était déjà comme nom juif du Moyen Age, voir par ex. Mann, J., 1922, 392, s.v. Amram.

10. Mur sud, 7ème assise, 6ème pierre à l'est de la porte principale:

והבית הזה
[י]היה עליון Et cette maison
Sera d'une grande hauteur

11. Mur sud, 7ème assise, 4ème pierre à l'est de la porte principale:

והבית [...] Et la mai[son]

12. Mur sud, 9ème assise, 5ème pierre à l'est de la porte principale:

הבית
Et la maison

13. Mur sud, 2ème assise, 7ème pierre à l'est de la porte principale:

יעקב בר Jacob fils de
רפאיל Raphaël.
יצחק Isaac

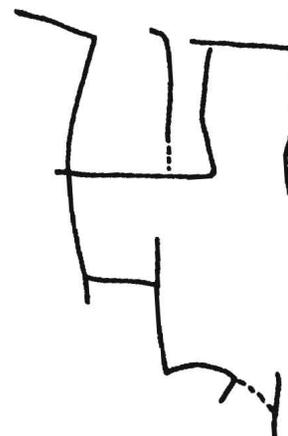
Le nom Raphaël est écrit avec un *yodh*, contre toute attente. Le nom Isaac, lui, pourrait être d'une autre main. Le style d'écriture de ce graffiti est différent de celui de tous les autres: les lettres sont très carrées et assez profondément gravées dans la pierre.

14. Mur sud, 6ème assise, 5ème pierre à l'est de la porte principale:

והבית Et la maison

précédant un signe, peut-être une signature du maçon.

15. Mur nord, à l'ouest de la 2ème fenêtre à partir de l'est, 6ème assise, pierres 1-4 à partir du côté ouest de la fenêtre. Il semble que les graffiti sur ces pierres aient formé une inscription unique. Dans la première pierre (à droite) il y a une phrase en forme décorative:



que j'interprète:

תורה La Torah (tōrat
ת
אל de Dieu el)

le 2ème *taw* étant incliné 90° dans une position verticale, soit τ en ligature avec le premier *taw* et le *lamed* du mot *el*, qui est lui-même en ligature. א.

Les mots de la 2ème pierre sont totalement effacés, mais sur la 3ème pierre on trouve:



c'est-à-dire: תהי קיים puisse-t-elle toujours exister³⁸ le *mem*-final étant décoré au sommet possiblement du signe du maçon.

Les mots préservés suffisent à reconstruire le sens de ce graffiti, à savoir, "La Torah de Dieu ... puisse-t-elle toujours exister ...". C'est clairement l'expression de l'espoir que la Torah soit éternelle. On peut donc essayer de reconstruire le graffiti de la manière suivante:

(1) תורת אל (2) [אמת?] (3) תהי קיים (4) [לנצח?]

c'est-à-dire:

(1) La Torah de Dieu (2) [la véritable] (3) qu'elle demeure en existence (4) [perpétuellement].

³⁸ Il faut noter le manque de concordance entre le verbe troisième personne fém. sing. impf. et le mot suivant, ce qui est cependant caractéristique de l'hébreu médiéval. Le sujet est Torah, lui aussi au féminin.

16. En plus de ces graffiti hébraïques, qui, de toute évidence, sont le travail fortuit de jeunes étudiants, il y a des lettres latines sur le bâtiment, sans doute gravées par le maçon:

- (a) Mur sud, 6ème assise, 4ème pierre à l'est de la porte principale: IM;
- (b) Porte de la tourelle, côté est de la porte, 7ème assise: M, avec signature du maçon;
- (c) Porte de la tourelle, côté ouest, 2ème assise, près du trou contenant un verrou de fer: M.

17. Outre ces lettres, il y a des symboles géométriques, eux aussi évidemment tracés par le maçon:

- (a) Triangles: Mur ouest, 6ème assise, 15ème pierre; 8ème assise, 18ème pierre; 9ème assise, 9ème pierre; mur nord, 7ème assise, 1ère pierre à l'ouest de la 2ème fenêtre;
- (b) Un autre signe, probablement du maçon lui aussi, se trouve sur le mur sud, 6ème assise, 2ème pierre à l'est de la porte principale. (On retrouve un signe assez similaire avec le mot *wehabayit*, no. 14 ci-dessus, et sur le mot *qayyām*, no. 15.)

18. Inscription dans la cave voûtée, 7ème assise au-dessus de la base de la niche sous l'escalier:

גבה haut (*gabō'ah*), ou hauteur (*gōbah*), orthographe défective.



III. LA SYNAGOGUE MONUMENTALE DE ROUEN

La tradition juive accorde aux synagogues et aux écoles une place d'honneur dans la vie religieuse et culturelle, mais elle distingue soigneusement l'une de l'autre. En premier lieu il faut souligner que les textes tannaïtiques (IIe et IIIe siècles) et les Talmuds de Palestine et de Babylonie (rédigés respectivement aux Ve et VIe siècles) indiquent que la sainteté d'une école est supérieure à celle d'une synagogue. La formulation de ce principe plus tard, dans le *Michneh Torah* de Maïmonide (Égypte, fin du XIIe siècle) en est: "Il est permis de faire d'une synagogue une école, mais il est interdit de faire d'une école une synagogue, parce que la sainteté d'une école est supérieure à la sainteté d'une synagogue."³⁹ On trouve une formule similaire chez Joseph Caro dans son code fondamental le *Chulhan 'Arukh* (rédigé à Safed vers 1570). Il écrit explicitement: "Une école permanente est plus sacrée qu'une synagogue" et ajoute: "c'est donc un plus grand mérite d'y faire les prières."⁴⁰ (Cela était tout-à-fait habituel aux étudiants des *yechivot* au cours des siècles.) Maïmonide insiste sur le fait qu'il faut "bâtir un *hekhal*" — c'est-à-dire une abside — dans les synagogues, "dans lequel on place le rouleau de la Torah."⁴¹ Caro écrit qu'on "érige une synagogue seulement à

³⁹ Cf. Maïmonide, *Michneh Torah*, Hilkhoth Tefillah XI, par. 14. Les sources de la littérature tannaïtique et talmudique sont explicitement indiquées dans les commentaires en marge du texte.

⁴⁰ *Chulhan 'Arukh*, Orah Hayyim par. 90b. Même si l'on insiste sur le fait que les Juifs français préféreraient faire leurs prières dans des salles à-demi souterraines, il est clair en ce cas que, si le bâtiment de la cour du Palais était une *yechibah*, et non pas une synagogue, les étudiants n'auraient pas eu de difficulté pour y accomplir leurs devoirs religieux. Cependant, une *yechibah* n'est pas une synagogue communale.

⁴¹ *Michneh Torah*, Hilkhoth Tefillah XI, 2. Il ajoute qu'on construit le *hekhal* dans la direction vers laquelle on prie, et qu'on érige une *bimah* (estrade, podium) au centre de la synagogue. C'est là que l'on lit la Torah et que l'on prêche (*ibid.*, 3). — Pour des renseignements intéressants en ce qui concerne l'architecture des synagogues du Proche-Orient, cf. Goitein, S. D., 1971, 143-155.

l'endroit le plus haut de la ville. On l'élève jusqu'à ce qu'elle soit plus haute que tous les bâtiments qui sont utilisés dans la ville."⁴² Il continue: "L'homme qui érige (une maison) proche de la fenêtre d'une synagogue ne doit pas se contenter de la bâtir à une distance de quatre coudées, parce que (la fenêtre) a besoin d'une grande quantité de lumière. On ne construit la porte (principale) de la synagogue sur aucun autre mur que celui qui fait face au côté où l'on fait les prières habituellement dans cette ville; c'est-à-dire, si l'on prie vers l'ouest, on construit (la porte) dans le (mur) est, pour que l'on s'incline depuis la porte face à l'armoire située du côté où se font les prières." (*ibid.* 150 d, e).

Il est clair que ces mêmes règlements de construction étaient connus et respectés par les Juifs de la France septentrionale pendant le Moyen Age. L'auteur anonyme du commentaire *Hagahot Maimuniot* (sur le *Michneh Torah* de Maïmonide), lui-même étudiant du fameux Meïr de Rothembourg (mort en 1293) écrit: "Il arriva à Troyes, qu'un des proches parents de Rabbenu Jacob ben Meïr Tam (mort vers 1170) éleva la hauteur de sa maison, et (Rabbenu Tam) ordonna d'élever également la hauteur de la synagogue. Ils construisirent une structure haute sur un seul côté (de la synagogue), à un coin, et il ne se montra pas plus exigeant. Dans les gloses (*tosafot*) de Moïse ... fils de Meïr (élève de Judah Sire Leon de Paris, au commencement du XIIIe siècle) il est écrit que la raison

⁴² *Chulhan 'Arukh*, Orah Hayyim par. 150b. C'est l'ancien règlement authentique, que l'on trouve dans la littérature tannaïtique, et ailleurs. Or, Maïmonide l'a modifié à cause de lois restrictives islamiques (mais d'origine byzantine) au sujet de la hauteur des maisons de prière des *dhimmi* (Juifs et Chrétiens): "Quand on érige une synagogue, il faut l'ériger seulement sur la partie la plus haute de la ville ... Il faut l'élever jusqu'à ce qu'elle soit plus haute que toutes les *impasses* (*haserot*) de la ville." (*Michneh Torah*, Hilkhoth Tefillah XI, 2). Mais le Talmud parle de toits de maisons, pas d'impasses (Bab. Shabbat 11a). D'autres autorités médiévales juives ont modifié ce règlement en conformité avec les lois et coutumes régionales, voir par ex. Orah Hayyim Par. 150, gloses.

(pour laquelle Maïmonide a ordonné de construire la porte principale dans le mur est) était que l'on s'incline depuis la porte face à l'armoire qui était à l'ouest; ainsi, la loi pour ceux qui prient vers l'est (c'est-à-dire en Europe) est que la porte doit se trouver à l'ouest; de même pour les autres directions, (on construit la porte dans le mur d'en face)." (*Hagahot Maimuniot* sur *Michneh Torah*, Hilkhoth Tefillah, Par. 2). Salomon bar Isaac (Rachi de Troyes, fin du XIe siècle et commencement du XIIe) explique la raison du dicton talmudique "Un homme ne doit dire ses prières que dans une maison possédant des fenêtres" (Talmud de Babylone, Berakhot 34b, 31a): C'est "parce qu'elles (les fenêtres) font qu'il dirige son cœur jusqu'à ce qu'il regarde vers le ciel, et que son cœur s'humilie."⁴³

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'expression hébraïque pour synagogue était *bet hakeneset*. Or, la forme *keneset* est en effet la réduction de l'expression *keneset yisrā'el*, qui signifie "la communauté d'Israël". Les membres de la communauté furent appelés, pendant la période de l'Empire romain, *anchē hakeneset*, "les hommes de la communauté (d'Israël)."⁴⁴ On rencontre aussi l'expression *rōch hakeneset*, "la tête (chef local) de la communauté."⁴⁵ L'expression *bet hakeneset* signifie la maison (c'est-à-dire la maison par excellence) de la communauté. C'est là que sont conservés les rouleaux officiels de la Bible, dont la lecture est obligatoire

⁴³ Rachi sur Berakhot 34b. s.v. *halōnōt*. Voir aussi *Halakhōt Gedōlōt*, éd. de Venise, folio 6 verso; Loew, L., 1898, 34-36; Dinur, B., 1962, 347 note 10.

⁴⁴ On trouve déjà cette expression dans la littérature tannaïtique (IIe siècle), voir par ex. *Tosefta Megillah*, IVe chapitre; éd. Zuckermandel, pp. 225 ssq.

⁴⁵ Cf. par exemple le papyrus hébraïque d'Égypte (*Oxyrhynchus*/VIe siècle?) se trouvant à Oxford, publié par Cowley, A., 1915, 210 (planche XXVII), où l'on trouve les expressions *roch hakeneset*, *rāchē hakeneset* ("les chefs de la communauté"), *benē hakeneset* ("les fils [c'est-à-dire les membres] de la communauté"), et *ziqē hakeneset* ("les aînés de la communauté"). Il s'agit de la partie droite d'une lettre communautaire des Juifs de M[...] adressé à une autre communauté juive égyptienne dont le chef se nomme *Aginah* (3e ligne).

trois jours par semaine et les jours de fête; c'est là que se pratique le culte collectif de la communauté.⁴⁶ C'est également dans cette maison communautaire que se tiennent fréquemment les assises de la cour de justice juive; pour les divers types de serments on se sert obligatoirement des rouleaux de la Torah (cf. e.g. Golb, N., 1973, 114 f.). Cependant, il fut toujours permis aux individus, ou aux groupes d'individus israélites, de prier en n'importe quel lieu sans être requis d'assister au culte officiel du *bet hakeneset*. On appelle ces lieux de prière *bet tefillah* ("maison de prière") ou *miqdach me'at* ("petit lieu sacré").⁴⁷

On peut trouver des exemples de cet aspect de la vie religieuse juive en divers endroits de l'Empire romain, y compris l'Europe du nord-ouest, au moins jusqu'à la période des Croisades. Ainsi, on trouve que, d'après les chroniques, au commencement de la Première Croisade les communautés juives qui furent attaquées par les Croisés possédaient ce même système d'organisation. La plus grande ville de la région rhénane était Cologne, où certaines sources donnent à entendre qu'au moins 1,200 Juifs furent massacrés par les Croisés après avoir été dispersés dans les villages des alentours (Salomon bar Simson dans Neubauer/Stern, 1892, 20; Eliezer b. Nathan, *ibid.*, 40 ff.). La population juive de Cologne, peu avant la fin du XIe siècle, était donc au moins de 2,000 âmes; pourtant, ils n'avaient qu'une seule synagogue monumentale.⁴⁸

A Mayence, le nombre des massacrés fut de 700 à 1,300

⁴⁶ Cf. Maïmonide, *Michneh Torah*, Hilkhoth Tefillah XI, 1: Il faut "préparer" une synagogue dans chaque endroit où se trouve un minimum de dix hommes israélites; il est obligatoire d'y bâtir une synagogue et d'acheter un rouleau de la Torah ainsi qu'une copie des autres écritures bibliques.

⁴⁷ Cf. par ex. la Consultation 295 de Rachi (Elfenbein, I., 1943, 321): Après la fabrication des azymes, il faut courir au *bet hakefillah* pour la prière.

⁴⁸ Eliezer b. Nathan écrit (Neubauer/Stern, 1892, 40) que les Croisés ont détruit la synagogue, mais il semble que la destruction n'ait pas été totale. Cf. Aronius, J., 1902, 62, no. 146.

âmes (Elbogen, I., 1934, 180-181), ce qui indiquerait une communauté juive totale de plus de 1,500 personnes. Cependant, on ne trouve mention, chez Salomon bar Simson, que de l'existence d'une synagogue communale (Neubauer/Stern, 1892, 4-5). Le même auteur écrit également qu'après la "conflagration,"

"... nous rentrâmes à la ville (de Mainz), chacun à sa maison, sa demeure, et ceux habitant le quartier élevé ne pouvaient pas aller dans le quartier (plus) bas, ni pendant la journée, ni le soir, ni l'après-midi, à cause de la peur des assiégeants; donc, nous priions dans le quartier élevé, dans l'école (*bet midrach*) de notre Maître Yehudah, fils de R. Qalonymus, et ceux du quartier bas priaient chez eux, dans la maison de prière (*bet iefillah*); ils firent ainsi pendant quelques années. Après, le travail (de construction d'une nouvelle synagogue communale) fini au mois d'Elloul de l'année 4864 (= A.D. 1104); et la veille au soir de Roch Hachanah, un des plus anciens vint dire à la communauté, 'Venez, montons de la terre à la maison que nous avons élevée au-dessus des fondations!' Ensuite, des membres plus âgés de la communauté y allèrent, les prêtres et les Levites, et on mit les rouleaux de la Torah dans l'arche sainte là bas dans la synagogue (*bet hakeneset*) très joyeusement, et ils sont restés là jusqu'à aujourd'hui. Et le lendemain, le Roch Hachanah, nous avons commencé à prier là-dedans, et même jusqu'à aujourd'hui nous y prions encore."

(Neubauer/Stern, 1892, 31). De plus, on ne connaît qu'une synagogue à Orléans à la fin du XI^e siècle.⁴⁹

De même pendant le XII^e siècle. On fait référence aux clefs de "la synagogue" de Blois (Neubauer/Stern, 1892, 35). Des rapports concernant Rabbenu Tam montrent qu'à Troyes se trouvait un seul bâtiment qu'on appelait *bet hakeneset*, "la synagogue", pendant le milieu du XII^e siècle.⁵⁰ On ne connaît

⁴⁹ Cf. la Consultation 241 de Rachi (Elfenbein, I., 1943, 275): Un créancier chrétien essaie de vendre un gage (un livre hébraïque) "dans les marchés (pluriel) et la synagogue."

⁵⁰ Voir par ex. le rapport de Moïse b. Hisdai, dans *Or Zarua* I, 41, no. 115.

qu'une synagogue monumentale à Paris avant l'expulsion de 1182 (Guerard, M., 1850, 38-39),⁵¹ de même qu'il en exista une pendant le VI^e siècle (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* VI, 5, 17). Il y avait sans doute d'autres maisons de prière juives en chacune de ces villes pendant les onzième et douzième siècles, mais dans aucun cas la communauté juive n'avait besoin de plus d'une maison officielle pour y accomplir pleinement les formalités et prescriptions minutieuses du culte. C'est seulement au Proche-Orient, après la conquête arabe des pays qui faisaient autrefois partie de l'Empire romain, qu'il existe, à côté de maisons de prière innombrables, deux synagogues dans chaque grande ville — l'une étant celle des Palestiniens (c'est-à-dire, des Juifs se rattachant aux rituels juifs palestiniens et à l'Académie de Jerusalem) et l'autre celle des Babyloniens.⁵² On n'a jamais connu une telle distinction parmi les Juifs d'Europe.⁵³

en ce qui concerne "la testimonie de Rabbenu Tam quand il exita de la synagogue de Troyes." Voir aussi ci-dessus, page 135, sur la construction d'une tour sur une côté de cette même synagogue.

"... Philippus, Dei gratia Francorum rex ... sinagogam Judeorum Parisiensem, in qua orare solent Judaei, per manum Mauricii, venerabilis episcopi Parisiensis, donavimus et concessimus, ad edificandam ibi ecclesiam in qua divinum de cetero celebretur officium etc." (anno 1183, après l'expulsion de l'année précédente). Le texte donne à entendre qu'il n'y avait qu'une synagogue monumentale à Paris avant l'expulsion de 1182. Après le retour des Juifs à Paris, on y trouve deux juiveries et, par conséquent, deux synagogues communales; voir par ex. Kahn, Z., 1889, 18 ff.

⁵¹ Cf. Goitein, S. D., 1971, 143 ff. A Damas, par ex., il existait une grande synagogue, c'est-à-dire la synagogue des Palestiniens, et aussi une petite synagogue, celle des Babyloniens — ainsi que de nombreuses autres maisons de prière qu'on n'appelait jamais *bet hakeneset*, mais d'autres noms; cf. Golb, N., *Sefunoth* VIII (1964), 92, note 37.

⁵² Cf. l'idée contraire dans Blumenkranz, B., 1978, 37-42, où l'auteur malheureusement ne fait aucune distinction entre le XI^e siècle et le XIV^e siècle en ce qui concerne la conception et les fonctions de la synagogue. L'article ne distingue pas entre la synagogue communale (*bet hakeneset* dans son ancienne connotation) et la petite maison de prière. Le fait qu'il y avait à Aux-en-Provence en 1341 "une communauté de 1,205 âmes qui dispose d'au

On peut dire que l'histoire des institutions juives du Rouen médiéval, ce que nous en savons par des sources littéraires et des traditions orales, est un miroir fidèle d'une réalité qui ne nécessite aucune interprétation ésotérique. On trouve que, selon toute apparence, il existait des maisons de prière dispersées sur tout le Clos aux Juifs. "On voit encore," écrivait Periaux, "des preuves de l'existence de synagogues dans une partie des caves de la rue aux Juifs, vers le Palais de Justice, et dans quelques-unes de celles de la rue des Carmes" (Periaux, P., 1819, 133). En l'an 1826, on remarque qu' "il existait autrefois, dans la rue Saint-Lo, un peu au-dessus de la rue Boudin, une vieille chapelle, située au fond d'une cour, qui fait aujourd'hui partie d'une propriété particulière. L'on m'a assuré que dans les titres, il était fait mention d'une ancienne synagogue au même endroit, ce qui paraît assez probable ..." (Lesguillez, A., 1826, 153-154).

Quant au *bet hakeneset*, c'est-à-dire, la synagogue officielle

moins deux synagogues" (*ibid.*, 38) ne prouve nullement qu'une grande communauté juive de la France du nord, c'est-à-dire de plus de 1.000 âmes, "dispose normalement d'au moins deux synagogues" (*ibid.*), sauf si l'on donne au terme "synagogue" son sens vulgaire. — L'exégèse de M. Blumenkranz de l'ancien récit à propos de Limoges ("nous apprenons d'abord que la communauté de Limoges était 'petite et peu nombreuse' ... Elle dispose pourtant d'une synagogue," *ibid.*, 39) est une interprétation difficile à accepter. — L'auteur donne à entendre par omission qu'il n'existaient pas avant la Première Croisade d'importantes communautés juives à Reims ni à Narbonne. — On ne trouve aucune mention, de la part de l'auteur, de la synagogue de Troyes pendant le XIIe siècle (sources hébraïques), bien qu'il ait discuté des témoignages (latins) touchant la synagogue de Paris au même siècle (*ibid.*, 37); pourquoi? — Il n'existe aucune indication que le bâtiment hébraïque de la cour du Palais de Justice de Rouen put avoir été une synagogue: l'on n'a trouvé aucune trace d'armoire dans le bâtiment, malgré les affirmations de l'auteur qu' "en commun aux synagogues de Rouen et de Limoges est l'Arche sainte en bois" (*ibid.*, 42). De plus, l'auteur écrit: "Nous pouvons ainsi supposer environ vingt synagogues en France du haut Moyen Age, ou plus exactement: des synagogues (plus d'une) dans environ vingt localités de la France ..." (*ibid.*, 39). Les deux parties de cette déclaration se contredisent mutuellement.

de Rouen, il existait une tradition ancienne — contestée cependant par Beaurepaire et par d'autres historiens (Beaurepaire, Ch., 1888, 46-47) — que l'église Notre-Dame-de-la-Ronde était une synagogue à l'origine.⁵⁴ Or, cette église, située dans la rue du Gros Horloge, était déjà une église chrétienne en 1255, mais il reste toujours possible que le bâtiment (ou ses fondations) était à l'origine, pendant la période ducal (Xe ou XIe siècle), la grande synagogue des Juifs qui fut confisquée par la population chrétienne lors de la Première Croisade et transformée en église; ce qui suscita la construction d'une nouvelle synagogue monumentale à la suite du retour de la communauté juive à sa religion d'origine à partir de 1099. C'est particulièrement la similarité de construction entre l'édifice hébraïque de la cour du Palais et le bâtiment monumental du côté sud de la rue aux Juifs, ainsi que le fait que ce dernier était connu jusqu'au XIXe siècle en tant que "la synagogue des Juifs" — c'est-à-dire, la synagogue par excellence — qui montre qu'il était bien cette synagogue monumentale que la communauté juive a possédée après les événements associés à la Première Croisade.⁵⁵

Malgré la destruction de ce monument important au cours du XIXe siècle, on possède plus de renseignements sur la synagogue du côté sud de la rue aux Juifs. La description la plus complète que l'on puisse trouver est celle de E. de la Quêrière en 1821, dont je donne ici le texte *in extenso* à cause de son importance. Il écrit:

" Voir Periaux, P., 1870, 339: "Quelques anciens historiens, entre autres Taillepiéd, affirment que l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde, aujourd'hui disparue, aurait à l'origine servi de synagogue." On cite les paroles de Taillepiéd dans l'ouvrage collectif *Le Palais de Justice de Rouen* (Rouen, 1977), 21, note 23: "Leur synagogue fut érigée en église qui fut appelée Notre-Dame de la Ronde et il y a des chanoines pour y célébrer le divin service."

" On peut dire seulement "possédée" et non pas "érigée", parce qu'il reste toujours possible que la synagogue fut érigée au onzième siècle et endommagée seulement au commencement de la Première Croisade. On ne le peut pas préciser sans sondage sur le site même. — Quant à la persécution de 1096 et le retour subséquent au judaïsme, voir Golb, N., 1976, pp. 14-15, 175-179.

"Sur le derrière de cette maison [no. 57 rue aux Juifs, près de la rue Massacre], il existe un ancien monument engagé dans des constructions modernes, et qu'une tradition, probablement fautive, donne pour une synagogue. Il consiste d'abord en une salle longue de vingt-quatre pieds et demi, large de seize pieds et demi, et haute de dix-neuf pieds et demi. Cette pièce, solidement construite en pierre de taille, est enfoncée de dix pieds au-dessous du sol, et il est à remarquer que, sur cette profondeur, six pieds du pourtour sont construits en pierres non parées. La voûte est faite de moellon. Les murailles ne présentent d'autre ouverture que deux meurtrières du côté du midi, vers le haut. On arrive à l'étage supérieur par un escalier placé en dehors. Divisé en plusieurs pièces, il ne présente rien de curieux. La voûte qui termine l'édifice n'est séparée de cet appartement que par un plancher fort bas; elle est un peu ogive et faite de blocages; on y aperçoit encore de légers fragments de peinture à fresque."

(Quérière, E., 1821, 149-150). Avec l'aide de renseignements supplémentaires, il est possible d'examiner en détail cette description, pour arriver à une connaissance plus précise du bâtiment. La source la plus importante est sans doute le plan de l'ancien Hôtel de Ville de Rouen et des bâtiments voisins par R. Vernisse, tracé en 1738. La Bibliothèque Municipale de Rouen en possède le document original.⁵⁶ Sur ce plan, au sud de la rue aux Juifs et près de l'angle de la rue Massacre on voit clairement (voir fig. 7) la "Synagogue"; on aperçoit contre le mur ouest un escalier "placé en dehors" et conduisant, sur le plan, au rez-de-chaussée; des murs très épais; deux fenêtres, mais l'une dans le mur sud et l'autre dans le mur ouest, au coin du mur sud; et, de plus, l'abside dans le

⁵⁶ "Plan général de la maison de ville et des autres maisons qui luy apartiennes. levé en juillet année 1738 par R. Vernisse menuisier." (Est. II T Rouen [ex archives municipales 33A8]; classé dans les estampes hors grandeur, chemise rouge: IV. 3. Est. T. II et H. G. Rouen. Plans édifices divers.) On trouve une copie (qui est assez petite et non pas entièrement exacte) du plan dans Cerné, A., 1934, fig. 3. Voir la reproduction (malheureusement très réduite en grandeur) du plan original dans Golb, N., 1977, 19.

mur est qui est le signe distinctif des synagogues romanes (voir fig. 6). Cette caractéristique existe non seulement dans les synagogues romanes de l'Europe du Nord qui ont été préservées, mais également dans les grandes synagogues du temps de l'Empire romain, telles celles d'Égine (Grèce), de Jéricho, et d'El-Hammeh (Palestine) (Goodenough, E. R., 1953, planches 626, 655, 881).

Or, cette particularité apporte la preuve que les réserves de la Quérière en ce qui concerne l'authenticité de la tradition identifiant ce bâtiment comme synagogue n'étaient pas bien fondées. De plus, d'autres caractéristiques sont conformes précisément aux traditions et règlements du Moyen Âge en ce qui concerne les synagogues françaises. La porte du bâtiment se trouve dans le mur ouest, parce que "la loi pour ceux qui prient vers l'est est que la porte doit se trouver à l'ouest" (citation de l'étudiant de Judah Sire Leon de Paris, voir ci-dessus, page 136). L'emplacement de fenêtres dans le bâtiment ("deux meurtrières de côté du midi, vers le haut") est conforme elle aussi à l'ancienne tradition française concernant l'architecture synagogale, comme elle se trouve dans les paroles de Rachi de Troyes, selon lesquelles les fenêtres "occasionnent qu'il dirige son cœur jusqu'à ce qu'il regarde vers le ciel".⁵⁷

Dans le plan de Vernisse on peut observer un large espace entre les fenêtres et les bâtiments avoisinants: plus de 3,75 m du côté ouest, et 6 mètres approximativement vers le sud. Ceci est conforme au règlement se trouvant dans le *Chulhan 'Arukh*, mais évidemment d'origine plus ancienne, selon lequel

⁵⁷ Voir l'observation de Dinur, B., 1962, I. iv, 347: la phrase implique que les fenêtres des synagogues à l'époque de Rachi étaient percées en hauteur. Quant aux fenêtres de la synagogue monumentale de Rouen d'après le plan de Vernisse, ils sont 1,20 m d'épaisseur extérieure et 1,70 m d'épaisseur intérieure (mesure approximative). Ces grandes fenêtres sont, de plus, situées sur les côtés sud et ouest du bâtiment, qui sont plus lumineux — par contraste avec les meurtrières du bâtiment hébraïque de la cour du Palais, qui sont très étroites et situées sur le côté nord.

"l'homme qui érige (une maison) proche de la fenêtre d'une synagogue doit se contenter de la bâtir à une distance de quatre coudées (1 coudée=50 cm approximativement), parce que (la fenêtre) a besoin d'une grande quantité de lumière" (voir ci-dessus, page 135). Il semble, cependant, que de la Quérière n'ait pas été très exact en disant qu'il y avait "deux meurtrières du côté du midi", parce que la deuxième se trouvait dans le mur ouest au coin du mur sud. Seule la fenêtre du mur sud a évidemment survécu à la démolition du bâtiment pendant le XIXe siècle, comme il ressort de la description de Beurepaire à la fin du siècle. Il écrivait vers 1891:

"Il y a quelques années, lorsqu'on démolit la maison no. 55 de la rue aux Juifs, on put voir, pendant plusieurs jours, une construction souterraine en bons matériaux, éclairée du côté du midi par une fenêtre grillée de barres de fer. L'appareil des murs et plus encore la hauteur de ce caveau présentaient quelque chose d'extraordinaire, et c'est un sujet de regret pour moi qu'on n'en ait point relevé exactement les dimensions, qu'on n'en ait point pris un dessin pour l'album de la Commission des Antiquités du département" (Beurepaire, Ch., 1894, 197).

La hauteur de la salle que Beurepaire a remarquée était précisée par de la Quérière ("haute de dix-neuf pieds et demi"). L'équivalence moderne de cette dimension est de 6,43 m; l'équivalence de la longueur (24¹/₂ pieds) étant de 8,08 m et de largeur (16 pieds) étant de 5,28 m. Or, si l'on mesure l'épaisseur des murs sur le plan, très exact, de Vernisse, il se trouve que les murs nord et sud sont chacun en proportion de 1/4 par rapport à la longueur du bâtiment, ce qui donne une mesure de 2 mètres (±deux ou trois centimètres) pour l'épaisseur de chaque mur. Ceci excède l'épaisseur des murs du bâtiment roman de la cour du Palais d'un demi-mètre (voir ci-dessous, p. 150). La référence de la synagogue à une période proche de celle du monument de la cour du Palais est indiquée par la profondeur identique des deux édifices ("dix pieds [=3,30 m] au dessous du sol" — comparer ci-dessus, note 11 et p. 117). Seul un sondage,

cependant, pourrait montrer si la "pierre de taille" de la description de de la Quérière est la même pierre de taille, ou pierre hachée, de Caumont qu'on a utilisée pour le bâtiment roman de la cour du Palais, et comme en d'autres constructions de la région; il pourrait également nous renseigner sur la profondeur exacte de la synagogue.

La description de de la Quérière n'indique que la hauteur du rez-de-chaussée du bâtiment. Cette même dimension est fournie par Rondeaux de Sétry dans son "Second Plan de la ville de Rouen de 1782 (... l'intérieur est un demi-souterrain de 19 pieds d'élévation"; voir ci-dessus, page 112). Or, de la Quérière ajoute: "la voûte est faite de moellon" et qu'on "arrive à l'étage supérieur par un escalier placé en dehors."⁵⁷ Il est clair que la voûte de moellons constituait une séparation entre le rez-de-chaussée et l'étage supérieur. Toutefois, la rudesse de sa construction n'est pas conforme, à mon avis, aux autres caractéristiques du bâtiment. La position de l'escalier "placé en dehors" correspond précisément au plan de Vernisse montrant un tel escalier, placé en dehors du bâtiment sur le côté ouest, qui descend au rez-de-chaussée et conduit également à un étage supérieur. Malheureusement, de la Quérière ne décrit pas les dimensions de cet étage supérieur, se contentant d'indiquer que "Divisé en plusieurs pièces, il ne présente rien de curieux," et que "La voûte que termine l'édifice n'est séparée de cet appartement que par un plancher fort bas ..." Or, le plancher qui a séparé la voûte terminant l'édifice de l'étage supérieur était sans doute une construction secondaire et tardive, parce que la voûte elle-même était non seulement "un peu ogive et faite de blocages" — en contraste avec la voûte de moellons du rez-de-chaussée — mais également décorée avec "de légers fragments de peinture à fresque." Il est clair que le "plancher fort bas" ne pouvait permettre d'admirer cette peinture, qui était selon toute apparence la décoration du plafond originel (voûté) de la synagogue.⁵⁸ Les constructions de l'étage supérieur semblent

⁵⁷ Voir ci-dessous, p. 150.

tous secondaires et tardives, y compris la voûte de moellons au-dessous et les petites pièces. Ils étaient évidemment modifications qu'on a pratiquées après l'abandon de la synagogue de la part des Juifs de Rouen en 1306.⁵⁹ (Voir fig. 9.)

Il faut se représenter à l'origine, c'est clair, un grand pavillon de deux étages dont le second constituait en effet la galerie réservée aux femmes, ouverte en son centre. En bas se trouvait la *bimah* (estrade) où l'on prêchait et où l'on lisait la Torah.⁶⁰ La *bimah*, se trouvant toujours au centre de la salle principale des synagogues pendant le Moyen Âge, était une structure assez haute, permettant à la communauté entière d'écouter les paroles du prêcheur et du lecteur.⁶¹ La galerie s'étendait apparemment le long de deux ou de trois côtés de la salle, comme on peut le constater dans plusieurs synagogues anciennes (cf. par exemple la reconstitution de la synagogue d'Irbid),⁶² et plus modernes. Ceci explique pourquoi l'escalier

⁵⁹ On pense surtout à des logements ("divisé en plusieurs pièces"), hypothèse appuyée par le fait qu'on a également pratiqué, avant 1782, un puits au mur est, précisément à l'emplacement de l'abside. Voir Arch. Départementales de la Seine-Maritime, G. 7481, document de 17 décembre 1782, "... ainsi qu'un puits qui est dans la muraille de la dite maison de derrière appelée la synagogue", cf. le cercle dessiné dans l'abside de la synagogue au plan de Vernisse. C'est évidemment en raison de sa rotondité qu'on a choisi la partie absidiale du mur est pour l'emplacement de puits. Voir aussi la Ve section de mon analyse du Colloque qui s'est tenu à Bec-Hellouin en 1979.

⁶⁰ Cf. par ex. Maimonide, *Michneh Torah*, Hilkhoth Tefillah XI, 3; Rachi, Commentaire sur Bab. Sukkah fol. 51 verso. Voir aussi la note 35 de mon analyse du Colloque; Low, L., 1898, 93-97; *Jewish Encyclopaedia*, I, 430-431.

⁶¹ Outre des exemples de représentation graphique, voir particulièrement Abraham ibn Ezra, Commentaire sur Néhémie VIII, 4 ("Ezra le scribe se plaçait sur une tour de bois"): "[C'est-à-dire], similaire [en construction] à une tour, comme nous faisons ici dans (nos) synagogues." Ibn Ezra écrivait son commentaire sur les douze prophètes mineurs à Rouen, en 1156.

⁶² Cf. Krautheimer, R., 1927, fig. 1 (p. 51). Exemples plus tardifs: Fürth (*ibid.*, 113, 245), Posen (*ibid.*, 222, 224, "alte Schule"), Frankfurt am Main

était placé au dehors du bâtiment: il assurait aux femmes l'accès à leur galerie sans déranger la solennité des offices.⁶³

Il est évident que la synagogue monumentale de Rouen devait être assez élevée simplement du point de vue de l'espace disponible dans le Clos aux Juifs au Moyen Âge. Ceci s'explique si l'on considère l'importance commerciale de Rouen des XI^e au XIII^e siècles, sa situation comme port principal de l'Europe du nord, et sa place dans la vie intellectuelle (y compris la vie juive intellectuelle). On peut estimer que la rue aux Juifs et les rues avoisinantes abondaient en habitations de trois ou quatre étages, proches les unes des autres, entremêlées de boutiques et de marchés de toutes sortes présentant une grande variété d'articles de différents pays. De plus, la présence d'une communauté d'étudiants et de maîtres appartenant à l'académie juive devait augmenter la population juive et contribuer au problème du manque d'espace. En outre, on n'avait pas besoin à Rouen d'une synagogue communale de grandes dimensions au sol en raison du fait qu'il existait dans le quartier juif d'autres maisons de

(*ibid.*, 226-233: il faut remarquer l'escalier placé au dehors du bâtiment et conduisant directement à la galerie des femmes, *ibid.*, planches 88, 91), Prague. Pinkas-Schule (*ibid.*, 236).

Grâce à la gentillesse de M. Charles Gosselin, je possède depuis quelques mois une photocopie d'un dessin (Archives Départementales de la Seine-Maritime, 6F I Rouen 180 recto, Tome 5, 1^{er} volume) qu'on a identifié comme étant une représentation de la synagogue monumentale de Rouen. L'édifice est bien sûr de construction romane, et la porte principale semble être similaire à celle de la synagogue (voir particulièrement le plan de Vernisse). Cependant, le dessin montre deux meurtrières en face de la porte principale — détail qui manque sur le plan de Vernisse et dans les descriptions des auteurs. De plus, la distance entre la porte principale et le côté droit de l'édifice se trouvant dans le dessin est très courte, tandis qu'il y a une distance d'au moins huit mètres entre la porte principale et le coin sud-ouest de la synagogue sur le plan de Vernisse. Ainsi, l'identification ne me semble pas être possible.

⁶³ En contraste, le mur sud du bâtiment de la cour du Palais — où se trouve la porte principale du bâtiment — n'indique aucune trace d'escalier menant au premier étage. Voir aussi mon analyse du Colloque de B. Blumenkranz, VI^e section.

rière, alors que les étudiants priaient sur place à l'école.

Or, si l'on estime que la hauteur de l'étage supérieur égalait celle de l'étage inférieur, la hauteur totale était approximativement de $6,43 \times 2 = 12,86$ m dont 3,30 m "au-dessous de sol". Il s'agit évidemment du niveau du sol au commencement du XIXe siècle; il faut donc retrancher environ 2,40 m (30 cm par siècle pendant 8 siècles) pour arriver à une estimation d'une profondeur de moins d'un mètre au dessous du sol au commencement du onzième siècle, et un peu plus en fin de siècle. La hauteur du bâtiment était donc de 14 ou 15 mètres approximativement au-dessus du sol. Cependant, un dessin du XVIIIe siècle montrant la façade de la synagogue (voir fig. 11) révèle une hauteur qui pourrait être plus élevée. En effet, la synagogue s'élève au dessus des habitations voisines et, de plus, son faite n'apparaît pas dans le dessin. Il se conforme ainsi à l'ordonnance juive très ancienne, selon laquelle la synagogue devait être le bâtiment le plus haut de la ville. C'est seulement l'interprétation du mot "ville" (*ir*) qu'on a modifiée, l'interprétation des rabbins français étant, à en juger par les instructions (vers 1160) de Rabbenu Tam de Troyes (ci-dessus, page 135), qu'il désignait le *vicus judaeorum* de la ville, et pas plus.

Il était donc nécessaire d'ériger à Rouen une synagogue de grande hauteur: ceci s'imposait d'autant plus que Rouen était la ville centrale du judaïsme normand et le siège de son Académie des hautes études. Il fallait donc observer tous les détails exigés par la loi juive. C'est grâce au dessin de Jacques le Lieur de la Rue aux Juifs, dessin qui se trouve dans son ouvrage unique *Le Livre des Fontaines de Rouen* (1525) qu'on peut retrouver trace d'une autre particularité de la synagogue monumentale de Rouen, sur ce sujet. Un examen soigneux de la partie de la rue aux Juifs avoisinant la Salle des Procureurs du Palais le montre précisément, du côté sud de la rue.⁶⁴ On y

⁶⁴ Je voudrais remercier M. Claude Simonnet, Directeur de la Bibliothèque Municipale, d'avoir bien voulu accepter de mettre le manuscrit à ma disposition à la

perçoit, partant de la rue à l'ouest du Palais, une rangée de six maisons anciennes et, en arrière de la sixième, le coin d'une construction carrée, au-dessus de laquelle s'élève une tour ronde couronnée par une toiture pointue. Or, il est évident qu'entre la troisième maison de cette rangée et la quatrième, s'ouvrirait, après la période de le Lieur et avant celle de Jacques Gomboust (1655), la rue Massacre d'aujourd'hui. C'est dans la grande carte de Gomboust qu'on trouve cette rue pour la première fois, et portant la désignation de "Rue Massacre".⁶⁵ Les trois premières maisons s'étendent évidemment entre la Place Verdrel d'aujourd'hui (bordant le Palais du côté ouest) et l'emplacement de la rue Massacre; il est évident que c'est en arrière de la deuxième ou de la troisième maison partant de la rue Massacre d'aujourd'hui que se trouve le dessin de la tour. Cela coïncide avec l'emplacement de la synagogue dans le plan de Vernisse, et se trouve conforme aux descriptions de l'emplacement de la synagogue que Charles de Beaurepaire constatait dans des manuscrits du XVIIIe siècle (Beaurepaire, Ch., 1894, 198). La tour se trouve au coin sud-ouest de la synagogue dans le dessin de le Lieur⁶⁶: son style est apparemment roman (Fillitz, H., 1969, planches 49, 63, 148, 149, 260, 270), et montre que la synagogue en sa totalité était de style homogène, fait fortement suggéré déjà par le plan de Vernisse

bibliothèque le 21 avril 1977, et MM les propriétaires du "Photo Ellebé" pour les clichés très exacts pris ce même jour. (Voir fig. 10.)

⁶⁵ Cf. Periaux, N., 1870, s.v. "Massacre:" "... le nom de rue Massacre est donné dans le Ms. des Fontaines de 1525, à la rue de la Grosse-Horloge, depuis l'horloge jusqu'au Vieux Marché. Plus tard, nous trouvons la boucherie Massacre figurée, dans le plan de Gomboust de 1655, et dans un autre plan de 1724, sur le côté sud de la place du Marché-Neuf. Les plans de 1655 et de 1724, le *Flambeau Astronomique* de 1716, et la nomenclature de Du Souillet, comprennent sous le nom de rue Massacre, la rue Massacre actuelle et celle des Vergetiers."

⁶⁶ On ne peut découvrir trace de la date de la chute de la tour. Elle a dû se produire entre la date du *Livre des Fontaines* (1525) et celle du "Second Plan" de Rondeaux de Setry, achevé en 1782; ceci en raison du fait que ce dernier ne fait aucune mention de cette singularité exceptionnelle

et les descriptions littéraires. A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de constater que pendant le XII^e siècle il y avait à Sens également une synagogue en forme d'une tour, et que la tour de la nouvelle synagogue de la même ville (qui fut érigée aux environs de 1205, après la destruction de la première) était décorée, elle aussi, de peintures.⁶⁷ La plus grande épaisseur des murs de la synagogue de Rouen, comparée avec celle des murs du monument de la cour du Palais, est due évidemment au fait que la synagogue avait la forme d'une assez grande tour.

Malgré le manque de possibilité d'avancer une date précise de l'édifice juif du côté sud de la rue aux Juifs, coin rue Massacre, il reste cependant certain qu'il était bien la synagogue communale de Rouen pendant les deux siècles qui suivirent la période ducale. En contraste, le bâtiment hébraïque de la cour du Palais, côté nord de la rue aux Juifs, ne porte aucune indication qu'il put avoir été une synagogue dans aucune période de son existence. Il ne serait sans doute pas inutile de présenter ici l'ensemble des preuves qui autorisent l'identification de ce bâtiment roman découvert à Rouen comme ancienne *yechibah* des Juifs de Rouen. Ce sont les suivantes:

- (a) Le bâtiment est un édifice monumental de la juiverie rouennaise du Moyen Age.
- (b) Le bâtiment n'est pas conforme aux règlements légaux juifs en vigueur au Moyen Age en ce qui concerne les synagogues.

⁶⁷ Voir Gross, H., *Revue des études juives*, VI, 1883, 169-172; Tarbé, Th., *Recherches historiques et anecdotales sur la ville de Sens* (Sens, 1838), p. 113.

Je voudrais remercier mon collègue M. Earl Rosenthal, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Chicago, de ses importantes observations en ce qui concerne le caractère roman de la tour et certains aspects esthétiques du bâtiment roman de la cour du Palais.

- (c) Le bâtiment n'est pas conforme dans sa structure architecturale à ce que l'on connaît des synagogues romanes de l'Europe du nord, particulièrement de la France du nord.
- (d) Il est bien connu qu'une synagogue monumentale du Rouen médiéval était située sur le côté sud de la rue aux Juifs, près de la rue Massacre d'aujourd'hui.
- (e) A en juger par des anciens dessins et par les descriptions littéraires, la synagogue monumentale du côté sud de la rue était de style roman et pourrait être plus ancienne encore que le bâtiment hébraïque de la cour du Palais. Il n'existe aucune raison de penser qu'elle put avoir été érigée à une période postérieure au XII^e siècle. •
- (f) Toute l'histoire des Juifs de Rouen milite contre la possibilité qu'ils aient pu ériger une synagogue, soit monumentale soit de moindre importance, dans la rue aux Juifs pendant le XIV^e siècle.
- (g) Contrairement au bâtiment de la cour du Palais, la synagogue monumentale du côté sud de la rue est conforme aux règlements juifs en vigueur en France au Moyen Age en ce qui concerne la construction des synagogues.
- (h) La synagogue monumentale du côté sud de la rue est la seule qui ait été connue des Rouennais au cours des siècles comme "la synagogue" par excellence. Il n'existe aucune raison de penser qu'il ait pu y avoir en même temps deux synagogues monumentales à Rouen pendant le Moyen Age.
- (i) Ces faits, en se combinant, rendent totalement insoutenable l'hypothèse selon laquelle le bâtiment roman de la cour du Palais était une synagogue.
- (j) Une courte distance de moins de 60 mètres existe entre l'emplacement de la synagogue monumentale du côté sud de la rue et le bâtiment roman de la cour du Palais.
- (k) Au temps de Charles de Beaurepaire (fin du XIX^e siècle) il existait un document qu'il a examiné, montrant

qu'un peu plus loin de la synagogue en se dirigeant vers l'est, se trouvait un bâtiment désigné sous l'appellation d'école des Juifs. La considération de faits connexes nous oblige à localiser cette école côté nord de la rue aux Juifs.

- (1) D'après des textes hébraïques du Moyen Age, une maison d'études devait être érigée près de la synagogue; une *yechibah* serait installée dans chaque ville principale en France pendant le Moyen Age.
- (m) L'élégance et la grandeur du bâtiment s'accordent avec l'importance attribuée aux écoles juives de hautes études pendant le Moyen Age.
- (n) La forme architecturale du rez-de-chaussée du bâtiment ainsi que sa disposition sont très similaires à la construction et à la disposition des bibliothèques monastiques pendant la période d'architecture romane.
- (o) La présence d'une importante école talmudique à Rouen pendant le Moyen Age est appuyée par des sources littéraires et historiques de l'époque.

D'après toutes ces considérations, et étant donné qu'il n'existe nulle part d'indication, avant l'année 1976, d'une telle trouvaille, il devient évident que le monument hébraïque de la cour du Palais de Justice à Rouen est la seule école des Juifs de l'antiquité ou du Moyen Age que l'on a découverte, ou qui a survécu, jusqu'aujourd'hui; et qu'elle constitue ainsi un trésor archéologique précieux et unique qui ne peut manquer d'éveiller l'admiration de toute personne qui contemple ces anciennes ruines.*

* L'auteur voudrait exprimer ses remerciements à Mme Eliane Roos de Paris pour son aide précieuse en ce qui concerne l'amélioration du français de cette étude.

BIBLIOGRAPHIE

- ADLER, M. N. (1907), *The Itinerary of Benjamin of Tudela*, Londres.
- ARONUS, J. (1902), *Regesten zur Geschichte der Juden im fränkischen und deutschen Reiche bis zum Jahre 1273*, Berlin.
- BEAUREPAIRE, CH. (1894), Communication. *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, IX, 1891-93, 196-199.
- BERTIN, D. (1976), Deux constructions juives du XIIe siècle, *Archives Juives*, XII, 55-60.
- BLUMENKRANZ, B. (1971), Rouen, *Encyclopaedia Judaica*, XIV, 351-352.
- (1976), Un ensemble synagogaal à Rouen: 1096-1116. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séances de l'année 1976*, 663-687.
- (1977), La synagogue de Rouen (env. 1100), *Archives Juives*, #XIII, 37-44.
- (1978), Synagogues en France du haut Moyen Age. *Archives Juives*, XIV, 37-42.
- CERNE, A. (1934), *Les anciens Hôtels de Ville de Rouen*, Rouen.
- CHERUEL, A. (1844), *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*. I. Rouen.
- CLARK, J. W. (1902), *The Care of Books*, Cambridge.
- COWLEY, A. E. (1915), Hebrew Papyri from Oxyrhynchus, *Journal of Egyptian Archaeology*, II, 209-213.
- DINUR, B. (1962), *Yisra'el bagolah*, I, ii, Tel Aviv/Jérusalem.
- (1968), *Yisra'el bagolah*, II, ii, Tel Aviv/Jérusalem.
- DU CANGE, CH. (1886), *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*, ed. L. Favre, VII, Niort.
- DUVAL, G. (1977), Découverte d'un monument hébraïque roman, *Les Monuments historiques de France*, 13-16.
- ELBOGEN, I. ET AL. (1934), *Germania Judaica*, Breslau.
- ELFENBEIN, I. (1943), *Teshubot Rashi (Responsa Rashi)*, New York.
- FILLITZ, H. (1969), *Das Mittelalter*, I, Berlin.
- GINZBERG, L. (1928), *Genize Schechter: Genizah Studies in Memory of Doctor Solomon Schechter*, I, New York.
- GOTTEIN, S. D. (1967), *A Mediterranean Society: The Jewish Communities of the Arab World as Portrayed in the Documents of the Cairo Geniza*, I, Berkeley.
- (1971), *A Mediterranean Society ... II*, Berkeley.
- GOLB, N. (1966), New Light on the Persecution of French Jews at the Time of the First Crusade, *Proceedings of the American Academy for Jewish Research*, XXXIV, 1-63.

- — (1968), La toponyme hébraïque MNYW et son identification avec Monieux (Vaucuse), *Revue Internationale d'Onomastique*, XX, 241-254.
- — (1969), Monieux, *Proceedings of the American Philosophical Society*, CXIII, 67-94.
- — (1970), The Jews of Medieval Rouen, *American Philosophical Society Year Book 1969*, 557-558.
- — (1976), Toledot hayehudim be'ir rouen bimé habenayim (Histoire et Culture des Juifs de Rouen pendant le Moyen Age), Tel Aviv.
- — (1976, b), In Search of the Original Home of the Great Mahazor of Amsterdam, *Studia Rosenthaliana*, X, 195-211.
- — (1977), Localisation de l'ancienne académie juive de Rouen et de la synagogue monumentale, *Monuments historiques de France*, 17-19.
- — (1977, b), L'édition de nos Tosafot à Rouen à la fin du XIII^e siècle, *Revue des études juives*, CXXXVI, 545-549.
- — (1977, c), The Forgotten Jewish History of Medieval Rouen, *Archaeology*, XXX, 254-263, 314-325.
- — (1979), Exceptionnelle découverte à Rouen: une école hébraïque du XIII^e siècle. [III] L'académie juive de Rouen dans les manuscrits du Moyen Age, *Archéologia*, 129 (avril), 8-34.
- GOODENOUGH, E. (1953), *Jewish Symbols in the Graeco-Roman Period*, III, New York.
- GROSS, H. (1897), *Gallia Judaica: Dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques*, Paris.
- GUEDEMANN, M. (1880), *Geschichte des Erziehungswesens und der Kultur der abendländischen Juden während des Mittelalters*, I, Vienne.
- GUERARD, M. (1850), *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, I (Collection des Cartulaires de France, Tome IV), Paris.
- KAHN, Z. (1889), *Les Juifs de Paris depuis le VI^e siècle*, Paris.
- KRAUTHHEIMER, R. (1927), *Mittelalterliche Synagogen*, Berlin.
- LAVERDY, L. (1790), *Notices et extraits des manuscrits du Roi*, III, Paris.
- LECLERC, H. (1950), Rouen, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, XV, 1, col. 109.
- LESGUILLEZ, A. (1826), *Lettres sur la ville de Rouen*, Rouen.
- LOEW, L. (1898), *Gesammelte Schriften*, III, Szegedin.
- MANN, J. (1922), *The Jews in Egypt and in Palestine under the Fatimid Caliphs*, II, Oxford.
- NEUBAUER, A. (1890), Yedaya de Béziers, *Revue des études juives*, XX, 244-248.
- NEUBAUER, A. ET STERN, S. (1892), *Hebräische Berichte über die Judenverfolgungen während der Kreuzzüge*, Berlin.
- PERIAUX, N. (1819), *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen* (1^{ère} éd.), Rouen.

- — (1870), *Dictionnaire indicateur ...* (3^e éd.), Rouen.
- QUERIERE, E. DE LA (1821), *Description historique des maisons de Rouen*, Paris.
- SANSON, V. (1911), *Le livre des fontaines de Jacques le Lieur*, éd. fac-similé, Rouen.
- THOMPSON, J. W. (1939), *The Medieval Library*, Chicago.
- URBACH, E. (1968), *Ba'alé hatosafot (Les Tosafistes)*, Jérusalem.
- ZUNZ, L. (1845), *Zur Geschichte und Literatur*, Berlin.
- — (1865), *Literaturgeschichte der synagogalischen Poesie*, Berlin.

(c)

N. Golb, *Les Juifs de Rouen au Moyen Age—Portrait d'une culture oubliée* (Publications de l'Université de Rouen no. 66, Rouen 1985), pp. 3-30.

LES JUIFS DE ROUEN AU MOYEN AGE

PORTRAIT D'UNE CULTURE OUBLIEE

CHAPITRE I

LE QUARTIER JUIF DU ROUEN MEDIEVAL

1. - *Le quartier juif et l'ancien Rothomagus*

Dans la partie primitive de Rouen, à l'ombre de sa grande cathédrale et à quelques pas seulement du Gros-Horloge, se trouve la très ancienne rue aux Juifs. S'étendant aujourd'hui de la rue des Carmes à la rue Jeanne-d'Arc, cette rue était, il y a des siècles, le centre de vie d'une communauté juive d'importance exceptionnelle.

Le Rothomagus des temps romains était bien plus petit que la ville du moyen âge. Il était entouré d'un mur qui, à l'ouest, se dressait à peu près parallèlement à l'actuelle rue Jeanne d'Arc, à proximité de la Renelle ; au nord, le long de l'actuelle rue des Fossés Louis VIII ; et, à l'est, le long de la place des Ponts de Robec et de la rue de la République. La frontière sud de la ville était marquée par la Seine, dont la rive droite se situait un peu au nord de la rive actuelle. La surface totale de la ville d'origine, à l'intérieur des murs, mesurait ainsi un demi-kilomètre carré. (Voir fig. 1)¹.

Deux routes principales divisaient cette surface, celle qui allait du nord au sud, appelée aujourd'hui rue des Carmes, et l'autre, allant d'est en ouest, actuellement rue du Gros-Horloge². La rue aux Juifs se trouvait au cœur du secteur nord-ouest de la ville ; d'une longueur de 210 mètres, elle allait du mur romain à l'intersection nord-sud.

1. Aucun vestige de la partie sud du mur d'enceinte roman n'a été retrouvé ; sa localisation précise reste donc incertaine. Voir les cartes, p. ex., dans R. HERVAL, *Histoire de Rouen I* (Rouen, 1947), avant le chapitre I et dans Th. COOK, *The Story of Rouen* (Londres, 1928) en face de p. 71. Voir aussi R. QUENEDEY, *L'habitation rouennaise* (Rouen, 1926), p. 59-60.

2. Ces routes correspondent, respectivement, au *cardo* et au *decumanus* de la ville romaine typique. Voir l'ouvrage collectif *Le Palais de Justice de Rouen* (Rouen, 1977), p. 4-6, 19-20 (article de Ch. SCHNEIDER).

Selon la coutume répandue sous l'Empire, les maisons qui s'alignaient sur cette rue étaient habitées par les juifs, dont les parents et les ancêtres étaient arrivés dans cette partie de la Gaule avec les colonisateurs romains.

L'observation d'une carte de l'ancien Rothomagus met en évidence le fait que la surface occupée par les juifs, le cimetière non compris, représentait à peu près le douzième de la surface totale comprise à l'intérieur des murs de la ville. Au XI^e siècle, période à laquelle appartiennent les premières notices écrites concernant les juifs de Rouen, la population de la ville s'était considérablement étendue à l'est, au nord et à l'ouest au delà des murs romains. Cependant, ce ne fut qu'au XII^e siècle, sous le règne d'Henri II, que furent construites les nouvelles fortifications qui entourent une ville dont la superficie a triplé³.

Comme il n'y avait aucune restriction en ce qui concernait l'installation des juifs en Normandie, que ce soit durant la période ducal, la période des Plantagenêt, ou auparavant, on peut penser que les juifs furent parmi ceux qui habitaient au-delà des murs d'origine, ayant migré vers Rouen avec d'autres peuples venus d'autres coins de la Gaule et de l'Empire romain. Beaucoup des nouveaux venus, qui contribuèrent à l'augmentation de sa population pendant et après les temps mérovingiens, se sont installés sans aucun doute à l'est du mur romain ; et parmi eux les immigrants juifs auraient instinctivement choisi d'habiter à l'ouest de la rue aux Juifs, à proximité de la synagogue communale et de leurs coreligionnaires. Les murs s'étendirent davantage vers l'est après la conquête de la ville par Philippe-Auguste en 1204 (voir fig. 2).

Au cours des siècles on utilisa plusieurs expressions latines et françaises pour désigner la juiverie rouennaise. L'expression la plus ancienne à être attestée est *vicus judaeorum*, utilisée deux fois dans un document de l'année 1203, où elle semble indiquer la rue elle-même, sans plus⁴. Cette expression se retrouve dans une chronique du XIV^e siècle se référant à un incendie qui, parvenant « *a vico judaeorum* », balaya Rouen en 1116 (voir ci-dessous, chap. v, p. 126).

3. Voir A. CHÉRUÉL, *Histoire de Rouen I* (Rouen, 1843), p. cii - ciii ; R. HERVAL, *Histoire de Rouen I*, p. 62-63. Un nouvel agrandissement des murs d'enceinte - au nord et à l'est - fut effectué pendant le XIII^e siècle, à la fin du règne de Philippe-Auguste ; voir HERVAL, *ibid.*, p. 76. Cependant, ce développement n'aurait pas affecté la dimension du quartier juif, situé de l'autre côté de la ville.

4. On trouve deux fois ce terme dans la confirmation d'une vente de biens immobiliers datée du 10 juillet 1203 : « *vendicionem... de toto tenemento quod fuit Raby Joscey apud Rothomagum in vico Judaeorum... sicut se proportat inter vicum Judaeorum et terram quae fuit Johannis de Sancto Candido...* » Voir le texte dans Th. D. HARDY, *Rotuli Chartarum*, p. 105 ; TYR, p. 186 ; et la traduction intégrale ci-dessous, chap. IX, p. 276-277.

Pour désigner le quartier juif tout entier, on avait recours à l'expression *terra judaeorum* - « la terre des juifs » - qu'on retrouve dans deux textes différents du XIII^e siècle⁵.

Il semblerait qu'à une certaine époque le quartier juif ait été entouré d'un mur. En effet, un document du XIV^e siècle fait état de « la porte de la rue aux Juifs ». On a découvert au XIX^e siècle des vestiges d'un ancien mur derrière la maison Guérin, située elle-même rue aux Juifs⁶. Non loin de là, à l'angle de la rue des Carmes et de la rue aux Juifs, indépendamment de cette découverte, une autre section de l'ancien mur d'enceinte fut attribuée par les archéologues à l'époque romaine⁷. La partie ouest de ce mur pourrait être identifiée avec l'ancien mur d'enceinte de Rouen des temps romains, qui marquait la limite ouest du quartier juif juste à l'ouest de la synagogue monumentale.

2. Grandeur du quartier

Bien que la *terra judaeorum* du vieux Rouen vint à être connu, à travers les âges, sous le nom de « quartier juif » ou « clos aux Juifs », le notaire apostolique Pierre Cochon au XV^e siècle désignait par ce dernier terme un plus petit quadrilatère. Il écrit qu'avant l'expulsion au commencement du XIV^e siècle, les juifs possédaient de nombreuses propriétés dans les paroisses de Saint-Herbland, Notre-Dame-de-la-Ronde, et Saint-Lô, qu'ils avaient une rue appelée « la rue aux Juys », et que leur « moustier » - qui signifie ici apparemment école - était situé « en une place de présent appelée le Clos as Juys »⁸. Or, les paroisses mentionnées par Cochon englobaient les places et rues qui entouraient et coupaient la rue aux

5. Voir les *Archives départementales de la Seine-Maritime*, Série G. 4302 : « *a vico usque ad terram judaeorum* » (an. 1256) ; *ibid.*, Série G. 6716, « *a vico de Dordonne per ante usque ad terram judaeorum per retro* » (an. 1267). Voir TYR, p. 232-233. Je remercie vivement M. le doyen Alain SADOURNY pour ces renseignements.

6. Voir Ch. de BEAUREPAIRE, « Communication », *Bull. de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, IX (1891-1983) : p. 196, note 2 : « Mention d'une maison "dessus la porte de la rue as Gyeus" dans un acte du 19 avril 1341, Cartul. de la Cathédrale, n° 8. » ; et G. DUBOSC, « Les synagogues de Rouen », *Par-ci, par-là*, III^e série (Rouen, 1923), p. 174 : « Il semble que (le Clos aux Juifs) devait être entouré de fortes murailles assez hautes, dont on a retrouvé les vestiges derrière la maison Guérin. »

7. Voir *Journal de Rouen*, 19 fév. ; 19 mars ; et 10 avril 1859, 19 mars 1905 ; et TYR, p. 233. En ce qui concerne la découverte d'autres vestiges gallo-romains dans le quartier juif pendant les XIX^e et XX^e siècles, voir le sommaire dans l'ouvrage collectif *Le Palais de Justice de Rouen*, p. 4-6.

8. Voir *RHGF* XXIII, p. 224 : « MCCC et XVIII (!). Les Juys qui tenoient à Rouen beaucoup d'eritagez ès parroisses de Saint Erblant, Nostre Dame la Roonde et à Saint Lo, et avoient une rue appellée la rue aux Juys, et encore est appellé, et estoit leur moustier en une place de present appellée le Clos as Juys, furent boutez hors de la dicte ville, et leurs heritages confissiez au roy. » Quant à l'expression « moustier », dans les dictionnaires

Juifs, du côté sud ainsi que du côté nord⁹ ; il faut donc comprendre ses paroles comme l'indication que le quartier où habitaient les juifs était beaucoup plus grand que la « place » ou le « clos » où était ledit « moustier ». Dans l'année 1440 on a fait allusion « au clos as Juis, à présent nommé le Marchie » (= le marché aux herbes), sans plus de précisions¹⁰.

Les dimensions de cette place, ou de ce clos, sont indiquées dans la carte et description de Rouen au XIII^e siècle établies par Rondeaux de Sétry en 1782 (voir fig. 3). L'auteur situe « la place aux Juifs » uniquement au nord de la rue aux Juifs, dans le quadrilatère indiqué par le n° 19. Lorsqu'il décrit cette place il écrit que « La cour du palais en occupe présentement une grande partie » ; qu'il « devint marché aux herbes en 1429 », et qu'on « commença d'y bâtir la grand'chambre du Palais en 1499¹¹ ». Cette place ou ce clos n'était donc pas plus grand que le Palais de Justice. Cependant, Rondeaux de Sétry donne à entendre, lui, que le quartier juif était beaucoup plus vaste que ladite place. Il indique l'emplacement de la synagogue médiévale au sud de la rue aux Juifs (n° 20), en face de ce qu'il appelle la place aux Juifs ; quant à la rue elle-même, il la montre dans toute sa longueur, jusqu'à la rue des Carmes (= « rue du Pont »). Pour ce qui est de la grande surface carrée à l'ouest de la rue aux Juifs, qui était au-delà de la première enceinte, Rondeaux de Sétry indique qu'elle porta le nom de « Marché neuf » et il écrit que :

Cet emplacement faisoit autrefois partie du quartier des Juifs ; il étoit rempli de maisons ; mais, en 1545, il fut rendu un arrêt, par lequel, vu que le marché qui se tenoit dans la

d'ancien français elle est définie par le terme monastère, mais aussi par le terme église. En ce qui concerne Rouen, l'auteur de *Fierabras* appelle l'abbaye de Trinité-du-Mont « mostier » ; voir HERVAL, *Histoire de Rouen* I, p. 74. La forme *moustier* ou *mostier* est liée à *monastère* de manière probante.

9. Voir la description des dites paroisses dans M. FIQUET et al., *Mélanges. Documents publiés et annotés...*, Douzième Série (Rouen-Paris, 1933), p. 80-81 : « *St. Herblant* : Des 4 Vents, en partie—de la Chapellerie—parvis de N. D., en partie—des Carmes, en partie—Grosse Horloge, en partie—du Bec, en partie. *Notre Dame de la Ronde* : Du Bec, en partie—Gros Horloge, en partie—Enclos de la Ville—aux Juifs, en partie—Massacre et reprises—des Vergetiers, en partie. *St. Lo* : 1^{re} centaine. Neuve S. Lô—S. Lô, en plusieurs reprises—Enclave du Palais—Neuf Marché—dans le Palais—Cour de Palais—Boudin, en plusieurs reprises—du Bec, en partie—de la Poterne. 2^e centaine : Aux Juifs, en partie et reprises—des Carmes, en partie et reprises—S. Nicolas, en partie—de la Chaîne, en partie. » Voir TYR, p. 233-234.

10. Voir N. PÉRIAUX, *Dict. indicateur des rues et places de Rouen*, 3^e éd. (Rouen, 1870), p. 338, note 4, citant un texte du Cartulaire de Saint-Denis du 8 janvier 1440, n° 63.

11. Voir la carte manuscrite de Rondeaux de Sétry, « Second Plan de la Ville de Rouen », à la Bibliothèque municipale de Rouen ; et sa forme imprimée, avec les descriptions de l'auteur attachées à la carte, dans L. LAVERDY, *Notices et extraits des manuscrits du Roi III* (Paris, 1790), p. 596-597. Voir aussi ci-dessous, note 28.

place aux Juifs qui est maintenant la cour du Palais, troublait les audiences, on ordonna que ce marché seroit mis ailleurs. En conséquence, les officiers municipaux achetèrent les maisons qui étoient sur le terrain où est le marché neuf, les firent abattre, et y établirent le marché...¹²

Il faut évaluer la dimension du quartier juif tel qu'il est indiqué par Pierre Cochon et Rondeaux de Sétry par rapport aux cartes de Jacques Gomboust (1655) et N. de Fer (1724) (voir TYR, fig. 35, et ci-dessous, fig. 2). La longueur est-ouest du Marché Neuf équivaut approximativement à la distance entre la rue Boudin et la rue des Carmes (environ 75 m). L'emplacement du Palais, entre ces deux endroits, est d'une longueur est-ouest de 150 m. La longueur totale est-ouest du quartier juif était donc d'environ 300 m.

Quant à l'étendue nord-sud du quartier, il faut considérer que la partie sud de la rue aux Juifs appartenait elle aussi au quartier juif au moyen âge - comme on le comprend clairement d'après la position de la synagogue et des autres vestiges archéologiques (voir ci-dessous) ainsi que des paroles sans équivoque de Pierre Cochon. Selon des vestiges archéologiques découverts à Rouen en 1982, la bordure sud de la *terra judaeorum* n'aurait pas pu être à moins de 40 m au sud de la rue aux Juifs¹³. La longueur nord-sud du Palais de Justice étant de 45 m et celle de la

12. Dans l'ouvrage collectif *Le Palais de Justice de Rouen* (Rouen, 1977), p. 10, M. Ch. SCHNEIDER écrit - malgré les paroles assez explicites des anciennes autorités citées ci-dessus - que « dans l'état présent de nos connaissances écrites et archéologiques, rien ne nous permet de dire que le Clos aux Juifs débordait d'un quadrilatère délimité par la première enceinte médiévale et les emprises des rues Saint-Lo, Boudin, et aux Juifs, avec peut-être un léger décrochement au sud de la rue aux Juifs... » Cette opinion n'est confirmée ni par les sources littéraires ni par les plans anciens et les découvertes archéologiques récentes de la rue aux Juifs. La localisation par M. Schneider d'une grande partie du fief de Leicester dans la zone sud du quartier juif (voir planche 2 de l'ouvrage cité) aurait bien sûr appuyé son hypothèse, mais elle n'est pas justifiée en raison de la faiblesse des documents connus sur ce fief. En ce qui concerne son emplacement, on écrivait seulement qu'il était situé « en la paroisse Nostre-Dame-de-la-Ronde, à la port de Machacre (= Massacre) », voir CHÉRUEL, *Histoire de Rouen*, p. 263, note 1. Chéruel ajoute que ce passage « me porte à croire que ce fief devint l'hôtel de ville, que nous trouvons dans la suite établi précisément sur le même terrain ». Or, cette opinion elle-même reste hasardeuse. Il s'agit seulement d'un fief près du côté nord ou sud de l'ancienne rue Massacre, vers le Gros Horloge. Le grossissement du site par M. Schneider pour inclure une grande partie du quartier juif reste totalement sans fondement. La suggestion supplémentaire de l'auteur, utilisant son idée de la prétendue étroitesse du quartier juif pour indiquer que l'importance de la communauté juive rouennaise n'était pas supérieure à l'importance de celles d'Evreux, de Falaise, ou d'autres villes normandes plus petites (*ibid.*, p. 10) ne s'appuie pas, elle non plus, sur les sources écrites. Voir discussion dans les chapitres suivants.

13. Cette distance est assurée par le fait que l'extrémité sud de l'hôtel du juif Bonnevie découvert en 1982 (voir ci-dessous, p. 19) n'était qu'à 30 m au nord de la rue du Gros-Horloge, alors que la distance totale entre la rue aux Juifs et la rue du Gros-Horloge à cet endroit est de 70 m.

rue aux Juifs même de 10 m en moyenne, il est évident que la longueur totale nord-sud du quartier juif au moyen âge n'aurait pas pu être inférieure à 95 m. J'estime donc la superficie du quartier juif de l'époque comme étant d'environ 300 m × 95 m, soit 28 500 m². Cependant, pour la période du XI^e au XIII^e siècles au moins, cette estimation elle-même est minime, car il n'est pas possible de penser que pendant cette période de croissance dynamique de la population qui a représenté un développement urbain au sol quatre fois plus important que celui de la ville romaine, la population juive de la ville ne se soit pas développée qu'un peu plus à l'ouest du mur romain (c'est-à-dire, seulement sur l'emplacement futur du Marché Neuf). Il est beaucoup plus vraisemblable que la population juive de la ville, n'étant limitée par aucune restriction législative, se soit développée au fur et à mesure que la population générale augmentait, particulièrement avant les mesures anti-juives du XIII^e siècle (voir ci-dessous, chap. X-XII). La direction logique pour un tel développement aurait été à l'ouest du Marché Neuf par ce qui représenterait maintenant la rue Rollon jusqu'à la rue Cauchoise. Cette dernière est celle qui menait au cimetière juif au moyen âge (voir ci-dessous, p. 10). La supposition d'une expansion démographique juive vers l'ouest à l'époque des importants agrandissements de la ville expliquerait immédiatement l'emplacement de la synagogue médiévale à l'extrémité ouest de la rue aux Juifs (voir ci-dessous) plutôt que dans sa partie centrale qui, autrement, aurait été sa place logique¹⁴.

14. Une autre rue aux Juifs existait, jusqu'au XIX^e siècle, dans le quartier Saint-Sever sur la rive gauche. Sa localisation est indiquée précisément sur les cartes municipales de la première moitié du XIX^e siècle (voir par exemple la carte que j'ai publiée dans TYR, fig. 33). Cette rue était en fait la combinaison de deux rues formant maintenant un angle droit, nommées rue Emile-Masqueray - localisée entre l'avenue de Caen et la rue Saint-Julien - et, en partant vers l'ouest, la rue Alexandre-Barrabé. De plus, à angle droit de cette rue aux Juifs, approximativement en sa moitié, se trouvait une petite rue connue sous le nom de l'impasse aux Juifs. Périaux affirme (*Dict. indicateur*, éd. de 1819, p. 133) que cette rue aux Juifs « a pris son nom du Cimetière aux Juifs, qui existait encore à la fin du siècle dernier ». Ch. de BEAUREPAIRE (*Nouveaux mélanges historiques et archéologiques* [Rouen, 1904], p. 246) cite un document de 1786 qui indique qu'une certaine juive d'Alsace devait être enterrée dans le cimetière « au lieu où les juifs sont enterrés, au faubourg St. Sever », et il est de l'avis que ce cimetière « devait être de date assez récente ». Evidemment, ni Périaux ni Beaurepaire n'ont vu de documents qui indiquent que les juifs étaient installés dans ce quartier, ou qui attestent l'existence de ce cimetière au moyen âge. Cependant, l'affirmation de Périaux selon laquelle le cimetière « existait encore » à la fin du XVIII^e siècle est en quelque sorte en conflit avec celle de Beaurepaire écrivant qu'il était « de date assez récente ». De plus, il aurait été sans précédent pour une rue aux Juifs d'avoir adopté ce nom simplement parce qu'elle se trouvait à proximité d'un cimetière juif. Le nom de la rue indique plutôt une zone habitée par des juifs après leur réinstallation en France. D'autre part, les sources s'accordent pour dire que la rue aux Juifs de Rouen même, n'était plus en leur possession après l'expulsion de 1306.

D'après tous les renseignements fournis ci-dessus, il est permis de déduire que la colonie juive de Rouen remonte à l'époque de la domination romaine, longue période au cours de laquelle des émigrés juifs d'Italie et d'autres parties de l'empire romain - y compris sans doute de la Palestine elle-même - s'installèrent dans toute la Gaule. La loi romaine les reconnaissant comme membres d'un peuple distinct, pratiquant une religion licite, les juifs s'établirent dans les différentes colonies de la diaspora gauloise en communautés organisées, avec leurs propres tribunaux, leur religion et leurs institutions sociales. Les habitants du *vicus* et de la *terra judaeorum* formaient en eux-mêmes une institution, en d'autres termes un type de communauté ou de ville généralement adjacent à la ville romaine¹⁵ ou situé à l'intérieur de celle-ci. Il ne faut pas interpréter les murs entourant la *terra judaeorum* de Rouen, à la lumière de ces données, comme une restriction de résidence imposée aux juifs par les autorités municipales, mais bien plutôt comme une preuve et un aspect typique de l'autonomie dont jouissait cette communauté à l'époque romaine. Ou bien la communauté juive constituée à Rouen s'était imposée à elle-même les murs du quartier juif ou bien ces murs servirent de ligne de démarcation établie d'un commun accord par les autorités romaines et juives.

La *terra judaeorum* englobait une superficie substantielle de terrains habités en permanence par une population juive considérable jusqu'au début du XIV^e siècle, ainsi qu'on le voit dans l'édit de Philippe le Bel cédant ce quartier à la municipalité de Rouen après que les juifs aient été expulsés de France en 1306. Dans ce document promulgué à Pacy au mois de février 1307 le roi proclamait qu'il cédait au maire, jurés et commune de Rouen toutes les terres, maisons, cours, jardins, tous les biens et toutes les propriétés immobilières ainsi que le cimetière appartenant précédemment aux juifs de la ville. (Voir le texte à la fin du chap. XII.) Le texte ajoute : « et dans la banlieue », ce qui fait penser qu'il y avait une habitation juive considérable à l'époque au-delà des murs de la ville.

3. Le mont ou le cimetière aux Juifs

Ce cimetière était situé à l'extérieur des murs du XIII^e siècle, au-delà du présent boulevard de la Marne. Il est mentionné, non seulement dans le décret de 1307, mais aussi, sous l'appellation

15. Voir p. ex. la situation du quartier juif de Spire, localisé pendant le XI^e siècle au-delà des murs d'enceinte de l'ancienne ville et entouré par son propre mur d'enceinte ; voir l'ouvrage collectif, *Geschichte der Juden in Speyer* (Spire, 1981), p. 11. A Provins en 1301 on a vendu « une place assise au-dessus de la Porte Neuve de Provinz, en la Juierie », voir S. LUCE, « Catalogue des Documents », *REJ* III (1881) ; 29.

de « cimetièrre as Juieulz », dans un document du XIII^e siècle qui existait encore à la Bibliothèque municipale à l'époque de Charles de Beaurepaire. Un certain Richard « de Monte Judaeorum » - terme par lequel l'emplacement du cimetière était aussi désigné - est mentionné dans une charte de 1246, tandis qu'un autre acte de mars 1256 cite ce même « Mons Judaeorum¹⁶ ». Le cimetière était limité à l'ouest par l'actuelle rue Saint-Maur (jadis appelée rue Saint-Nicolas) et au sud par la rue Pouchet (jadis appelée rue Porcherie), tandis qu'à l'est il semble avoir été limité par la rue Verte ; mais on ne connaît pas avec précision sa limite nord. La très grande taille de ce cimetière est attestée par les termes d'un document de 1442 disparu, mais dont un résumé a été heureusement conservé à la Bibliothèque municipale dans le même volume d'archives que celui qui contient le *vidimus* de l'édit royal de 1307 au sujet des immeubles des juifs. Le résumé mentionne deux lettres sur parchemin dont la seconde fut écrite par le notaire rouennais Fralin Aufrye, le 20 janvier 1442¹⁷. Ce second document stipulait qu'un nommé Guillemne Alorge et sa femme Jehanne du Tot de Saint-Vincent avaient reçu en location « une pièce de terre appelée le mont clos et cimetière aux juifs », laquelle était « une ancienne parcelle de terre » de la paroisse de Saint-Patrice divisée en deux morceaux.

16. Voir de BEAUREPAIRE, « *Communication* », p. 199, note 3 : « Cette terre est mentionnée dans un état du domaine de Rouen du XIII^e siècle, conservé à la Bibliothèque de cette ville. "Du cimetière as Juieulz." - Richard de Monte Judaeorum, mentionné dans une charte de 1246; Mons Judaeorum, mars 1256 (v.s.) - Arch. de la S.-Inf., du Chapitre, Clerc de Ville, Saint-Jean. » Il n'y a pas plus de détails dans la note de Beaurepaire. Il est intéressant de remarquer qu'également à Reims - ville dont les fonctions historiques étaient en grande mesure parallèles, pour sa région, à celles de Rouen pour la Neustrie Carolingienne et la Normandie - l'ancienne rue aux Juifs (maintenant rue des Elus) était située dans le secteur nord-ouest de la ville romaine ; que cette rue était juste au nord du *decumanus* romain ; et que le cimetière juif était situé immédiatement au-delà de la porte du nord (= la Porte Mars) de la ville. Sur l'emplacement de la rue des Elus, voir les plans dans M. HOLLAND, *Essai sur la Topographie de Reims* (Editions de la Société des Amis de vieux Reims, sans date) ; et sur celui du cimetière juif médiéval, voir *ibid.*, p. 10, n° 35 (plan d'E. Kalas). Voir P. VARIN, *Documents inédits sur l'histoire de France : Archives administratives de la Ville de Reims* (Paris, 1839), I, 2^e partie, p. 906, note 1 (équivalence de la rue des Elus avec la rue de la Juiverie) et II, p. 320, n° 283 : « Tailles ... pour une maison qui fu les Juys ... pour le cimetière des Juys, devant la Porte Mars' ».

17. Voir les *Archives municipales de Rouen*, copies et *vidimus* de chartes, registre T. I (fol. 73 v°) : « La deuxiesme passée devant Fralin Aufrye, tabellion à Rouen, le vingtième de janvier mil quatre cens quarante deux. Comme Guillemne Alorge et Jehanne du Tot, sa femme, demeurans à Saint-Vincent, confessèrent avoir prins à rente de Pierre Daron, procureur général de ladite ville, une pièce de terre nommée les (f° 74 r°) *mont clos et cimetière aux Juifz*, assise souz et environ Saint-Mor hors ladite ville près le chasteil en la paroisse Saint-Patrix, icelle pièce limitée en deux parties, l'une partie nommée le mont ou cymetièrre aux Juifz contenant deux acres, troys vergées et dix

L'un des morceaux, appelé le mont ou cimetière des juifs, avait une étendue de deux acres, trois verges et dix perches ; tandis que le « clos aux juifs » mesurait deux acres de plus, avec une petite extension. La verge valant un quart d'arpent normand, l'ensemble de ce territoire faisait presque cinq acres carrés, soit une dimension légèrement inférieure à l'actuel cimetière du Mont-Gargan, au sud-ouest de la ville. Ce document spécifie que cette parcelle s'étendait de la rue Saint-Maur à « la rue nommée Barsot » et la suite de sa rédaction montre qu'elle était limitée au sud par la rue Pouchet (« la rue par où l'on va à Barsot »)¹⁸. C'est à ces mêmes conclusions qu'arriva Charles de Beaurepaire qui ajoute que ces terres s'étendaient en direction du Mont-aux-Malades, c'est-à-dire vers le nord, et qu'on y avait récemment (c'est-à-dire avant 1891) percé deux rues, la rue Blainville et la rue Campulley. A l'origine, le territoire s'étendait probablement de la rue Pouchet aussi loin vers le nord que l'intersection de la rue Saint-Maur et de la rue Campulley (voir fig. 1). Cette portion de territoire connue sous le nom de « clos aux Juifs » semblerait être mentionnée à part dans un document de 1476 cité par Périaux, mais il est possible que le terme « clos » utilisé dans ce document se réfère en réalité au territoire tout entier. Notons que le terme « clos aux Juifs »

perques, et ledict clos contenant deux acres, en ce comprins une portion de ce où sont à présent unes butes qui contiennent une vergée, le tout ensemble contenant quatre acres, troys vergées et dix perques, anciennement bournéz joux(te) la rue appelée Barsot entre la rue par où l'en va à Barsot en la rue de Saint-Nicolas de Beauvoir, d'un costé à la terre qui fut Guillaume de Harcourt à cause de Denise, sa femme, et d'autre aboutant d'un bout à la terre qui fut Vincent Michel et d'autre bout aux héritages qui furent Jehan de Linsez (?), les hoirs Jehan Pellerin, Guillemete La Pellée, Richard Verete, Godeffroy Lallemand, Jacques Barre, Jehan Mutel et Jehan de Caudebec, par le prix de huit livres tournoys de rente par an dont lors fut baillé en assiette six livres tournoys de rente en déduction d'icelles huit livres de rente, c'est assavoir quatre livr(e)s tournoys de rente deubz ausdicts mariéz à cause de ladite femme par Symon Houlette, plastrier, restans de six livres de rente sur la maison cy-dessus bournée en la première lettre, assise à Saint-Jehan, et quarante solz tournoys de rente que ledict Guillemne Alorge avoit puis naguères eubz et acquis à tiltre d'eschange dudict Daron en son propre et privé nom. Lequel Daron en son privé nom avoit acquis lesdicts xl. solz tournoys de rente de Jehan Morelet, escuier, seigneur de Quenouville, lesquels quarante solz tournoys estoient crééz et deubz par fieffe ferte à Guillemne Davoult par Jehan Morelet, père dudict Jehan Morelet, d'une maison, édifices et jardin assis en la paroisse Sainte-Marie-la-Petite, bournée es lettres passées devant ledict Henry Le Vigneron, en l'an mil quatre cens et ung, le xxv^e de novembre. Et par ce ne restoit que quarante solz tournoys appendant sur le mont et cymetièrre aux Juifz, paiables à Saint-Michel et Pasques, etc... »

Je remercie vivement Mme Claire FONS et Mme Madeleine FOURNIÉ, archivistes-paléographes à la Bibliothèque municipale de Rouen, pour leur transcription très exacte du document.

18. Le terme « Barsot » dans la copie existante du document est en fait une erreur d'écriture pour « Varvot », nom par lequel l'actuelle rue Verte, bordant le territoire à l'est, était jadis connu. Voir N. PÉRIAUX, *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen* (Rouen, 1819), p. 251.

était utilisé de manière ambiguë à cette époque à Rouen. Il désignait à la fois une partie du vieux quartier résidentiel juif lui-même et une partie de ce qu'on appelle le « mont, clos et cimetière des Juifs¹⁹ ».

Bien qu'aucun rappel historique n'informe le passant de l'usage et de l'appellation originels de cette vaste zone, située aujourd'hui tout près de la gare et recouverte d'immeubles résidentiels, il apparaît clairement dans les descriptions historiques que ce « mont, clos et cimetière des Juifs » était prévu pour de nombreuses sépultures. Lors des enterrements, les juifs partaient de la rue aux Juifs, empruntaient la rue Cauchoise actuelle jusqu'à la porte de la ville située alors à l'emplacement de la place Cauchoise d'aujourd'hui, puis de là par ce qui est maintenant le boulevard de la Marne allaient jusqu'à la rue Saint-Maur et au cimetière adjacent. Notons que la distance est-ouest de cette parcelle de terre - c'est-à-dire la distance de la rue Pouchet entre les rues Saint-Maur et Verte - est de 250 m., alors que la longueur originale de la rue aux Juifs, c'est-à-dire de la rue des Carmes jusqu'au mur d'enceinte romain se trouvant juste à l'ouest de l'emplacement de la synagogue monumentale, n'était que de 210 m.

L'emploi du terme « *Mons Judaeorum* » n'est pas unique : on l'utilisait dans d'autres régions de France ainsi qu'en Espagne²⁰, et partout où il semble que les juifs se soient établis à l'époque romaine. Ces « Monts des Juifs » représentaient apparemment dans tous les cas d'importantes surfaces de terres concédées aux communautés juives pour servir de cimetières, bien qu'elles aient peut-être eu d'autres usages encore. L'existence même d'un *Mons Judaeorum* à Rouen est, elle aussi, une preuve que sa communauté juive remonte à l'époque romaine. De plus, la présence de cette entité indique que les autorités qui à l'origine la cédèrent aux juifs reconnaissaient que les membres de ce groupe à Rouen, comme ailleurs, formaient un corps constitué. On appelait généralement un

19. Voir N. PÉRIAUX, *Dict. indict.*, éd. de 1870, p. 577 : « un autre acte de 1476 cite "la rue Saint-Mor, pièce nommée Saint-Nicholas, b.d.c. la rue tendant de la rue Saint-Mor à la porte de Bouvreil, d'autre côté le clos aux Juifs"... » ; et Ch. de BEAUREPAIRE dans *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure IX* (1891-1893), p. 199.

20. Pour la référence au *Mons Judaicus* adjacent à Narbonne, voir C. DEVIC et J. VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, Preuves n° 41, p. 134. En ce qui concerne l'ancien cimetière juif de Barcelone appelé Montjuich, voir F. CANTERA BURGOS dans C. Roth (éd.), *The World History of the Jewish People*, vol. XI : *The Dark Ages* (Rutgers, 1966), p. 380. Pour le terme *Mons Judaicus* utilisé dans le midi, voir G. SAIGE, *Les juifs du Languedoc antérieurement au XIV^e siècle* (Paris, 1881), *passim*. Pour *Mons Judaicus* comme nom commun pour un cimetière juif, voir A. BERLINER, *Geschichte der Juden in Rom II* (Francfort-sur-le-Main, 1893), p. 14. Voir l'exemple de Mâcon (1309), « ... un lieu entouré de murs situé à Mâcon en Monjuif et dit vulgairement le cimetière des Juifs » ; voir LUCE, « Cat. des documents », p. 62, n° LXX.

tel corps « *Universitas Judaeorum* » ou « *communitas Judaeorum* ». (Voir documents rassemblés ci-dessous, chap. v, note 51.) Il n'y a aucune raison de penser que la communauté de Rouen ait jamais cessé d'exister entre ses débuts (on ne sait ni à quel moment précis ni même à quel siècle de la domination romaine ils se situent) et l'expulsion de France des juifs en 1306.

4. Population de la juiverie rouennaise et sa rue principale

On ne peut déterminer la grandeur précise de cette communauté à aucun moment de son histoire. Cependant - et même sans prendre en considération les témoignages manuscrits des chapitres suivants - les dimensions du cimetière et la taille du quartier juif lui-même donnent à supposer que c'était l'une des communautés importantes de la Gaule. La taille du cimetière peut être comparée à celle du cimetière juif de la Cologne médiévale qui en 1174 avait atteint une surface totale de cinq acres (les dimensions initiales sont inconnues)²¹, soit environ un demi-acre de plus que le cimetière de l'ancien Rouen. Etant donné que les chroniques hébraïques indiquent qu'au moins mille deux cents juifs trouvèrent la mort à Cologne de la main des Croisés en 1096 (voir ci-dessous, p. 84), et que cette communauté était encore d'une grande importance²² au siècle suivant, il n'est guère possible que moins de deux à trois mille juifs aient vécu à Cologne avant 1096. Quant à Rouen, il faut avancer un chiffre similaire ou même plus grand pour la période des ducs de Normandie et l'époque des Plantagenêt, où Rouen était sans conteste la capitale de Normandie et un grand centre d'affaires, de commerce et de négoce maritime. On a estimé que jusqu'à deux mille juifs résidèrent avant le milieu du XII^e siècle à Narbonne qui avait été, pendant des siècles, la capitale de la vieille *Provincia Narbonensis* et depuis l'époque carolingienne le siège du *Rex Judaeorum* qui gouvernait les communautés de cette province. Cependant, cette ville était moins grande que Rouen²³. A Londres, au moment de l'expulsion d'Angleterre des juifs en 1290, il y avait aussi, selon les estimations, environ deux mille juifs, chiffre qui ne prend en considération que la population juive de plus de douze ans. Or, la communauté juive de Londres n'était que la fille de celle de Rouen²⁴.

21. Voir A. KOBER (*History of The Jews in Cologne* (Philadelphie, 1940), p. 100-103, et p. 360, notes 29-30.

22. Voir I. ELBOGEN et al., *Germania Judaica* (Breslau, 1934), p. 69-85.

23. Voir *Jewish Encyclopaedia IX* (New York, 1905), p. 169 ; G. SAIGE, *Les Juifs de Languedoc*, p. 5 et suivantes. Sur le *Rex Judaeorum* de Rouen, voir plus bas chap. v. Ce n'est qu'à Narbonne et à Rouen que certains dignitaires portèrent ce titre.

24. Voir Salomon ibn Verga, *Shébet Yehudah*, éd. WIENER, par. 19 ; Joseph JACOBS, « The London Jewry », *Jewish Ideals* (London, 1896), p. 176-179. Que Jacobs n'inclue que les juifs de plus de douze ans dans ses observations est

L'estimation d'une vaste population juive à Rouen concorde avec le nombre assez important d'informations concernant la communauté juive de cette ville, conservées dans les sources manuscrites médiévales. Cependant, avant de nous attacher à ces sources, nous sommes contraints, en particulier à la lumière des découvertes effectuées dans la rue aux Juifs en 1976 et par la suite, de concentrer notre intérêt sur cette rue et ses vestiges qui pour certains ne furent détruits que plusieurs siècles après l'expulsion des juifs de la ville.

Ce qui est particulièrement remarquable est la représentation de la rue aux Juifs dans le *Livre des fontaines de Rouen*²⁵ de Jacques Le Lieur, étude du système d'alimentation en eau, et incidemment de l'aspect structurel de la ville effectuée en 1525 (manuscrit à la Bibliothèque municipale). On dit que cet ouvrage « est la représentation la plus complète d'une ville en 1525 que l'on connaisse²⁶ ». Il montre, entre autres, les constructions dans la rue aux Juifs avec une netteté remarquable. On observe avec quel souci du détail le Palais de Justice est dessiné ; on remarque en passant qu'en 1525 seule la partie ouest et centrale du Palais avait été construite. La rue aux Juifs, orientée d'est en ouest, est bordée, ainsi que les rues adjacentes, de maisons de trois, voire quatre étages. La belle rangée de vieilles maisons qui figurent en bas à droite, présente un intérêt particulier (voir fig. 4). Elles sont montrées sous un angle différent de celui des autres maisons, avec des détails extrêmement précis.

5. La synagogue monumentale

À côté de la rangée de maisons situées face à la rue Massacre, on observe un groupe de huit ou neuf maisons à pignons et à charpente apparente. En allant d'ouest en est on aperçoit juste après la sixième maison un édifice plus élevé, apparemment une sorte de tour, qui semble portée par un bâtiment d'un style architectural

clair ; voir *ibid.*, p. 179 : « ...Les juifs de Londres représentaient environ le huitième des juifs éparpillés dans quelques cent-vingt villes et villages du pays. Les chroniqueurs indiquent un chiffre de 15 060 juifs expulsés, chiffre auquel on peut se fier d'autant plus que les registres des noms des juifs étaient conservés pour des raisons de contrôle à partir du moment où une somme de trois pence par an fut perçue sur chaque juif de plus de douze ans. Ce qui donnerait un chiffre approximatif de deux mille juifs à Londres... » Et puisqu'il n'y avait aucun contrôle sur les juifs de moins de douze ans, il n'y a aucune raison de croire que les archives aient existé pour les enfants. Donc le nombre d'expulsés, fondé sur les statistiques de contrôle, n'inclut pas les mineurs de moins de douze ans. R. QUENEDEY écrit (*L'habitation rouennaise*, p. 68), qu'il existait à Rouen au XIII^e siècle « une catégorie de personnes non comprises dans le dénombrement fait par la poullé : ecclésiastiques, juifs, etc. Or, c'était dans la première zone que cette catégorie était la plus nombreuse... Cette population supplémentaire a été évaluée à environ 2.000 à 4.000 âmes. » - Nahmanide (XIII^e siècle) indique que la population juive de la France septentrionale était 12 *ribbō'* = 120.000 hommes ; voir *MGWJ IX* (1860) : 188.

25. Voir l'édition fac-similée du plan par V. SANSON (Rouen, 1911).

26. Th. A. Cook, *The Story of Rouen*, p. 345.

différent de celui des maisons. C'est approximativement à l'extrémité de ce bâtiment surmonté d'une tour qu'on perça, entre 1525 et 1655, la nouvelle rue Massacre perpendiculaire à la rue aux Juifs²⁷.

Or, tandis que de nombreuses maisons anciennes dans la partie nord de la rue aux Juifs furent détruites à la fin du XV^e siècle et par la suite pour faire place à l'élégant Palais, et bien que la plupart des autres bâtiments tombèrent en ruine et furent abattus il y a des siècles, il faut noter que jusqu'à la fin du XIX^e siècle une construction spécifiquement identifiée comme la synagogue médiévale y subsistait. C'est d'autant plus surprenant qu'elle était tout près de l'angle sud-est de la rue aux Juifs et de la rue Massacre, c'est-à-dire à peu près à l'endroit de la rue où apparaît la tour représentée par Le Lieur. Les ruines de la synagogue ont maintenant été recouvertes et ont disparu, mais il subsiste des descriptions relativement modernes de ce bâtiment qui permettent de se le représenter. Rondeaux de Sétry, dans son « Second Plan de la Ville de Rouen » (1782) nous apprend qu'il avait la forme d'un grand pavillon presque carré à demi enterré, avec deux étages voûtés, et qu'il était situé à l'angle sud-est de la rue aux Juifs et de la rue Massacre²⁸. L'abbé de la Quérière, lui, dit que ce bâtiment, au dos de la maison se trouvant au n° 57, rue aux Juifs, consiste

en une salle longue de vingt-quatre pieds et demi, large de seize pieds et demi, et haute de dix-neuf pieds et demi. Cette pièce, solidement construite en pierre de taille, est enfoncée de dix pieds au-dessous du sol, et il est à remarquer que, sur

27. Sur la carte de Le Lieur ne figure aucune indication de rue à l'emplacement de l'actuelle rue Massacre. Une rue y figure, cependant, sur le plan de Jacques Gomboust, réalisé en 1655, sous l'appellation de « Boucherie Massacre ». Voir N. PÉRIAUX, *Dict. Indicateur*, 3^e éd. (1870), s.v. « Massacre ».

28. Voir le plan original à la Bibliothèque municipale de Rouen, et sa forme imprimée dans LAVERDY, *Notices et extraits III*, p. 596-597 ; et mon étude « Nature et Destination du Monument hébraïque découvert à Rouen », *PAAJR XLVI* (1981) : 111-112. Notons soigneusement que Rondeaux de Sétry écrit :

19. *La place aux Juifs*. La cour du palais en occupe présentement une grande partie. Cette place, au coin de laquelle étoit autrefois la synagogue des Juifs, fut réunie au domaine, lorsqu'ils furent chassés de France par Philippe Auguste en 1181. Elle devint marché aux herbes en 1429. On commença d'y bâtir la grand-chambre du Palais en 1499. Peu d'années après, le marché fut transporté dans une place voisine que l'on forma exprès, à laquelle on donna le nom de marché neuf.

20. *La Synagogue des Juifs*. Elle se voit encore à l'entrée de la rue aux Juifs, à droite en revenant du marché neuf. C'est un grand pavillon de pierre, presque carré, qui a deux étages voûtés, dont l'intérieur est un demi-souterrain de dix-neuf pieds d'élévation.

En disant que la synagogue « se voit encore à l'entrée de la rue aux Juifs, à droite en revenant du marché neuf », l'auteur indique sans équivoque qu'il s'agissait d'une seule synagogue, et que celle-ci se trouvait au sud de la rue aux Juifs. Malgré la clarté de la description, il a cependant été soutenu que Rondeaux de Sétry décrivait deux synagogues, l'une au côté nord et l'autre au côté sud de la rue (voir B. BLUMENKRANZ, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1976 : 682-683 ; *idem*, *Art et archéologie*

cette profondeur, six pieds du pourtour sont construits en pierres non parées. La voûte est faite de moellon. Les murailles ne présentent d'autre ouverture que deux meurtrières du côté du midi, vers le haut. On arrive à l'étage supérieur par un escalier placé en dehors. Divisé en plusieurs pièces, il ne présente rien de curieux. La voûte qui termine l'édifice n'est séparée de cet appartement que par un plancher fort bas ; elle est un peu ogive et faite de blocages ; on y aperçoit encore de légers fragments de peinture à fresque²⁹.

Contrairement à Rondeaux de Sétry et à d'autres historiens, de la Quérière affirme que la vieille tradition rouennaise liée à cet édifice en tant que synagogue était « probablement fausse » mais les plans conservés du bâtiment montrent la conformité de sa forme architecturale avec celles d'autres synagogues romanes et enlèvent tout doute quant à son identification. Le plan le plus important est celui de R. Vernisse, datant de 1738³⁰. Comme la description de de la Quérière indique que la salle faisait à peu près huit mètres de longueur, les murs représentant d'après le plan un quart de la longueur interne du bâtiment avaient deux mètres de largeur (voir fig. 5). Deux fenêtres, chacune de un mètre de large à l'extérieur et d'un mètre et demi à l'intérieur, étaient per-

des Juifs en France médiévale [Toulouse, 1980], p. 296) ; alors qu'un autre auteur a suggéré que la description de Rondeaux de Sétry indique seulement la présence d'une synagogue au côté nord de la rue, à l'emplacement du Palais (G. NAHON dans *REJ* CXXXVII [1978] : 457). Or, c'est seulement par la suppression totale et complète de la phrase citée (« Elle se voit encore... à droite en revenant du marché neuf ») que les deux historiens arrivent à ces conclusions. Malheureusement, ils n'ont pas signalé cette omission à leurs lecteurs. Voir aussi plus loin, note 49.

29. Voir E. de la QUÉRIÈRE, *Description historique des maisons de Rouen* (Paris, 1821), p. 149-150.

30. Voir le « Plan général de la maison de ville et des autres maisons qui luy apartiennent, levé en juillet année 1738 par R^e Vernisse menuisier » à la Bibliothèque municipale de Rouen (Est. II T Rouen [ex archives municipales 33A8] ; classé dans les estampes hors grandeur, chemise rouge : IV. 3. Est. T. II et H. G. Rouen. Plans édifices divers). Une copie de ce plan, assez petite et pas entièrement exacte, se trouve dans A. CERNÉ, *L'Hôtel de Ville de Rouen* (Rouen, 1934), fig. 3. Je donne une photographie réduite du plan original dans *Les monuments historiques de France* 4/77, p. 19. Notons que les descriptions écrites de Rondeaux de Sétry et de de la Quérière ne se conforment pas précisément l'une à l'autre. D'après l'un, le bâtiment était « presque carré », alors que l'autre parle d'un monument de 24 1/2 pieds par 16 1/2 pieds (= 8,03 m [nord-sud] × 5,28 m [est-ouest]). Le plan de Vernisse est un peu plus proche de la description de Rondeaux de Sétry : il en résulte des dimensions approximatives de 8 m de long sur 6,70 m de large. Il faut souligner que ni la véritable synagogue de Rouen ni celle de Rouffach (dimensions intérieures : 11,35 m est-ouest × 10 m nord-sud) ne montrent une orientation prononcée est-ouest - ce qu'on a suggéré être une indication spécifique pour des synagogues médiévales - mais toutes deux sont caractérisées par une forme plus ou moins carrée. Voir « Nature et Destination », p. 174-175 ; R. KRAUTHEIMER, *Mittelalterliche Synagogen* (Berlin, 1927), p. 193.

cées dans les murs ouest et sud³¹. La taille des fenêtres étant proportionnelle à celle de la salle elle-même (6,43 mètres), elles étaient donc très grandes, ce qui laissait entrer beaucoup de lumière en conformité avec les vieilles règles rabbiniques de la construction des synagogues³².

De plus, le plan indique l'entrée du bâtiment sur le côté ouest, ce qui est en conformité avec le principe rabbinique qui veut que l'entrée principale d'une synagogue soit située à l'opposé du mur auquel font face les fidèles en prière³³, c'est-à-dire dans le mur ouest pour les communautés établies à l'ouest de Jérusalem. Plus significatif encore est le fait que le plan de Vernisse révèle, sur le mur est, une abside courbe en saillie où, comme dans toutes les synagogues de style roman, étaient gardés les rouleaux de parchemin sacrés de la Torah³⁴. Tous ces indices montrent de manière probante que ce bâtiment était vraiment la synagogue monumentale de la communauté juive médiévale de Rouen.

Dans sa description du bâtiment, de la Quérière évalue la hauteur du mur de la salle principale à 6,43 mètres. Il parle aussi d'un certain nombre de chambres à l'étage supérieur, ainsi que d'un plancher bas situé sous la voûte à fresques qui terminait l'édifice. Ce plancher était manifestement de construction plus récente, car il empêchait les fresques de la voûte d'être vues d'en bas. De même, les chambres situées au-dessus de la salle principale supportées seulement par une voûte en moellons, devaient servir à empêcher la vue des fresques depuis la principale salle de prière, et elles relèvent donc d'une construction post-médiévale, datant de l'époque où la synagogue avait été transformée en logements³⁵.

31. Cela montre que les « deux meurtrières du côté du midi » indiquées par de la Quérière signifient simplement deux fenêtres au côté sud du bâtiment et non pas littéralement deux meurtrières dans le mur sud.

32. Voir les citations talmudiques et les paroles de Rashi de Troyes sur le sujet traduites dans « Nature et Destination », p. 136 et 143.

33. La confirmation de cette règle dans le nord de la France au moyen âge est montrée par un étudiant de Judah Sire Léon de Paris ; voir mon article « Nature et Destination », p. 135-136. (Pour la formulation de ce principe comme règle générale pour toutes les communautés juives par Joseph CARO dans son *Shulhan Aroukh*, voir *ibid.*, p. 135.) On trouve aussi que la porte principale originelle de la synagogue de Rouffach était située sur le mur du côté ouest ; voir le plan dans R. KRAUTHEIMER, *Mittelalterliche Synagogen*, p. 193. Cependant cette coutume n'était apparemment pas suivie à l'est du Rhin où les synagogues médiévales ne possédaient pas cette caractéristique de manière invariable.

34. Voir les plans des synagogues de Spire, Worms, Rouffach et Francfort-sur-le-Main dans le livre de Richard KRAUTHEIMER, *Mittelalterliche Synagogen*, figs. 38, 31, 67 et 87 ; et aussi « Nature et Destination » p. 174.

35. Les logements dans le bâtiment « connu sous le nom de synagogue » ont leur référence dans plusieurs textes du XVIII^e siècle conservés dans les Archives départementales de la Seine-Maritime, série G. 7481. Voir maintenant Ch. GOSSELIN, « La synagogue de la rue Massacre à Rouen », *Etudes Normandes*, 1983, n° 4 : 63-70.

Apparemment, « l'escalier extérieur » figurant dans la description de de la Quérière, que dessine aussi le plan de Vernisse, conduisait originellement à une galerie à une hauteur approximative de 6,50 m tout autour du mur intérieur et ouverte en son centre³⁶. Cela permettait d'avoir à la fois une vue de la voûte à fresques à partir de la salle principale et de la galerie du dessus, tandis que la *bimāh*, ou plateforme utilisée pour la lecture de la Torah, occupait le centre de la salle principale d'où tous les fidèles pouvaient entendre le lecteur³⁷. Après l'expulsion des juifs de Rouen, cette galerie devint inutile et elle fut transformée en un second étage avec des pièces construites à l'intérieur servant apparemment d'habitations. Ce bâtiment fut utilisé jusqu'au XVIII^e siècle pour cet usage, époque où un puits fut creusé à l'emplacement de l'abside - endroit le mieux indiqué pour forer un excavation circulaire³⁸. On voit pourquoi la voûte de la salle principale, telle qu'elle est décrite par de la Quérière, était en moellon et non en pierre de qualité utilisée partout ailleurs dans la construction.

La hauteur d'origine de la synagogue n'est pas connue, mais la dimension verticale de 6,43 m n'étant que celle de la salle principale et non de la partie supérieure du bâtiment à laquelle on accédait par un escalier extérieur, on voit qu'elle atteignait au moins treize mètres de hauteur, sans compter la tour romane qui s'y rattachait. Un plan du XVIII^e siècle de la façade (« pignon ») de la synagogue (voir fig. 6) la représente sous forme d'une très haute structure s'élevant considérablement au-dessus des maisons adjacentes. A en juger par le nombre de leurs étages, la plus haute de ces maisons était d'au moins huit mètres. Le plan montre la synagogue s'élevant d'au moins deux mètres au-dessus des maisons, mais le dessinateur, dont l'objectif premier était de montrer les caractéristiques des bâtiments pour des raisons architecturales, ne représente pas le haut de la synagogue qui est coupé. Néanmoins, la loi juive médiévale voulant que la synagogue communale soit le plus haut bâtiment du quartier juif³⁹, la hauteur de la synagogue monumentale de la capitale de la Normandie ne devait pas faire exception à la règle⁴⁰. Le bâtiment était en tout point

36. Pour consulter un plan de ce type, voir la reconstruction de celle d'Irbid à KRAUTHEIMER, *Mittelalterliche Synagogen*, fig. 1 (p. 51).

37. Voir « Nature et Destination », p. 146.

38. Voir Archives départementales de la Seine-Maritime, Séries G. 7481, « ainsi qu'un puits qui est dans la muraille de la dite maison de derrière appelée la synagogue... ».

39. Voir les documents que j'ai traduits dans « Nature et Destination » p. 134-135.

40. On trouve aussi à Sens une synagogue médiévale semblable à une tour qui survécut jusqu'à la fin du XVIII^e siècle et qui avait attiré des voyageurs de villes lointaines. La tour de cette synagogue était aussi décorée de peintures de fresques mais je n'ai pas pu déterminer si, comme à Rouen, elles décoraient effectivement la voûte. Voir Th. TARBE, *Recherches historiques et anecdotes sur la ville de Sens* (Sens, 1838), p. 113.

un modèle de l'architecture synagogale telle qu'elle était réalisée dans les communautés juives médiévales de France et de Normandie ; seul le fait que Rouen n'ait pas été connu, dans les décennies passées, comme centre d'une culture hébraïque au moyen âge explique que cette remarquable construction soit restée inconnue des historiens de l'art et de l'architecture juifs.

Le bâtiment fut détruit vers le milieu du XIX^e siècle, mais, un peu plus tard, au cours de ce siècle, les fondations furent mises à jour provisoirement, et à cette époque Charles de Beaurepaire décrivit les ruines comme « une construction souterraine en bons matériaux, éclairée du côté du midi par une fenêtre grillée de barres de fer. L'appareil des murs et plus encore la hauteur de ce caveau, poursuit-il, présentaient quelque chose d'extraordinaire, et c'est un sujet de regret pour moi qu'on n'en ait point relevé exactement les dimensions, qu'on n'en ait point pris un dessin pour l'album de la Commission des Antiquités du département...⁴¹ » L'emplacement précis du bâtiment est à l'arrière des numéros 55-57, rue aux Juifs, comme le montre la carte de Vernisse de 1738.

6. L'Hôtel de Bonnevie et autres édifices

Non seulement la synagogue principale mais d'autres édifices de la communauté juive médiévale de Rouen également survécurent au moyen âge et leur identité précise demeura inconnue pendant des siècles. Selon la tradition locale, l'abattoir rituel était situé près de la synagogue dans un bâtiment qui devint par la suite l'emplacement de l'imprimerie Laurens Maury qui publia les œuvres de Corneille⁴². En 1976, une grande cave avec un graffiti en hébreu sur son mur sud fut découverte dans la partie ouest de la cour du Palais de Justice (voir fig. 7) mais on en ignore le but initial⁴³. La carte de Vernisse représente une « fonderie aux juifs » dans la rue Massacre au sud de la synagogue, séparée de cette dernière par plusieurs bâtiments (voir fig. 5). Selon d'autres traditions, confortées par les affirmations de plusieurs historiens locaux, d'autres édifices qui n'existent plus maintenant servirent jadis de synagogues, comme la très connue Notre-Dame de la Ronde et une vieille chapelle située dans la rue Saint-Lô, près de la rue Boudin⁴⁴.

41. Voir *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure IX* (1891-1893) : 197. — On trouve les restes de barres de fer dans les fenêtres du monument hébraïque de la cour du Palais également, voir ci-dessous.

42. Voir DUBOSC, « Les synagogues de Rouen », p. 177.

43. Voir D. BERTIN, « Deux constructions juives du XII^e siècle », *Archives Juives XII* (1976) : 55 ; N. GOLB, « Nature et Destination », p. 101-102. Le graffiti se trouve sur le mur sud, et consiste en un seul mot, *gabō'ah* ou *gōbāh* (« haut » ou « hauteur »), voir « Nature et Destination », p. 133.

44. Voir F.N. TAILLEPIED, *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen* (Rouen, 1587) p. 194-195 : « Les Iuifs semblablement qui tenoient vne rue situee pres du Palais, furent chassez hors de Rouen & de France. Leur synagogue fut erigee en eglise, qui fut appelée nostre Dame la Ronde, & y a des Chanoines pour celebrer le diuin seruire. »

D'autre part, Périaux (*Dictionnaire*, p. 133) affirme qu'on trouvait des indices de « l'existence de synagogues dans certaines caves de la rue aux Juifs près du Palais de Justice et dans d'autres, situées dans la rue des Carmes ». Cependant, celles-ci n'étaient que des vestiges de petites maisons de prière (en hébreu : *bēt tefillāh*, auxquelles on fait souvent référence dans les textes médiévaux) et non pas d'édifices monumentaux qui auraient pu servir de synagogue officielle pour la communauté⁴⁵. Il convient de noter qu'aucun de ces emplacements ne se trouvait au nord de la rue aux Juifs à l'endroit où l'on construisit plus tard le Palais de Justice.

Fin mai 1982, on a fait une découverte d'importance capitale côté sud de la rue aux Juifs, face à l'aile est du Palais de Justice. La découverte eut lieu au 33 de cette rue, derrière une maison destinée à être transformée et agrandie en vue de créer des bureaux supplémentaires pour le tribunal de grande instance de Rouen. Pendant la période d'excavations derrière cette maison, entreprises pour les fondations de la nouvelle construction et pour son rez-de-chaussée, les fondations épaisses d'une grande maison particulière de l'époque ducale ou Plantagenêt furent révélées (voir fig. 8 et 9). La salle basse de cette maison mesurait 13,50 m de longueur et 6,90 m de largeur, ses murs nord, ouest et est étant de 1,65 m d'épaisseur et le mur sud de 2,20 m. Un puits profond en pierre de taille, de construction soignée et de facture élégante, était incrusté dans le mur est, alors qu'à 3,50 m au sud de celui-ci subsistaient les vestiges d'un escalier en pierre venant de l'extérieur et descendant à la salle basse. Le fait que cette maison était de nature privée plutôt que publique est indiqué, non seulement par la présence du puits, mais aussi par celle d'une latrine de grande profondeur dans le mur sud, elle-même de construction exceptionnelle. L'extérieur du bâtiment mesurait 10,20 m (direction est-ouest) sur 17,10 m, alors que les murs existants s'élevaient à plus de 4 m au-dessus de leurs profondes fondations. Sur le mur est on découvrait des bases d'arcs doubleaux en moellons qui formaient la voûte de la salle basse. Toutes les caractéristiques architecturales du bâtiment indiquent que c'était la maison, voire l'hôtel particulier d'un riche juif de la ville à l'époque des Plantagenêt⁴⁶.

N. PÉRIAUX, *Dictionnaire*, p. 339 ; A. LESGUILLEZ, *Lettres sur la ville de Rouen* (Rouen, 1826), p. 153-154 ; GOLB, *TYR*, p. 231-232. De BEAUREPAIRE déclare douteux le témoignage qui indique que Notre-Dame de la Ronde avait été une synagogue, voir son *Nouveau recueil de notes historiques*, p. 46-47.

45. Pour cette distinction, voir les sources hébraïques dont j'ai fait une traduction dans « Nature et Destination », p. 137.

46. Tous ces renseignements sont fournis par les descriptions de la découverte se trouvant dans la presse rouennaise quotidienne, par des indications de collègues dans leur correspondance, et par mes observations personnelles faites au cours de ma visite au site le 2 juillet 1982. Je remercie beaucoup la directrice d'archéologie de Haute-Normandie ainsi que d'autres rouennais

Des indications exactes sur le propriétaire de cet hôtel sont fournies par deux textes latins se trouvant aux fonds Saint-Ouen à Rouen. L'un (14 H 20 fol. 103 verso : juillet 1236) décrit un « tènement de Courvoisie depuis la terre de Silvestre d'Orgueil jusqu'à l'âtre Notre Dame de la Ronde, (et) de la rue devant jusqu'à la terre de Bonnevie le juif par derrière ». L'autre (14 H 20 fol. 110 verso) décrit l'achat en octobre 1273 de la même parcelle : « Un tènement sis rue Courvoiserie de Rouen avec toute la pièce de terre vide qui est là, entre la terre qui fut de Silvestre d'Orgueil et le cimetière ou âtre Notre-Dame de la Ronde, depuis la rue jusqu'à la terre de Bonnevie le Juif⁴⁷. »

La « rue Courvoiserie » de ces deux textes correspond à la rue du Gros-Horloge d'aujourd'hui. L'église Notre-Dame de la Ronde était située au nord de la rue, dans un endroit connu, environ 30 m à l'ouest de la rue du Bec (voir fig. 9 et 10). Les textes parlent d'une pièce de terre située entre la terre de Sylvestre d'Orgueil, d'un côté, et le cimetière de Notre-Dame de la Ronde de l'autre ; au sud de cette parcelle de terre se trouvait la rue Courvoiserie (= du Gros-Horloge), alors qu'elle était accolée du côté nord à la terre du juif Bonnevie. Or le côté est de ladite église est directement au sud de l'hôtel particulier découvert en 1982 (voir fig. 9), ce qui indique de manière probante que ledit hôtel était la maison privée de Bonnevie et de sa famille. On constatera plus loin (voir ci-dessous, p. 278-279, 289) l'évidence de la richesse et de l'importance de cette famille rouennaise à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e⁴⁸.

7. L'école rabbinique

Dans son article précédemment cité, Charles de Beaurepaire, après avoir décrit les ruines de la synagogue située 55, rue aux

pour m'avoir conduit au lieu des fouilles lors de cette visite. Quant aux articles dans la presse rouennaise, voir *Paris-Normandie* du 25/5, 5-6/6, 7/7, 10-11/7, 16/7 et 17-18/7/1982 ; *Liberté-Dimanche* du 30/5, 27/6, 4/7, 8/8 et 15/8/1982. Voir aussi *Le Monde* du 6/7/1982 ; *Ouest-France* du 29/7/1982 ; *Libération* du 13/8/1982 ; *Le Figaro* du 2/9/1982 ; *Quotidien de Paris* du 11-12/9/1982 ; *New York Times* du 1/8/1982 ; *International Herald Tribune* du 10/8/1982. Sur d'autres aspects archéologiques de cette découverte, voir le bref compte-rendu de P. HALBOUT, *Annales de Normandie* XXXIII (1983) : 323-326.

47. Voir les textes latins cités ci-dessous, chap. IX, p. 278-279. Je remercie vivement M. le doyen Alain SADOURNY de m'avoir fourni ces renseignements en 1972, ainsi que de sa traduction française des deux textes.

48. Malgré les efforts déployés par moi-même et par plusieurs organismes français pour sauvegarder cet important monument du judaïsme rouennais médiéval, on l'a démolé aux deux tiers à la fin juillet 1982. Voir en particulier le *Paris-Normandie* du 17-18/7/1982. Propriété du Ministère de la Justice et non pas de la ville de Rouen, cette parcelle fut utilisée pour y construire des bureaux pour le Tribunal de Grande Instance et, au sous-sol, un parking pour les voitures des membres de ce tribunal. On a sauvegardé cependant le très beau mur est. J'analyse cette découverte en détail dans un article à paraître prochainement dans *Etudes Normandes* ; voir *Paris-Normandie* du 24/11/83.

Juifs, continuait en affirmant que « un peu plus loin, toujours dans la même rue, en se dirigeant vers la rue du Bec, il y avait une maison qui aurait servi d'école aux juifs, d'après un témoignage du xv^e siècle que je me rappelle avoir vu mais que je n'ai pu retrouver...⁴⁹ ».

Le document qui contenait ces informations et qui est malheureusement perdu à l'heure actuelle, plaçait donc une « école des juifs » dans la rue aux Juifs, à l'est de la synagogue. Ce document était probablement un acte de vente du bâtiment en question qui continuait sans aucun doute à être désigné par son appellation d'origine - tout comme l'acte de vente de la parcelle de terre nommée « le mont, clos et cimetière aux Juifs » (voir ci-dessus, p. 10) atteste que cette parcelle conserva son appellation première pendant des siècles. Pour être encore connu sous le nom d'école des juifs deux siècles après l'expulsion des juifs en 1306, ce bâtiment devait présenter une certaine importance et des traits architecturaux qui le distinguaient de ses voisins immédiats, tout comme la synagogue à l'ouest qui continuait à être reconnue comme telle, simplement par ses exceptionnelles caractéristiques architecturales et sa forme monumentale. Cependant, comme l'école, à l'inverse de la synagogue, n'apparaît plus dans aucun document postérieur à celui que Beaurepaire avait vu, elle a probablement été détruite vers le xv^e siècle. Le recoupement de ces faits suggère que l'école en question n'était pas simplement une école destinée aux enfants (car elle n'aurait guère présenté de traits architecturaux remarquables),

49. Voir *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure IX* (1891-1893): 199, et mon examen dans *Archéologia* 129 (avril 1979): 14 et « Nature et Destination », p. 105 sqq. L'affirmation de M. BLUMENKRANZ (*Art et Archéologie des Juifs en France médiévale*, p. 296-297) selon laquelle Charles de Beaurepaire s'était trompé en décrivant le document maintenant perdu (« ... de Beaurepaire n'avait gardé qu'un souvenir quelque peu confus des explications de Rondeaux de Setry ... Mais son erreur est d'autant plus excusable qu'elle a été reprise par d'autres ») me semble être une suggestion singulièrement malheureuse. L'auteur entremêle cette suggestion avec sa suppression de l'élément décisif dans la description de Rondeaux de Setry de l'emplacement de la synagogue monumentale : voir ci-dessus, note 28. C'est exclusivement cette suppression qui produit un texte donnant à entendre qu'il y avait un autre synagogue à l'emplacement du Palais de Justice. De là, il n'y a qu'un petit pas à déclarer fausses les paroles du plus éminent chercheur historique que Rouen ait jamais connu. Si on juxtapose le texte *intégral* de Rondeaux de Setry avec la discussion de Beaurepaire, on trouve au contraire qu'ils sont parfaitement en accord en plaçant la synagogue monumentale du côté sud de la rue aux Juifs, près de la rue Massacre. Quant à la série d'autres suggestions que M. Blumenkranz y fait ; que le document du xv^e siècle vu par Beaurepaire était en latin, que l'expression latine *scola judaeorum* ne signifie qu'une synagogue, que c'est le vocable *scola* qu'on a substitué pour *synagoga* dans le texte vu par Beaurepaire, et enfin que Beaurepaire commettait une erreur en traduisant par « école » la parole latine supposée - voir la discussion dans « Nature et Destination », p. 155-157 ; ci-dessous, chap. v ; et mon article à paraître, « Les Ecoles rabbiniques de France pendant le moyen âge ». Ces opinions de M. Blumenkranz sont totalement dénuées de fondement.

mais plutôt une école de hautes études juives, qu'elle fut détruite en raison de la construction du Palais de Justice, donc qu'elle était située - à la différence de la synagogue - au nord de la rue, là où on construisit ensuite le Palais⁵⁰.

De fait, au cours de l'été 1976 on a découvert dans la cour du Palais un bâtiment roman portant des graffiti hébraïques et dont les caractéristiques sont conformes à celles qu'on pouvait espérer trouver dans une école monumentale⁵¹.

L'édifice découvert est de forme rectangulaire - 9,50 m de large sur 14,10 m de long - construit en grandes pierres hachées de Caumont. Les pierres des fondations elles-mêmes larges de plus de 1,30 m sur tout le périmètre, supportent une belle construction romane ornée sur trois côtés de contreforts flanqués de colonnes dont les bases décorées sont toutes différentes les unes des autres⁵². La base d'une des colonnes du côté sud représente un double lion

50. C'est précisément pour les raisons citées que j'ai localisé l'école, bien avant la découverte de 1976 (voir ci-dessous) au côté nord de la rue aux Juifs, à l'emplacement actuel du Palais. Voir TYR, p. 231. Cependant, ceux qui ont prétendu que le monument hébraïque découvert à cet endroit était une synagogue s'abstiennent dans leurs écrits de mentionner que c'est en me fondant sur le document vu par Beaurepaire que j'ai émis cette hypothèse, avant la découverte de la présence du monument hébraïque juste à l'emplacement du Palais.

51. Au sujet du déroulement de la découverte et de ses conséquences, voir en particulier le *Paris-Normandie*, éditions des 14-15 août, 19 août, 2 septembre, 18 septembre, 9-10 octobre, 23 novembre, 30 décembre 1976 ; 23-24 avril, 12 mai, 25 septembre, 30 novembre 1977 ; 17 mai et 11-12 novembre 1978. Très hâtivement et sans considérer la documentation écrite, les archéologues travaillant sur le site se sont prononcés en faveur de l'identification du site comme étant une synagogue (voir en particulier les trois premiers articles de *Paris-Normandie* cités). J'attribue cette erreur faite au tout premier stade des fouilles à un manque de connaissances - normal en France à l'époque - sur les écoles rabbiniques françaises du moyen âge et sur l'activité intellectuelle juive à Rouen pendant les XII^e et XIII^e siècles. L'orientation prononcée est-ouest du bâtiment, qui reste la seule raison sérieuse qu'on ait donnée en faveur d'une telle identification, n'était pas, on le sait maintenant (voir note 30 ci-dessus), une caractéristique des synagogues médiévales de France septentrionale, dont la forme était apparemment carrée. De plus, jusqu'à maintenant, on n'a pas apporté la moindre preuve que les écoles juives françaises n'étaient pas de forme rectangulaire, comme l'est le monument découvert.

52. Les colonnes adossées sont disposées par paires ; entre chaque paire se trouve un contrefort carré (voir fig. 11), pour un total de sept paires sur le mur sud, de quatre sur le mur ouest, et de six sur le mur nord. Le manque de contreforts ou de toute autre décoration à l'extérieur du côté est s'explique par la présence, pendant le moyen âge, d'un autre bâtiment tout proche de ce côté. On a d'ailleurs trouvé les restes de ses fondations au printemps 1977. Voir « Nature et Destination », p. 109.

Quant aux variations des bases des colonnes, il faut dire qu'on retrouve cette même vogue par exemple dans l'église de Barfreston dans le Kent, dans celle de l'abbaye de Saint-Martin de Boscherville et celle de Foullebec en Normandie, ainsi que dans la Collegiata di S. Orso d'Aoste, et ailleurs.

renversé ayant les pattes étendues comme pour soutenir la colonne ; sa tête forme le coin d'où les deux corps partent à angle droit (voir fig. 16 (b)⁵³). Une autre figure d'animal, un dragon, fut découverte par la suite à la base d'une colonne au sud. (Voir fig. 16 (a).)

La porte principale, surmontée d'un arceau décoré en plein cintre, s'ouvre dans le mur sud. Quatre fenêtres dans lesquelles on a trouvé, comme dans les fenêtres de la synagogue, des restes de barres de fer, percent la façade nord. Un escalier en spirale, logé dans une tourelle en demi-cercle, a été construit à l'angle nord-ouest. Le mur est, est complètement aveugle et uni, à l'extérieur comme à l'intérieur⁵⁴, à l'exception de quelques petits trous percés sur la face interne à 50 cm de hauteur⁵⁵. (Voir fig. 17-20.)

L'intérieur de cette construction offre un aspect beaucoup plus dépouillé que les murs extérieurs. Les parois internes n'offrent

53. C'est aussi une caractéristique de l'art roman, voir p. ex. le même élément : une tête pour deux corps sur un chapiteau de colonne dans l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire ; voir aussi les renseignements fournis par M. BAYLÉ dans B. BLUMENKRANZ, éd., *Art et archéologie des Juifs en France médiévale* (Toulouse, 1980), p. 251 et suivantes.

54. Voir ci-dessus, note 52. Il faut remarquer que certains, en identifiant le monument comme étant une synagogue, espéraient trouver une abside dans le mur est (voir citations dans « Nature et Destination », p. 108). Non seulement il manque une abside au bâtiment, non seulement une véritable synagogue monumentale du moyen âge existe sur le côté sud de la rue, mais, de plus, la présence d'une synagogue à l'emplacement du Palais de Justice n'est attestée par aucune source écrite. Voir ci-dessus, note 50, et ci-dessous, note 57. Selon M. BAYLÉ (*op. cit.*, p. 266), le fait que le monument soit partiellement enterré, reste parmi les « arguments très convaincants » avancés par les partisans de l'hypothèse d'une synagogue et, sur la même lancée, elle suggère (*ibid.*) que l'abside se trouvait probablement à l'étage disparu. Or, les deux idées sont mutuellement exclusives. Voir aussi la note suivante.

55. Comme je l'ai remarqué ailleurs (voir « Nature et Destination », p. 116), les trous - neuf à droite et deux à gauche, et aucun au centre du mur - indiquent apparemment (s'ils ne sont pas postérieurs à l'occupation juive du monument) la présence de tablettes auxquelles on attachait avec des chaînes des manuscrits de grande valeur. Au sujet de cette coutume, voir p. ex. J. W. CLARK, *The Care of Books* (Cambridge, 1902), p. 126 et *passim*. Le propos de B. BLUMENKRANZ que « des chevilles en bas ou des goujons en métal... logés dans ces trous fixaient contre le mur oriental une estrade et une armoire en bois » (*Archives juives* XIII [1977] : 42) n'est pas acceptable à cause de l'emplacement très particulier des trous (voir « Nature et Destination », p. 165.) L'estrade d'une synagogue médiévale n'était fixée contre un mur, d'un côté de l'abside, mais toujours devant celle-ci, et la plupart du temps au centre de la salle ; alors que l'abside avec son armoire contenant les rouleaux de la Torah se trouvait au centre du mur est dans les synagogues européennes, et en aucun autre endroit.

Apparemment soucieuse de ce problème, une collaboratrice du livre édité par M. BLUMENKRANZ, au lieu d'écarter son hypothèse, a prétendu que c'était la salle supérieure du monument - maintenant entièrement disparue - qui aurait possédé une abside (voir M. BAYLÉ dans *Art et archéologie*, p. 266). Le traitement par cet auteur du problème de l'identification du monument semble être arbitraire et ne pas s'appuyer sur les textes médiévaux concernant les bâtiments hébraïques du moyen âge.

aucune décoration ; la lumière pénétrait seulement par les fenêtres ébrasées du mur nord et par l'ouverture à l'emplacement du plafond. La pièce a été dallée ; les murs formaient un rectangle percé seulement, en dehors de l'entrée sur le mur sud, des quatre fenêtres du mur nord et, dans l'angle nord-ouest, de l'accès à l'escalier en spirale qui conduisait aux étages supérieurs du bâtiment. Sur les murs nord et sud on trouve plus d'une douzaine de graffiti en hébreu, parmi lesquels les noms de personnes Yehosafyah Kohen, Josué, Amram, Jacob bar Raphaël et Isaac. L'un des graffiti, sur le mur nord intérieur, exprime l'espérance que « la Torah de Dieu... existe [à jamais] » ; alors que plusieurs d'entre eux portent la phrase de I Rois IX, 8, « Et cette maison sera d'une grande hauteur⁵⁶. » (Voir fig. 21.)

Il ne reste rien des étages supérieurs. Cependant, on peut se faire une idée d'ensemble du style du bâtiment, ainsi que de son importance esthétique pour l'aspect médiéval de la rue aux Juifs, par rapport à l'église abbatiale Saint-Georges à Saint-Martin-de-Boscherville, près de Rouen. L'abside de cette église, construite quelques années plus tard et dans le même style que le monument hébraïque de la cour du Palais, comporte sur sa surface extérieure des colonnes de même type que celles du monument (voir fig. 22). Or, à la hauteur où les murs, ainsi que les colonnes, du monument sont détruits, les aspects les plus intéressants de la décoration architecturale de l'abbaye de Boscherville commencent à se révéler. Les colonnes sont couronnées de chapiteaux historiés, porteurs de motifs variés, qui supportent des arcs en plein cintre se rejoignant. Au-dessus des arcs s'ouvrent de grandes fenêtres en plein cintre encadrées de colonnes et d'arcs doubleaux. De telles fenêtres auraient été nécessaires dans un édifice public ou communautaire destiné à servir les besoins d'une grande collectivité. On est donc conduit à l'hypothèse, fondée sur des indications assez claires, que le monument de la cour du Palais était construit de manière similaire, portant au moins deux grandes fenêtres au sud, une à l'ouest et une à l'est, au premier étage.

La vue offerte par la fouille montrait clairement que ce bâtiment avait été rasé au niveau du sol pour faire place à la cour du Palais de Justice. La pièce conservée n'était pas entièrement enterrée à l'époque. Au contraire, au moyen âge le niveau de la rue était situé deux mètres environ au-dessous du niveau actuel qui résulte de l'accumulation de débris et des pavages successifs.

56. Voir mes édition et traduction des graffiti dans « Nature et Destination », p. 125-133, où j'ai réfuté plusieurs hypothèses insoutenables en ce qui concerne la lecture et l'interprétation des inscriptions. La suggestion qu'une ou plusieurs des inscriptions font état d'une calamité qui aurait affecté le bâtiment pendant l'année 1287 ou 1288 (voir mon analyse de cette idée dans « Nature et Destination », p. 166-169) est fondée sur une série de malentendus singuliers.

Il faut déterminer l'usage de la pièce qui subsiste en examinant son emplacement et l'usage de l'ensemble du bâtiment. La principale synagogue médiévale était située, nous l'avons vu, de l'autre côté de la rue, à 70 m environ à l'ouest, derrière la maison qui occupe actuellement l'angle sud-est de la rue Massacre ; et la tradition locale situe aussi les restes de synagogues médiévales dans l'angle nord-est et dans la partie sud du quartier juif, mais jamais là où se trouve aujourd'hui le Palais de Justice, au nord de la rue aux Juifs. Par contre, les termes du manuscrit perdu et vu par Beaurepaire suggèrent que sur le côté nord de la rue se trouvait l'école et qu'elle avait été rasée lors de la construction du Palais de Justice⁵⁷. Le bâtiment découvert est situé précisément à l'emplacement où l'on pouvait penser que se trouvait l'école ; de plus, il présente un aspect monumental et grandiose, en conformité avec l'ancienne tradition juive selon laquelle une école était plus sacrée encore qu'une synagogue⁵⁸.

Or, d'autres genres de bâtiments communaux juifs sont occasionnellement mentionnés dans des textes du moyen âge, tels des maisons communales de réunion, une salle destinée aux réceptions de mariage et, en Angleterre sinon avec certitude ailleurs, des bureaux pour l'enregistrement des dettes contractées entre juifs et chrétiens. Si Charles de Beaurepaire n'avait pas vu un document du xv^e siècle nous conduisant assez naturellement à la conclusion que l'école des juifs était localisée à l'est de la synagogue et à l'emplacement du Palais, j'aurais été plus hésitant que je ne le fus lorsque je proposai, dès 1976, que le monument découvert était en fait l'école rabbinique de Rouen. En effet, alors que certaines de ses indications structurales sont conformes au concept de l'école médiévale, en elles-mêmes, elles ne nous conduisent pas inexorablement à cette idée. Les signes ne deviennent significatifs que lorsqu'on les rapproche de la description de Beaurepaire du texte égaré, et qu'on les oppose aux descriptions existantes de l'authentique synagogue, de l'autre côté de la rue. Non seulement l'emplacement du bâtiment trouvé dans la cour répond entièrement aux conditions requises par la description de Beaurepaire sur le

57. C'est précisément cette particularité - c'est-à-dire, l'identification du monument d'après une source écrite - qui distingue l'hypothèse d'une école des autres hypothèses avancées jusqu'à maintenant. En d'autres termes, à chacune de ces hypothèses diverses (1) synagogue (voir ci-dessus, notes 51, 54 et 55) ; (2) hôtel privé du « roi des juifs » de Rouen (A. GRABOIS dans une conférence donnée à l'Université de Rouen en février 1981) ; (3) bâtiment civil du judaïsme rouennais (M. de BOUARD dans *L'Histoire* n° 48 [sept. 1982] : 84) - manque un fondement textuel, par opposition à l'identification du bâtiment comme étant une école.

58. Voir les sources hébraïques sur ce sujet, dont j'ai fourni une traduction dans « Nature et Destination », p. 134 (Maimonide, *Mishneh torah*, Hilkoth tefillah XI, § 14 ; Joseph Caro, *Shulhan aroukh*, Orach hayyim, § 90b).

texte égaré mais de plus des sondages archéologiques effectués à travers la cour, n'ont mis à jour aucun autre bâtiment qu'on aurait pu imaginer être l'école. D'autre part, la forme et le style du monument découvert sont en accord avec des constatations connues dans la littérature médiévale concernant l'architecture ainsi que l'importance spirituelle des écoles rabbiniques. C'est la combinaison de tous ces facteurs, provenant des textes et de l'architecture d'ensemble, qui conduit logiquement à la conclusion que le bâtiment découvert doit être l'école de Rouen et non quelque autre structure communale juive⁵⁹. (Voir aussi les Appendices ci-dessous, p. 30 et p. 167-168).

Il s'agit donc du bâtiment dans lequel les érudits juifs de Rouen se livraient à leurs études et dispensaient leur enseignement. La salle qui subsiste était la bibliothèque ou la salle des livres de l'école. C'est ce qui explique le mieux l'absence de fenêtres sur trois côtés de la pièce. On rangeait évidemment le long des murs aveugles les manuscrits de l'école, au nombre d'au moins deux ou trois cents, à en juger par les titres des livres utilisés et cités par les lettrés juifs de Rouen et d'ailleurs en France médiévale. A l'époque, la méthode habituelle de conservation des manuscrits dans les petits monastères - on pense surtout à des monastères cisterciens - était de les placer non sur des rayonnages mais dans des armoires (lat. *armarium*) en bois constituant tantôt un meuble placé contre le mur, tantôt un placard encastré dans le mur. Chacune contenait au moins plusieurs douzaines de manuscrits⁶⁰. Pendant le haut moyen âge, un certain nombre de ces armoires étaient rassemblées dans la salle des livres des monastères, qui n'étaient pas encore des bibliothèques où l'on pouvait consulter les ouvrages *in extenso*, mais simplement des lieux

59. C'est ce que j'ai souligné dans la 7^e partie de mon analyse du congrès de M. BLUMENKRANZ au sujet du monument hébraïque (été 1979), p. 31-32. J'ai fait parvenir cette analyse en France en novembre 1979. Si je n'ai pas sérieusement envisagé l'hypothèse d'un bâtiment civil, comme l'a suggéré M. de BOUARD dans *L'Histoire* n° 48, p. 84, c'est parce que ni les textes dont on dispose, ni la situation du monument ne nous amènent ou ne nous autorisent à adopter une telle hypothèse. Outre les preuves textuelles et épigraphiques et l'emplacement précis du monument, qui constituent des indications en contradiction directe avec une telle hypothèse, on ne possède pas la moindre preuve que d'autres bâtiments juifs, salles de mariages ou maisons de réunion, auraient été d'une allure et d'une dimension semblables à celles du monument découvert à Rouen. - Quant aux actes de ce congrès (*Art et Archéologie des Juifs en France médiévale*), voir mon exposé dans *Liberté-Dimanche* (Rouen) du 15 février 1981.

60. Voir la description de ces armoires dans J. W. CLARK, *The Care of Books* (Cambridge, 1902), p. 39 sqq., 70 sqq., 239-242 sqq. Armoire de la cathédrale de Bayeux : CLARK, *ibid.*, fig. 27 ; d'Obazine, *ibid.*, fig. 28. Les armoires atteignaient une hauteur de deux à trois mètres, et reposaient sur des pieds forts et épais pour protéger leurs contenus contre les inondations d'eau sur le plancher.

de rangement. En général ces salles n'avaient pas de fenêtre⁶¹. Elles se trouvaient pour la plupart au rez-de-chaussée des monastères⁶².

Il est manifeste qu'il n'y a pas d'opposition entre la preuve documentaire suggérant la présence d'une école à l'emplacement du Palais, et les renseignements fournis par les restes archéologiques qu'on y a découverts. On se représente avec facilité l'usage de la salle qui subsiste. Les manuscrits étaient rangés le long de l'un, des deux ou des trois murs sans fenêtres, et il entraînait assez de lumière par les fenêtres nord pour rendre possible la recherche des *codices* que l'on voulait étudier. Certains d'entre eux, de grande valeur, furent fixés par des chaînes - usage répandu au moyen âge (voir note 55) - au mur est ; on pouvait les consulter avec l'aide de luminaires dont des vestiges ont été découverts dans le sol. Les membres de l'école montaient les manuscrits dont ils avaient besoin dans les pièces supérieures en empruntant l'escalier en colimaçon de la tourelle⁶³.

61. On en trouve des exemples dans les plans d'institutions cisterciennes tels l'abbaye de Fossa Nuova en Italie, l'abbaye de Furness et le prieuré de Wenlock en Angleterre (CLARK, *ibid.*, fig. 21, 23 et 24 ; voir *Archéologia* n° 129 [avril, 1979] : 20-21). B. BLUMENKRANZ (*Art et archéologie des Juifs en France médiévale*, p. 297-298) cherche à réfuter cette explication en ayant recours au modèle très différent de la grande bibliothèque de St. Gall en Suisse, où l'on trouve de grandes fenêtres et une bibliothèque en étage. Or, l'existence d'un autre modèle n'empêche en rien l'identification proposée, qui n'est pas fondée sur le modèle de ce monastère suisse très élaboré mais sur la similarité de plan du rez-de-chaussée du monument rouennais avec celui des salles de livres cisterciennes sus-mentionnées. Voir CLARK, *ibid.*, p. 82 : « L'usage de la salle du Chapitre ou d'un local voisin pour y entreposer les livres est l'un des traits les plus curieux de la vie cistercienne. » Quant aux assez grandes dimensions de la salle à Rouen, il faut dire qu'elles ont été exigées par les dimensions de la salle supérieure, et non par d'autres considérations.

L'argument de M. BLUMENKRANZ (*ibid.*, p. 298-299) suggérant qu'à la suite de la destruction de livres hébraïques pendant la première Croisade l'on n'avait pas besoin d'une salle de livres dans une école rabbinique, me semble constituer un sophisme remarquable.

62. Voir les plans des abbayes sus-mentionnées et les descriptions de CLARK, *ibid.*, p. 74-82. Il semble que de manière régulière les collections de manuscrits aient été conservées dans une pièce au niveau le plus bas. C'est pour cette raison qu'à Manosque, par exemple, on descendait à la bibliothèque, voir J. SHATZMILLER dans *Provence historique*, fasc. 98, p. 490. On trouve qu'en 1475 un certain R. Valturio a légué sa bibliothèque à St. Francesco de Rimini, à la condition qu'elle soit transférée du rez-de-chaussée à un étage supérieur (voir J. W. THOMPSON, *The Medieval Library* [Chicago, 1939], p. 559).

63. B. BLUMENKRANZ (*Art et archéologie des Juifs en France médiévale*, p. 300) objecte que l'escalier en colimaçon n'aurait pas été suffisamment large pour être adapté à un grand nombre d'étudiants ; alors que M. de BOUARD (*L'Histoire*, n° 48) indique que la disposition de l'escalier tendrait à confirmer l'identification du monument comme étant une école. - Quant au nombre d'étudiants de l'école de Rouen, il faut se poser cette question en rapport avec les dimensions du bâtiment tout entier. A mon avis, les dimensions de la salle au premier étage indiquent une population scolaire d'environ 50-60 personnes. Une telle estimation ne pose aucun problème quant à la largeur de l'escalier en colimaçon.

Compte tenu de la surface au sol du bâtiment, de l'importance de ses fondations et de la vigoureuse envolée des colonnes accolées à l'extérieur des murs, j'estime que le rez-de-chaussée était surmonté d'au moins deux étages. Le premier étage du bâtiment où l'on a retrouvé des vestiges de banquettes dans les murs⁶⁴, contenait probablement la salle d'étude principale, tandis qu'à l'étage suivant se trouvaient les pièces réservées aux maîtres, travaillant seuls ou avec de petits groupes d'étudiants. Les graffiti spontanés qu'on trouve sur les murs s'expliquent de la meilleure façon comme étant le travail subreptice d'étudiants cherchant à exprimer leur amour de l'étude de la Torah ou leur orgueil à l'égard de leur élégante maison d'études, ou espérant laisser à la postérité une brève allusion à leur propre rôle scolaire.

8. Importance du quartier juif

Nous allons voir bientôt quelle est la signification de cette remarquable découverte pour l'histoire de la capitale de Normandie. Pour le moment, il suffit de dire qu'elle s'impose sur un plan archéologique et topographique déjà exceptionnel. En somme, on peut constater la présence à Rouen d'une *terra*, ou d'un quartier juif historique ; d'un *vicus* ou rue aux Juifs qui constituait la voie de passage principale de ce quartier ; d'un mur d'enceinte qui l'a apparemment défini ; d'un clos ou place aux juifs situé dans le même quartier, au côté nord de la rue ; d'une grande parcelle de terre au-delà des murs médiévaux nommée « le mont aux juifs » où ils avaient leur cimetière ; d'une synagogue monumentale de l'époque médiévale au sud de la rue aux Juifs ; d'une grande école juive au nord de la rue, non loin de la synagogue ; de petites maisons de prière dont on gardait le souvenir à plusieurs endroits du quartier ; d'une fonderie aux juifs située au sud de la synagogue monumentale ; d'une maison dans la rue aux Juifs qui aurait servi d'abattoir rituel ; du remarquable hôtel particulier de Bonnevie, situé lui aussi côté sud de la rue aux Juifs : tout ceci dans l'environnement des maisons, terres et jardins qui appartenaient aux juifs dans leur quartier et ailleurs, et que la ville, enfin, a acquis après leur expulsion de l'année 1306.

On ne connaît en effet une telle somme de données pour aucune autre communauté de la France septentrionale au moyen âge. Ces renseignements indiquent la grande importance de la communauté juive du Rouen médiéval, et incitent à se poser la question suivante : pourquoi, avec une telle richesse de témoignages, a-t-il été possible de méconnaître l'importance de cette communauté dans l'historiographie moderne ?

64. Voir ma description des restes de ces banquettes dans « Nature et Destination », p. 117-118. Ils formaient une échancrure de 0,23 m dans les murs.

On obtiendra la réponse, ainsi que la rectification de l'erreur historique à laquelle je fais allusion, en se reportant aux manuscrits hébraïques négligés pendant longtemps. L'étude minutieuse de ces textes, dont beaucoup, jusqu'à maintenant, étaient méconnus ou n'avaient guère été déchiffrés de manière satisfaisante, permet de relever de nombreux aspects de la vie de cette communauté depuis le début du XI^e siècle, parfois avec une précision remarquable. Au total, elles présentent lorsqu'on les confronte aux témoignages latins et français relativement abondants au sujet des juifs de Rouen, la communauté juive de cette ville sous un éclairage tout à fait neuf et lui accordent dans l'histoire une place que l'on n'avait jamais soupçonnée.

NOTE ADDITIONNELLE

UNE NOUVELLE SOURCE SUR L'EMPLACEMENT DE L'ECOLE DES JUIFS

Tout récemment (le 9 décembre 1984) un chercheur rouennais, Lucien DELSALLE, a bien voulu me communiquer un nouveau renseignement de grande importance au sujet de la yeshibah rouennaise. Il s'agit d'un procès de l'année 1363, publié à Rouen en 1924 par Lucien VALIN (*Le Roule des Plés de Héritage de la mairie Jehan Mustel*, p. 99-101). Ce procès, qui se déroula seulement un demi-siècle après l'expulsion de 1306 et l'acquisition du quartier juif par la ville, concernait les arrérages d'une rente perpétuelle due à la ville en raison de « certains héritages appartenant à la dite ville, contenant plusieurs estages, assis en la paroisse Saint-Lô de Rouan, d'un costé et d'un bout au pavement et d'autre costé et d'autre bout à l'escole as juys ». On observe que ces héritages (composés peut-être de plusieurs immeubles) comportaient plusieurs niveaux, comme des immeubles dessinés dans le plan de Le Lieur. Ce bâtiment (ou ces bâtiments) était situé dans la paroisse St.-Lô - la partie du quartier juif qui incluait précisément la terre où aujourd'hui se situent (voir plus haut p. 6, note 9) le Palais de Justice et la cour du Palais. Près de cet immeuble se trouvait l'école des juifs. Le texte affirme que « d'un costé et d'un bout » du bâtiment était le « pavement » : il s'agit du coin nord-ouest des rues aux Juifs et Boudin, ou du coin sud-ouest des rues St.-Lô et Boudin (voir fig. 1 et 10). Le bâtiment se trouvait en tout cas dans la parcelle de terre où est située la partie est du Palais. Immédiatement à l'ouest du bâtiment se trouvait l'école. C'est là, en effet, qu'on a découvert le monument hébraïque en 1976. Comme je l'ai montré ailleurs (voir « Nature et destination », p. 155-161, et « Les écoles rabbiniques de France pendant le moyen âge », à paraître prochainement dans la *Revue de l'histoire des religions*), l'hypothèse selon laquelle l'expression *schola* ou école aux juifs utilisée à Rouen signifierait « synagogue », n'est pas appuyée par un examen soigneux des sources. Dans le texte découvert par M. Delsalle, ainsi que dans celui décrit par Beaurepaire (voir plus haut, p. 22), il s'agit d'une école rabbinique, située à l'est de la synagogue (texte de Beaurepaire) et à l'emplacement du Palais de Justice (texte de Delsalle).

CHAPITRE II

JACOB BAR JEQUOTHIEL
ET SA REQUETE AU PAPE

Le premier événement connu au sujet des juifs de Rouen, que ce soit dans des textes hébraïques ou latins, est celui relaté dans une chronique hébraïque anonyme qui fait partie d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de Parme¹. Quoiqu'il soit impossible de déterminer avec précision la date où cette chronique fut écrite, la copie de scribe qui se trouve à Parme fut exécutée dans une écriture franco-germanique du XIII^e siècle. La configuration d'erreurs sribales se trouvant dans le manuscrit me mène à penser que l'auteur original vécut au plus tard dans la première moitié du XII^e siècle, soit environ un siècle après l'époque où se déroulèrent les événements qu'il rapporte.

1. Rôle de Jacob dans les événements de 1007-1012

La chronique commence par évoquer certains incidents qui survinrent « en l'année 4767 A.M. », soit en 1007, « sous le règne de Robert, roi de Sarefath » (c'est-à-dire de France)². Cette année-là, selon la chronique, fut décrétée une persécution des juifs. Robert consulta ses conseillers, qui lui dirent de débarrasser le royaume du judaïsme. Le roi proposa à un certain nombre de juifs convoqués à sa cour de se convertir, mais selon la chronique, ils refusèrent, ce qui entraîna la mort d'un bon nombre d'entre eux, et la saisie de leurs biens. D'autres s'immolèrent plutôt que d'accepter le baptême, tandis que des juifs âgés « qui n'avaient pas la force de fuir » furent cruellement maltraités par leurs persécuteurs. Pour illustrer la cruauté dont les juifs eurent à souffrir, la chronique rapporte l'his-

1. MS Parme-de Rossi 563, fols. 127 verso-129 verso. La première édition du texte fut celle de A. BERLINER dans l'annexe en hébreu (*Ozar tōb*) au *Magazin für die Wissenschaft des Judenthums* III (1876) : 46-48, réimprimée mot pour mot par A. HABERMANN, *Séfer gezérot ashkenaz wešarefat* (Jérusalem, 1945), p. 19 ff. Ma nouvelle édition (TYR, p. 171-173) comprend plus de cinquante leçons nouvelles du texte basées sur une étude du manuscrit original. Les discussions motivées par la vieille édition de Berliner comprennent celles de I. LEVI, dans *REJ* LII (1906) : 165 ; GROSS, *Gallia*, p. 72 ; S. DUBNOV, *Weltgeschichte des jüdischen Volkes* IV (Berlin, 1926), p. 133 ; S.W. BARON, *A Social and Religious History of the Jews*, 2^e éd. IV, p. 265, n. 74 ; S. SCHWARZFUCHS, dans *Evidences* VI, n° 41 (1954) : 36-37 ; R. CHAZAN, dans *PAAJR* XXXVII-XXXIX (1970-1971) : 101-118. Voir TYR, p. 13-14 ; 171-173 ; et *ibid.*, fig. 4.

2. Voir la traduction dans l'appendice à ce chapitre, p. 46-49.

(d)

N. Golb, *The Jews of Medieval Normandy—A Social and Intellectual History* (Cambridge University Press, 1998), pp. 137-169.

THE JEWISH QUARTER OF ROUEN
IN THE TWELFTH CENTURY

Until recent years, the material nature and characteristics of representative Jewish communities of northwestern Europe as they might be observed in the decades following the First Crusade could only be theorized or imagined. Today, however, the archaeological discoveries initiated at Rouen in 1976 can be assimilated to earlier-known testimony, both printed and in manuscript form, to yield a relatively clear picture of the salient features of Rouen's *Clos-aux-Juifs* at approximately that period of time. The portrait that emerges from a close reading of the evidence will allow certain basic conclusions not only about the community at Rouen itself but also about other important Jewish centres emerging at that time from the darkness of the Crusade experience.

Dimensions of the Vicus Judaeorum

Observing Gallo-Roman *Rothomagus* (Map 4, p. 34), we see that the area where the Jews once lived was approximately one-twelfth of the area of the city of those times. By the eleventh century the population of Rouen had spread out considerably to the east, north and west. New fortifications were built in the twelfth century, surrounding a city whose total area had by then tripled.¹ The dimensions of the Jewish quarter itself, however, remained unchanged until that time.

¹ See Chéruef, *HR I*, pp. cii–ciii; Herval, *Histoire de Rouen I*, pp. 62–63. There was a new expansion of the walls to the north and east in the thirteenth century, at the end of the reign of Philip Augustus; cf. Herval, p. 76. Nevertheless, this development did not affect the size of the Jewish quarter, located on the other side of the city.

There was no evident limitation on Jewish settlement in Normandy, whether in Roman or Merovingian times or for centuries afterwards. It appears quite likely that in the course of time some of the Jewish inhabitants of Rouen moved outside the city's original boundaries along with other settlers. Many of the various newcomers who helped increase the population both during and after the Merovingian period must have settled west of the Roman wall; among them, the Jewish immigrants would have naturally chosen to live west of the Street of the Jews near their coreligionists and the communal synagogue.

Over the centuries, several Latin and French terms were used to describe the area of original Jewish settlement. The oldest known expression, as we have already observed, was *Vicus Judaeorum*, used twice in a document of 1203. We find this term again in a fourteenth-century chronicle describing the fire that swept through Rouen in 1116, reaching a *vico judaeorum* (see below, p. 198). The term *Terra Judaeorum*, "land of the Jews," appearing in two thirteenth-century texts,² was also used to designate the quarter.

In one period the Jewish quarter may have been surrounded by a wall: a fourteenth-century document speaks of "the gate of the Street of the Jews." In the nineteenth century, remains of an ancient wall were found behind a house located on that street.³ Not far away, at the corner of the rue des Carmes and the Street of the Jews, archæologists independently dated a section of this wall to Roman times.⁴ The western portion of this wall,

2 A.D. Seine-Maritime, Série G. 4302: "a vico usque ad terram judaeorum" (an. 1256); *ibid.*, Série G. 6716, "a vico de Dordonne per ante usque ad terram judaeorum per retro" (an. 1267). (Cf. TYR, pp. 232–33.) I thank Prof. Alain Sadourny of the University of Rouen for informing me of these passages.

3 See C. de Beaurepaire, "Communication," *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 9 (1891–1893): 196, note 2: mention of a house "dessus la porte de la rue as Gyeus" in a deed of 19 April 1341, *Cart. de la Cathédrale*, no. 8; and G. Dubosc, "Les synagogues de Rouen," *Par çà, Par là*, IIIe série (Rouen, 1923), p. 174: "It seems that (the Clos aux Juifs) must have been surrounded by strong, rather high walls, the remains of one having been found behind the maison Guérin."

4 See *Journal de Rouen*, February 19, March 19, and April 10, 1859; March 19, 1905; TYR, p. 233. On the discovery of other Gallo-Roman remains in the Jewish quarter in the nineteenth and twentieth centuries, see the summary in the collective work *Le Palais de Justice de Rouen* (Rouen, 1977), pp. 4–6 (article of C. Schneider).

located just to the west side of the monumental synagogue, was evidently identical with the western portion of the original Roman city wall itself.

Although the *Vicus* or *Terra Judaeorum* of old Rouen eventually came to be called the "Jewish Quarter" or *Clos aux Juifs*, in the fifteenth century the apostolic notary Pierre Cochon used the latter term for a smaller square. He writes that before the expulsion, at the start of the fourteenth century, the Jews owned much property in the parishes of Saint-Herblant, Notre-Dame-de-la-Ronde, and Saint-Lô; they had a street called la rue aux Juys and their *moustier* – apparently meaning "school" – was located in the Clos as Juys.⁵ The parishes Cochon mentions take in the squares and streets surrounding and intersecting with the Street of the Jews, both on its northern and southern sides.⁶ His words thus suggest that the area where the Jews lived was considerably larger than the square (*place*) or *clos* with its *moustier*.

There is a 1440 reference to the "clos as Juis, à présent nommé le Marchie [the herb market]," with no further information.⁷ The size of this square (or *clos*) is indicated on Rondeaux de Sétry's 1782 map and

5 See RHGF XXIII, p. 224: "MCCC et XVIII [!]. Les Juys qui tenoient à Rouen beaucoup d'eritagez ès parroisses de Saint Erblant, Nostre Dame la Roonde et à Saint Lo, et avoient une rue appellée la rue aux Juys, et encore est appellé, et estoit leur moustier en une place de present appellé le clos as Juys, furent boutez hors de la dicte ville, et leurs heritages confissiez au roy." The term "moustier" is defined as a monastery in dictionaries of Old French, but also as a church. In a Rouennaise context, the author of *Fierabras* calls the Trinité-du-Mont abbey a *mostier*; cf. Herval, *Histoire de Rouen* I, p. 74. The form *moustier* or *mostier* is convincingly linked to *monastère*.

6 See the description of the parishes in M. Fiquet, *et al.*, *Mélanges. Documents publiés et annotés. . . , Douzième Série* (Rouen-Paris, 1933), pp. 80–81: "St Herblant: Des 4 Vents, en partie – de la Chapellerie – parvis de N. D.; en partie – des Carmes, en partie – Grosse Horloge, en partie – du Bec, en partie. Notre-Dame de la Ronde: Du Bec, en partie – Grosse Horloge, en partie – Enclos de la Ville – aux Juifs, en partie – Massacre et reprises – des Vergetiers, en partie. St Lô: 1re centaine. Neuve S. Lô – S. Lô, en plusieurs reprises – Enclave du Palais – Neuf Marché – dans le Palais – Cour de Palais – Boudin, en plusieurs reprises – du Bec, en partie – de la Poterne. 2e centaine: Aux Juifs, en partie et reprises – des Carmes, en partie et reprises – S. Nicolas, en partie – de la Chaîne, en partie." Cf. TYR, pp. 233–34.

7 See N. Périaux, *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen*, 3rd edn. (Rouen, 1870), p. 338, note 4 (citing a passage in the *Cartulaire de St-Denis*, 8 Jan. 1440, no. 63).

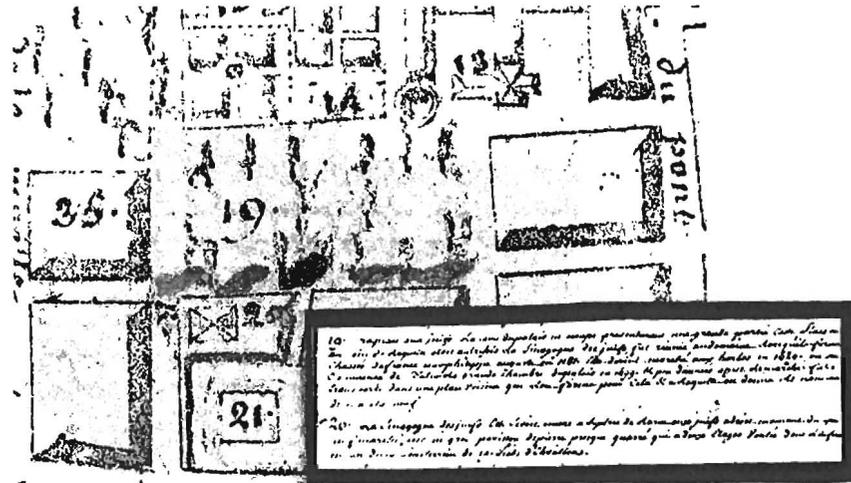


Figure 36

The *Place aux Juifs* (no. 19) and the *Sinagogue aux Juifs* (no. 20, marked by x) in the manuscript "Second plan de la ville de Rouen" of Rondeaux de Sétry (1782), cf. printed form in L. Laverdy, *Notices et extraits des manuscrits du roi*, III (Paris, 1790), pp. 596–97. Inset: de Sétry's manuscript description of above two *loci*.

description of thirteenth-century Rouen (see Fig. 36, and below, note 22 of this chapter). He locates *la place aux Juifs* only north of the Street of the Jews, in the quadrilateral denoted by no. 19. He writes of the square that "the courtyard of the Palace of Justice presently occupies much of it," that it "became the herb market in 1429," and that "work on the palace's great hall began there in 1499." Hence, it could have been no larger than the palace. But Rondeaux de Sétry also makes clear that the Jewish quarter was much more extensive than the square. He places the medieval synagogue on the southern side of the Street of the Jews, facing what he calls *la place aux Juifs*; and shows the entire length of the street, extending to the rue des Carmes. Concerning the large area west of the Street of the Jews, which was outside the first surrounding wall, Rondeaux indicates it was called "the New Market" (*Marché neuf*), writing:

Earlier, this site was part of the Jewish quarter, and was filled with houses. But in 1545, since the market located in the Jews' square – now the Palace courtyard – disturbed court audiences, a decree was issued that it be moved elsewhere. As a result, the municipal officers bought those

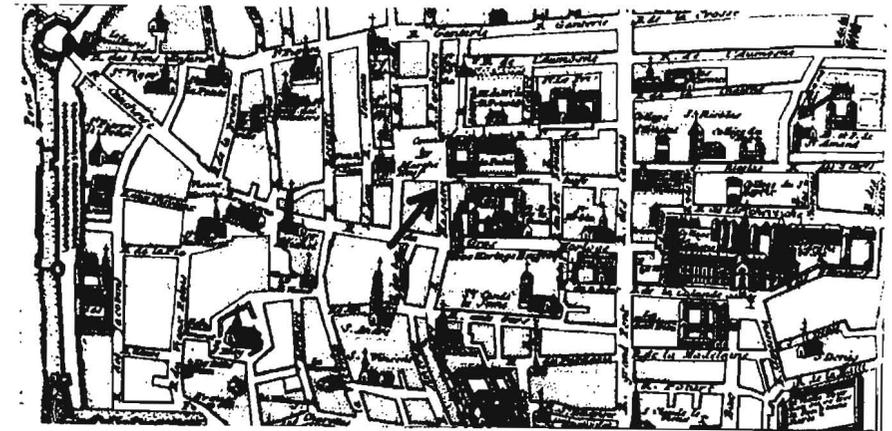


Figure 37

The New Market (*Marché Neuf*) in relation to the r. aux Juifs and neighbouring streets. From F. Farin, *Hist. de la Ville de Rouen* (Rouen, 1731), end of vol. IV.

houses on the grounds of what is now the new market, demolished them, and built the market.

We may consider the quarter's dimensions, as indicated by Pierre Cochon and Rondeaux de Sétry, in relation to early maps such as those of Jacques Gomboust (1655), N. de Fer (1724), and F. Farin. The New Market's east-west distance is approximately the same as that between rue Boudin and rue des Carmes (around 75 m each). Between these two extremities, the east-west length of the palace was 150 m. The total east-west length of the Jewish quarter was thus around 300 m.

Regarding the north-south length of the quarter, we must take note that the southern portion of the Street of the Jews also belonged to the Jewish quarter: we see this from the synagogue location and that of other archaeological remains, as well as from Pierre Cochon's unambiguous description. In light of archaeological discoveries in Rouen in 1982, we know that the southern boundary of the *Vicus* or *Terra Judaeorum* could not have been less than 40 m south of the street. This is because the southern extremity of the mansion of Bonnevie the Jew (see pp. 155 f.) was only 30 m north of the rue du Gros-Horloge, while the total distance between the Street of the Jews and the rue du Gros-Horloge at this point is 70 m. Since

the north-south length of the Palace of Justice is 45 m, and the width of the Street of the Jews averages 10 m, it is clear that the Jewish quarter's total north-south length in the Middle Ages could not have been less than 95 m.

Nevertheless, this estimate is a minimal one, at least for the period between the eleventh and thirteenth centuries. It is difficult to imagine that the Rouennaise Jewish population expanded only slightly west of the Roman wall (i.e. only up to the site of the future new market) during a time of such dynamic urban growth, when the city's area underwent a fourfold extension over that of the Roman period. It is much more likely that the Jewish population, not being limited by any legal restriction, expanded along with the general population, particularly before the anti-Jewish measures of the thirteenth century (Chaps. 11 and 12). The logical direction for such a development would have been west from the new market, by way of what now is the rue Rollon up to the rue Cauchoise. In the Middle Ages, the latter street led to the Jewish cemetery (p. 144 and Map 13). The supposition of this demographic expansion readily explains the medieval synagogue's location at the western edge of the Street of the Jews (pp. 149 ff., 167), rather than in its central portion, which otherwise would appear to be the logical place for it.

The backdrop to this demographic development is a Jewish presence going back to the epoch of Roman colonisation: a long period, in the course of which Jewish immigrants from Italy and other parts of the Roman empire, including Palestine, settled throughout Gaul. Roman law having recognised the Jews as members of a distinct people practising a licit religion, they were able to establish themselves in various settlements of the Gallic diaspora as corporate communal entities: they had their own courts of law, and both religious and social institutions. The inhabitants of the *Vicus Judaeorum* themselves comprised an institution – a type of community or township, that is, sometimes adjacent to the Roman town but usually lying within it.⁸ We thus should not interpret the walls surrounding the *Vicus Judaeorum* as a restriction on residence imposed by the municipal

⁸ An example of the former case is offered by the Jewish quarter of Speyer (Spire), located during the eleventh century outside the walls of the old city and surrounded by its own walls; see the collective work *Geschichte der Juden in Speyer* (Speyer, 1981), p. 11. In Provins, a place situated "au dessus de la Porte Neuve de Provinz, en la Juierie" was sold in 1301; see S. Luce, "Catalogue des Documents," *REJ* 3 (1881): 29.

authorities. Rather, they serve as proof of a typical facet of the autonomy enjoyed by the Jewish community in the Roman period: the walls were either self-imposed or else served as a demarcating line mutually agreed upon by the Roman authorities and the Jews.

The *Vicus Judaeorum* encompassed a substantial area inhabited permanently by a considerable Jewish population up to the start of the fourteenth century. This is clear from the edict of Philip the Fair ceding the Jewish quarter to the municipality of Rouen upon the expulsion of the Jews from France in 1306. In this document, issued at Poissy in February 1307, the king declared that he was ceding to the mayor, council members (*jurés*) and commune of Rouen all of the lands, houses, courtyards, gardens, goods, and immovable property as well as the cemetery formerly belonging to the city's Jews. (See Appendix V.) The text adds *et dans la banlieue* ("and in the outskirts"), suggesting that the Jewish population beyond the city walls at the time was considerable.

The Mons Judaeorum

The cemetery of the Jews of Rouen was located outside the thirteenth-century walls, beyond the present boulevard de la Marne. It is mentioned not only in the 1307 decree but also as the "cimetiere as Juieulz" in a thirteenth-century document, still preserved in Charles de Beaurepaire's time in the Municipal Library. A certain Richard "de Monte Judaeorum" – a term also designating the area of the cemetery – is mentioned in a charter of 1246, and a deed of March 1256 mentions the same *Mons Judaeorum*.⁹ The cemetery was bounded on the west by the present rue St-Maur (formerly rue St Nicholas), on the south by the rue Pouchet (formerly rue Porcherie, to the south of the broken arrow in Fig. 38) and on the east by the rue Verte; we cannot precisely determine its northern boundary. The wording of a no longer extant 1442 document, a résumé of which is fortunately preserved at the Municipal Library, indicates the very large size

⁹ See de Beaurepaire, "Communication," p. 199, note 3: "Cette terre est mentionnée dans un état du domaine de Rouen, du XIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque de cette ville. 'Du cimetiere as Juieulz.' – Richard de Monte Judaeorum, mentionné dans une charte de 1246; *Mons Judaeorum*, mars 1256 (v.s.) – Arch. de la S-Inf., du Chapitre, Clerc de Ville, Saint-Jean." Beaurepaire's note offers no further specification of the sources.

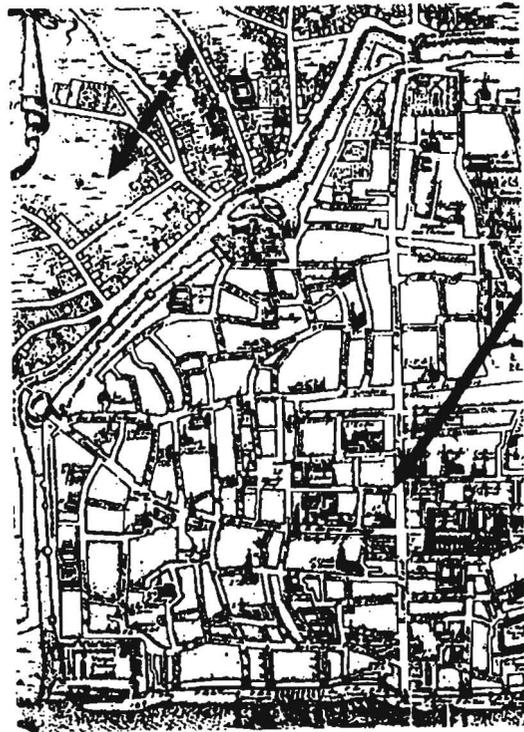


Figure 38

The area of the "Mont, Clos et Cimetière aux Juifs" (broken arrow) in relation to that of the New Market and the Jewish quarter (arrow). Detail (western portion) of map of Rouen by N. de Fer (1724).

almost five acres square, hence a little smaller than the present municipal Mont Gargan cemetery in the southwest of the city. The document specifies that the parcel of land ran from the rue St-Maur to "the street called Barsot" – quite clearly a scribe's error for "Varvot," the name by which the present rue Verte, bordering the territory on the east, was once known.¹¹ By its further wording it shows that the cemetery was bounded on the south by the rue Pouchet ("la rue par où l'on va à Barsot").

¹⁰ Bibliothèque Municipale de Rouen, Registre T. 1, fo. 73 verso; see the publication in *JRMA*, pp. 10–11, note 17; and the photograph in *TYR*, Fig. 28b.

¹¹ Cf. N. Périaux, *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen* (Rouen 1819), p. 251.

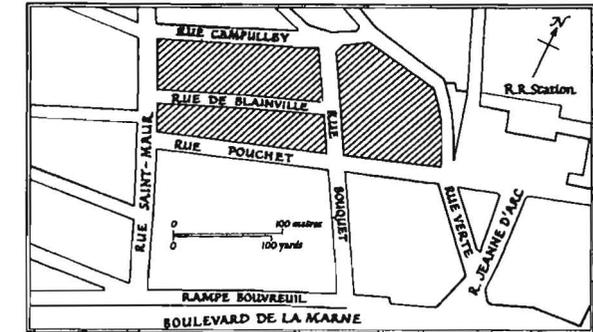
of the cemetery.¹⁰ The résumé describes two parchment letters, the second of which was executed by the Rouennaise notary Fralin Aufrye on January 20, 1442. This second document stated that Guillemne Alorge and his wife Jehanne Dutot of Saint Vincent had rented "an old parcel of land" in the parish of St Patrice, divided into two parts, "called the mount, close, and cemetery of the Jews" (*les mont clos et cimetière aux Juifz*).

One of these parts, called the mount or cemetery of the Jews, consisted of two acres, three verges, and ten perques; the other, the *clos aux Juifs*, was an additional two acres, with a small abutment. A verge being equivalent to one-fourth of a (Normannic) acre, the entire territory was

Beaurepaire also arrived at these boundaries, adding that the territories extended towards Mont-aux-Malades – that is, northwest – and that two roads had recently (i.e. before 1891) been opened through it, the rue de Blainville and the rue Campulley. The original territory probably extended from the rue Pouchet north at least as far as the intersection of rue Saint-Maur and rue Campulley. That part of the territory known as the *clos aux Juifs* appears to have been mentioned separately in a document of 1476 that Périaux cites, but it is possible that the term *clos* in this document actually referred to the entire territory. We may note that the term *clos aux Juifs* was used ambiguously in Rouen at this period – it meant both a section of the old Jewish residential quarter and a section of the "mount, *clos*, and cemetery of the Jews."¹²

It is clear from historical descriptions that this "mount, *clos*, and cemetery," today densely covered by homes and apartment buildings, was originally intended for many burials. In interring their dead, inhabitants of the Jewish quarter proceeded from the Street of the Jews to what is now rue Cauchoise, and from there to the city gate once found at today's place Cauchoise; they then would take the present boulevard de la Marne to rue Saint-Maur and the adjacent cemetery. (See Map 13 and Fig. 38.)

The designation "*Mons Judaeorum*" and related expressions are not unique: they were used in other parts of France as well as in Spain, and in all places where Jews seem to have been established in Roman times. These



Map 13

Area of Cemetery of the Jews (shaded) as delineated by present-day streets.

¹² See N. Périaux, *Dict. indicat.*, edn. of 1870, p. 577: "Un autre acte de 1476 cite 'la rue Saint-Mor, pièce nommée Saint Nicholas, b.d.c. la rue tendant de la rue Saint-Mor à la porte de Boudvreil, d'autre côté le clos aux Juifs. . .'" Cf. Ch. de Beaurepaire in *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* 9 (1891–1893): 199.

“Mounts of the Jews” seem to have been substantial areas ceded to the Jewish communities especially for use as cemeteries, although they may have served additional purposes.¹³ The existence of a *Mons Judaeorum* at Rouen is further proof of the Jewish community’s origin in Roman times. In addition, the presence of this entity shows that the authority which first ceded it to the Jews recognized the members of the group at Rouen, as elsewhere, to be a corporation. The designation of such a body was usually *universitas Judaeorum* or *communitas Judaeorum*. (See the documentation below, p. 196, note 52.) There is no reason to suppose that the Rouennaise Jewish community was categorically dissolved at any point between its inception during Roman rule and the expulsion of the Jews from France in 1306.

We have already noted above (p. 36) that at Reims – a city whose historical role for its region was to a large extent parallel to that of Rouen for Carolingian Neustria and for Normandy – the old *rue aux Juifs* (now the *rue des Elus*) was located in the northwest sector of the Roman city, that this street was just north of the *Decumanus*, and that the Jewish cemetery was outside the city’s northern gate (the Gate of Mars), as at Rouen.¹⁴

The Rouennaise community and its monumental synagogue

It is unclear how large the community of Rouen was at any particular medieval period. However, even discounting the manuscript evidence

¹³ For reference to the *Mons Judaicus* adjacent to Narbonne, see C. Devic and J. Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, Preuves, N° 41, p. 134. At Mâcon the Jewish cemetery was called *Monjuif*, cf. Luce, “Cat. des documents,” p. 62, no LXX. For the ancient Jewish burial ground of Barcelona called *Montjuich*, cf. F. Cantera Burgos in C. Roth (ed.), *The World History of the Jewish People XI: The Dark Ages* (Rutgers, 1966), p. 380. On the term *Mons Judaicus* used in the Midi, see G. Saige, *Les juifs du Languedoc antérieurement au XIVe siècle* (Paris, 1881), *passim*. On *Mons Judaicus* as a common name for a Jewish cemetery, see A. Berliner, *Geschichte der Juden in Rom II* (Frankfurt a.M., 1893), p. 14.

¹⁴ On the location of the *rue des Elus*, see M. Holland’s maps in *Essai sur la Topographie de Reims* (Éditions de la Société des Amis du vieux Reims, n.d.); on that of the medieval Jewish cemetery, see *ibid.*, p. 10, no. 35 (map of E. Kalas). See also P. Varin, *Documents inédits sur l’histoire de France: Archives administratives de la Ville de Reims* (Paris, 1839), I, part 2, p. 906, note 1 (on the equivalence of the *rue des Elus* with the *rue aux Juifs*) and II, p. 320, no. 283: “Tailles . . . pour une ‘maison qui fu les Juys . . . pour le cimetièrre des Juys, devant la Porte de Mars.’”

analysed in the following chapters, the cemetery’s dimensions – by any reasonable computation in the range of 25,000 sq m – and the size of the Jewish quarter itself strongly suggest that it was one of the larger Gallic Jewish communities. We can compare the size of the cemetery with that of the Jews of medieval Cologne, which in 1174 was increased to a total of 5 acres (the original dimensions are unknown),¹⁵ measuring approximately 29,000 sq m, or about 0.5 acres more than Rouen’s medieval Jewish cemetery. Since the descriptions in Hebrew chronicles indicate that 1,200 Jews of Cologne were murdered by Crusaders in 1096 (above, p. 124, note 38), and that the community was once again of great importance the following century,¹⁶ it is very unlikely that less than 2,000–3,000 Jews lived there before 1096. For Rouen we must propose a similar or even larger figure during the ducal and Angevin periods, when it was the undisputed capital of Normandy and a great centre of trade, commerce, and maritime activity. It has been estimated that before 1137, approximately 2,000 Jews lived in Narbonne, which for centuries had been the capital of the old *Provincia Narbonensis* and since Carolingian times was the seat of the *Rex Judaeorum* governing that province’s Jewish communities.¹⁷ In London at the time of the expulsion of the Jews from England in 1290, there were approximately 2,000 Jews over twelve years old, but Joseph Jacobs reminds us that London’s Jewry was only a “daughter of Rouen’s.”¹⁸ The estimate

¹⁵ See A. Kober, *History of the Jews in Cologne* (Philadelphia, 1940), pp. 100–103, and p. 360 notes 29–30.

¹⁶ See I. Elbogen *et al.*, *Germania Judaica*, I, pp. 69–85.

¹⁷ Cf. *Jewish Encyclopædia* IX (New York, 1905), p. 169; G. Saige, *Les Juifs de Languedoc*, p. 5 f. On Rouen’s *Rex Judaeorum*, see below, pp. 202–07. Narbonne and Rouen are the only cities where personalities with this title can be found.

¹⁸ Joseph Jacobs, *Jewish Ideals and Other Essays* (London, 1896), pp. 176–79. That Jacobs’ estimate includes only Jews over twelve is clear; cf. *ibid.*, p. 179: “. . . the London Jews were about one-eighth of the Jews scattered among some 120 towns and villages of the country. The exact number of Jews expelled is given at 15,060, a number on which some reliance can be placed, as exact registers of Jews’ names had to be kept for tallage purposes, especially after 1274, when a charge of 3d. per head per annum was charged on every Jew over twelve. This would make the London Jews number some 2,000 . . .” Since there was no tallage upon Jews under twelve, we have no reason to believe that records were kept of those below that age, and thus it is unlikely that, if based upon exact tallage figures, the number of expelled would have included minors under twelve. In *L’habitation rouennaise*, p. 68, R. Quennedey writes that in thirteenth-century Rouen, there existed “a

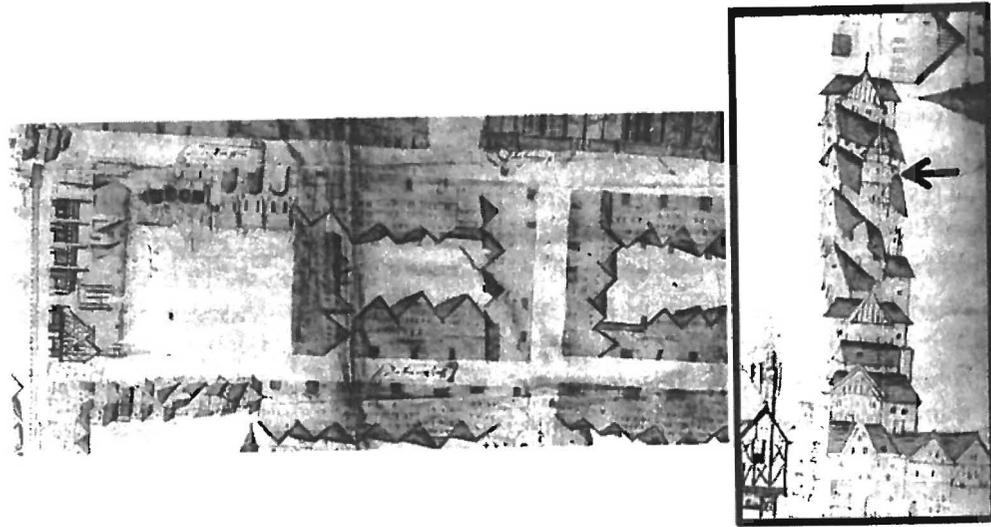


Figure 39

The Street of the Jews in Rouen as depicted by J. le Lieur in his *Livre des Fontaines de Rouen* (MS Bibl. municipale de Rouen). Inset: the Romanesque tower (enlarged).

of a large Rouennaise Jewish population tallies well with the relatively substantial amount of information about the Jewish community preserved in medieval records.

In his manuscript *Livre des fontaines de Rouen*,¹⁹ a 1525 survey of Rouen's water system, and incidentally of its physical structures, Jacques le Lieur offers a striking portrait of the Street of the Jews. This survey, termed "the most complete representation of a town in 1525 known to exist,"²⁰ shows with great clarity the buildings standing in that street, among others (see Fig. 39). We observe the detail with which the Palace of Justice has been depicted, noting in passing that by 1525 only the western and central

category of people not included in the *pouillé*: the clergy, Jews, etc. Now, this category was most numerous in the first zone. . . . This additional population has been estimated at around 2,000 to 4,000 souls." Moses Nahmanides (thirteenth century) indicates that the Jewish population of northern France was twelve *ribbō'* = 120,000; cf. *MGWJ* 9 (1860): 188.

¹⁹ Facsimile edition of the work: edn. V. Sanson (Rouen, 1911).

²⁰ Th. A. Cook, *The Story of Rouen* (London, 1928), p. 345.

portions of the Palace had actually been erected. The Street of the Jews is bordered by houses of three or four stories – as are the adjacent streets. The row of old houses at the bottom right is especially interesting: the houses are shown at a different angle from the others, with remarkable detail.

Besides the row of houses facing westward at the very bottom, we observe a group of either eight or nine gabled houses. Moving from west to east (i.e. in Fig. 39 from the bottom upwards), just after the sixth house there is a taller structure, evidently a tower of Romanesque design, supported by a structure of different architectural style from the houses. Sometime between 1525 and 1655, the new rue Massacre was laid at the extremity of this tower-capped structure, running south from the Street of the Jews.²¹

Many of the ancient houses on the north side of the street were destroyed at the close of the fifteenth century and later to make way for the elegant Palace, but those on the south side lasted far longer; indeed, until approximately the middle of the nineteenth century, a structure explicitly identified as the medieval synagogue stood there. It is noteworthy that it was located adjacent to the southeast corner of the rue aux Juifs and the rue Massacre – in other words at approximately the same spot in the street where le Lieur shows the tower. The ruins of the synagogue have now been paved over, but relatively modern descriptions of the building survive, making possible its mental reconstruction. Rondeaux de Sétry, in the description accompanying the second of his eighteenth-century maps of medieval Rouen (1782), informs us that the building was half underground, in the form of a large square stone pavillion having two upper vaulted floors and a 6-m-high interior, and that it was located near the southeast corner of the rue aux Juifs and the rue Massacre.²² The Abbé de la Quérière states

²¹ In le Lieur's plan we have no indication of a street where the present rue Massacre lies. Jacques Gomboust shows a street at that position, however, in his plan of 1655, where he terms it the "Boucherie Massacre." See N. Périaux, *Dict. indicateur*, 3rd ed. (1879), s.v. "Massacre."

²² See the original plan at the Bibliothèque Municipale of Rouen, and its printed form in Laverdy, *Notices et extraits* III, pp. 569–97; and my discussion in "Nature et Destination du Monument hébraïque découvert à Rouen," *PAAJR* 44 (1981): 111–12, and in *JRMA*, pp. 14–19. De la Quérière (see next note) states precisely that the synagogue "may still be seen at the entrance of the r. aux Juifs, on the right in coming from the New Market" (located west of the Jewish quarter). See further *JRMA*, pp. 15–16, note 28.

that the building, at the back of the house at no. 57 rue aux Juifs, consisted of a hall 7.5 m long, 5 m wide and 6 m high. The room, plunging 3 m below the present street level, was solidly constructed of freestone, the lower 2 m being of unhewn stone on all four sides, with the vault over this hall constructed of ashlar. According to de la Quérière, the southern side of the building had two loopholes. An external staircase led to the second floor, which was divided into a number of rooms. The second story was separated from the vault above by a "very low floor," the vault itself being slightly oval. On the walls of the building and its upper vault one could discern the remnants of fresco paintings.²³

Unlike Rondeaux de Sétry and other historians, de la Quérière asserts that the old Rouennaise tradition of the edifice being a synagogue was "probably false," but preserved plans of the building show its architecture as conforming to that of other Romanesque synagogues, and remove any doubt as to its identification. R. Vernisse's plan is the most important (Fig. 40a).²⁴ Since de la Quérière's description indicates that the hall was approximately 8 m long, the walls – which according to the plan were equivalent in thickness to one-quarter of the building's internal length – were approximately 2 m thick (see Fig. 40a). Two windows, each one around 1 m wide at the exterior and 1.5 m wide inside, were set in the

²³ See E. de la Quérière, *Description historique des maisons de Rouen* (Paris, 1821), pp. 149–50, quoted in *JRMA*, pp. 15–16 and Fig. 6b, *ibid.*

²⁴ See the "Plan général de la maison de ville et des autres maisons qui luy apartiennes, levé en juillet année 1738 par R. Vernisse menuisier," in the Bibliothèque Municipale (Est. II T Rouen [ex archives municipales 33A8]; classé dans les estampes hors grandeur, chemise rouge: IV.3. Est. T. II and H.G. Rouen. Plans édifices divers). A rather small and inexact copy of this plan is found in A. Cerné, *Les anciens Hôtels de Ville de Rouen* (Rouen, 1934), Fig. 3. I offer a reduced photograph of the original plan in *Les monuments historiques de France* 4/77, p. 19. Let us note that Rondeaux de Sétry's and de la Quérière's descriptions do not precisely conform: according to the former, the building was "almost square"; according to the latter, it was the equivalent of 8.03 m north-south by 5.28 m east-west. Vernisse's plan is a bit closer to Rondeaux's description: from it we get dimensions of 8 by 6.70 m. We must stress that neither Rouen's authentic synagogue nor that of Rouffach (interior dimensions: 11.35 m east-west by 10 m north-south) has a pronounced east-west orientation – sometimes thought to be a characteristic of medieval synagogues – but are more or less square. Cf. my "Nature et destination," pp. 174–75; R. Krautheimer, *Mittelalterliche Synagogen* (Berlin, 1927), p. 193.

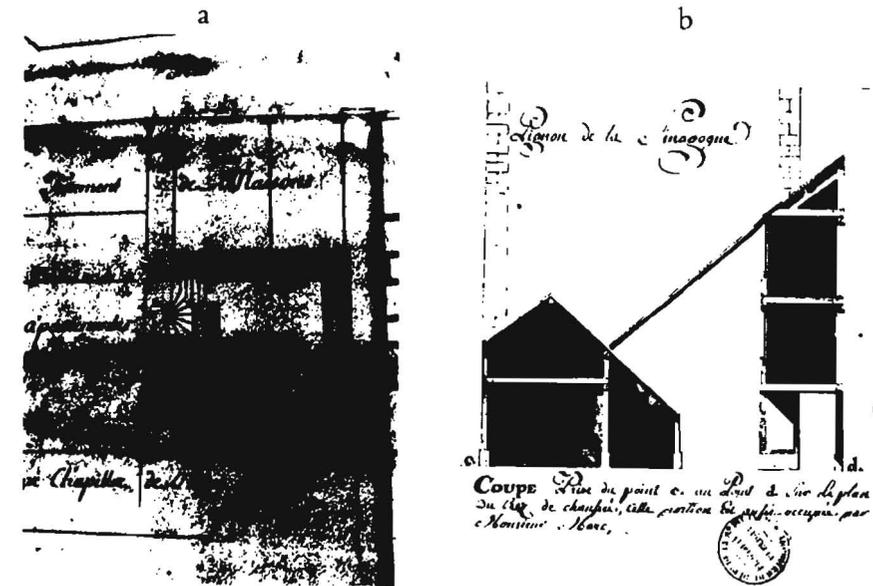


Figure 40

(a) Ground-plan of the synagogue, by R. Vernisse (see description in note 24 of this chapter). (b) North face of the synagogue (anonymous eighteenth-century plan). A.D. Seine-Maritime, série G 7481

western and southern walls respectively.²⁵ The height of the windows being proportional to that of the hall (6.43 m), they were clearly very large, admitting an ample quantity of light and thus conforming with rabbinical rules regarding synagogue construction.²⁶

Furthermore, the plan shows the entrance of the building on the western wall, following the rabbinical principle that a synagogue's main entrance should be located on the opposite wall from that which the congregants faced when praying – that is, on the eastern wall for communities located west of Jerusalem. A student of Judah Sire Leon of Paris confirms that this was the rule in medieval northern France.²⁷ Still

²⁵ This indicates that de la Quérière's "deux meurtrières du côté du midi" means only two windows on the southern part of the building, not literally two narrow loopholes on the southern wall itself.

²⁶ See the sources translated and discussed in "Nature et destination," pp. 136, 143.

²⁷ Cf. "Nature and destination," pp. 135–36. (For Joseph Caro's formulation of this rule as a general principle of all Jewish communities in his authoritative *Shulhan 'Arukh*, *ibid.*, p. 135.) We find, accordingly that the original main entrance of the

more significant is the fact that Vernisse's plan shows a curved protruding apse on the eastern wall, typical of those housing the scrolls of the Torah (Pentateuch) such as were built into all other known Romanesque synagogues.²⁸ All these features, as well as the literary descriptions of the building, demonstrate that it was indeed the monumental synagogue of medieval Rouennaise Jewry.

In his account of the building, de la Quèrière estimates the main hall's height as 6.43 m. He also speaks of a number of rooms on the floor above it, as well as a ceiling vault with frescos separated from the rooms by a "very low floor." This floor was obviously of late construction, since it prevented the fresco painting of the vault from being seen from below. Similarly, the rooms above the main hall, supported by only a rough ashlar vault, would have interfered with a view of the frescoed ceiling from the main prayer hall, and thus is also evidently a postmedieval construction, dating to the time when the synagogue was converted into apartments.²⁹ Apparently, the external staircase de la Quèrière describes, shown also in Vernisse's plan, originally led to a gallery running around the inner wall at a height of approximately 6.5 m.³⁰ This would allow a view of the decorated ceiling both from the main hall and from the gallery above, while the *bimah*, or platform used for the reading of the Torah, occupied the centre of the main hall; from there all the worshippers could see the reader.³¹ After the expulsion of 1306, the gallery became useless and was converted into a second storey, with built-in rooms for apartments. The building was being

medieval synagogue of Rouffach (Alsace) also was on the western wall; cf. the plan in Krautheimer *Mittelalterliche Synagogen*, p. 193. Nevertheless, the custom was apparently not followed east of the Rhine where the medieval synagogues do not invariably exhibit this feature.

28 See the plans of the synagogues of Speier, Worms, Rouffach, and Frankfurt am Main in Krautheimer, *Mittelalterliche Synagogen*, figs. 38, 41, 67, and 87; and "Nature et destination" p. 174.

29 The apartments in the building "known as the synagogue" are referred to in several eighteenth-century texts preserved in A.D. Seine-Maritime, Série G. 7481. See Ch. Gosselin, "La Synagogue de la rue Massacre à Rouen," *Etudes Normandes*, 1983, no. 4:63-70.

30 For this type of synagogue cf. the reconstruction of Irbid in Krautheimer, *Mittelalterliche Synagogen*, Fig. 1 (p. 51).

31 See "Nature et destination" p. 146.

used this way in the eighteenth century, by which time a well had been dug at the apse – the most logical place for a circular excavation.³²

We do not know the original height of the synagogue. But as the vertical dimension of 6.43 metres was only that of the main hall, not the area above reached by the external staircase, we can surmise that it was originally at least 13 m high, excluding the attached Romanesque tower. An eighteenth-century plan of the synagogue's facade (*pignon*; see Fig. 40b) depicts it as very tall and rising considerably above the adjacent houses. To judge by the number of storeys, the tallest of these houses was at least 8 m high. The synagogue rises at least 2 m higher, but the drawing, made by a draftsman primarily to show features of the buildings in the foreground for architectural purposes, does not depict its top portion, cut off by the drawing's upper horizontal framing line. The height of this monumental building should not surprise us: according to medieval Jewish law, the communal synagogue was required to be the tallest building of the *Vicus Judaeorum*. This accounts for the Romanesque tower of le Lieur's depiction, located precisely where the other plans and descriptions place the synagogue. The same tower, it may be noted, appears in a fifteenth-century depiction of the English siege of Rouen of 1418 (see Fig. 49, p. 168). In every detail, the building was a model of synagogal architecture as the medieval Jews of France and Normandy practised it; only the fact that Rouen was never thought to be a centre of medieval Hebraic culture explains why this remarkable structure has remained unknown to historians of Jewish art and architecture up to our own time.³³

The building was destroyed by the middle of the nineteenth century, but shortly afterward its ground floor was temporarily uncovered, and Charles de Beaurepaire, the preeminent documentary historian of Rouen

32 Cf. A.D. Seine-Maritime, série G 7481, "ainsi qu'un puits qui est dans la muraille de la dite maison de derrière appelée la synagogue. . . ."

33 On medieval northwestern European synagogues in general see the documents I translate in "Nature et destination," pp. 134-35. In Sens as well there was a tower-like medieval synagogue that survived until the end of the eighteenth century and attracted travelers from distant cities. The inside of that tower was also decorated with paintings or frescos, but I have been unable to determine whether they actually decorated the ceiling, as in Rouen. See T. Tarbé, *Recherches historiques et anecdotales sur la ville de Sens* (Sens, 1838), p. 113. For still other medieval French synagogues in the form of towers, see G. Nahon, "L'archéologie juive de la France médiévale," *Archéologie médiévale* 3-4 (1973-1974): 145-52.

and Normandy, described the ruins as a "subterranean construction of good materials, illuminated on the southern side by a window grilled with iron bars." De Beaurepaire continues: "The appearance of the walls, and moreover, the height of this vault present a somewhat extraordinary sight, and it is a matter of regret . . . that no one has taken the exact dimensions of the building or made a drawing of it for the album of the departmental Commission of Antiquities. . ." ³⁴ As Vernisse's 1738 map shows, the precise site of the building is the courtyard at the rear of 55–57 rue aux Juifs. Soundings have failed, however, to reveal any of the foundation stones.

The School of the Jews

Not only the main synagogue but also other buildings of Rouen's medieval Jewish community survived into modern times. According to local tradition, the ritual slaughter-house was near the synagogue, in a building eventually housing the premises of the printing firm of the publisher of Corneille's works. ³⁵ In 1976, a cellar with a Hebrew inscription on its southern wall was discovered underneath the western portion of the courtyard of the Palace of Justice (see Fig. 41), but its original purpose remains unclear. ³⁶ According to traditions confirmed by local historians, now-vanished edifices once served as synagogues: for instance, the well-known Notre-Dame-de-la-Ronde and an old chapel in the rue St-Lô, near the rue Boudin. ³⁷

³⁴ See *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* 9 (1891–1893): 197.

³⁵ See Dubosc, "Les Synagogues de Rouen," p. 177; *JRMA*, p. 19.

³⁶ See D. Bertin, "Deux constructions juives du XIIe siècle," *Archives Juives* XII (1976): 55; Golb, "Nature et destination," pp. 101–02. The inscription is on the southern wall, and consists of a single word: *gbh* = *gābō'ah* or *gōbāh* ("high" or "height"); cf. "Nature et destination," p. 133.

³⁷ See F. N. Taillepied, *Recueil des antiquitez & singularitez de la ville de Rouen* (Rouen, 1587), pp. 194–95: "Les Juifs semblablement qui tenoient vne rue situee pres du Palais, furent chassés hors de Rouen & de France. Leur synagogue fut erigée en église, qui fut appelée nostre Dame de la Ronde, & y a des Chanoines pour célébrer le divin sacrifice"; Périaux, *Dictionnaire*, p. 339; A. Lesguillez, *Lettres sur la ville de Rouen* (Rouen, 1826), pp. 153–54; *TYR*, pp. 231–32. De Beaurepaire declares doubtful the tradition holding that Notre-Dame-de-la-Ronde was a synagogue, see his *Nouveau recueil de notes historiques*, pp. 46–47.



Figure 41

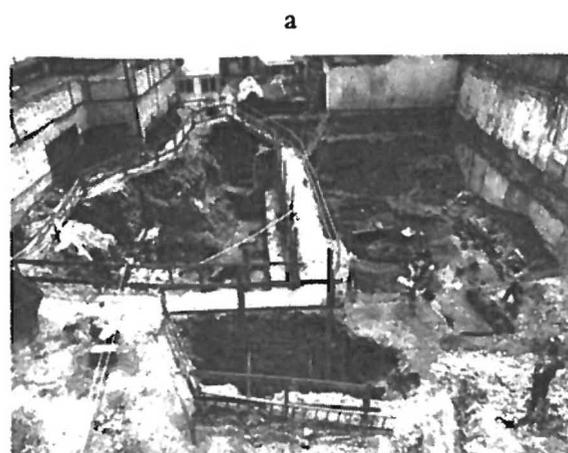
The Hebrew word *gbh* (see note 36 of this chapter) inscribed on the southern wall of the cellar discovered beneath the courtyard of the Palace of Justice.

On the other hand, Périaux asserts that one could find indications "of the existence of synagogues in some of the cellars of the rue aux Juifs near the Palace of Justice, and in some located in the rue des Carmes." ³⁸ These, however, were only vestiges of small houses of prayers (in Hebrew: *bēt tefillāh*, commonly referred to in medieval texts), not the kind of monumental edifice that might have served as the community's official synagogue. ³⁹ Let us note that none of these sites is located on the northern side of the Street of the Jews, where the Palace of Justice was later built.

In late May 1982, a major discovery was made on the south side of the Street of the Jews, at no. 33, opposite the east wing of the Palace of Justice. The discovery was made behind a house designated for renovation and expansion in order to create additional offices for Rouen's High Court of Appeals. While excavating this area to lay new foundations and a first floor, workers uncovered the thick foundations of an earlier large house (Fig. 42a). The ground-floor room of this house was 13.50 m long and 6.90 m wide; its north, west, and east walls were 1.65 m thick and its south wall was 2.20 m thick. A deep, elegantly built ashlar well was embedded in its east wall, and there were remains of a stone stairway, leading from the house's exterior to the ground floor room, 3.50 m to the south. These features and the very deep latrine (also exceptionally well constructed) built into its south wall show that this was a private domicile. The exterior of the house was 10.20 m east-west by 17.10 m, with the extant walls rising more than

³⁸ Périaux, *Dictionnaire*, p. 133.

³⁹ For this distinction, see the Hebrew sources translated in "Nature et destination," pp. 46–47.



b



Figure 42

The Bonnevie mansion: (a) the foundation after its excavation; (b) part of the eastern wall, which has been preserved (see note 42 of this chapter).

4 m above their foundations. Discovered on its east wall were the bases of stone double arches that once supported the vault of the ground floor room.

All these architectural qualities point to the house being a private mansion belonging to a wealthy Rouennaise Jew of the Plantagenet period. His identity is revealed in two Latin texts from the Fonds St.-Ouen of Rouen. One of these describes a "tenement of the Courvoiserie [street]," whose dimensions may be measured "from the land of Silvestre d'Orgueil until the burial-ground [of the] Notre-Dame-de-la-Ronde [church], and from the street in front [Courvoiserie] until the land of Bonnevie the Jew at the back."⁴⁰ The other describes the sale of the same tenement in October 1273.⁴¹ (On Bonnevie and

⁴⁰ My description of the house's remains is based on the daily Rouennaise press's reports on the discovery, on personal communications from colleagues, and on my observations during a visit to the site on July 2, 1982. Cf. *New York Times*, Aug. 1, 1982; *International Herald Tribune*, Aug. 10, 1982; and particularly the detailed article by E. Conan in *Libération*, Aug. 13, 1982. On other archaeological aspects of the discovery, see the brief report by P. Halbout, *Annales de Normandie* 33 (1983): 323–26. See further *JRMA*, pp. 20–21.

⁴¹ See Fonds St.-Ouen, 14 H 20 fo. 103 verso: July 1236; and 14 H 20 fo. 110 verso.

his family see below, pp. 369–71.)

The rue Courvoiserie mentioned in the two texts corresponds to today's rue du Gros-Horloge. The church of Notre Dame de la Ronde was located on the north side of the street, around 30 m. west of the rue du Bec (see Map 14, p. 167). The texts refer to a piece of property between that belonging to Silvestre d'Orgueil and the Notre-Dame-de-la-Ronde cemetery. The rue Courvoiserie was south of this piece of land, and Bonnevie the Jew's land bordered it to the north. Now the church's east side lies to the south of the building discovered in 1982, indicating conclusively that it was Bonnevie's mansion.⁴²

Charles de Beaurepaire, after describing the ruins of the synagogue at 55 rue aux Juifs, explains that "a little further on, always on the same street and as one heads towards rue de Bec, there was a building that once served as a school of the Jews, according to a fifteenth-century report that I recall having seen but have not been able to relocate."⁴³ This document – it is still lost – thus placed a "school of the Jews" on the Street of the Jews east of the synagogue. It was probably a deed of sale for the building which doubtless continued to be described by its original name, as was the "mount, close and cemetery of the Jews" and the synagogue.

I cite these Latin texts in *JRMA*, pp. 278–79; cf. also below, Chap. 9, note 74. I would like to thank Prof. Alain Sadourny for having furnished me with this information in 1972.

⁴² In spite of great efforts to preserve this important monument, two-thirds of it were demolished at the end of July 1982. See *Paris-Normandie*, July 17, 1982. The land involved belongs to the Ministry of Justice and not the city of Rouen. Along with the additional offices for the High Court of Appeal, the demolition allowed a parking lot to be built below ground for members of the Court. Nonetheless, the imposing east wall of the house was saved. I analyse this discovery in detail in *Etudes Normandes* 3 (1986):61–88. The local Rouennaise archaeologists have, regrettably, until today failed to come to grips with the precise textual evidence pinpointing this building as the residence of Bonnevie; see for example the silence on this issue in *De la Gaule à la Normandie* (catalogue of the exhibition of that name, Rouen 1990), p. 218, item 171. The underpinnings of this notable reticence are discussed in M. Conan's *Libération* article of Aug. 13, 1982.

⁴³ See *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* 9 (1891–1893):199, and my analysis in *Archéologia* 129 (April, 1979): 14 and "Nature et destination," pp. 105 ff. On the rabbinic schools of medieval France in general, and the terms *schola judaeorum* and *synagoga*, see below, Appendix VI.

To be remembered as a "school of the Jews" (*école aux Juifs*) two centuries after the 1306 expulsion, this building must have had a certain importance and been architecturally distinguished from its neighbours; the synagogue to its west also continued to be identified as such by virtue of its unusual architectural features and monumental design. But as the school, unlike the synagogue, was not mentioned in any document subsequent to the one Beaurepaire saw, it must have been destroyed around the fifteenth century. These facts suggest that the school was not merely one for children – it would hardly have been so architecturally distinguished in that case – but rather an academy of higher Jewish learning; and that, unlike the synagogue, it was located on the north side of the street, being eventually destroyed to make way for the Palace of Justice, erected on that side of the street beginning in 1499.

This was the reasoning that led me to propose, in the spring of 1976, the location of the school in this area (*TYR*, p. 234). Shortly thereafter, in the summer of that year, a Romanesque building with Hebrew graffiti was discovered beneath the courtyard of the Palace. The features of the building conform to those we would expect of a monumental school.⁴⁴ It is rectangular, 9 m wide by 14 m long and constructed from large hewn blocks of hatched Caumont limestone. The foundation, 1.30 m wide, supports an elegant Romanesque structure adorned with buttresses, themselves flanked with addorsed columns, on all but the eastern side. The columns have decorative bases, each different from the others. They are arranged in pairs; between each pair is a square buttress for a total of seven pairs on the south wall, four on the west, and six on the north.⁴⁵ The same

⁴⁴ Writers who have attempted to maintain that this edifice was a synagogue curiously fail to mention that the identification of the building as a school, later confirmed by the archaeological discovery, was based on the document seen and described by Beaurepaire. See the detailed description of the debate in *JRMA*, pp. 21–28, and particularly notes 49–63, *ibid.* The archaeologists at the site pronounced it a synagogue without first considering the written documentation. This error, made in the earliest stage of excavations, resulted from a lack of awareness, normal then in France, of the medieval French rabbinic schools and Jewish intellectual life in Normandy in the twelfth and thirteenth centuries. We now know (see note 24 above) that the building's pronounced east-west orientation – the only serious reason offered in favour of the synagogue-theory – was *not* a characteristic of medieval French synagogues, which were more or less square.

⁴⁵ The presence of another building (discovered in the spring of 1977) extremely close to the east wall explains the lack of buttresses or other decorations on that wall; see

stylistic differences between the column's bases occur in the church of Barfreston (Kent) and the abbeys of St-Martin de Boscherville and Foullebec (Normandy), as well as in, for example, the Collegiata di S. Orso at Aosta. At the base of one of the south wall's columns is an inverted double lion with paws extended as though holding up the column: its head forms the corner, from which two bodies lead off at right angles. This is also a Romanesque characteristic; we find, for example, the same type of double lion at the base of a column in the old abbey of St-Benoît-sur-Loire. A dragon hugs the base of another column on the south wall.⁴⁶

The monument's principal entrance, surmounted by a decorated semicircular arch, is in the south wall. The north wall has four windows, loop-hole-style, with the remains of iron bars (as was the case with the synagogue's windows). A spiral staircase, lodged in a semicircular turret and accessible through a narrow arched doorway, is built into the northwestern corner. The east wall is entirely blank and even, both outside and within, except for several small holes bored into the interior at a height of 50 cm.

The interior of the building offers a much sparser sight than the exterior walls. The inside walls are undecorated, light having entered from the splayed windows on the north wall. The room had a stone floor and formed a rectangle pierced by the south wall's entrance, the north wall's four windows, and the opening in the northwest corner for the spiral staircase. The latter led to the building's now destroyed upper floors. More than a dozen Hebrew graffiti are scratched into the north and south walls, among these the names Yehosafyah Kohen, Joshua, Amram, Jacob, Raphael, and Isaac. Several include the phrase from I Kings 9.8: "May this house [always] be lofty." There is one decorative graffito on the northern wall: "May the Torah of the Lord . . . be everlasting."⁴⁷

"Nature et destination," p. 109. For my report to the Ministry of Culture preceding the decision to remove the monumental staircase of the Palace of Justice in order to excavate the east wall, see *Etudes Normandes*, 3 (1986): 61.

⁴⁶ See also M. Bayle's observations in B. Blumenkranz (ed.), *Art et archéologie des Juifs en France médiévale* (Toulouse, 1980), pp. 251 ff.; and the photographic repertoire in *JRMA*, Figs. 11–21.

⁴⁷ See my edition and translation of the graffiti in "Nature et destination," pp. 125–33. The proposal of B. Blumenkranz that one or more of these inscriptions reports a calamity affecting the building in 1287 and 1288 is based on a series of singular misunderstandings. See my analysis *ibid.*, pp. 166–69.



Figure 43

Northern exterior wall of the School of the Jews shortly after its discovery.

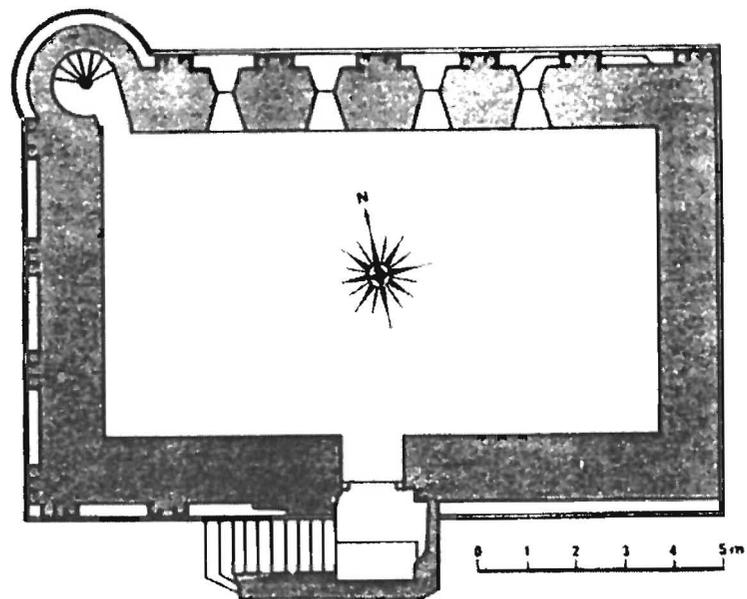


Figure 44

Plan of the School of the Jews.

Nothing is left of the upper floors except the remnants of a stone bench, built into the second-storey wall, which evidently once ran entirely around the hall that occupied that level of the building. (See note 54 below.) Nevertheless, we can get an idea of the entire building's style, along with its æsthetic significance for the medieval Street of the Jews, by comparing it with the abbatial church of St-Georges in St-Martin-de-Boscherville, near Rouen.

The church was built only a few years later than the Jewish monument, in virtually identical style, and probably by the same group of architects and builders responsible for the School of the Jews (see Fig. 46). The most interesting aspects of the church's architectural decoration begin to appear just where the walls and columns of the Jewish monument have been destroyed. The columns of the church are crowned with ornamental capitals having various motifs and supporting joined semicircular arches. Large windows open above them, framed by columns and double arches which continue the vertical lines of the ground-floor columns. Such windows would have been necessary in a communal

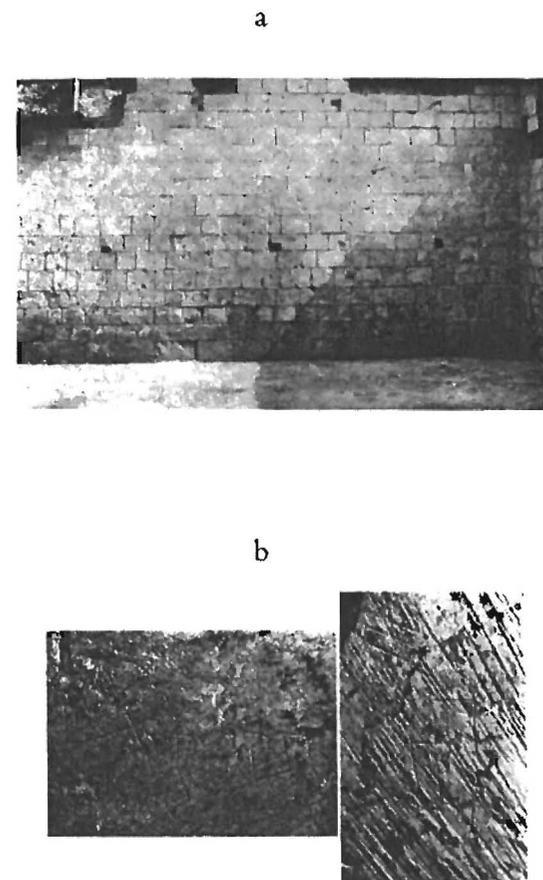


Figure 45

Aspects of interior of the school: (a) eastern wall; (b) graffito on northern wall: "May the Torah of the Lord [. . .] be everlasting."

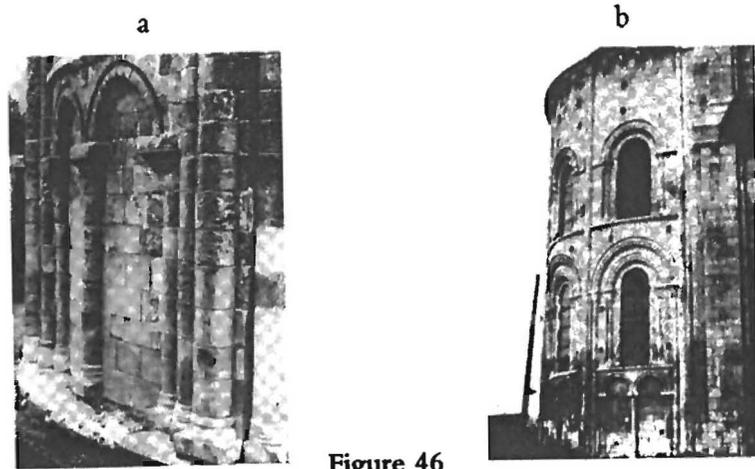


Figure 46

Apse of the abbatial church of St.-Georges in St-Martin-de-Boscherville: (a) ground-floor exterior facade (detail); (b) the same ground floor facade surmounted by two levels of monumental windows and attendant decorative features.

building used by many people. We are thus led to infer that the school was similarly constructed, with two large windows on the second floor facing south, two facing north, and one west, which also continued the lines of the extant columns below. (See Fig. 47.)

The view of the building during its excavation showed clearly that it had been razed to ground level to make way for the Palace of Justice courtyard. The preserved room was not, at its origin, entirely underground. Rather, the medieval street level was about 2 m lower than it is today, the result of continuous piling up of debris and successive repaving.

We can determine the function of the single surviving room by considering the site and purpose of the entire building. As we have seen, the wording of Beaurepaire's lost manuscript indicates that a Jewish academy of learning was located on the north side of the street until being razed when the Palace was built. The site of the discovery is just where one would expect to find this academy, and, moreover, the building is monumental and imposing, conforming to the old Jewish tradition that a school of learning is yet more sacred than a synagogue. (See further Appendix VI.)

Medieval texts do occasionally mention other communal Jewish building such as meeting halls, rooms for marriage celebrations and (in

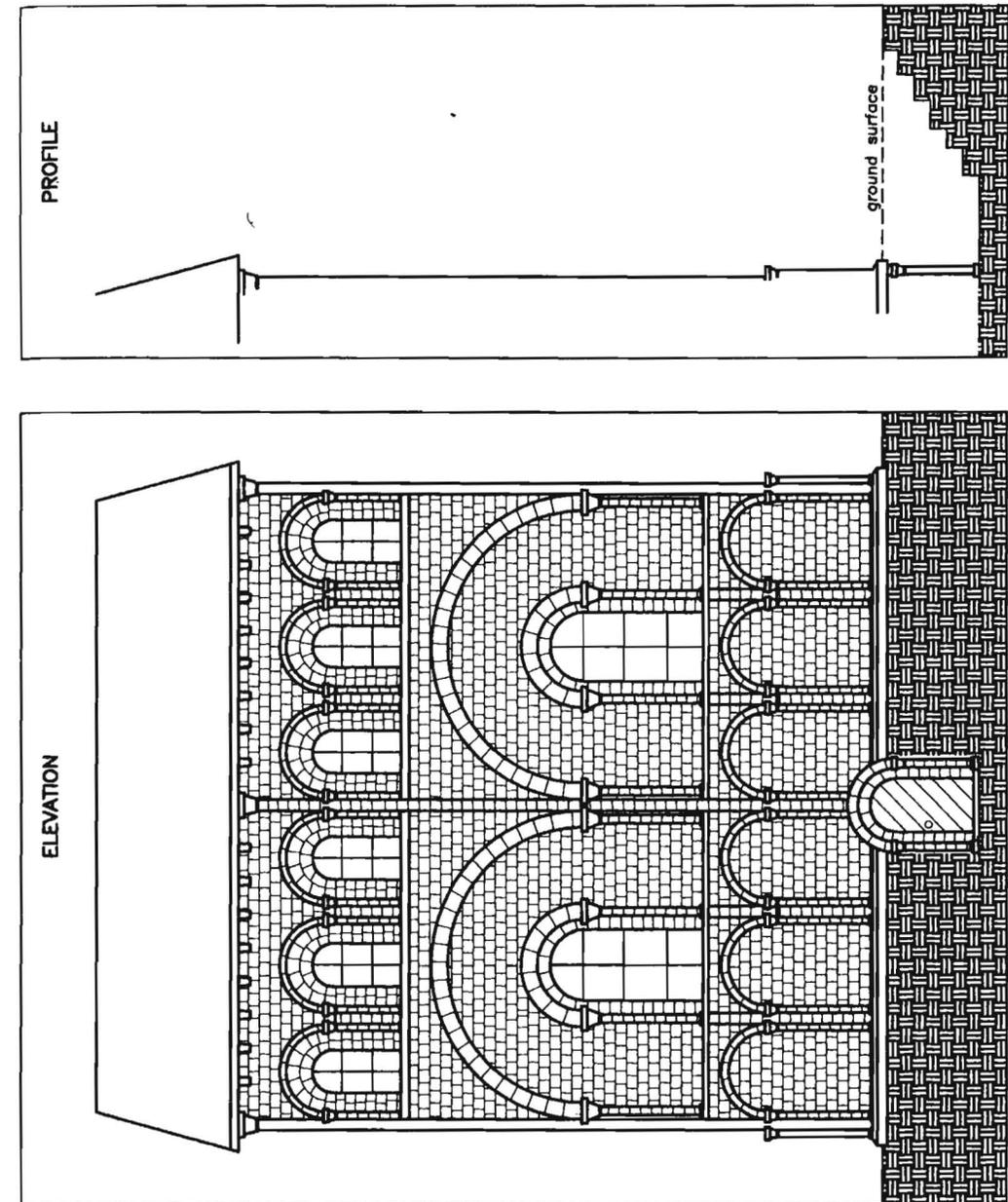


Figure 47
Theoretical reconstruction of the School of the Jews.

England particularly) offices for registering debts contracted between gentiles and Jews. Indeed, though certain structural features of the site conform to the notion of a medieval school, they do not in themselves point inexorably in that direction. The evidence only becomes compelling when these features are linked to Beaurepaire's crucial description of the lost fifteenth-century document and then contrasted with the extant descriptions of the authentic synagogue on the other side of the street; and, furthermore, when it is realised that archæological probes taken throughout the courtyard and elsewhere in the Jewish quarter have revealed no other building that could constitute the school of Beaurepaire's document.

All these factors, when analysed in the context of medieval sources describing the importance of rabbinic schools and the culture of Rouennaise and Normannic Jewry, made this identification quite obvious by 1977. However, in 1984 Lucien Delsalle, a Rouennaise researcher, came upon another important reference to the Rouennaise School of the Jews, found in the proceedings of a 1363 trial published in 1924.⁴⁸ This trial took place only half a century after the 1306 expulsion of the Jews and the acquisition of their quarter by the city. It concerned the arrears in an annuity owed the city because of "certain hereditary holdings belonging to the aforesaid city, containing several storeys, situated in the parish of St-Lô of Rouen, on one side and in one direction [extending] to the pavement, and on the other side and in the other direction to *the School of the Jews*" ("certains héritages appartenant à la dite ville, contenant plusieurs estages, assis en la paroisse saint-Lô de Rouen d'un costé et d'un bout au pavement d'autre costé et d'autre bout l'escole as Juys" [accents added for clarity]). Hence these holdings – perhaps more than one building – had several floors, as had the buildings in le Lieur's plan of 1525. These holdings were located in the St-Lô parish – that part of the former Jewish quarter containing precisely the land now occupied by the Palace of Justice and its courtyard.⁴⁹ The School of the Jews was located adjacent to these holdings. The text affirms that the pavement bordered on one side of the holdings: what is clearly meant is the northwest corner of the rue aux Juifs and the rue

⁴⁸ See Lucien Valin, *Le Roule des Plés de Héritage de la mairie de Jehan Mustel* (Rouen, 1924), pp. 99–101; L. Delsalle, "L'école aux juifs de Rouen – une nouvelle pièce au dossier," *Etudes Normandes* 34, 1 (1985): 80–83.

⁴⁹ For the delineation of this parish, see the source quoted in this chapter, note 6 above.

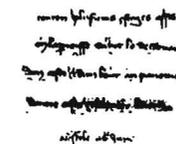


Figure 48

The words "en la paroisse saint Lo de Rouen, d'un coste et d'un bout au pavement d'autre coste et d'autre bout l'escole as Juys."
Bibliothèque Municipale, Rouen: Archives Communales,
R.A. 64 (1); detail.

Boudin (see Map 14, p. 167). The holdings were located on the land where the eastern part of the Palace is now located; the school was immediately to its west – just where the Jewish monument was discovered in 1976.

The medieval sources offer little support for the notion that the expression *scola* (*école* – school) as used in Normandy and Capetian France could signify a synagogue.⁵⁰ In Rouen, to be sure, the term of choice for the latter institution was, as we have seen above, demonstrably "synagogue." Both the text M. Delsalle has brought forward and that described by Beaurepaire clearly indicate a school of higher Jewish learning, that is, a Talmudic school or, in Hebrew parlance, *yeshibah* – one which was located east of the synagogue (Beaurepaire's text) and at the site of the Palace of Justice on the northern side of the street (Delsalle's text). The convergence of details demonstrates yet more conclusively that the building in question could only be the monumental edifice discovered in 1976.

The room that remains was evidently the library or book room of the school. This explains the absence of windows on three sides: the school's manuscripts (of which there must have been at least several hundred judging from the titles of books cited by Hebrew scholars from Normandy and other regions of medieval France) were stored along the windowless walls. In the earlier Middle Ages, the usual method of storing manuscripts in smaller monasteries – such as those of the Cistercian order – was to put them not on open shelves but rather in so-called "book presses" (*armaria*). These wooden chests with closing doors, sometimes detached and placed against the wall and sometimes built into the wall itself, could each accommodate several dozen manuscripts. The chests were up to two or

⁵⁰ See the analysis of sources in my "Nature et destination," pp. 155–61; and below, Appendix VI.

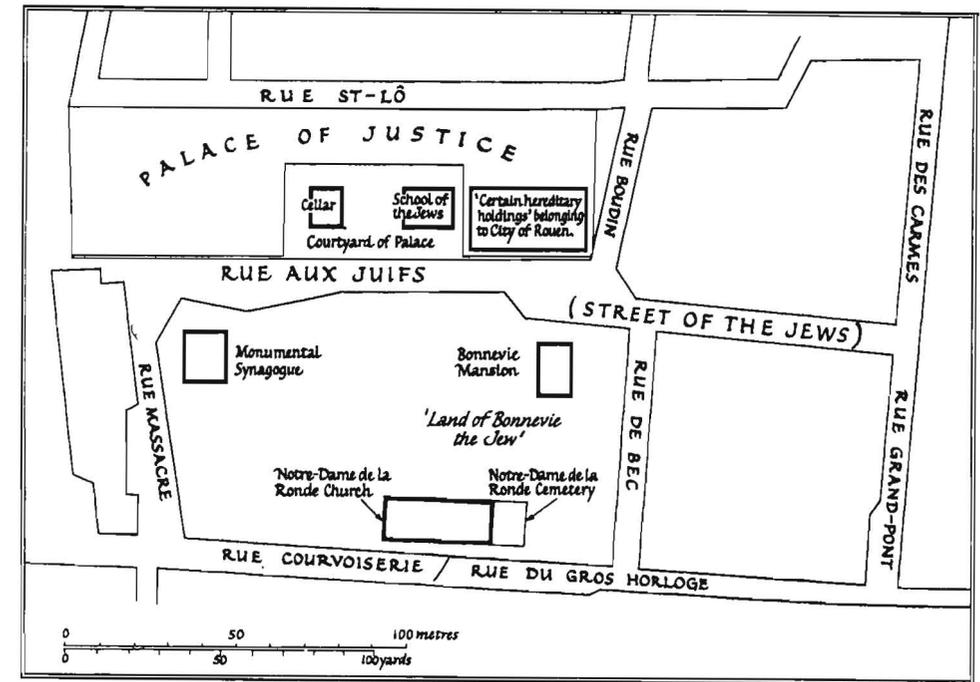
three metres high and rested on strong, thick stands to protect the books from water on the floor.⁵¹ Such book-presses were kept together in monastic bookrooms that were not yet libraries where one could sit with the books for long periods, but simply rooms for storage. As a rule these rooms were windowless. We find examples in the plans of Cistercian institutions such as the abbey of Fossa Nuova in Italy, and Furness Abbey and Wenlock Priory in England,⁵² where they were located on the ground floors of these institutions.⁵³

One may picture quite readily how the surviving room was used. Manuscripts were stored along at least one of the three windowless walls, with enough light entering from the north to enable one to search for individual codices as needed. The most valuable ones were attached to the wall with chains, in the manner described above; they could be consulted with the aid of light provided by chandeliers, remains of which have been discovered on the floor of the room. Scholars could take other manuscripts they needed to the upper rooms via the spiral staircase in the turret.

51 See J. W. Clark's description of these chests in *The Care of Books* (Cambridge, 1902), pp. 39 ff., 70 ff., 239–42 ff. Chest of Bayeux cathedral: *ibid.*, Fig. 27; of the Obazine cathedral: *ibid.*, Fig. 28.

52 Clark, *Care of Books*, Figs. 21, 23, 24; see *Archéologia* 129 (avril, 1979): 20–21. B. Blumenkranz (*Art et archéologie*, pp. 297–98) attempted to refute this explanation by turning to the very different model of the great library of the monastery of St-Gall, Switzerland, which has large windows and is lined with shelves. The plan of an elaborate Swiss monastery, however, cannot be said to be relevant to the documentary identification, which is fully supported by the similarity of the school's ground floor to the contemporary Cistercian bookrooms discussed above. See Clark, *ibid.*, p. 82. As to the large size of the room in Rouen, this was required by the dimensions of the upper room, and nothing else: Blumenkranz's suggestion (*op. cit.*, pp. 298–99), that following the destruction of Hebrew books in the First Crusade no bookroom was needed in a rabbinic school, is most unfortunate. It is well known that the Jews soon recouped their losses and came to possess and to write hundreds of Hebrew and Aramaic works during the twelfth century.

53 See the plans of the above-mentioned abbeys and Clark's description, *ibid.*, pp. 74–82. It seems that manuscript collections were regularly stored in a room on the lowest level. Hence one descended to the library in Manosque, for example (cf. J. Shatzmiller in *Provence historique* 24 [1974], p. 490). In 1475, a certain R. Valturio ceded his library to the St-Francis church of Rimini, on the condition that it be transferred from the ground floor to one above. See J. W. Thompson, *The Medieval Library* (Chicago, 1939), p. 559.



Map 14

Enplacement of discovered buildings of the Jews in relation to other properties in the mediaeval Jewish quarter of Rouen.

Given the ground-floor dimensions of the building, its massive foundation, and the strong vertical lines of the addorsed columns, it may be estimated that it had at least two additional storeys. The main study room was probably on the second floor, judging particularly from the remains of the wall's encircling bench.⁵⁴ The floor above it would have had rooms for scholars working alone or with small groups of students. We can most sensibly explain the spontaneous graffiti on the walls as the furtive work of such students gathered there not only from Rouen and its suburbs but, as we shall see in ensuing chapters, from many towns of Normandy, trying to express their love of learning or pride in their elegant school, or hoping perhaps to leave a token of their own role in it for posterity.

54 See my description of these remains in "Nature et destination," pp. 117–18. They form an abutment of 0.23 m. By "second floor" or "second storey" here and above, I mean, following American usage, the one above the ground-level floor.

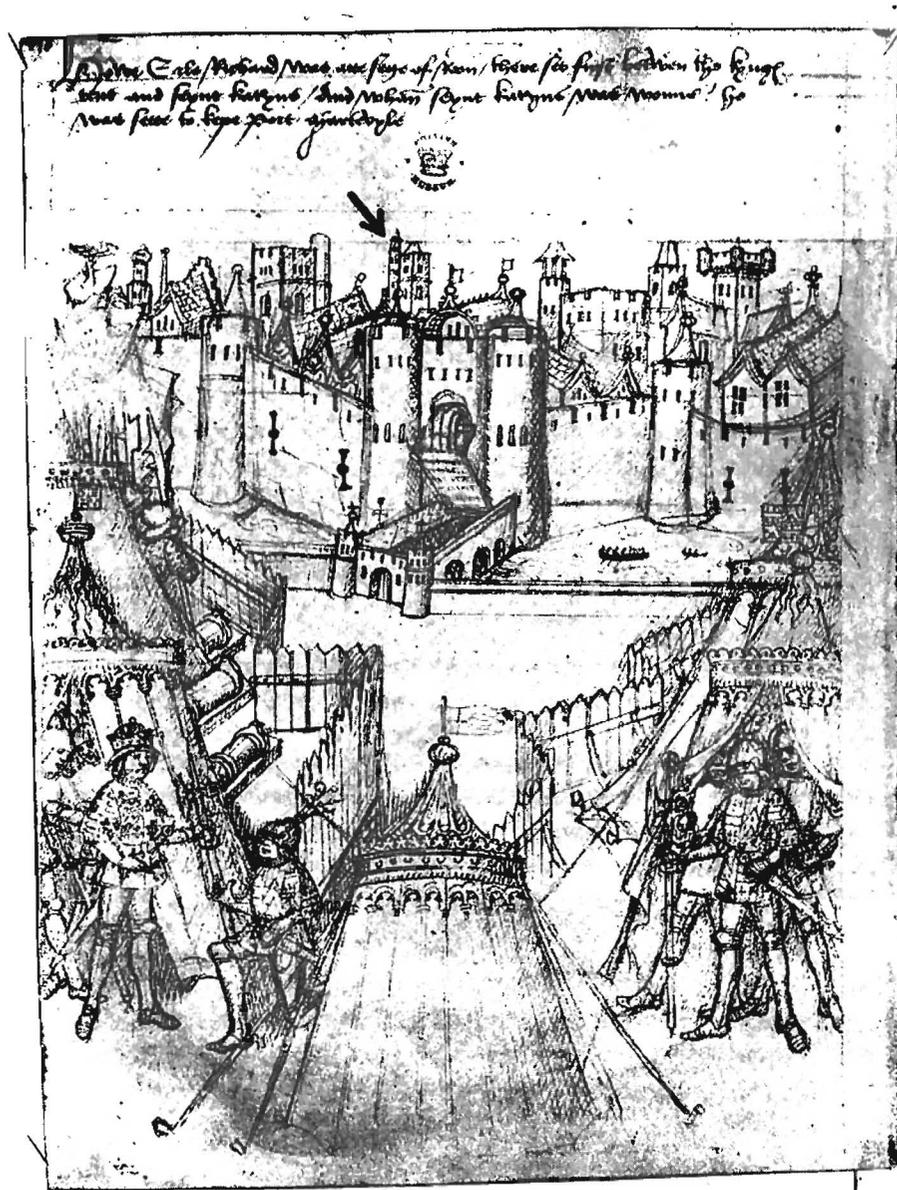


Figure 49

The siege of Rouen, 1418, from the Pageant of Richard Beauchamp, Earl of Warwick, by John Rous, c. 1450, with the Romanesque tower of the synagogue depicted at top (arrow).

We thus see that there was in Rouen a Jewish *vicus* or *terra*, that is, a recognised and licit quarter with a main street running through it; a surrounding wall that (apparently) defined the quarter's original boundaries; a *dos* or *place aux juifs* inside the quarter; a monumental synagogue across the street from an imposing house of study; smaller places of worship around the quarter; a ritual slaughterhouse; an extraordinary mansion owned by the Jew Bonnevie; a large piece of specified land outside the walls constituting the "mount of the Jews," where they had their cemetery – all this among houses, lands and gardens belonging to Jews both inside and outside the quarter, finally seized by the city after their expulsion in 1306. In fact, we do not have such a combination of archaeological and documentary evidence for any other medieval Jewish quarter of northwestern Europe. This evidence is of sufficient weight to warrant our conclusion that Rouen's ancient Jewish quarter and Mount of the Jews may, particularly since the discoveries of the past few decades, serve as a paradigm illustrative of areas of Jewish habitation in other important cities established in Gallo-Roman times, including Reims, Paris, Cologne and, to no less an extent, the ancient capital of the First Lyonnais itself.

(e)

N. Golb, "Les Ecoles rabbiniques en France pendant le Moyen Age": *Revue de l'histoire des Religions* CCII 3 (1985), pp. 243-265.

NORMAN GOLB
University of Chicago

LES ÉCOLES RABBINIQUES EN FRANCE AU MOYEN AGE

La présente étude examine des sources hébraïques médiévales indiquant qu'en France comme ailleurs on accordait une grande sainteté spirituelle aux écoles rabbiniques, qu'elles étaient de plus physiquement indépendantes des synagogues et d'une haute qualité architecturale. L'importante découverte faite à Rouen en 1976 est présentée comme une confirmation archéologique des preuves textuelles hébraïques. On étudie ensuite les sources latines ayant trait à ces questions pour aboutir à la conclusion que, loin de contredire les preuves archéologiques et celles fournies par les textes en hébreu, ces sources latines les confirment d'une manière détaillée. Contrairement à une opinion répandue, en France le terme schola judaeorum ne désignait normalement qu'une école des Juifs, synagoga étant le terme le plus courant pour une synagogue.

Rabbinic Schools in France during the Middle Ages

This study examines Hebrew sources indicating that schools of higher Jewish learning were — in medieval France as elsewhere — considered to be of great spiritual sanctity, and that they were physically independent of synagogues and of a high architectural quality. The important discovery made at Rouen in 1976 is adduced as archaeological confirmation of the Hebrew textual evidence. Latin sources pertaining to these questions are thereafter studied, and the conclusion is drawn that, far from contradicting the archaeological and Hebrew textual evidence, these latter sources support it in a detailed manner. In France, contrary to a common conception, the term schola judaeorum normally designated a school of the Jews, synagoga being the most-used term for a synagogue.

Le judaïsme médiéval, se fondant sur des textes tannaïtiques (II^e-III^e siècles), estimait que l'étude de la Loi juive était un acte religieux de la plus haute importance et que la maison d'étude de la Loi (en hébreu, *yeshibah*, *midrash* ou *bet midrash*) était particulièrement sainte. Maïmonide, dans son code d'autorité le *Mishneh torah* (fin du XII^e siècle), formule ce dernier principe de la façon suivante : « Il est permis de faire d'une synagogue une école, mais il est interdit de faire d'une école une synagogue, parce que la sainteté d'une école est supérieure à la sainteté d'une synagogue »¹. Joseph Caro, se fondant sur les mêmes sources que Maïmonide, écrit plus tard qu' « une école permanente est plus sacrée qu'une synagogue » et ajoute que, pour cette raison, « c'est un plus grand mérite d'y faire les prières »².

Si on examine les textes hébraïques sur la pratique du judaïsme français médiéval à cet égard, on constate qu'ils semblent être toujours en accord avec ce principe, dont la formulation par Maïmonide et Caro est si précise. Par exemple, d'après l'écrivain anonyme d'un manuscrit liturgique, quand les juifs vinrent en France et en Angleterre, « ils érigèrent de grandes écoles (*yeshivot*) somptueuses, qui ne traitaient que des questions du Talmud babylonien, car les soutiens, les gens riches du peuple, fournissaient tout ce qui était en leur pouvoir »³. L'importance des *yeshivot* de France, sur laquelle

* *Note préliminaire.* J'ai utilisé, dans cet article, un système simplifié pour la transcription des termes hébraïques. Voyelles longues et voyelles brèves ne sont pas distinguées. La prononciation spirantisée des consonnes *bet*, *gimel*, *dalet*, *kaf* et *lamed* n'est pas signalée. *Aleph* = ' ; *waw* = w ; *het* = h ; *tet* = t ; *'ayin* = ' ; *šade* = š ; *qof* = q. L'accent aigu sur la voyelle *e* est un accent tonique. — Je remercie M. Pierre Bastard, chargé de cours à l'Université de Rouen, pour la traduction de l'anglais d'une partie de cet article.

1. Voir Maïmonide, *Mishneh torah*, « Lois de prière » (*Hilkot tefillah*), XI, § 14 ; N. Golb, Nature et destination du monument hébraïque découvert à Rouen, *Proceedings of the American Academy for Jewish Research*, 48 (1981), p. 134 (abréviation : « Nature et destination »).

2. Voir Joseph Caro, *Shulhan 'aruk*, Oraḥ ḥayyim, § 90 b. Dans le même esprit, Simon b. Semah Duran écrit dans ses Consultations (n° 536), qu'il est plus important « de donner des contributions monétaires pour l'enseignement des jeunes que pour la synagogue ».

3. Voir cette phrase dans un manuscrit anonyme cité par L. Zunz, *Literaturgeschichte der synagogalischen Poesie*, Berlin, 1865, p. 625 sq. ; voir « Nature et destination », p. 122.

insiste l'auteur de cette observation, s'accorde parfaitement avec cette conception d'une sainteté supérieure des écoles soulignée par les codificateurs.

Au commencement de son périple au Proche-Orient (vers 1165), le célèbre voyageur Benjamin de Tudèle remarqua l'importance des *yeshivot* dans des villes provençales telles que Narbonne, Montpellier — où il trouva des « écoles permanentes pour l'étude de la Torah » —, Lunel, Posquières — où il se réfère à « une grande *yeshibah* » — et Marseille⁴. Un autre écrivain décrivit la vie quotidienne à laquelle il se soumit dans le *bet midrash* du Maître Meshullam (xiii^e siècle) à Béziers. Si grands étaient le nombre des étudiants et l'intensité de leur application à l'étude de la Loi, que « toujours, quand ils se réunissaient, s'accrochant l'un à l'autre, personne ne pouvait entendre son camarade, et la ville était en tumulte à cause du vacarme... et les voix (des étudiants) ne cessaient de résonner dans l'endroit de sainteté »⁵. L'impression suggérée d'un grand nombre d'étudiants dévoués cœur et âme à l'étude de la Loi est corroborée par une autre source hébraïque d'après laquelle « mes maîtres français m'ont témoigné au nom de leurs maîtres qu'il était connu et répandu que 60 maîtres ont étudié chaque année » devant Isaac l'Ancien de Dampierre (fin du xii^e siècle)⁶. Il existe un traité hébraïque intitulé *Règles pour l'étude de la Torah*, écrit en France pendant les xii^e-xiii^e siècles, qui donne en détail le régime d'études prescrit pour les écoles rabbiniques⁷. Le besoin d'un tel traité s'explique par l'importance des écoles talmudiques de France

4. Voir la description de Benjamin, dans M. N. Adler (éd.), *The Itinerary of Benjamin of Tudela*, Londres, 1907, texte héb., p. 3-5 (abréviation : *Itinéraire*) ; trad. dans « Nature et destination », p. 123-124.

5. Ce texte fut publié pour la première fois par A. Neubauer dans la *Revue des études juives*, 20 (1890), p. 244-248 ; voir la traduction dans « Nature et destination », p. 119-120.

6. Voir Aaron b. Zerah, *Šeduh laderek*, Varsovie, 1880, introduction, p. 6. L'auteur était lui-même un des Juifs expulsés de France en 1306.

7. Voir la nouvelle édition de ce texte dans N. Golb, *Toledot hayehudim be'ir rouen bimé habenayim* [Histoire et culture des Juifs de Rouen pendant le Moyen Age], Tel Aviv, 1976, p. 181-184 (abréviation : *TYR*) ; et *Archéologia*, 129 (avril 1979), p. 33-34.

et la nécessité de régler leurs affaires scolaires ainsi que financières, deux sujets longuement traités dans ses colonnes⁸. D'autres textes hébraïques de la France médiévale⁹, ainsi que ceux cités ci-dessus, distinguent soigneusement et sans ambiguïté les écoles talmudiques dont les désignations sont invariablement celles données au début de cet article, et les synagogues, qu'on appelle pour la plupart *bet kenesset* ou quelquefois *bet tefillah* (« maison de prière ») ou *miqdash me'aḏ* (« petit sanctuaire »)¹⁰. L'importance des *yeshivot* de France est attestée par le grand nombre de maîtres de la Loi français qui ont écrit des commentaires sur la Bible et sur le Talmud ou qui sont mentionnés dans ces écrits¹¹.

Les sources hébraïques indiquent aussi que ces institutions différaient des écoles d'enseignement pour les enfants, qu'on appelait simplement *bet séfer* (« maison du livre ») ou *midrash qatan* (« petit *midrash* »)¹². D'après les mêmes sources, les écoles talmudiques étaient, du point de vue administratif, de deux sortes : il y avait des écoles connues par le nom de leurs maîtres et de toute apparence privées — comme celle du Maître Meshullam à Béziers (ci-dessus, n. 5)¹³ — et, d'autre part,

8. Voir la discussion plus étendue sur ce texte dans N. Golb, *Les Juifs de Rouen au Moyen Age : portrait d'une culture oubliée*, Rouen, Presses universitaires de Rouen, 1985, chap. V, où j'essaie d'expliquer le mode et les périodes de développement de ce traité. Remarquons que M. Breuer, visant à rejeter l'existence d'écoles rabbiniques communales en France pendant le Moyen Age (voir n. 13 ci-dessous), ne mentionne guère l'existence de ce texte précieux.

9. Voir les citations dans « Nature et destination », p. 124-125.

10. Pour la terminologie, y compris la signification de l'expression *kenesset*, voir « Nature et destination », p. 136-137.

11. Voir par ex. la description des activités de ces maîtres dans H. Gross, *Gallia Judaica*, Paris, 1897 et E. E. Urbach, *Ba'alé hatossafot* [Les tossafistes], Jérusalem, 1968 ; 2^e éd., Jérusalem, 1980.

12. C'est cette dernière expression qu'on trouve dans les « Règles pour l'étude de la Torah » (voir Golb, *TYR*, p. 183), en contraste avec *midrash gadol*, « grand *midrash* », où les étudiants avancés étudient le Talmud. L'autre expression, *bet séfer*, est cependant plus courante dans les textes hébraïques médiévaux ; première utilisation : *Mishnah Ketubbot* XI, 10 ; *Tosefta Soṭah*, chap. II (II^e-III^e siècles).

13. Dans un article paru dans : E. Etkes et Y. Salmon (éd.), *Peraqim betoledot haḥebrah hayehudit muqdashim leprofesor Jacob Katz* [Études sur l'histoire de la société juive consacrées au Professeur Jacob Katz], Jérusalem, 1980, p. 45-55, M. Breuer essaie de démontrer que les écoles rabbiniques de France et d'Allemagne furent *exclusivement* de type privé. Or, l'auteur ne parvient à son but qu'en omettant tous les textes cités dans la présente étude — sauf un seul

des écoles talmudiques communautaires. On voit par exemple, d'après la description de Benjamin de Tudèle, que les « chefs de l'académie » du haut de la ville de Marseille étaient au nombre de six, dont notre auteur donne les noms¹⁴. Sa description ne laisse aucun doute : il s'agit d'une *yeshibah* communautaire ayant plusieurs maîtres renommés — ce qui correspond bien à l'importance de la communauté juive de Marseille à l'époque¹⁵. C'est le type de *yeshibah* dont parlent les *Anciennes règles pour l'étude de la Torah*, qui fixent des impôts communautaires pour le fonctionnement des institutions d'enseignement de ce genre¹⁶.

La *yeshibah* communautaire française n'était pas une institution d'origine régionale, mais semble être modelée sur des précédents étrangers. Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne les exemples les plus connus de *yeshivot* communautaires sont, bien sûr, les écoles de Nehardea, de Soura et de Pumbaditha, en Babylonie¹⁷. Au Moyen Age une *yeshibah* communautaire de grande importance, et déjà d'une grande ancienneté, fut celle de Rome. Salomon ben Isaac (Rashi) de Troyes, au début du XII^e siècle, écrit une lettre au directeur de cette école, le nommant par l'expression araméenne *mar ya'aqōb gā'ōn rēsh meliblā dematā rōmī* (Mar Jacob Gaon, tête de la *yeshibah* de la ville de Rome)¹⁸. Une autre *yeshibah* communautaire célèbre fut celle de Mayence. Judah b. Qalonymos b. Moïse (fin du XII^e siècle) relate une tradition sur une discussion d'importance à laquelle participèrent, peu après le commencement du XI^e siècle, quatre grands maîtres

(voir n. 19 ci-dessous) — où on trouve des références à de grandes écoles communautaires. Il ne traite pas non plus du problème posé pour son hypothèse par les découvertes de Rouen.

14. Voir Benjamin de Tudèle, *Itinéraire*, Ed. Adler, texte héb., p. 5 ; N. Golb, « Nature et destination », p. 123. Cf. ci-dessous, n. 52.

15. Voir tout particulièrement H. Gross, *Gallia Judaica*, p. 366-384, et les sources qu'il cite.

16. Voir N. Golb dans *Archéologia*, 129, p. 33-34 ; Id., *Les Juifs de Rouen au Moyen Age*, op. cit., chap. V ; id. *TYR*, p. 181 sq.

17. Voir par ex. *Jewish Encyclopaedia*, I, New York et Londres, 1907, art. « Academies in Babylonia », p. 145-147.

18. Voir I. Elfenbein (éd.), *Teshivot Rashi*, New York, 1943, p. 35. Le texte n'est pas mentionné non plus par M. Breuer, voir ci-dessus n. 13.

« et le reste des membres de la sainte *yeshibah* » de cette ville¹⁹.

Il est évident que les auteurs de ces témoignages hébraïques, y compris les auteurs hébraïques de la France médiévale, décrivaient des institutions d'importance, tant du point de vue matériel que spirituel, entièrement séparées des synagogues. C'est pour cette raison que la terminologie hébraïque distingue si clairement les deux institutions.

De nos jours, la preuve la plus importante que les écoles rabbiniques des grandes villes françaises étaient des institutions communautaires, logées dans des édifices de riche allure (voir ci-dessus, n. 3) et séparées des synagogues, a été fournie par les découvertes faites en août 1976 à Rouen, capitale de la Normandie au Moyen Age. Les témoignages de nombreux manuscrits en hébreu démontrent qu'il existait une culture hébraïque d'importance dans la ville, que ses maîtres de la Loi — dont les noms pour beaucoup sont connus — écrivaient un grand nombre de livres et qu'ils attiraient des étudiants avancés de toute la Normandie, du reste de la France ainsi que d'Angleterre²⁰. Un seul document latin financier nous apprend fortuitement le nom d'un autre membre de l'école de Rouen : un certain *Abrahée de Scola Rothomagi*²¹. Cette expression évoque une école rabbinique communautaire plutôt qu'une école d'un maître privé.

La *synagogue* communautaire de Rouen au Moyen Age était située, d'après des plans précis ainsi que d'après la

19. Voir Isaac b. Moïse de Vienne, *Or zarou'a*, II, Jitomir, 1862, « Lois de la nouvelle année », fol. 63, n° 275. Il s'agit des « membres de la sainte *yeshibah* » de Mayence à la fin du x^e siècle. M. Breuer (voir p. 49 de l'article cité dans la note 13) mentionne ce texte, mais son hypothèse centrale l'oblige à donner une signification unique au terme *yeshibah* paraissant dans ce texte : il s'agit, dit-il, non pas d'une école rabbinique comme ailleurs, mais seulement d'un groupe de maîtres se réunissant pour se prononcer sur des questions légales importantes — c'est-à-dire, un tribunal rabbinique. Or, le terme pour un tel tribunal est simplement *beth din*, et non pas *yeshibah*.

20. Au sujet des témoignages hébraïques sur l'importance de l'école de Rouen, voir en part. N. Golb, *TYR*, chap. V, VI, VIII, X et XI, et *Les Juifs de Rouen au Moyen Age*, *passim*.

21. Voir Lechaudé d'Anisy, *Grands rôles des Echiquiers de Normandie*, I, Paris, 1845, p. 117 ; N. Golb, *TYR*, p. 85.

tradition rouennaise de sept siècles, du côté sud de la rue aux Juifs, au coin de la rue Massacre. Un peu plus loin dans la rue aux Juifs, en se dirigeant vers l'est, était situé un autre bâtiment « qui aurait servi d'école aux Juifs »²². La description de l'emplacement de ce bâtiment et la disposition de la rue elle-même donnent à entendre que l'école en question se situait du côté nord de la rue et qu'on la détruisit au moment de la construction du Palais de Justice, au même endroit, pendant le xvi^e siècle. (C'est à cette conclusion que je suis arrivé même avant la découverte archéologique de 1976, voir *Toledot*, etc., p. 231). C'est là, dans la cour du Palais, qu'on a découvert un bâtiment roman d'origine juive, datant du début du xii^e siècle. Les dimensions considérables du monument, son décor architectural riche et élaboré²³, permettent de conclure que c'était un édifice communautaire important du judaïsme rouennais médiéval. Ces mêmes caractéristiques, en combinaison avec la localisation de la synagogue ailleurs dans la rue, et la situation du monument précisément là où l'on a pu espérer trouver « la maison qui aurait servi d'école aux Juifs », m'ont conduit, à l'époque de la découverte, à la conclusion que ce bâtiment était en effet l'école rabbinique de la communauté juive habitant la ville pendant le Moyen Age.

Puis, tout récemment, un chercheur rouennais a repéré

22. Voir Ch. de Beaurepaire, Communication, dans *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 9, 1894 : 199 ; cf. N. Golb, « Nature et destination », p. 105.

23. Voir mes observations au sujet de la qualité unique de ce bâtiment dans *Les monuments historiques de France*, 1979, p. 17-19. N'ayant pas de signes de culte particuliers — en contraste avec les synagogues médiévales —, les écoles ont perdu leur identification plus rapidement que les synagogues dans les siècles suivant les grandes expulsions des Juifs occidentaux (fin du xiii^e - fin du xv^e siècle). Il est possible que d'autres bâtiments médiévaux encore existants aient été des écoles rabbiniques à l'origine, mais on ne peut en aucun cas le démontrer par des documents ou des inscriptions. La seule inscription faisant mention d'une école rabbinique (*bet midrash*) est celle concernant l'école du maître Eliezer Haqappar, qu'on a découverte sur le Golan il y a une dizaine d'années (voir Joseph Naveh, '*Al pesipas wa'eben*', Jérusalem, 1978, p. 25 ; Id., dans *Israel Oriental Studies*, 9 (1979), 30-31). Cette inscription montre indiscutablement que les écoles ont été domiciliées dans des bâtiments séparés des synagogues ; malheureusement l'édifice sur lequel était affichée cette inscription a totalement disparu.

un texte de l'année 1363 qui traite d'un procès concernant les arrérages d'une rente perpétuelle due à la ville. Cette rente était en raison d'un héritage, se trouvant dans la paroisse Saint-Lô et bordé d'un côté spécifiquement par *l'escole as juys*²⁴. L'héritage occupait évidemment la parcelle de terre où se situe aujourd'hui la partie orientale du Palais. D'après les détails de la description il est clair que l'école était située à l'ouest de l'héritage — là, en effet, où l'on a découvert le monument hébraïque en 1976.

Cette heureuse convergence de textes et de restes archéologiques rend possible pour la première fois, en France ou ailleurs, l'identification d'un bâtiment juif universitaire du Moyen Age et constitue, par la même occasion, un témoignage décisif sur la séparation matérielle de l'école rabbinique et de la synagogue, à l'époque dans cette région d'Europe.

Malgré le manque d'autres témoignages archéologiques sur la grandeur et l'importance des écoles juives dans la France du Moyen Age, on peut corroborer le témoignage des textes hébraïques et du monument de Rouen à ce sujet par le recours à la terminologie latine relative aux écoles rabbiniques de France utilisée dans les textes du XIII^e ou du début du XIV^e siècle, modelée sur celle des documents plus anciens. Reconnaître la zone d'influence des écoles rabbiniques et leur nombre, à partir du règne de Philippe Auguste, lorsque le sort des Juifs déclina en France, servira en retour à projeter quelque lumière sur le problème de la diffusion de la culture juive dans cette région durant le siècle précédent, époque de hautes eaux dans la culture et la prospérité des Juifs en Occident. L'étude de ces textes, conjuguée aux renseignements

24. Voir Lucien Delsalle, *L'école aux Juifs de Rouen, Etudes normandes*, 1985, n° 1. Le texte paraît dans Lucien Valin, *Le Roule des Plès de Héritage de la Mairie Jehan Mustel*, Rouen, 1924, p. 99-101. Le rôle parle de « certains héritages appartenans à la dite ville, contenant plusieurs estages, assis en la paroisse Saint-Lô de Rouen, d'un costé et d'un bout au pavement et d'autre costé et d'autre bout à l'escole as juys ». Je remercie vivement M. Delsalle de m'avoir envoyé une copie de son article avant publication. La paroisse Saint-Lô comprenait seulement le *nord* de la rue aux Juifs — et non pas le sud, où se trouvait la synagogue.

contenus dans les sources hébraïques, permettra non seulement d'estimer l'importance des écoles rabbiniques dans la France du Moyen Age mais aussi de jeter une nouvelle lumière sur la question de leur séparation d'avec les synagogues françaises de l'époque. Elle soulignera ainsi la nature particulière de la spiritualité hébraïque dans la France du Moyen Age.

Que l'expression *schola judaeorum*, telle qu'elle est employée en France ainsi qu'en Angleterre, ait désigné de manière caractéristique non pas une synagogue — comme on l'a parfois suggéré²⁵ — mais une école des Juifs est hors de doute. Il y a certainement plusieurs exceptions à cette règle générale, principalement dans le Midi. Par exemple en 1303 à Perpignan on trouve mention d'une *scole sive sinagoga judeorum Perpi-*

25. Dans son Catalogue des documents du Trésor des Chartes relatifs aux Juifs sous le règne de Philippe le Bel, *REJ*, 2 (1881), 15-72, Siméon Luce distingue soigneusement entre les *scholae* des Juifs et les *synagogae*, traduisant régulièrement le premier mot par écoles. Toutefois, Robert Fawtier, *Registres du Trésor des Chartes*, Paris, 1958, traduit les deux mots par « synagogue », même lorsqu'il analyse les mêmes textes que ceux utilisés par Luce, sans expliquer les raisons philologiques d'une telle façon de faire ; voir *ibid.*, Chartes 163, 381, 439, 442, 605, 719, 930, 940, 1014, 1015, 1047, 1458, 1861, 1910, 1947. Au n° 1861 (p. 374), Fawtier déclare que « école des Juifs » était « l'expression habituelle » pour une synagogue, mais l'on trouve de nombreux cas connus où le terme *synagoga* est utilisé dans les textes latins et *sinagogue* ou *synagogue* dans les textes en vieux français ; voir les exemples dans « Nature et Destination », p. 57, et plus abondants encore dans B. Blumenkranz. *Art et Archéologie des Juifs en France médiévale*, « Inventaire archéologique », p. 308, 310, 312, 313, 315, 317, 318, 319, 322, 323, 324, 326, 329, 332, 335, 336, 338, 340, 341, 342, 343, 344, 346, 350, 352, 354, 358, 361, 363, 368, 369, 370, 372, 375, 377, 378, 379, 380, 382, 384, 386, 387. Le fondement de cette croyance, partagée par bon nombre de savants, qu'en dépit de l'utilisation courante du terme *synagoga*, *schola* veut dire la même chose, c'est évidemment la déclaration de Rigord disant que les Juifs assimilent les termes *sinagoga* et *schola* (Rigord, *Gesta Philippi Augusti*, anno 1183), assertion reprise plus tard par Du Cange (*Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*, VII [Niort, 1896], p. 350). Toutefois Rigord ne dit pas que le terme pour une synagogue dans les textes chrétiens était *schola* ; de plus, il ne nous informe pas des termes utilisés par les Juifs eux-mêmes pour désigner leurs écoles. Les mots en hébreu médiéval pour une école rabbinique étaient *yeshibah* et *bét midrash* — tous deux amplement utilisés dans la France médiévale — et distincts du terme utilisé pour synagogue, *bet kenesseth*, mais il n'y a pas de preuve dans cette chronique de Rigord qu'il connût ce fait. Si les Juifs, en conversant avec des Chrétiens en français, appelaient leur synagogues d'une autre façon — comme c'était le cas sur une plus grande échelle en Allemagne — c'est un sujet certainement intéressant, mais l'on n'aperçoit pas plus de quatre ou cinq exemples dans tout le Moyen Age de cas où ces termes soient utilisés réellement de manière interchangeable dans les textes écrits en France. Voir aussi « Nature et Destination », p. 155-161.

niani²⁶, tandis que, à propos d'Avignon, Du Cange se réfère à une charte mentionnant une *Ecole etiamnum synagogam vocant Judaei Avenionenses*²⁷. En 1385 une charte de Louis de Sicile fait mention d'une *scolam in qua celebrant (scil. judei) eorum officia* en Arles²⁸. Une institution juive de Saint-Maximin était décrite comme *scholam sive oratorium more judaeorum*²⁹. Dans ces exemples, et peut-être dans deux autres en France³⁰, un seul bâtiment semble décrit, dans lequel on trouvait à la fois une école et une synagogue, peut-être rattachées de la façon suggérée par le glossateur de la seconde recension des *Règles pour l'étude de la Torah* (voir Golb, *Les Juifs de Rouen au Moyen Age*, p. 106). L'expression peut, dans ces cas, désigner aussi une école rabbinique dans laquelle se trouvait, conformément à la tradition juive, une synagogue particulière, distincte de la synagogue commune du lieu en question³¹ ; l'établissement de Saint-Maximin était peut-être une école dans laquelle se tenaient les sessions des cours de justice juives et où l'on prêtait serment³². La terminologie dans la plus grande partie des textes concernant ce sujet ne laisse toutefois aucun doute sur le fait que le terme *schola*

26. Voir B. Alart, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, I : Archives civiles, Paris, 1868, p. 149 ; B. Blumenkranz, « Inventaire archéologique », *Art et Archéologie des Juifs en France médiévale*, p. 365.

27. *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*, VII, Niort, 1886, p. 350.

28. Du Cange, *ibid.* ; voir « Nature et Destination », p. 159.

29. Voir M. L. Rostan, *Monographie du Couvent de Saint-Maximin*, Draguignan, 1873, p. 36 ; C. Arnaud, *Essai sur la condition des Juifs en Provence au Moyen Age*, Forcalquier, 1879, p. 55-56, Blumenkranz, *op. cit.*, p. 376.

30. Ce sont Château-Thierry et Saint-Rémy, voir B. Blumenkranz, *op. cit.*, p. 328, 376.

31. Voir, par exemple, les paroles de Joseph Caro citées ci-dessus (n. 2), qu'étant donné qu'une école permanente est plus sacrée qu'une synagogue, « c'est ainsi un plus grand mérite d'y prier ». A la fin du Moyen Age on faisait une distinction de terminologie, dans les sources hébraïques, entre une synagogue située dans une école et la synagogue de la communauté, voir M. Breuer, *Hayeshibah ha'ashkenazit beshalhé yemé habenayim* [*La yeshibah ashkenaze à la fin du Moyen Age*] (dissertation pour le Doctorat de l'Université hébraïque, 1967), p. 19-20, et les sources qui y sont citées.

32. Les expressions du texte de Saint-Maximin rappellent celles d'un document de Jaime III daté de 1331 permettant aux Juifs de Majorque de construire un édifice « quam non synagogam, sed scolam aut domum ad orandum permittis nuncupari ». Voir D. S. Blondheim, *Les parlars Judéo-Romains et la Vetus Latina*, Paris, 1925, p. 108-109.

judaeorum désigne normalement une école rabbinique *per se*, distincte de la synagogue pour laquelle le terme *synagoga* est employé de façon caractéristique, précisément comme à Rouen.

On trouve ainsi dans un décret attribué au Concile de Paris de 1213 l'indication d'un opprobre concernant le fait que les juifs avaient récemment érigé à nouveau des synagogues (*synagogas*) ainsi que « de nouvelles écoles pour leurs fils » (*novas scholas filiorum suorum*). C'est dans ces écoles, déclare ce décret, qu'on enseigne aux étudiants « des doctrines contraires aux vrais fondements de la connaissance »³³. De même façon, dans un ordre de Philippe le Bel au sénéchal de Carcassonne daté de 1291 (voir *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 40, 1879 : 450-451), on trouve référence à une action de « nos Juifs de la dite sénéchaussée dans leurs synagogues et écoles » (*judaeos nostros dictae senescalliae in sinagogis et scolis suis*)³⁴. De même en Angleterre un décret d'Henri III daté de 1253 (Rigg, *Select Pleas of the Jews*, p. XLXII) mentionne dans un même paragraphe à la fois les écoles des Juifs (*scole judaeorum*) et les synagogues (*universi judei in sinagogis suis*)³⁵. A Londres, la chapelle Sainte-Marie de Colchester fut

33. Voir le texte entier donné par Grayzel, *The Church and the Jews in the XIII Century*, Philadelphie, 1933, p. 306 : « Cum foeneratores et maligni ecclesie persecutores ubique erigant synagogas malignantium, contradictionibus suis contra Deum et ecclesiam propositis, ipsi de novo erexerunt novas scholas filiorum suorum et doctrinas illorum contra vera rudimenta scholarum, facientes eos informari ad scribenda debita patrum suorum per usuram adquisita ; ideoque statuimus ut a modo non liceat illis hec artificia scribendi sed veram doctrinam addiscere cum nulli liceat locupletari jactura alterius ». Cette déclaration n'apparaît que dans une variante du texte du concile et n'a peut-être pas été donnée par le concile de Paris en question, mais lors d'une rencontre à Reims ; voir Grayzel, *ibid.*, n. 1, et les sources citées. B. Blumenkranz ne mentionne nulle part ce passage de grand intérêt dans son *Art et Archéologie des Juifs en France médiévale*, dont l'un des buts principaux est de montrer que le terme *schola judaeorum* ne signifie ni plus ni moins qu'une synagogue.

34. La phrase citée fut ensuite mal traduite « leurs synagogues ou leurs écoles », voir Martin-Chabot (éd.), *Archives de la Cour des Comptes de Montpellier*, Toulouse, 1980, p. 321 ; et c'est cette mauvaise traduction qui apparaît chez Blumenkranz, *op. cit.*, p. 321, sans référence à l'édition originale du texte.

35. Rigg aussi a mal traduit le terme *schola* par synagogue, sans référence non plus aux passages cités ci-dessus. Voir « Nature et destination », p. 160. Dans d'autres cas en Angleterre, cependant, on trouve quelquefois la même interchangeabilité de terminologie pour école et synagogue qu'on a rencontrée ci-dessus.

jadis la synagogue des Juifs de cette ville (*que fuit synagoga Judeorum Londonie*)³⁶, alors qu'un autre édifice, situé dans cette même paroisse de Sainte-Marie, avait été utilisé par la « grande école des Juifs » (*magnam scolam judaeorum*)³⁷. A Norwich, deux édifices occupant chacun un lieu séparé, proches l'un de l'autre, étaient connus respectivement comme « l'école des Juifs » et la « Synagogue des Juifs »³⁸.

De manière similaire à Paris, la synagogue communale (*synagogam judeorum parisiensem*) était située avant 1183 dans la cité entre la rue de Juiverie et la rue de la Licorne ; elle fut confisquée par Philippe Auguste et donnée cette année-là à Maurice de Sully, archevêque de Paris. Une autre fut donc construite rue de la Franc-Mourier³⁹. Les écoles toutefois (*scholae judaeorum* : ce qui veut dire l'école élémentaire et l'école supérieure) étaient situées ailleurs, tout d'abord près du Petit Pont⁴⁰, ensuite rue de la Tacherie⁴¹. A Montélimar il y avait une école juive près de la porte Saint-Martin, tandis que la synagogue était située rue du Puits-Neuf (anciennement rue de la Juiverie)⁴². Au Mans, on trouve mention

36. Voir *Close Rolls* de 1249, p. 202 ; et comparer avec *Close Rolls* de 1242, p. 142 ; cf. N. Golb, « Nature et Destination », p. 157.

37. Voir ms British Museum Add. 4542, fol. 20 ; et « Nature et Destination », p. 158.

38. Voir Francis Blomesfield, *An Essay towards a Topographical History of the County of Norfolk*, IV, Londres, 1806, p. 225 : « La maison appelée maintenant l'Etoile appartenait précédemment à Elias le Juif et était contiguë au jardin appartenant à l'école des Juifs à l'est et à l'entrée de la synagogue des Juifs au nord... »

39. Voir B. Guérard, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, I, Paris, 1850, p. 38-39 ; N. Golb, « Nature et Destination », p. 138 ; R. Fawtier, *Registre des Trésors des Chartes*, I, Paris, 1968, p. 169.

40. Voir P. Glorieux (éd.), *Cartulaire de la Sorbonne*, Paris, 1968, n° 382. B. Blumenkranz, *op. cit.*, p. 336, met cette citation, comme toutes les autres références aux *scholae judaeorum* apparaissant dans son « Inventaire archéologique » (*ibid.*, p. 308-387), sous la rubrique « Synagogue » sans indiquer cependant au lecteur qu'il y avait une importante école rabbinique à Paris, au moins au XII^e et au XIII^e siècles, et à nouveau au cours du XIV^e, plusieurs années après le retour des Juifs en France (voir Gross, *Gallia Judaica*, p. 496-534). L'omission dans cet « Inventaire » de toutes les sources hébraïques concernant soit les écoles, soit des synagogues, soit des cimetières juifs de la France médiévale, à l'exception d'un seul (Dampierre de l'Aube, p. 331), mérite d'être relevée.

41. Voir Luce, *REJ*, 2 (1881) : 47, qui cite *Trésor des Chartes*, ms Reg. JJ fol. 28 *recto*, n° 47.

42. Voir Baron de Coston, *Histoire de Montélimar*, Montélimar, 1878, I, p. 516 et II, p. 579.

d'un édifice connu en tant que synagogue (cédée par la reine Bérengère en 1216 à l'église Saint-Pierre de la Cour)⁴³, tandis qu'un autre immeuble vendu en 1339 est appelé *studium seu scola judeorum*⁴⁴. On trouve aussi des références à des *scholae* ou écoles juives distinctes des synagogues de la localité à Loches, Arles, Avignon, Orange, Provins, Toulouse⁴⁵ et Reims⁴⁶; et encore à d'autres *scholae* ou écoles juives à Besançon et Bracon⁴⁷, Melun⁴⁸, Orléans, Narbonne, Dun-le-Roi, Lisy-en-Mulcien⁴⁹, Dijon⁵⁰, Beaucaire⁵¹ et Marseille⁵².

43. Voir vicomte Menjot d'Elbenne et L.-J. Denis (éd.), *Cartulaire du chapitre royal de Saint-Pierre de la Cour du Mans*, Le Mans, 1903-1907, p. 50, n. 2.

44. Voir *ibid.*, p. 327-328, n. 230. C'est, manifestement, le seul exemple où le terme *studium* soit employé comme synonyme de *schola*, plus courant, ce qui montre que c'est ce dernier mot, et non pas le premier, qui était utilisé normalement pour désigner les écoles juives.

45. Pour ces six localités, voir B. Blumenkranz, *Art et Archéologie des Juifs en France médiévale*, « Inventaire archéologique », p. 310, 312, 342, 361-362, 369 et 381-382 et les études citées (l'auteur a seulement cité des textes latins et français, aucun en hébreu).

46. Voir le manuscrit cité par Pierre Varin : *Documents inédits sur l'histoire de France ; Archives administratives de la ville de Reims*, Paris, 1839, I, 2, p. 906 : « (Les Juifs de Reims) y avaient une synagogue et des écoles où ils enseignaient publiquement le Talmud. Les Juifs champenois en faisaient une étude particulière... Ces Juifs de Reims sont les auteurs d'une bonne partie de ce qu'on appelle Tosaphot, c'est-à-dire addition ou explication du Talmud... (Bibl. roy., mss Reims, carte x, fasc. de 37 pièces) ». Le texte du XVIII^e siècle (vers 1712) que Varin cite ici est une simple feuille de papier qui se trouve maintenant à la Bibliothèque nationale, collection Champagne 36, fol. 275 *recto* et *verso*. Une autre copie se trouve à la Bibliothèque municipale de Reims. En dépit du fait que B. Blumenkranz (*op. cit.*, p. 370, s. v. Reims) indique la publication de Varin et qu'il la cite, il ne cite pas ce passage concernant les écoles juives de Reims, mais mentionne seulement la synagogue.

47. Voir Blumenkranz, *op. cit.*, p. 316 et 319, à nouveau indiqué sous la rubrique « Synagogue ».

48. Blumenkranz, *ibid.*, p. 349, toujours sous la rubrique « Synagogue », cite un texte latin et un texte de vieux français indiquant nommément l'école de Melun (*juxta scholam judeorum ; l'école des Juifs*) sans mentionner toutefois que dans la correspondance en hébreu entre Rabbénou Tam et R. Meshoullam habitant cette ville, l'école de Melun est mentionnée de façon spécifique par l'utilisation de termes hébreux absolument sans ambiguïté (*yeshibah* et *bét midrash*). Voir S. Rosenthal (éd.), *Séfer hayashar lerabbénou tam*, Berlin, 1898, p. 90, 93.

49. Pour ces quatre localités, voir S. Luce, Catalogue des documents du Trésor des Chartes, *REJ*, 2 (1881), 41-44 (n° XLVI), 50-53 (n° LXI), 55 (n° LXII) et 55-57 (n° LXVIII); voir aussi l'« Inventaire » de B. Blumenkranz, à ces localités.

50. Voir L. Gauthier, *REJ*, 48 (1904), p. 217 (« La grant maison de l'escole »).

51. Voir L. Delisle, *RHGF*, 24, Paris, 1904, p. 493.

52. Voir B. Blumenkranz, *op. cit.*, p. 346. L'auteur cependant (excepté, comme nous l'avons noté ci-dessus, dans le cas unique et surprenant de *Dampierre de l'Aube*) persiste à exclure les sources hébraïques de son « Inventaire

Toutes ces écoles sont connues par des documents latins ou en ancien français qui ne sont arrivés à nous que de façon partielle — conservés par hasard dans des archives — ou par de brèves incises dans des chroniques dont le but n'a jamais été de répertorier la diffusion de l'enseignement juif en Occident.

En référence aux villes citées ci-dessus durant la période allant du XI^e au XIII^e siècle, les sources hébraïques indiquent la présence de savants d'importance à Paris, Melun, Le Mans, Provins, Orléans, Reims, Orange, Avignon, Arles, Narbonne et Marseille, confirmant ainsi les preuves données par les sources françaises et latines indiquant la présence d'écoles à ces endroits⁵³. De plus, toutefois, les sources hébraïques mentionnent des écoles rabbiniques dans d'autres localités qu'on ne trouve jamais indiquées dans les sources non hébraïques, par exemple les écoles situées à Montpellier, Lunel et Posquières que décrit Benjamin de Tudèle (*Itinéraire*, Ed. Adler, p. 3-4), l'école de Béziers décrite par l'un de ses anciens étudiants⁵⁴

archéologique », se privant ainsi de citer la description de Marseille par un témoin oculaire aux environs de 1165, Benjamin de Tudèle, qui indique que les Juifs de cette ville forment deux communautés, l'une installée sur la côte, l'autre « habitant une tour au-dessus de la ville » (*migdal*, ce qui veut dire ici un endroit fortifié). Il cite, comme nous l'avons déjà mentionné, les noms des directeurs de l'académie (*yeshibah*) (de la communauté) du haut, impliquant qu'il y avait aussi une *yeshibah* située en bas. Voir l'*Itinéraire*, Ed. Adler, texte hébreu p. 5 ; et ci-dessus, n. 14. M. Blumenkranz, cependant, ne dit rien de tout ceci et place de façon caractéristique les différentes références aux *scholae* de Marseille sous la rubrique « Synagogue ».

53. Sur la présence de savants juifs dans la plupart de ces villes, voir en particulier Gross, *Gallia, passim*.

54. Voir ci-dessus, n. 5. Aucun de ces textes n'apparaît dans l'« Inventaire archéologique » de B. Blumenkranz qui, pour Béziers, Lunel et Montpellier, indique seulement des synagogues dans ces localités, en s'appuyant invariablement et sans exception sur des textes latins et français. Posquières n'apparaît pas du tout dans le répertoire puisque manifestement, en dépit de la description par Benjamin de Tudèle de la juiverie de cette ville (*Itinéraire*, texte hébreu, p. 4), aucune source française ou latine ne mentionne la présence de communauté ou de quartier juif en cet endroit. — On peut observer en passant que la traduction française par Bergeron de l'*Itinéraire* (*Voyages du célèbre Benjamin*, Leydes, 1729, col. 2) semble à première vue avoir été faite sur un texte hébreu qui parle d'une *yeshibah* à Béziers, en conformité avec la description du XIII^e siècle de cette même institution, à savoir : « On y voit une Université que les disciples des sages qui la gouvernement rendent célèbre, dont les chefs sont Selemoh Ithalpetha et Joseph Fils de Nataneël d'heureuse mémoire ». — Aucun manuscrit hébreu de l'*Itinéraire*, toutefois, n'offre le passage concernant la *yeshibah*. La

et, dans la France septentrionale, l'académie située à Troyes (Gross, *Gallia*, p. 223-243). Lorsque des écoles rabbiniques sont mentionnées dans des sources hébraïques avec référence à l'une de ces villes, les mots employés pour les désigner sont invariablement *yeshibah* et *bet midrash*, ces deux termes indiquant non pas une synagogue mais explicitement une école juive d'enseignement supérieur.

La façon dont les directeurs des *yeshivot* communales des principales villes étaient choisis n'est pas connue ; on peut supposer que, tout comme en Iraq, le choix final était entre les mains des principaux personnages officiels juifs des diverses régions politiques d'Europe. Ç'aurait été, en Provence (Narbonne), le *rex judaeorum* de Narbonne ; en Austrasie (Mayence), le principal responsable politique (le titre est inconnu) à partir de l'arrivée de Qalonymos dans la ville de Lucques ; en Anjou, un personnage tel que Joseph Bonfils, qui avait — dit-on — « dirigé le royaume » dans cette région ; en Champagne (Reims et Troyes), un personnage de poids tel que Jacob ben Meïr (Rabbénou Tam) durant la période où il était au service du roi Louis VII⁵⁵ ; et en Normandie (Rouen), un homme politique juif dont la puissance s'accordait au caractère central de Rouen dans les affaires politiques de Neustrie et plus tard de Normandie.

Tandis qu'en Palestine et en Babylonie les directeurs des collèges talmudiques étaient honorés du titre de *rōsh yeshibat*

traduction de Bergeron est faite sur la traduction latine de Arias Montano où l'on peut lire à l'endroit crucial « in qua universitas est sapientum [*sic*] discipulis culta » (voir Beniamini Tudelensis, *Itinerarium ex versione Benedicti Ariae Montani*, Leipzig, 1764, p. 15), mais le terme *universitas* semble n'être ici qu'un simple écho du mot hébreu *qahal*, « groupe », apparaissant dans les différents manuscrits et textes imprimés conservés.

55. Jusqu'au moins 1147, Rabbénou Tam a vécu manifestement à Reims où, comme cela est prouvé par plusieurs textes, dont certains écrits par lui-même, il était au service du roi. Quelque temps après avoir été attaqué par des Croisés, en cette même année (cf. ce que dit Ephraïm de Bonn sur ce sujet, dans A. Neubauer et M. Stern, *Hebräische Berichte über die Judenverfolgungen während der Kreuzzüge*, Berlin, 1892, p. 64), il déménagea pour aller à Troyes. Les traditions concernant son service comme maître du Talmud semblent toutes se référer à cette dernière période. Ces sujets, ainsi que leurs sources, font l'objet de mon étude séparée en cours de préparation sur les Juifs de Reims au Moyen Age.

ge'ōn ya'aqōb (directeur de la yeshibah de « l'orgueil de Jacob » — c'est-à-dire du Seigneur), souvent simplifié en *ga'on*, ceux d'Occident avaient le titre plus simple de *rosh yeshibah*, « directeur de (la) yeshibah ». On rencontre souvent la désignation encore plus brève de *rab*, « maître ». Le *rab* était en soi un maître talmudique ; je n'ai pas idée de l'utilisation de ce terme *rab* en France, au XII^e ou au XIII^e siècle, en liaison avec un chef de communauté ou un prédicateur dans les synagogues ; dans une *yeshibah* plus petite, où seul le *rab* faisait cours, le terme en vint à être utilisé de façon interchangeable avec *rosh yeshibah*. L'équivalent latin de *rab* est *magister*⁵⁶, en ancien français *mestre*⁵⁷. On trouve dans l'Angleterre du Moyen Age qu'un spécialiste du Talmud particulièrement autorisé dans sa fonction de juge dans un tribunal rabbinique était appelé « maître de la loi juive » (*magister legis judaice*)⁵⁸. Dans sa fonction de directeur d'école, toutefois, une personne de cette importance était appelée *magister scholae judaeorum* comme il apparaît dans le cas de Josce de Lincoln, qui se trouve indiqué nommément, en 1236, comme le « maître des écoles juives de Lincoln »⁵⁹. Quand on s'aperçoit

56. Voir par exemple le document de Lincoln, publié par M. D. Davis, *Shetaroth*, Londres, 1888, p. 287, dans lequel le nom *Rab Berakhiah* est traduit, dans la partie latine de l'acte, par *Magister Benedictus*. Voir aussi H. P. Stokes, *Studies in Anglo-Jewish History*, Edimbourg, 1918, p. 56-67. Pour une liste des *magistri* juifs d'Angleterre, voir C. Roth, *The Intellectual Activities of medieval English Jewry*, Londres, sans date, p. 13-14. L'utilisation de l'expression *magister judaeorum* dans les écrits d'Agobard de Lyon (IX^e siècle) est, d'autre part, un problème tout à fait distinct ; voir S. Schwarzfuchs, *France and Germany under the Early Carolingians* dans C. Roth (éd.), *World History of the Jewish People*, XI, Rutgers, 1966, p. 128, qui cite *MGH, Epistolae*, 5, p. 165, 180, 182 et 200. Pour l'utilisation de cette même expression en Allemagne au XIII^e siècle, voir G. Caro, *Social-und Wirtschaftsgeschichte der Juden*, I, Leipzig, 1908, p. 432, et II, Leipzig, 1920, p. 173.

57. Ainsi la taille de Paris en 1292 mentionne « Sarre qui fu fame au Mestre », cf. H. Geraud, *Paris sous Philippe le Bel*, Paris, 1897, p. 179 ; « Contesse, la fame Baru le Mestre » ; « Abraham le Mestre » (*ibid.*).

58. Voir Stokes, *ibid.*, p. 51-52, qui cite Rigg, *Select Pleas of the Jewish Exchequer*, Londres, 1902, p. 87-88. D'autres exemples de cette même expression sont donnés par Stokes, *ibid.*, p. 49 (*in capitulo coram Magistris de Lege sua*), 53 et 54.

59. Voir *Close Rolls* de 1236, membr. 13, p. 263 de l'édition officielle : « Mandatum est justiciariis ad custodiam judeorum assignatis quod per sacramentum proborum et legalium hominum diligenter inquirent et extendant quantum terra Mær. de Paris. in villa Lincoln., que est vadum Joscei, judei, *magistri*

qu'un Juif nommé Peytivin dirigeait une *schola* dans cette même ville en 1255⁶⁰, ou que la grande école des Juifs de Londres fut confiée à Abraham fils de Raby (c'est-à-dire fils de l'éminent Rubigotsce)⁶¹, cela ne peut que vouloir dire, comme dans le cas de bon nombre de *yeshivot* de France et d'Allemagne mentionnées dans les sources hébraïques des XII^e et XIII^e siècles⁶² (mais non pas de synagogues), que ces écoles étaient intimement associées dans l'esprit du public avec leurs directeurs. La même expression *magister scholae judaeorum* apparaît dans une source française tardive (fin du XIV^e siècle), qui parle de Joseph de Trèves comme du « maître de l'école des Juifs » de Besançon⁶³.

Comme *magister* dans le contexte juif voulait dire maître du Talmud, les formes de *scolar* (*escolier*, etc.) devaient signifier disciple, tout comme les maîtres et les étudiants de la Sorbonne étaient appelés *magistri* et *scolares*⁶⁴. Par ailleurs,

scolarum judaeorum linc... ». Josce était manifestement à la tête, à la fois, des écoles élémentaires et des écoles supérieures de cette ville. De façon étonnante, ce passage important n'est pas commenté par Roth dans son livre cité ci-dessus, n. 56.

60. Voir D'Blossiers Tovey, *Anglia Judaica*, Oxford, 1738, p. 137, « ... ad faciendam plenioram inquisitionem qui fuerunt de Schola Peitivini Magni qui fugit... » ; et « Nature et Destination », p. 158. Dans cette phrase, « Magni » est peut-être une erreur pour « Magna » ou « Magister ».

61. Voir *Memorandum Role*, 19 Ed. II pt. 2 memb. 42 (« Nature et Destination », p. 158) : « ... inter terram et magnam scolam judaeorum quae fuit Abrahae filii Raby versus aquilonem... »

62. Celles-ci comprenaient l'école de Judah b. Qalonymos de Spire, celle d'Abraham b. David à Posquières, ou celles d'autres maîtres de Provence mentionnés dans l'Itinéraire de Benjamin de Tudèle, et, au XIII^e siècle, l'école de Meshoullam à Béziers et celle de Meir de Rothembourg, soit dans cette ville, soit à Worms ; cf. « Nature et Destination », p. 119-120, 123-124, 138 et 159. Les écoles attribuées à des maîtres particuliers n'étaient pas nécessairement de caractère privé plutôt que public : ainsi dans une seule et même phrase, on parle de l'école de Paris, en liaison si étroite au XIII^e siècle avec Judah Sire Léon et, après 1224, avec Yehiel de Paris, comme étant « sa yeshibah », c'est-à-dire celle de Yehiel, et « la *midrash hagadol* de Paris, la grande académie de Paris » — après même son installation en Palestine sous l'autorité de Yehiel. Voir la citation pertinente de B. Dinur, dans *Yisra'el bagolah*, VI, Tel-Aviv 1972, p. 59 (qui cite *Hame'amér*, 3, p. 51 ; Bib. nationale ms. Heb 312).

63. Voir Blumenkranz, *Art et Archéologie*, p. 316, qui cite Archives communales de Besançon BB 2, fol. 278 verso. (Comp. M. Prince, J. Berland et G. Gazier, *Inventaire sommaire des AC. de Besançon*, Besançon, 1912). (Ce Joseph était manifestement rabbin à Dijon vers 1391, voir Gross, *Gallia*, p. 242).

64. Voir P. Glorieux, *Aux origines de la Sorbonne*, II : *Le Cartulaire*, Paris, 1965, p. 470 (Actes de 1289).

les fonctionnaires de la synagogue avaient invariablement divers titres tels que *evesk* (= évêque), *sacerdos*, *episcopus*, *cappelanus* ou *chapelein*⁶⁵. En Angleterre, le terme indiquant le principal responsable des Juifs durant le XIII^e siècle était *presbyter* plutôt que *magister*⁶⁶, tandis qu'en France les responsables des communautés juives portaient, on le sait, ce dernier titre. La liaison du mot *magister* avec simplement *schola* indique la nature strictement académique de cette dernière institution, fait bien mis en lumière par l'absence du terme *magister* en relation avec *synagoga* dans toutes les sources vérifiables. Ceci reflète particulièrement la situation dans les textes hébreux de la France médiévale, qui (comme indiqué plus haut) dénomment les personnages d'importance en relation avec les académies juives, jamais avec les synagogues. Les synagogues de l'Angleterre et de la France médiévales étaient des institutions communautaires, qui n'étaient propriété ni morale ni matérielle de personnes privées⁶⁷.

65. Voir Stokes, *Studies in Anglo-Jewish History*, Edimbourg, 1913, p. 19-47.

66. Stokes, *ibid.*, p. 23-43. Matthieu de Paris appelle le responsable principal des Juifs d'Angleterre le « Pontifex des Juifs », cf. Stokes, *ibid.*, p. 41.

67. C. Roth, *A History of the Jews in England*, Oxford, 1964, p. 117 sqq., 279, à la suite de D. S. Blondheim, *Les parlers judéo-romans et la velus latina*, Paris, 1925, p. 106-108, croyait que *schola judaeorum* signifiait synagogue et en concluait que les références à des *scholae* en liaison avec des individus spécifiques indiquaient que les synagogues anglaises étaient « surtout de petits édifices entretenus souvent par de riches magnats dans leur propre maison » (*op. cit.*, p. 117). Aucune source hébraïque d'Europe occidentale n'autorise pourtant ce point de vue. Seules les *yeshiboth* se trouvent parfois dans ces sources reliées à des individus — jamais les synagogues. Dans son Histoire, Roth semble avoir été influencé par Rigg qui avait déclaré antérieurement (*Select Pleas, Starrs and other Records from the Rolls of the Exchequer of the Jews*, Londres, 1902, p. 136) que *schola judaeorum* indique certainement la synagogue. Rigg ne comparait pas les données latines avec les sources hébraïques, et ces dernières n'étaient pas non plus prises apparemment en considération par Roth, dont la perspective est suivie par V. D. Lippman, *The Jews of Medieval Norwich*, Londres, 1967, p. 124, en ce qui concerne les Juifs de Norwich, s'opposant au point de vue de Blomesfeld (voir *supra*). (L'édifice de Cambridge mentionné par Thomas d'Eccleston comme une ancienne *synagoga* passée en 1225 aux Franciscains qui s'y étaient installés dans ce qui avait été les appartements d'un certain Benjamin (que Roth appelle un « magister » sans référence toutefois à un texte connu, *op. cit.*, p. 117) avait manifestement été une école juive comprenant diverses pièces facilement convertibles en lieux d'habitation pour les moines. Les écoles et les synagogues étaient parfois confondues par des personnes qui n'avaient qu'une vague idée des fonctions et de l'importance des établissements univer-

Partant des observations faites ci-dessus, il apparaît clairement que dans de nombreuses villes d'Europe occidentale des écoles juives et des académies d'enseignement supérieur existaient durant le Moyen Age et que le terme latin qui les désignait était *schola*, correspondant aux expressions hébraïques *yeshibah* et *bet midrash*. En d'autres termes, les textes latins s'accordent avec les sources hébraïques, ils ne les contredisent point. Le terme *schola*, cependant, a une signification sensiblement plus étendue, incorporant également les écoles élémentaires. Ainsi Josce était maître des « écoles » (*scholarum*) des Juifs de Lincoln (voir ci-dessus) et on trouve une référence aux « écoles » des Juifs de Toulouse ainsi qu'aux « écoles mineures » (*scole inferiores*) à Narbonne, qui étaient regroupées dans un même édifice ; alors qu'il y avait une petite école ainsi qu'une école supérieure à Dijon⁶⁸. A Paris aussi, on trouve une référence en 1288 à des « écoles des Juifs » (*scolae judaeorum*) situées dans un immeuble de la rue Reginald (Régnauld) le Harpeur⁶⁹, et une autre, de 1307, à un édifice dans lequel avaient été installées des « écoles » des Juifs, situé rue de la Thacherie⁷⁰. Ces derniers

sitaires juifs. Ainsi, en commentant l'utilisation du mot « université » dans une traduction française (voir ci-dessus, note 54) de la traduction latine par Arias Montano de l'*Itinéraire* de Benjamin de Tudèle, Bergeron (*Voyages du célèbre Benjamin*, col. 2, n. c) dit que la signification de ce mot est « synagogue, ou école, avec les rabbins et leurs disciples ».

68. Voir Luce, Catalogue des Documents, *REJ.* 2 (1881) : n° XXVI, XXIX, XLII (Toulouse) et LXI (Narbonne). Que les *scole inferiores* de Narbonne aient été regroupées dans un même édifice apparaît dans une description de Luce (*ibid.*, p. 51) : « (Vente) d'une maison où était les petites écoles des Juifs, « *scole inferiores* ». Quant aux écoles de Dijon, voir A. Lery dans *Archives israélites* (1869), 570.

69. Voir P. Glorieux, *Cartulaire de la Sorbonne*, Paris, 1965, n° 382, p. 470 : *silam ultra parvum pontem ante scolas judeorum*.

70. Voir Luce, Catalogue des Documents, *REJ.* 2, 47, n° LIV : « 1307, Décembre, Paris. Donation par Philippe IV à Jean de Provins d'une maison située à Paris en la rue de la Thacherie... maison où les Juifs avaient coutume de tenir leurs écoles ». (Le document n'a manifestement pas été publié.) Fawtier, *Registres du Trésor des Charles*, I, Paris, 1958, p. 169, n° 940, suivant sa croyance que *schola judaeorum* signifie synagogue, décrit celle-ci comme un don d'une « maison... dans laquelle les Juifs avaient l'habitude de tenir leur *synagogue* ». G. Nahon, La communauté Juive de Paris au XIII^e siècle, *Actes du centième Congrès national des Sociétés savantes*, 1975, I, Paris, 1978, parle des *scolae judaeorum* de la rue Reginald de Harpeur comme de « l'Ecole des Juifs » (p. 146) mais, énigmatiquement, du bâtiment situé rue de la Thacherie comme d'une syna-

passages montrent clairement la signification universitaire du mot *schola* ; car il n'y a aucun cas où le mot *synagoga* (ou l'expression héb. parallèle *bet kenesset*) apparaît au pluriel en liaison avec un bâtiment unique des Juifs, et nous n'avons aucune explication à notre portée pour dire pourquoi il aurait pu y avoir plus d'une synagogue abritée dans un seul édifice dans une ville française du Moyen Age — tandis qu'il est tout à fait raisonnable de déduire que dans certains cas une école élémentaire des Juifs se trouvait dans le même édifice que celui qui abritait l'école rabbinique ou bien que, comme à Narbonne, des écoles élémentaires accueillant des écoliers d'âge différent se trouvaient dans un seul et même édifice, mais distinct de l'université. C'était manifestement une pratique habituelle de faire une distinction entre les écoles élémentaires et les écoles rabbiniques, comme il est dit dans la seconde recension des *Règles pour l'étude de la Torah*, qui se réfère aux écoles élémentaires en recourant à l'expression *midrash qatan* (voir ci-dessus). A Marseille, on mentionne à la fois une *scola major* et une *scole méjane* ou *scola minor*⁷¹, tandis qu'on peut penser que l'ensemble des bâtiments connus à Narbonne comme les *scole antique judeorum* — distinctes des *scole inferiores* — servait d'école rabbinique⁷². A Orléans, il y avait une « escole petite des Juys » (voir ci-dessus n. 49 ; Luce, « Cat. des

gogue (p. 148), citant dans ce dernier cas seulement la description de Fawtier. B. Blumenkranz (*Art et Archéologie*, p. 363) cite aussi la description de Fawtier uniquement, et, tout comme G. Nahon, ne donne pas la formulation exacte du texte original qui permettrait au lecteur de savoir si c'est le terme *schola* ou *synagoga* qui y apparaît.

71. Voir la citation dans Du Cange, *Glossarium*, VII, p. 350, col. 2 ; « Nature et Destination », p. 159 ; A. Crémieux, *Les Juifs de Marseille au Moyen Age*, *REJ*, XLVI (1903) : 31. H. de Belzunce, *Antiquités de l'Eglise de Marseille*, II (Marseille, 1747), p. 174, mentionne quatre écoles des Juifs, les trois de la ville basse étant appelées selon lui Ecole du Verger, la Méjane, et la Majeure (cité par B. Blumenkranz, *Art et Archéologie*, p. 346, toujours sous la rubrique « Synagogues »), les deux dernières répondant à la description de l'école élémentaire et de l'école supérieure des autres sources.

72. Voir Luce, *Catalogue des documents*, *REJ*, 2, p. 52 : « (Vente) des maisons avec leurs appartenances où étaient les anciennes écoles des Juifs, 'scole antique judeorum', situées dans la paroisse Notre-Dame la Major et bornées de tous côtés par des routes et de plus, au cers, par la tenure des défunts enfants d'Antoine Karanta, au prix de six cent vingt livres de petits tournois. »

documents », n° XLVI) mais aussi une « grande école »⁷³. Il n'existe plus apparemment d'autres références à des écoles élémentaires, mais les textes cités ci-dessus qui n'ont survécu que par hasard correspondent à la situation historique telle que nous la connaissons par les sources hébraïques, rendant ainsi évident que l'on pouvait trouver à la fois des écoles ordinaires et des écoles rabbiniques, fonctionnant dans des bâtiments qui leur étaient propres, dans des villes bien particulières d'Europe occidentale où l'on sait que se trouvaient des communautés juives au Moyen Age.

L'importance relative de ces bâtiments où se trouvaient des écoles peut être appréciée, dans le cas des sources latines, par le prix que leur vente a atteint après l'expulsion des Juifs de France en 1306. A Orléans, l'école élémentaire, ou « petite école » des Juifs, avec deux bâtiments adjacents, fut vendue 140 livres parisis, la « grande école » 340 livres parisis⁷⁴. Les chiffres pour Narbonne⁷⁵ ont encore plus d'importance puisque les sommes payées pour ce qui appartenait à l'école apparaissent dans le contexte d'une vente d'autres maisons qui avaient appartenu à des Juifs. Les prix de vente de maisons particulières varient entre 8 et 201 livres tournois (la maison atteignant ce dernier prix, jadis propriété de Samuel Vidal, devait être très grande et luxueuse, puisqu'elle dépasse le prix de vente de celle qui venait ensuite de 50 livres tournois, tandis que la grande majorité des maisons furent vendues entre 8 et 70 livres tournois). On peut rapprocher ces prix des 350 livres tournois du seul bâtiment qui abritait les *scole inferiores* ou « petites écoles » — c'est-à-dire presque deux fois le prix de la maison particulière la plus chère — et du prix encore beaucoup plus important de 620 livres tournois

73. Voir Nicolas Brussel, *Nouvel Examen de l'usage des fiefs en France*, Paris, 1750, chap. XXIX, p. 612, n. (a). (Malheureusement le texte latin original de cette note, actuellement perdu ou égaré, n'est pas indiqué par Brussel.)

74. Voir Luce, « Catalogue des Documents », p. 17, 41 sqq. ; et N. Brussel, *Nouvel Examen*, p. 612, note (a).

75. Voir Luce, *ibid.*, p. 50-53. Tous les renseignements examinés dans ces pages se trouvent dans le document décrit par Luce (Arch. nat. Reg. JJ 44 fol. 78-80, n° 123) ; cf. Saige, *Les Juifs de Languedoc*, p. 281-286.

pour le groupe d'édifices qui abritaient les *scole antique judeorum*. (L'usage du pluriel pour désigner les *scolae* « anciennes » et « inférieures » montre clairement qu'il s'agit d'écoles, et non pas de synagogues). Ce dernier chiffre peut être mis en parallèle avec celui de 420 livres tournois représentant le prix de vente de six maisons relativement importantes dans ce lieu, de 180 livres tournois pour deux autres maisons de ce genre et de 310 livres tournois pour un ensemble de maisons et d'« hôtels ». Le groupe d'édifices formant les *scole antique judeorum* rapporta ainsi un prix trois fois supérieur à celui des maisons indépendantes les plus chères possédées par des Juifs de Narbonne et 200 livres tournois de plus qu'un groupe de six maisons qui, pour une moyenne de 80 livres tournois chacune, se trouvaient elles-mêmes faire partie des propriétés les plus chères de la communauté. Même si l'on peut penser que le groupe d'édifices formant les « Vieilles Ecoles » correspondait à trois ou quatre bâtiments permettant ainsi d'inclure des dortoirs dans cet ensemble, il est évident que ces bâtiments formaient aussi la propriété la plus importante financièrement de la communauté juive de Narbonne. Parmi les autres bâtiments publics mentionnés dans l'acte de vente, celui où se trouvait la fondation charitable (*Elimosine Judeorum*) fut vendu pour 30 livres tournois, un groupe de trois « ouvroirs » appartenant à la même fondation 70 livres tournois, un hospice appartenant toujours aux mêmes 30 livres tournois et les bains rituels pour 6 livres tournois. L'acte de vente ne comprenait pas toutes les propriétés des Juifs de Narbonne. On ne trouve aucune indication d'une vente ni de la synagogue de la communauté, ni du cimetière, ni de la résidence sans aucun doute imposante où habitait le *rex judaeorum* de Narbonne (bien qu'un groupe de douze maisons lui appartenant soient mentionnées comme ayant été vendues 61 livres tournois). Il n'y a pas non plus mention de la vente des moulins (*molendina*)⁷⁶ ni de la boucherie des Juifs de

76. Voir Ph. Lauer, *Recueil des Actes de Charles III le Simple*, I, Paris, 1940, p. 242, n° 52 (un acte daté 914).

Narbonne⁷⁷, bien que le four communal soit indiqué comme vendu⁷⁸. Le document décrit par Luce est manifestement une simple liste de quelques propriétés, et le fait que la synagogue de la communauté ne s'y trouve pas peut vouloir dire que ce bâtiment ne fut pas vendu aux enchères à des particuliers, mais qu'elle fut transformée en église par exemple, comme cela s'est produit ailleurs en France lors d'expulsions des Juifs. Autant qu'on sache, les écoles de Juifs en France ne furent pas transformées en églises, mais vendues à des particuliers et par la suite détruites, à la différence de certaines synagogues qui reprirent vie en tant qu'églises.

La valeur relativement importante de l'ensemble des propriétés des écoles juives de Narbonne et d'Orléans montre que des édifices publics tels que ceux-ci étaient en général d'une taille plus importante et d'un intérêt architectural plus grand que les demeures privées. Ce fait, corroboré par ce que dit l'auteur hébraïque anonyme au sujet de la grandeur des universités juives au Moyen Age en France et en Angleterre (voir *supra*), se trouve maintenant confirmé par la découverte à Rouen du principal monument épargné du judaïsme français et européen du Moyen Age⁷⁹.

77. Voir Devic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, 1872-1873, p. 1180-1181.

78. Voir la référence au *Furnus de Judaico* dans P. Laurent (éd.), *Livre vert de l'archevêque de Narbonne*, Paris, 1866, p. 28 ; et la description du bâtiment vendu 110 livres tournois qui comprenait évidemment ce même four, dans Luce, *op. cit.*, p. 50.

79. Sur le régime des études et les livres étudiés dans les écoles rabbiniques françaises au Moyen Age, voir N. Golb, *Les Juifs de Rouen au Moyen Age*, chap. V-VIII, X-XII.